

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012

AU COEUR DE LA PERFORMANCE



Nexans

Expert mondial des câbles et systèmes de câblage

Sommaire

L'ESSENTIEL

Le sens de l'excellence	01
Entretien avec le Président	02
2012-2015 Partager l'excellence	04
La Direction	12

ÉLÉMENTS FINANCIERS ET JURIDIQUES

Rapport de gestion	24
1. Activité du Groupe durant l'année 2012	26
2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées	33
3. Recherche et Développement	33
4. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2012	34
5. Orientations et perspectives	34
6. Facteurs de risque	34
7. Mandataires sociaux et dirigeants	43
8. Informations concernant la Société et son capital	55
9. Développement durable - Responsabilité Sociale d'Entreprise	59
Annexe 1	83
Résultats financiers au cours des cinq dernières années	
Annexe 2	84
Tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2012	
Annexe 3	85
Indicateurs environnementaux et sociaux	
Annexe 4	88
Attestation de présence sur les informations sociales, environnementales et sociétales et rapport d'assurance modérée sur une sélection de données sociales et environnementales	
Rapport du Président	90
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	92
Rapport des Commissaires aux Comptes	113

Le Conseil d'Administration	14
Un partenaire mondial et local	16
Les chiffres clés	18
L'action Nexans	22

Comptes consolidés	114
Compte de résultat	116
État du résultat global consolidé	117
État de la situation financière consolidée	118
Variation des capitaux propres consolidés	120
Tableau des flux de trésorerie consolidés	122
Notes annexes	123
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	219

Comptes sociaux	222
Bilan	224
Compte de résultat	226
Liste des filiales et participations	228
Inventaire des valeurs mobilières	229
Notes annexes	230
Notes sur le bilan	233
Notes sur le compte de résultat	242
Renseignements divers	245
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	248

Informations complémentaires	250
Renseignements sur le Groupe et Nexans SA	252
Conventions réglementées	260
Assemblée Générale 2013	268

Contrôle des comptes	272
----------------------------	------------

Attestation de la personne responsable	274
--	------------

Tables de concordance	276
-----------------------------	------------

Le présent Document de référence contient le rapport financier annuel de Nexans pour l'exercice 2012.



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2013, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le sens de l'excellence

Nexans est l'un des deux premiers fabricants mondiaux de câbles. Le Groupe est un acteur majeur du secteur de l'énergie, positionné sur trois marchés principaux : infrastructure d'énergie (transmission et distribution), industrie et bâtiment. Multispécialiste, il apporte des solutions pour les applications les plus complexes et les environnements les plus exigeants.

À l'écoute de ses clients, opérateurs de réseaux, producteurs d'énergie, exploitants miniers, sociétés d'ingénierie, constructeurs d'équipements, d'infrastructures et de bâtiments, installateurs et distributeurs, Nexans développe des offres complètes par segment de marché. Ses prestations couvrent toute la chaîne de valeur : étude, conception, production, installation, formation, services, surveillance et contrôle des installations. Leadership technologique, expertise mondiale, ancrage local : Nexans satisfait des besoins essentiels dans les meilleures conditions de sécurité, de performance, de respect des personnes et de l'environnement.

Nexans est coté sur le marché NYSE Euronext Paris.

- **25 000 collaborateurs**
- **7,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires⁽¹⁾**
- **Des implantations industrielles dans 40 pays**
- **Une présence commerciale dans le monde entier**

(1) À cours des métaux non ferreux courants.



Signataire du Pacte mondial des Nations unies, Nexans s'engage à soutenir et mettre en œuvre dix principes fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.



Nexans figure dans le registre Ethibel Excellence et dans les indices ESI Excellence Europe et Euro destinés aux investisseurs qui prennent en compte les performances économiques, sociales et environnementales des entreprises.

* Pour toute information complémentaire sur les solutions et engagements de Nexans pour un développement durable et responsable consultez la brochure Responsabilité Sociale d'Entreprise disponible sur le site Internet du Groupe www.nexans.com/durable

** Dans le présent rapport, le terme « Nexans » fait référence au Groupe Nexans dans son ensemble sauf mention contraire.

Entretien avec le Président-Directeur Général



Frédéric Vincent,
Président-Directeur Général

Quel est le bilan de l'année 2012 pour Nexans ?

2012 a été une année très contrastée, à la fois difficile sur le plan de l'activité et des résultats et constructive pour l'avenir avec d'importants progrès dans plusieurs domaines et la concrétisation d'initiatives majeures pour nos performances futures. Nous avons opéré dans un contexte économique morose en Europe, en Australie et au Brésil au second semestre et en Chine tout au long de l'année du fait du gel des programmes ferroviaires. Cela se traduit par un chiffre d'affaires stable à données comparables par rapport à 2011, avec une progression modeste en Europe et en Amérique du Sud, une stabilité dans la Zone Moyen-Orient, Russie, Afrique, un léger retrait dans la Zone Asie-Pacifique et une croissance robuste en Amérique du Nord.

Sur le plan sectoriel, la croissance organique s'élève à 3,7 % pour l'Industrie et à 1,8 % pour le segment Distributeurs et Installateurs. Sur le segment Transmission, Distribution et Opérateurs, nos facturations sont en retrait de 3,9 % du fait de nos activités de transmission. Leur situation a fortement impacté notre rentabilité opérationnelle qui s'établit à 4,2 % du chiffre d'affaires, contre 5,7 % en 2011.

En haute tension terrestre, la sécurité est en effet restée insuffisante en Libye pour reprendre nos chantiers d'installation et la guerre des prix liée aux surcapacités a pesé sur nos marges.

En haute tension sous-marine, nous avons rencontré des difficultés opérationnelles dues à la très forte croissance de cette activité.

Dans cette activité, pour redresser la situation, nous avons mis en place une nouvelle organisation et un plan d'action qui ont permis de rétablir un niveau de production normal au cours du second semestre 2012. Les efforts seront poursuivis en 2013. J'ai toute confiance dans notre capacité à rétablir la situation et cette confiance est partagée par nos clients. Le contrat d'environ 300 millions d'euros remporté en novembre dernier pour interconnecter l'Italie et le Monténégro en témoigne : c'est le plus important de notre histoire.

Quelles ont été vos avancées ?

Nous avons amélioré la sécurité au travail ainsi que la satisfaction de nos clients grâce au progrès continu engagé en termes de qualité de nos produits et de nos services. Les premiers résultats de la nouvelle organisation mise en place en Europe pour mieux servir et accompagner nos clients sont au rendez-vous : nous renforçons nos parts de marché et gagnons des clients dans des pays que nous ne pouvions servir de manière efficace auparavant. Nous innovons pour nos clients : la productivité de notre recherche-développement s'est concrétisée par près de 170 brevets déposés en deux ans, avec un leadership reconnu dans des domaines d'avenir comme les réseaux intelligents et la supraconduction.

« Nous avons concrétisé trois investissements stratégiques pour l'avenir du Groupe. »

Nous avons réalisé trois investissements stratégiques pour l'avenir.

En février 2012, nous avons acquis AmerCable Holdings Inc., premier producteur de câbles pour les équipements miniers et les industries du pétrole et du gaz en Amérique du Nord. Cette acquisition illustre parfaitement la stratégie du Groupe : nous développons notre activité Industrie dans des segments à forte croissance dont la rentabilité est supérieure à celle du marché. L'intégration se passe bien ; la société AmerCable devenue Nexans AmerCable offre un formidable potentiel de développement géographique et les premières synergies se sont déjà matérialisées.

En juin, nous avons lancé la construction de notre première usine de câbles haute tension en Amérique du Nord : elle nous permettra de satisfaire une très forte demande et d'accroître notre présence sur ce continent.

En septembre, nous avons finalisé l'acquisition de l'activité câbles d'énergie du groupe chinois Shandong Yanggu. Cette opération dynamise nos perspectives sur un marché immense et très porteur.

Nous avons enfin conclu en novembre un accord avec Madeco : notre actionnaire de référence va consolider sa présence avec la possibilité

d'accroître sa participation à hauteur de 28 %. C'est là un signe très fort de confiance dans le potentiel de développement de Nexans. Elle est partagée par les collaborateurs du Groupe qui ont fait du cinquième plan d'actionnariat salarié de Nexans un succès.

Quelles sont vos orientations pour 2013 ?

Nous avons deux priorités. La première est d'apporter à nos clients les solutions qu'ils attendent en termes d'innovation, de performance, de délais et de prix. La deuxième est de restaurer notre profil de croissance et de rentabilité en consolidant les progrès réalisés en haute tension sous-marine ; en exploitant tous les bénéfices de notre organisation européenne ; en réussissant l'intégration du groupe chinois Shandong Yanggu afin de pénétrer résolument le marché chinois et asiatique de la haute tension ; en mobilisant notre dimension mondiale pour faire de Nexans AmerCable un puissant moteur de croissance en Russie, en Asie centrale, en Chine et en Australie.

Pour assurer à notre Groupe un développement à la hauteur de son potentiel, nous devons sauvegarder et restaurer notre compétitivité, maîtriser nos coûts, poursuivre la rationalisation de notre organisation. Dans cet objectif, nous allons mettre à l'étude un projet de plan visant une économie de l'ordre de 70 millions d'euros à terme en Europe. Ce projet concernera en particulier les câbles de haute tension terrestres, les câbles industriels spéciaux et les structures administratives. Il sera présenté aux instances représentatives du personnel concernées au troisième trimestre 2013.

Le Conseil d'Administration du 14 janvier 2013 a arrêté les grandes lignes du plan stratégique 2013-2015 qui fixe les orientations du Groupe en matière de marchés, de produits et de politique industrielle.

À conjoncture identique, l'objectif est d'atteindre une marge opérationnelle de l'ordre de 350 à 400 millions d'euros d'ici à 2015 et un retour sur capitaux employés supérieur à 11 %.

Nous y parviendrons grâce à des performances retrouvées en haute tension sous-marine, au développement de la haute tension terrestre aux États-Unis et en Asie, au renforcement de notre compétitivité sur les marchés matures, à une stratégie offensive de développement sur des marchés ciblés à fort potentiel de croissance et de rentabilité. Je suis confiant dans notre capacité à mener ce plan à bien.

2012–2015

Partager l'excellence

6 priorités stratégiques pour soutenir notre croissance



RENFORCER NOTRE POSITION
SUR LES **MARCHÉS PORTEURS** ET **EN CROISSANCE**



CONSOLIDER NOS POSITIONS SUR LES **MARCHÉS ARRIVÉS À MATURITÉ**
ET OPTIMISER L'UTILISATION DE **NOS ACTIFS**



DIFFÉRENCIER NOS OFFRES EN COMBINANT **LEADERSHIP TECHNOLOGIQUE**
ET SERVICES ET EN CAPITALISANT SUR LA **VALEUR DE NOTRE MARQUE**

3 programmes d'amélioration Groupe

ORIENTATION CLIENT



6 valeurs partagées

> DÉVELOPPER **NOTRE ORIENTATION CLIENT**

> AMÉLIORER **NOTRE COMPÉTITIVITÉ** PAR L'EXCELLENCE
OPÉRATIONNELLE ET LA **RÉDUCTION DES COÛTS**

> MOBILISER **NOS TALENTS** POUR RÉUSSIR ENSEMBLE

PENSER CLIENT

VALORISER LA DIMENSION HUMAINE

ATTEINDRE L'EXCELLENCE

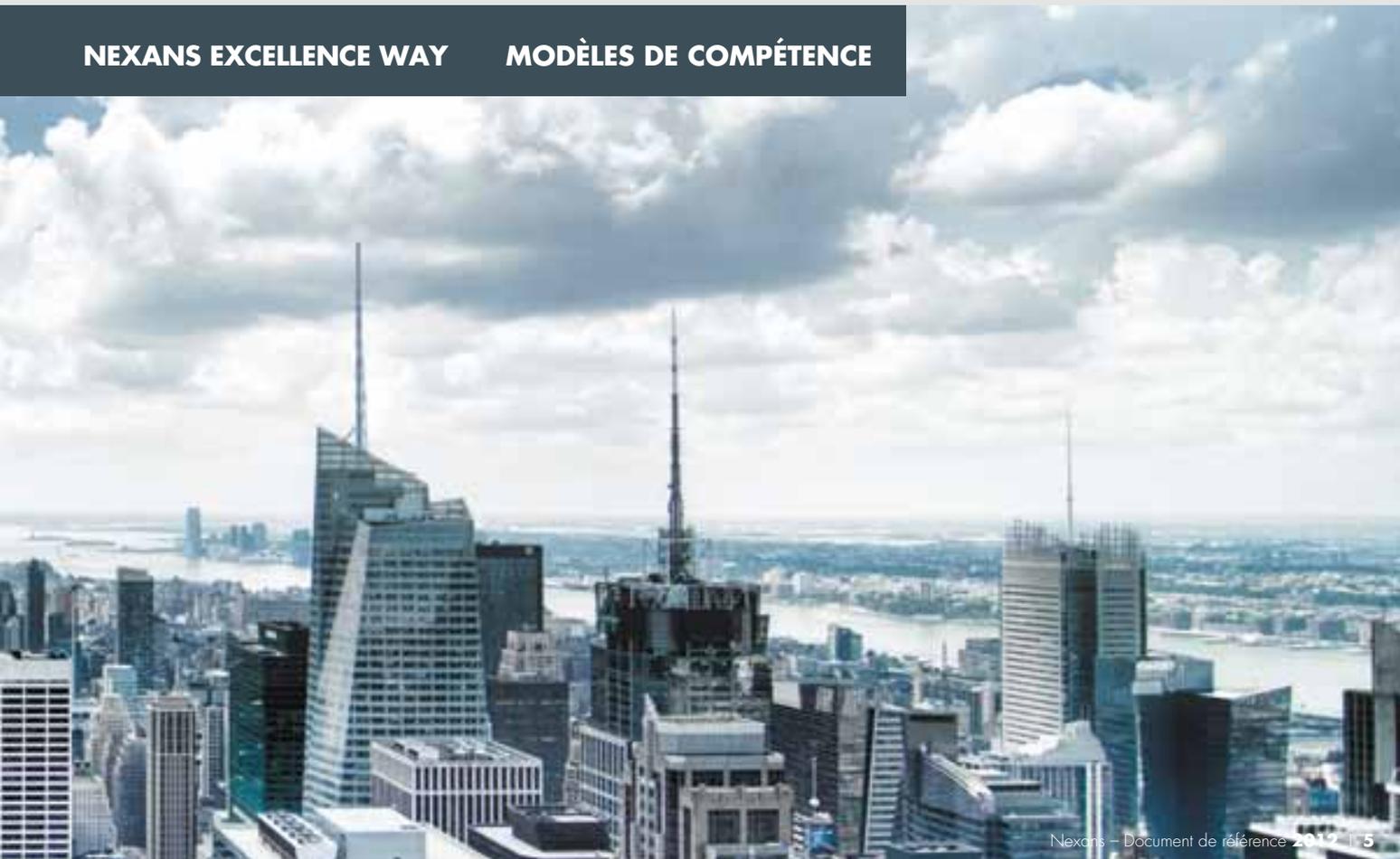
PRENDRE L'INITIATIVE

SE MONTRER RESPONSABLE

TRAVAILLER DANS UN ESPRIT GROUPE

NEXANS EXCELLENCE WAY

MODÈLES DE COMPÉTENCE



1. RENFORCER NOTRE POSITION SUR LES MARCHÉS PORTEURS ET EN CROISSANCE

Énergie d'infrastructure (Haute et Moyenne Tension terrestre) dans les pays en croissance, applications sous-marines, ressources énergétiques, énergies renouvelables, transports

Nexans cible les marchés bénéficiant de perspectives de croissance soutenue et sur lesquels il est en mesure de valoriser sa technologie et ses services.

La prise de contrôle des activités câbles du groupe Shandong Yanggu et le développement des câbles de spécialités en Chine, l'intégration de la société AmerCable, spécialiste mondial de l'équipement des mines et des sites pétroliers et gaziers, la création d'une usine dédiée à la très haute tension aux États-Unis : toutes ces initiatives satisfont cette priorité.



2. CONSOLIDER NOS POSITIONS ET OPTIMISER L'UTILISATION DE NOS ACTIFS SUR LES MARCHÉS ARRIVÉS À MATURITÉ

Énergie d'infrastructure (Haute et Moyenne Tension terrestre) dans les pays matures, bâtiment

Nexans veut tirer le meilleur parti de sa base industrielle existante, notamment en Europe, en Australie et en Amérique du Nord afin d'accroître sa rentabilité et de financer ses investissements de croissance. Nexans vise une position de Top 2 sur les principaux marchés sur lesquels il se positionne. La réorganisation en Europe par lignes de marché, la dissociation des ventes de la production, le renforcement de la chaîne d'approvisionnement, le développement des produits et services à valeur ajoutée répondent à cette priorité en permettant d'améliorer la performance industrielle, la proximité avec les clients et la rentabilité.

3. DÉVELOPPER NOTRE ORIENTATION CLIENT

Écoute, coopération, réactivité, satisfaction, relation durable

Avec son programme groupe, Orientation Client, Nexans développe une culture d'entreprise centrée sur la satisfaction des clients. Le Groupe aligne son organisation avec sa segmentation client, renforce ses processus Ventes & Marketing, développe ses compétences Marketing. Le Groupe déploie des gestionnaires de grands comptes afin de suivre ses principaux clients mondialement. Nexans réalise des enquêtes de satisfaction client afin de comprendre leurs attentes, anticiper leurs besoins et devenir le fournisseur de câbles de référence de ses clients.



4. DIFFÉRENCIER NOS OFFRES EN COMBINANT LEADERSHIP TECHNOLOGIQUE ET SERVICES ET EN CAPITALISANT SUR LA VALEUR DE NOTRE MARQUE

Innovation, codéveloppement, gestion partagée, services à la demande

Nexans conduit une politique soutenue d'innovation pour apporter plus de valeur à ses clients, anticiper les évolutions normatives, proposer des solutions durables aux enjeux de sécurité, d'efficacité énergétique et d'environnement. Nexans prépare aussi l'avenir avec ses câbles supraconducteurs et ses systèmes de contrôle pour réseaux intelligents (*smarter grids*). En parallèle, Nexans déploie une gamme d'offres de service afin de faciliter le quotidien de ses clients et de construire une relation de partenariat. La marque Nexans constitue un atout important, notamment auprès des clients mondiaux, et porte la réputation de qualité et de fiabilité des solutions du Groupe.

5. AMÉLIORER NOTRE COMPÉTITIVITÉ PAR L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE ET LA RÉDUCTION DES COÛTS

Sécurité, qualité, ponctualité, efficacité, standardisation

Nexans déploie mondialement son programme d'excellence opérationnelle Nexans Excellence Way (Lean Manufacturing) avec des objectifs ambitieux de sécurité au travail, de maîtrise des consommations et des stocks, de qualité des productions et du service au client. Amélioration continue, meilleures pratiques, standardisation, réduction des coûts et des cycles : Nexans Excellence Way s'appuie sur une forte implication des équipes et des méthodes éprouvées. Cette démarche d'excellence s'étend progressivement à la Logistique (Supply Chain) et aux Achats.



6. MOBILISER NOS TALENTS POUR RÉUSSIR ENSEMBLE

Compétences managériales et par métier, formation, reconnaissance, engagement

Nexans donne à ses collaborateurs les moyens de se développer et de réussir ensemble au bénéfice des clients. Le Groupe s'appuie sur des modèles de compétences managériales et par métier pour bâtir des plans de formation et de carrière individualisés, afin de renforcer le leadership et la professionnalisation de ses équipes. L'Université Nexans facilite la diffusion de valeurs communes de performance, d'initiative et de responsabilité, le partage des savoirs et des meilleures pratiques dans des domaines essentiels à la réussite du Groupe.

La Direction

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction gère le Groupe, définit et pilote sa stratégie. Il réunit autour de Frédéric Vincent, Président-Directeur Général, deux Directeurs Généraux Adjoints : Frédéric Michelland et Pascal Portevin.

A_ Frédéric Vincent

Président-Directeur Général. La Zone Asie-Pacifique ainsi que la Direction Industrielle et Logistique, à qui est rattachée la Direction des Achats, sont placées sous sa supervision.

C_ Pascal Portevin

Directeur Général Adjoint et Directeur de la Zone Europe. La Zone Moyen-Orient, Russie, Afrique est placée sous sa supervision. La Direction des Systèmes d'Information est placée sous sa responsabilité directe.

B_ Frédéric Michelland

Directeur Général Adjoint. L'activité Haute Tension et Câbles sous-marins ainsi que les Zones Amérique du Nord et Amérique du Sud sont placées sous sa supervision.

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif est l'instance de réflexion, d'échange et de discussion des enjeux du Groupe. Il rassemble les membres du Comité de Direction et les directeurs de lignes de marchés Europe, des zones géographiques et des fonctions centrales.



D_ Jean-Claude Nicolas

Directeur de la Communication

E_ Patrick Noonan

Directeur Juridique Groupe, Secrétaire Général

F_ Anne-Marie Cambourieu⁽¹⁾

Directeur des Ressources Humaines

G_ Benjamin Fitoussi

Directeur de la Stratégie et du Développement. La Direction Technique lui est rattachée

H_ Jacques Villemur⁽²⁾

Directeur des Ressources Humaines

I_ Paul Nelson

Directeur de la Division Internationale Europe, Moyen-Orient, Afrique

J_ Nicholas Ballas

Directeur de la Zone Asie-Pacifique

K_ Dirk Steinbrink

Directeur Haute Tension et Câbles sous-marins



Consultez les CV détaillés :
 ➔ www.nexans.com/comex



L_ Jean-Philippe Machon

Directeur Europe de la ligne de marché Distributeurs et Installateurs

M_ Antoine Caillault

Directeur Industriel et Logistique. La Direction des Achats lui est rattachée

N_ Nicolas Badré

Directeur Financier

O_ Giuseppe Borrelli

Directeur Europe de la ligne de marché Utilities & Operators

P_ Stephen Hall

Directeur des Zones Amérique du Nord et Amérique du Sud

Q_ William English

Directeur de la Zone Moyen-Orient, Russie, Afrique

R_ Norbert Bluthé

Directeur Europe de la ligne de marché Industrie

(1) À compter du 1^{er} novembre 2012. (2) Jusqu'au 31 octobre 2012.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration

Riche de l'expérience et de la diversité de ses administrateurs, le Conseil d'Administration est engagé dans la stratégie de développement de Nexans et contribue activement à ses orientations. Il comprend quinze membres dont trois administrateurs proposés par le groupe Madeco, actionnaire de référence, un administrateur représentant les salariés actionnaires et huit administrateurs indépendants. Chaque administrateur apporte une expertise de qualité, souvent acquise au cours d'une carrière internationale, sur laquelle le Comité de Direction peut s'appuyer.

A Frédéric Vincent

Président-Directeur Général de Nexans

B Robert Brunck⁽¹⁾

Président du Conseil d'Administration de CGGVeritas

Administrateur du Groupement des Entreprises Parapétrolières et Paragazières - Association Française des Techniciens du Pétrole

C Gianpaolo Caccini⁽¹⁾

Président de COREVE, consortium pour la récupération et le recyclage du verre en Italie
Chairman de Saint-Gobain Corporation⁽²⁾

D Georges Chodron de Courcel

Directeur Général Délégué de BNP Paribas et membre du Comité Exécutif

Administrateur de Bouygues SA, Alstom, Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA

E Cyrille Duval⁽¹⁾

Secrétaire Général d'Eramet Alliages, Président et administrateur de différentes sociétés du groupe Eramet

F Jérôme Gallot⁽¹⁾

Conseiller du Président de Véolia Transdev
Administrateur de Caixa Seguros⁽³⁾, Plastic Omnium

G Véronique Guillot-Pepel

Juge consulaire au Tribunal de Commerce de Paris

H Colette Lewiner⁽¹⁾

Conseiller du Président de Capgemini
Administrateur de Eurotunnel SA, Lafarge, Bouygues, TGS-NOPEC Geophysical Company ASA⁽³⁾



I_François Polge de Combret⁽¹⁾

Il a exercé diverses responsabilités de nature financière au sein de l'Administration avant de rejoindre plusieurs banques d'affaires

J_Guillermo Luksic Craig^{(2)*}

Président du Conseil d'Administration de Quiñenco⁽³⁾

Administrateur de Madeco⁽⁴⁾ et de sociétés du groupe Quiñenco⁽³⁾

K_Francisco Pérez Mackenna⁽²⁾

Directeur Général de Quiñenco⁽³⁾

Administrateur de Madeco⁽⁴⁾ et de sociétés du groupe Quiñenco⁽³⁾

L_Hubert Porte⁽²⁾

Président Exécutif de Ecus Administradora General de Fondos SA⁽³⁾

Administrateur de Plastic Omnium SA Chili⁽³⁾

Associé Gérant de Latin American Asset Management Advisors Ltd⁽³⁾

M_Mouna Sepehr⁽¹⁾

Directeur Délégué à la Présidence de Renault et membre du Comité Exécutif

Administrateur de Danone

Membre du Conseil de Surveillance du groupe M6

N_Nicolas de Tavernost⁽¹⁾

Président du Directoire du groupe M6

Administrateur de Antena 3⁽³⁾, GL Events SA

Membre du Conseil de Surveillance de Ediradio SA (RTL)

O_Lena Wujek

(représentant les salariés actionnaires)

Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Actionnariat Nexans



Les Comités du Conseil en 2012

Comité d'Audit et des Comptes

Georges Chodron de Courcel
(Président)
Cyrille Duval
Jérôme Gallot

Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'entreprise

Jérôme Gallot (Président)
Robert Brunck
Gianpaolo Caccini
Francisco Pérez Mackenna
François Polge de Combret

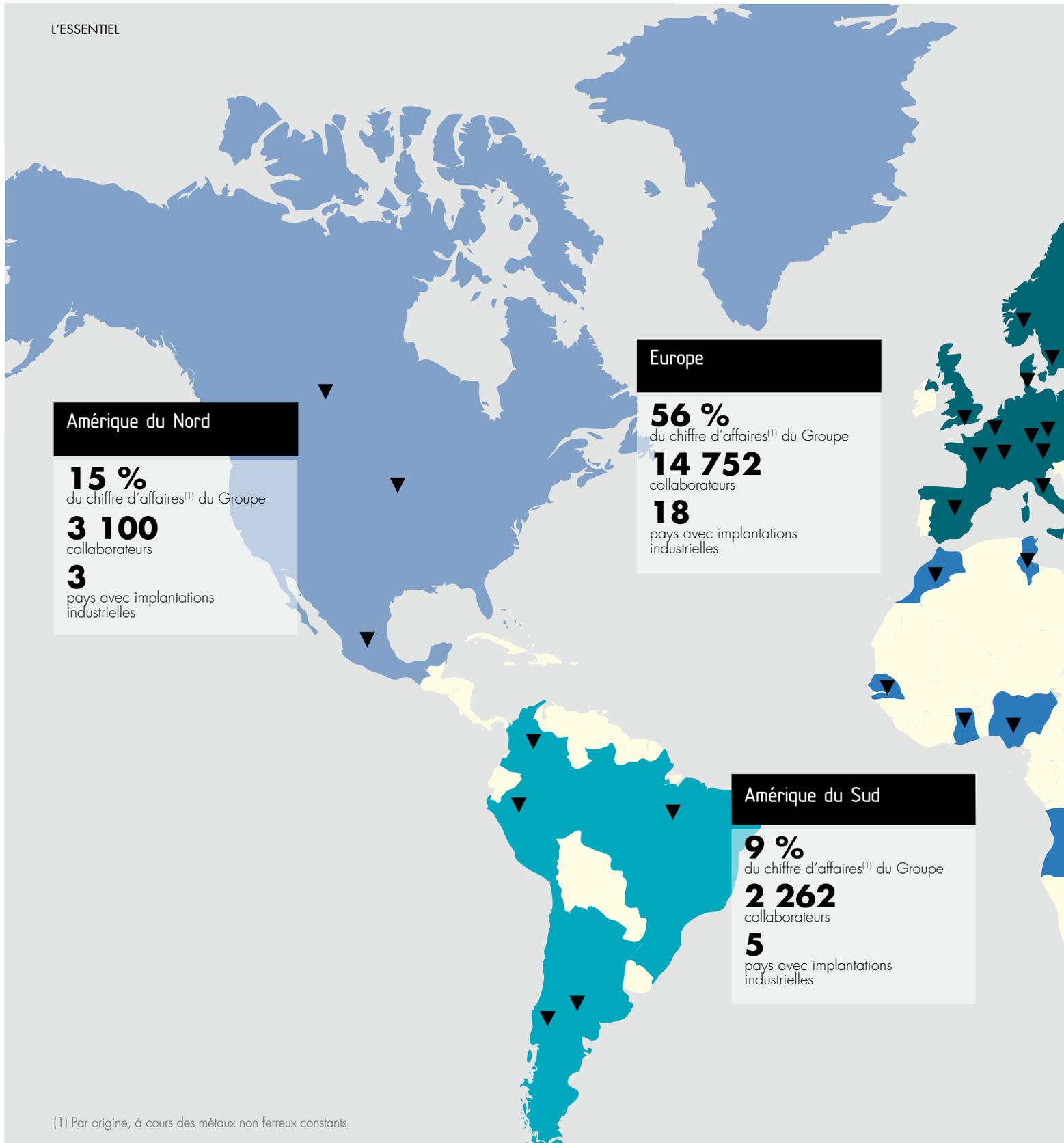
(1) Administrateurs indépendants à fin 2012.

(2) Administrateurs proposés par le groupe Madeco.

(3) Mandats exercés au sein de sociétés ou institutions étrangères.

* Il est fait part du décès de Guillermo Luksic Craig le 27 mars 2013.

→ Consultez les CV détaillés :
www.nexans.com/administrateurs



(1) Par origine, à cours des métaux non ferreux constants.

Un partenaire mondial et local

pour satisfaire des besoins essentiels

Avec des implantations industrielles dans 40 pays répartis sur 5 continents et une présence commerciale dans le monde entier, Nexans peut répondre aux attentes de ses clients locaux et internationaux.

Moyen-Orient, Russie, Afrique

7 %

du chiffre d'affaires⁽¹⁾ du Groupe

2 944

collaborateurs

11

pays avec implantations industrielles

Asie-Pacifique

13 %

du chiffre d'affaires⁽¹⁾ du Groupe

2 022

collaborateurs

5

pays avec implantations industrielles

Europe

Allemagne
Belgique
Bulgarie
Danemark
Espagne
France
Grèce
Italie
Lituanie

Norvège
Pologne
République slovaque
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Ukraine

Moyen-Orient, Russie, Afrique

Angola
Égypte
Ghana
Liban
Maroc
Nigeria
Qatar
Russie
Sénégal
Tunisie
Turquie

Amérique du Nord

Canada
États-Unis
Mexique

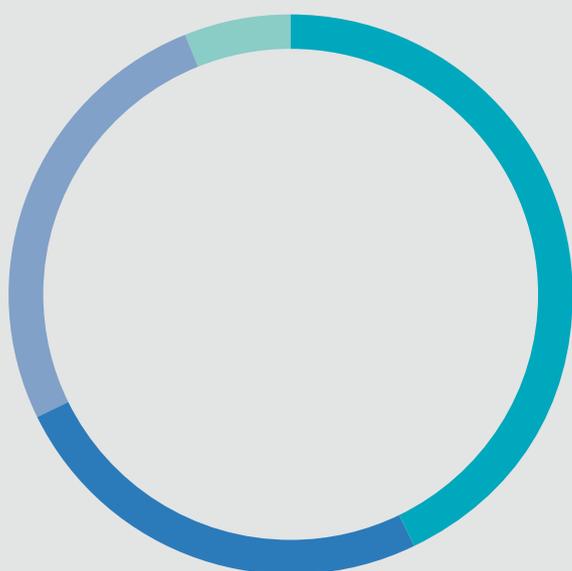
Amérique du Sud

Argentine
Brésil
Chili
Colombie
Pérou

Asie-Pacifique

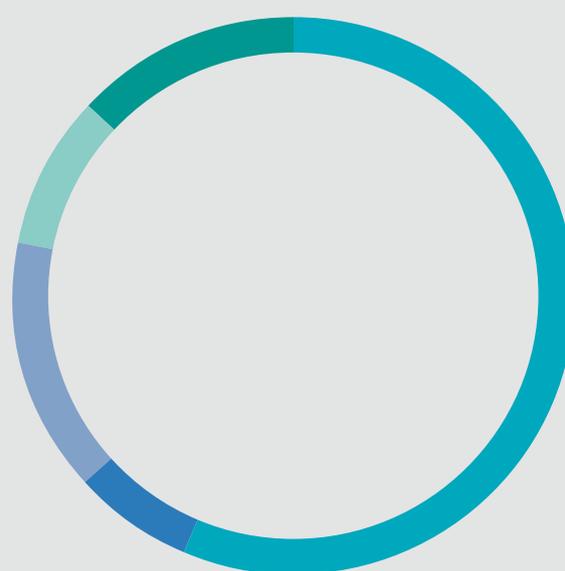
Australie
Chine
Corée
Japon
Nouvelle-Zélande

Les chiffres clés 2012



CHIFFRE D'AFFAIRES 2012 PAR ACTIVITÉ ⁽¹⁾

- Transmission, Distribution et Opérateurs **43 %**
- Industrie **25 %**
- Distributeurs et Installateurs **26 %**
- Autres **6 %**



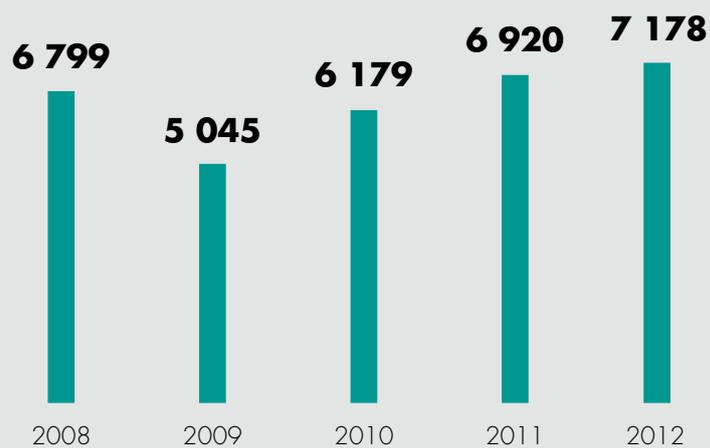
CHIFFRE D'AFFAIRES 2012 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ⁽²⁾

- Europe **56 %**
- Moyen-Orient, Russie, Afrique **7 %**
- Amérique du Nord **15 %**
- Amérique du Sud **9 %**
- Asie-Pacifique **13 %**

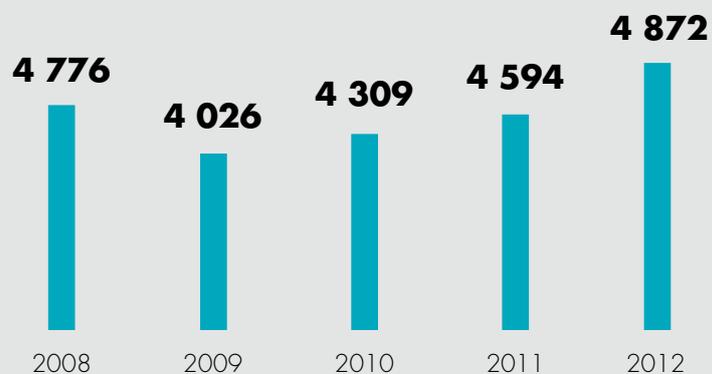
(1) À cours des métaux non ferreux constants.

(2) Par origine, à cours des métaux non ferreux constants.

* Se reporter à la méthode de calcul décrite à la **Note 1.g** de l'annexe aux comptes consolidés 2012 page 127 du présent Document de référence.



CHIFFRE D'AFFAIRES À COURS DES MÉTAUX NON FERREUX COURANTS
(en millions d'euros)

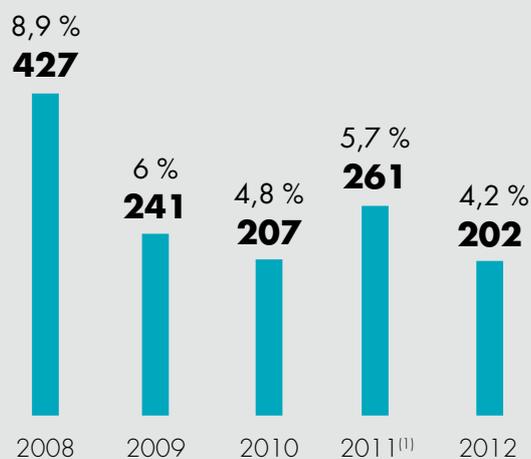


CHIFFRE D'AFFAIRES À COURS DES MÉTAUX NON FERREUX CONSTANTS
(en millions d'euros)

À périmètre et change constants, les ventes sont stables par rapport à l'année 2011 (-0,3 %⁽¹⁾).

(1) Le chiffre d'affaires 2011 à données comparables correspond au chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants, retraité des effets de change et de périmètre. Sur le chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants, les effets de change s'élèvent à 135 millions d'euros, et les effets de périmètre à 157 millions d'euros.

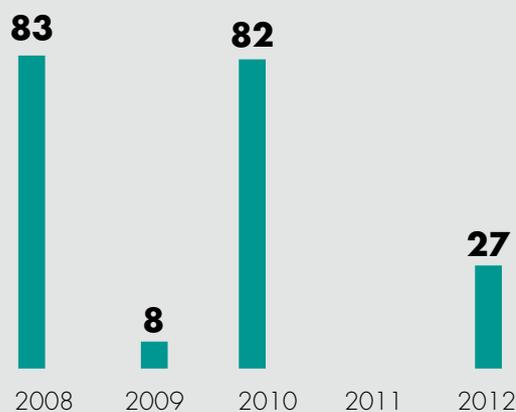
Les chiffres clés 2012



MARGE OPÉRATIONNELLE

(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants)

La rentabilité du second semestre 2012 (4,7 %) est en progression par rapport à celle du premier semestre (3,6 %) sous l'effet de l'amélioration de la situation pour les activités de câbles sous-marins tandis que les autres métiers enregistrent des performances contrastées selon les zones géographiques.

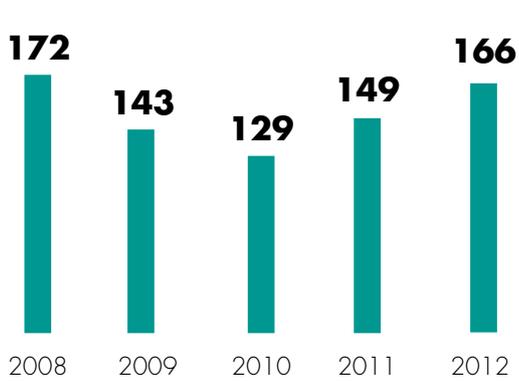


RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

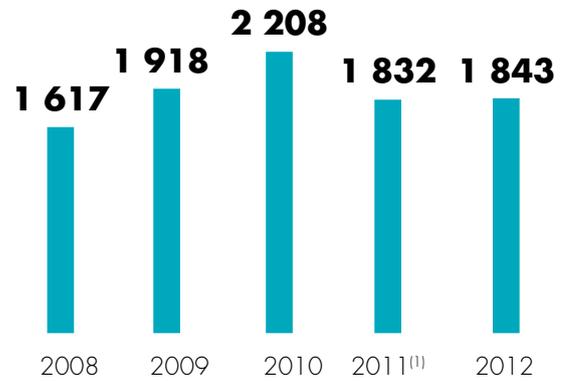
(en millions d'euros)

(1) En 2011 la marge opérationnelle a été retraitée de + 5 millions d'euros du fait de l'adoption de la norme comptable IAS 19 Révisé.

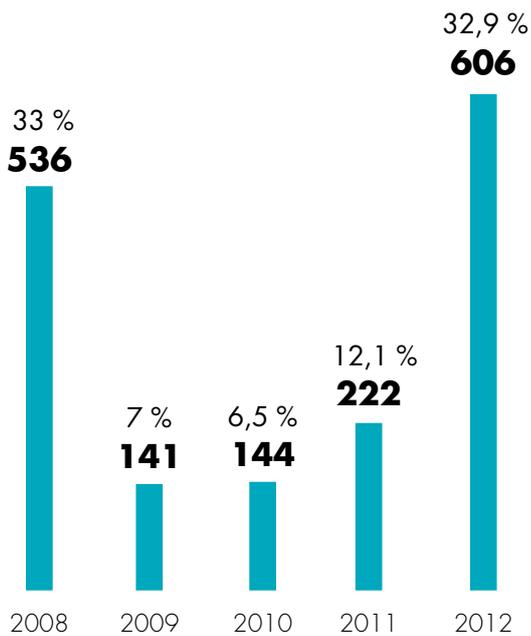
(2) Dont une provision de 200 millions d'euros pour risque d'amende lié à une enquête de concurrence de la Commission européenne.



INVESTISSEMENTS
(en millions d'euros)



CAPITAUX PROPRES
(en millions d'euros)



ENDETTEMENT NET*
(en millions d'euros et en % des capitaux propres)

L'évolution de la dette nette est principalement liée aux acquisitions d'AmerCable aux États-Unis (211 millions d'euros) et de Shandong Yanggu en Chine (127 millions d'euros).

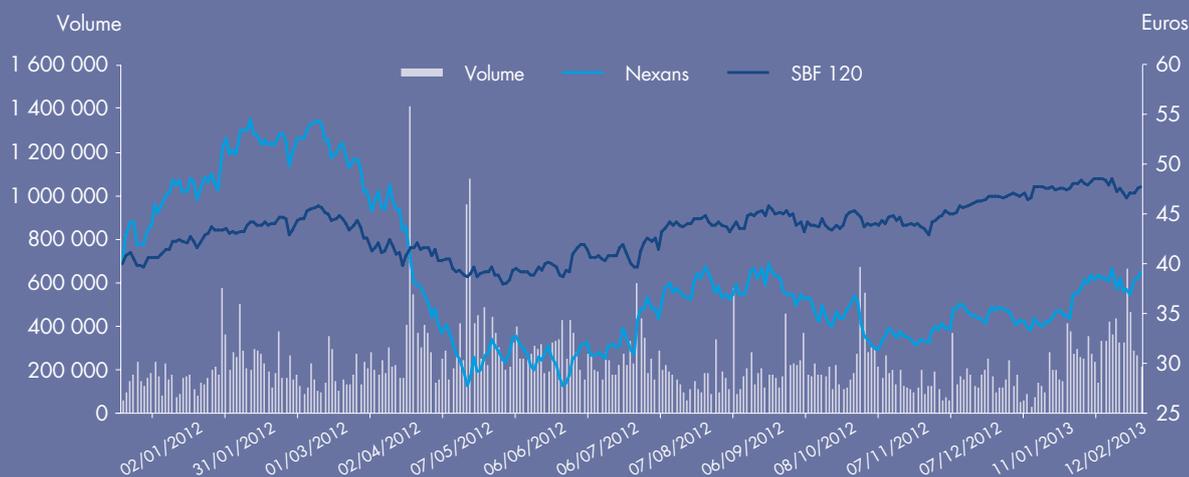
Ces acquisitions traduisent la stratégie de développement du Groupe qui se dote, avec AmerCable, d'une position renforcée dans le secteur en croissance des câbles pour les équipements miniers et les industries du pétrole et du gaz et avec Shandong Yanggu, d'une présence stratégique sur le marché en plein essor des infrastructures d'énergie en Chine.

* Se reporter à la Note 25 (Dette financière nette) de l'annexe aux comptes consolidés 2012 pages 180 et suivantes du présent Document de référence.

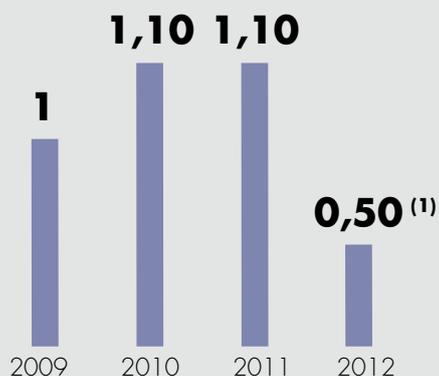
(1) En 2011 les capitaux propres ont été retraités du fait de l'adoption de la norme comptable IAS 19 Révisé.

L'action Nexans

Évolution du cours de l'action (en euros, du 2 janvier 2012 au 13 février 2013)

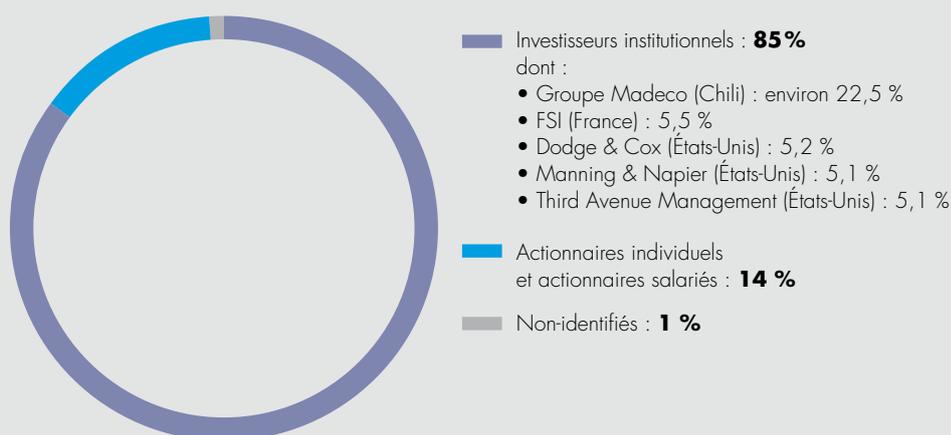


DIVIDENDE NET (en euros)



(1) Proposition à l'Assemblée Générale du 14 mai 2013.

RÉPARTITION DU CAPITAL (au 31 décembre 2012)



L'action Nexans est cotée sur NYSE Euronext Paris Compartiment A

- Service à Règlement Différé
- Code ISIN FR0000044448
- Valeur nominale : 1 euro

Capitalisation boursière

985 millions d'euros au 31 décembre 2012

Moyenne des échanges quotidiens

226 915 titres en 2012

Indices

- SBF 120: 0,09 % de l'indice au 31 décembre 2012
- ESI Excellence Europe
- ESI Excellence Euro

DONNÉES PAR ACTION

En euros (sauf ratios)	2012	2011	2010
Actif net ⁽¹⁾	61,00	62,56*	75,66
Résultat net ⁽²⁾	0,91	(6,21)	2,92
Résultat net dilué ⁽³⁾	0,90	(6,21)	2,84
PER ⁽⁴⁾	36,82	-	20,16
Dividende net ⁽⁵⁾	0,50	1,10	1,10
Rendement net ⁽⁴⁾	1,5 %	2,7 %	1,9 %

* Retraité du fait de l'adoption de la norme comptable IAS 19 Révisé.

(1) Capitaux propres part du Groupe divisé par le nombre d'actions en circulation au 31 décembre.

(2) Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

(3) Résultat net après prise en compte de l'exercice de droits qui auraient pour effet d'augmenter le nombre d'actions.

(4) Sur la base du cours au 31 décembre.

(5) Dividende 2012 proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 14 mai 2013.

DONNÉES BOURSIÈRES

Cours de l'action en euros (sauf ratios)	2012	2011	2010
Plus haut	54,52	73,10	66,00
Plus bas	27,80	37,43	45,55
Dernier cours de l'année	33,51	40,10	58,86
Évolution sur l'année	- 16,45 %	- 31,87 %	5,45 %
Évolution du SBF 120 sur l'année	16,50 %	- 16,21 %	0,06 %
Évolution du CAC 40 sur l'année	15,23 %	- 16,95 %	- 3,34 %
Capitalisation boursière au 31.12⁽¹⁾	984,85	1 151,79	1 683,65
Moyenne des échanges quotidiens ⁽²⁾	226 915	192 747	185 101
Nombre de titres composant le capital au 31.12	29 394 042	28 723 080	28 604 391
Taux de rotation des actions⁽³⁾	0,77 %	0,67 %	0,65 %

(1) En millions d'euros.

(2) En nombre de titres.

(3) Moyenne journalière sur l'année.

ÉVOLUTION DU CAPITAL EN 2012

Nombre de titres au 31.12.2011	28 723 080
Annulation d'actions	-
- Création d'actions – Plan d'actionariat des salariés	499 984
- Création d'actions – Exercice de conversion OCEANE 2013	98
- Levées d'options	170 880
Nombre de titres au 31.12.2012	29 394 042
Options de souscription ou d'achat d'actions	1 389 395
Actions gratuites et de performance	332 690
OCEANE 2013, OCEANE 2016 et OCEANE 2019	8 773 101
Nombre de titres totalement dilués au 31.12.2012	39 889 228
Nombre moyen de titres en 2012 utilisé pour le calcul	
- du résultat par action de base	28 967 527
- du résultat par action dilué	29 115 945

Rapport de gestion

1	Activité du Groupe durant l'année 2012	26
1.1	Résultats consolidés du Groupe	26
1.2	Autres éléments des comptes consolidés	28
1.3	La Société	31
2	Progrès réalisés et difficultés rencontrées	33
3	Recherche et Développement	33
4	Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2012	34
5	Orientations et perspectives	34
6	Facteurs de risque	34
6.1	Risques juridiques	34
6.2	Risques liés à l'activité	36
6.3	Risques financiers	40
6.4	Assurances	41
7	Mandataires sociaux et dirigeants	43
7.1	Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration	43
7.2	Opérations des mandataires sociaux et principaux dirigeants	46
7.3	Rémunération des administrateurs	47
7.4	Rémunérations et avantages au bénéfice du Président-Directeur Général	48
7.5	Options de souscription d'actions et actions de performance	51
8	Informations concernant la Société et son capital	55
8.1	Capital social	55
8.2	Répartition du capital et des droits de vote	57
8.3	Rachat d'actions	58
8.4	Actionnariat salarié	58
8.5	Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	58
9	Développement durable – Responsabilité Sociale d'Entreprise	59
9.1	Démarche environnementale et données environnementales	59
9.2	Démarche sociale et données sociales	64
9.3	Démarche sociétale et données sociétales	79
Annexe 1		
Résultats financiers au cours des cinq dernières années		83
Annexe 2		
Tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2012		84
Annexe 3		
Indicateurs environnementaux et sociaux		85
Annexe 4		
Attestation de présence sur les informations sociales, environnementales et sociétales et rapport d'assurance modérée sur une sélection de données sociales et environnementales		88

Ce rapport est destiné à rendre compte des résultats et de l'activité de la Société et du Groupe Nexans pendant l'exercice clos le 31 décembre 2012. Il est établi sur la base des comptes sociaux et des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012.

Dans un rapport joint, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le Président rend compte notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place et appliquées dans le Groupe, en particulier dans le domaine de l'information financière et comptable.

La Société, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris (compartiment A), fait partie de l'indice SBF 120.

La répartition estimée du capital social par catégorie d'actionnaires à fin 2012 était la suivante à la connaissance de la Société : 85 % d'investisseurs institutionnels [dont environ 22,5 % pour le groupe Madeco (Chili), 5,5 % pour le Fonds Stratégique d'Investissement (France), 5,2 % pour Dodge & Cox (USA), 5,1 % pour Third Avenue Management (USA) et 5,1 % pour Manning & Napier (USA)], 14 % d'actionnaires individuels et salariés et 1 % d'actionnaires non identifiés.

01. Activité du Groupe durant l'année 2012

1.1 Résultats consolidés du Groupe

1.1.1 Évolution des résultats

Le chiffre d'affaires de l'année 2012 atteint 7 178 millions d'euros, contre 6 920 millions d'euros en 2011. À cours des métaux constants, le chiffre d'affaires 2012 s'élève à 4 872 millions d'euros, contre 4 594 millions d'euros en 2011.

À taux de change et périmètre constants, les ventes sont stables par rapport à l'année 2011 (-0,3 %). La hausse du chiffre d'affaires, à cours des métaux constants, d'une année sur l'autre s'explique d'une part par un effet de change (135 millions d'euros) et d'autre part par la consolidation dans le courant de l'exercice des acquisitions aux États-Unis (AmerCable consolidé à compter du 1^{er} mars) et en Chine (Shandong Yanggu New Rihui consolidé à compter du 1^{er} septembre).

La stabilité de l'activité en termes organiques masque toutefois d'importants contrastes entre les zones et les activités.

L'amélioration constatée au second semestre dans les câbles haute tension, notamment dans les activités de câbles sous-marins n'a pas permis de compenser les décalages de facturation résultant des difficultés opérationnelles rencontrées au premier semestre.

Dans les autres métiers, la situation est contrastée entre les zones géographiques. L'Amérique du Nord est restée dynamique tout au long de l'année. L'Europe progresse modestement : les ventes ont ralenti à partir du second trimestre dans le secteur du bâtiment et câbles industriels liés aux biens d'équipement alors que la demande des opérateurs d'énergie est restée soutenue.

Dans le reste du monde, les ventes sont en léger retrait par rapport à l'année précédente, la demande soutenue dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie n'ayant pas permis de compenser l'intégralité du ralentissement des ventes en infrastructure d'énergie. En Amérique du Sud, le manque de contrats de ligne aérienne au Brésil a fortement impacté l'activité des six derniers mois de l'année. Dans la Zone Moyen-Orient, Russie, Afrique, un ralentissement de l'activité de câbles d'infrastructures d'énergie a été enregistré en Égypte et en Russie. L'Asie-Pacifique a également rencontré un repli de ses ventes dans le domaine des infrastructures d'énergie et la Chine a vu se réduire la demande dans les câbles industriels.

1.1.2 Résultats par métier

À compter du 1^{er} janvier 2012, la segmentation des métiers est en cohérence avec l'organisation du Groupe qui vise en priorité à renforcer la proximité avec les clients. Les segments d'infrastructures d'énergie et de télécom sont désormais regroupés pour former le segment « Transmission, Distribution et Opérateurs ». Les segments bâtiment et réseaux locaux (LAN) sont regroupés pour former le segment « Distributeurs et Installateurs ». Le segment « Industrie » demeure inchangé tandis que le segment « Autres » inclut désormais les Fils Conducteurs. Les données comparatives 2011 présentées ci-après ont été retraitées selon la nouvelle segmentation.

Transmission, Distribution et Opérateurs

Durant l'année 2012, l'activité Transmission, Distribution et Opérateurs a enregistré un chiffre d'affaires, à cours des métaux constants, de 2 088 millions d'euros, contre 2 090 millions d'euros en 2011. Du fait de l'effet de change et de périmètre, cela traduit une décroissance organique de près de 4 %. À compter du 1^{er} septembre 2012, la société Shandong Yanggu New Rihui a été consolidée dans les comptes du Groupe et sa performance intégrée au segment « Transmission, Distribution et Opérateurs ».

Câbles et systèmes sous-marins

L'activité de câbles et systèmes sous-marins a représenté en 2012 environ 25 % du chiffre d'affaires du segment « Transmission, Distribution et Opérateurs ».

La mise en service courant 2011 de nouvelles capacités de production laissait prévoir une croissance de cette activité. Néanmoins, une filiale du Groupe a rencontré des difficultés opérationnelles dans son usine norvégienne au premier trimestre qui se sont traduites par des retards de production et des décalages de facturation.

Face à ces difficultés, le Groupe a mis en œuvre un plan d'action d'envergure visant à redresser de manière structurelle la rentabilité. Dans ce cadre, le Groupe a, dans un premier temps, procédé à des changements dans les structures de direction de cette activité. Dans un deuxième temps, l'organisation et les procédures de contrôle ont

été renforcées, la formation intensifiée et les équipes mobilisées autour d'objectifs communs.

Ce plan d'action a permis une progression du niveau de production au cours de l'année, une stabilisation opérationnelle en fin d'année et devrait permettre de renouer progressivement d'ici à fin 2013, avec des performances opérationnelles attendues pour ce type d'activité. À ce titre, des efforts doivent être poursuivis dans de nombreux domaines durant l'année 2013.

La marge opérationnelle de l'année 2012 a été impactée significativement par les conséquences de ces difficultés opérationnelles en termes de non-qualité, de retard de livraison et de mesures correctrices (Voir également le paragraphe 2 ci-après « Progrès réalisés et difficultés rencontrées »).

L'activité de réponse à appels d'offres a été très soutenue durant l'année 2012. Le Groupe a annoncé fin octobre la conclusion d'un contrat historique d'environ 300 millions d'euros avec l'opérateur de transmission italien Terna. Les filiales opérationnelles concernées du Groupe assureront la fourniture et la pose d'un câble HVDC de 500 kV de plus de 400 kilomètres de long, reliant l'Italie au Monténégro à travers la mer Adriatique. Ce contrat conforte la position de premier plan que le Groupe occupe sur le segment des interconnexions HVDC sous-marines.

À fin décembre 2012, le carnet de commandes de cette activité représentait plus de deux ans et demi d'activité, en forte hausse par rapport à fin 2011.

Câbles et systèmes souterrains

L'activité de câbles et systèmes haute tension souterrains a représenté en 2012 environ 13 % des ventes du segment « Transmission, Distribution et Opérateurs ». Elle est stable par rapport à 2011 à un niveau relativement faible.

Les conditions de sécurité en Libye n'ont pas permis au Groupe de reprendre son activité d'installation dans ce pays, qui avait été interrompue début 2011. En revanche, le Groupe a obtenu durant l'année 2012 un important contrat avec l'opérateur national libyen portant sur la fourniture de câbles 245 kV. Les premières livraisons devraient avoir lieu début 2013.

La marge opérationnelle de cette activité a notamment été impactée par un environnement qui reste très concurrentiel et exigeant dans les pays du Golfe et par la faiblesse de la charge des usines du Groupe en Europe (Voir également le paragraphe 2 « Progrès réalisés et difficultés rencontrées »).

À fin décembre 2012, le carnet de commandes de cette activité représente environ un an d'activité.

Câbles et accessoires de moyenne et basse tension

L'activité de câbles et accessoires moyenne et basse tension destinés aux réseaux de distribution d'énergie a représenté en 2012 environ 53 % des ventes du segment « Transmission, Distribution et Opérateurs ». Elle enregistre un retrait en termes organiques de 4 % par rapport à l'année 2011.

En Europe (environ 47 % des ventes), l'activité progresse, avec d'importants contrastes entre pays. L'activité est très soutenue en France, malgré un ralentissement temporaire sur la fin de l'année. Les ventes progressent également en Scandinavie, tandis que l'Allemagne et l'Italie sont en retrait. L'activité en Grèce, essentiellement tournée vers l'exportation, bénéficie de la reprise des commandes en Libye.

En Amérique du Nord (environ 8 % des ventes), la progression est marquée, tant au Canada qu'aux États-Unis.

En Amérique du Sud (environ 17 % des ventes), les ventes s'inscrivent en retrait, principalement du fait du ralentissement des projets de lignes aériennes au second semestre.

La Zone Asie-Pacifique (environ 14 % des ventes) enregistre un retrait, essentiellement imputable à la faiblesse de la demande en Australie et en Corée.

Enfin, dans la Zone Moyen-Orient, Russie, Afrique (environ 14 % des ventes), la vigueur de la demande au Liban ne compense que partiellement le recul en Égypte, Russie et Maroc.

Opérateurs Télécom

L'activité de câbles et composants destinés aux réseaux de télécommunication, en croissance de 3 %, a représenté en 2012 environ 9 % des ventes du segment « Transmission, Distribution et Opérateurs ».

Dans le domaine des câbles à fibre et des composants, les ventes progressent de manière significative, en raison d'une demande soutenue en Europe. L'activité de câbles en cuivre enregistre, elle, un retrait, principalement imputable au ralentissement des investissements au Brésil sur la fin de l'année.

La marge opérationnelle de l'activité Transmission, Distribution et Opérateurs s'établit à 70 millions d'euros pour l'année 2012 soit 3,4 % du chiffre d'affaires, contre 143 millions d'euros et 6,9 % pour 2011. Cela reflète pour une large part l'impact des difficultés d'exécution rencontrées dans le métier Transmission et la moindre performance en Australie et au Brésil.

Industrie

Durant l'année 2012, l'activité Industrie a enregistré un chiffre d'affaires de 1 195 millions d'euros, contre 991 millions d'euros en 2011, soit une croissance organique (à périmètre et change constants) de près de 3,7 %. À compter du 1^{er} mars 2012, la société AmerCable (devenue depuis Nexans AmerCable) a été consolidée dans les comptes du Groupe et sa performance intégrée au segment « Industrie ». En 2012, la performance des différents segments qui composent l'activité Industrie est très contrastée.

Dans le domaine des faisceaux automobile et industriels, le Groupe a enregistré une croissance forte de ses ventes. Le Groupe bénéficie ici de son positionnement auprès des constructeurs haut de gamme allemands.

Dans le domaine des transports, l'activité a été inégale entre les différents sous-segments. L'aéronautique a poursuivi sa croissance en 2012, portée par la hausse de cette industrie en Europe, où le Groupe occupe une position de tout premier plan.

Dans le domaine du ferroviaire en revanche, les ventes sont en net repli sous l'effet de l'arrêt des programmes d'investissements en Chine, en particulier dans la grande vitesse. Le Groupe a observé une reprise de l'activité d'appels d'offres dans le courant du deuxième semestre 2012 sans que cela se traduise à ce stade par une reprise des ventes de cette activité.

Le segment de la construction navale a, quant à lui, progressé modestement. Cette tendance reflète une forte croissance de la demande dans le domaine des applications liées au secteur pétrolier (désormais plus de la moitié des ventes) tandis que la construction navale traditionnelle (transport maritime et croisière) est en retrait.

Le secteur des ressources a, quant à lui, connu une croissance significative, tirée tant par les applications pétrolières que par l'exploitation minière. L'acquisition de la société Nexans AmerCable, effective au 1^{er} mars 2012 a considérablement renforcé le Groupe sur ces marchés prometteurs. La Société a délivré une performance supérieure aux attentes et son intégration se déroule conformément aux plans. Le ralentissement de la demande dans le domaine de l'exploitation minière ressenti dès le quatrième trimestre 2012, en particulier en Australie, n'a affecté le Groupe que de manière limitée dans la mesure où la majorité des ventes est destinée au remplacement de câbles d'exploitation fortement sollicités.

Dans le segment des automatismes et des biens d'équipement, les ventes sont en net repli. Après un début d'année plutôt porteur, l'activité a ralenti, principalement en Europe, qui représente une part prépondérante des ventes de ce sous-segment. Le Groupe a mis en place des mesures d'adaptation du temps de travail dans certaines usines, afin de faire face à la baisse de l'activité.

La marge opérationnelle s'établit à 44 millions d'euros, soit 3,7 % du chiffre d'affaires, contre 36 millions et 3,6 % pour l'année 2011. Cette progression tient essentiellement à l'amélioration de la performance de l'activité de faisceaux automobile ainsi qu'à la consolidation relative de Nexans AmerCable qui compensent le ralentissement des activités en Europe.

Distributeurs et Installateurs

Durant l'année 2012, l'activité Distributeurs et Installateurs a enregistré un chiffre d'affaires de 1 285 millions d'euros, contre 1 217 millions d'euros en 2011, soit une croissance organique de près de 2 %. La morosité du marché européen aura été plus que compensée par le dynamisme des autres zones géographiques.

En Europe (39 % des ventes), l'activité est en retrait de près de 6 % par rapport à 2011. Après un premier trimestre porteur, la demande a ralenti sur les principaux marchés du Groupe.

En Amérique du Nord (24 % des ventes), l'activité est en croissance dans le domaine des câbles d'énergie, tant au Canada qu'aux États-Unis mais en léger retrait dans le domaine des câbles LAN, sous l'effet d'une demande plus faible dans le secteur des centres de données.

En Amérique du Sud (13 % des ventes), la croissance s'affiche à deux chiffres au Brésil, au Chili et au Pérou et reste plus modérée en Colombie.

En Asie-Pacifique (15 % des ventes), l'Australie/Nouvelle-Zélande progresse, grâce à une action de repositionnement commercial réussie auprès des principaux acteurs du marché. L'activité est en revanche en retrait en Corée du Sud.

Enfin, dans la Zone Moyen-Orient, Russie, Afrique, l'activité croît, tirée par le dynamisme des marchés libanais, turc et marocain.

La marge opérationnelle s'établit à 78 millions d'euros, soit 6,1 % du chiffre d'affaires, contre 70 millions d'euros et 5,8 % en 2011.

Autres activités

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le segment « Autres activités » regroupe les activités non allouées aux métiers et les activités de Fils Conducteurs.

Les ventes de l'année 2012 (304 millions d'euros) sont en croissance de près de 3 %, principalement sous l'effet de la croissance des volumes de Fils Conducteurs essentiellement en Amérique du Nord. La marge opérationnelle s'établit à 10 millions d'euros, contre 12 millions d'euros en 2011.

1.2 Autres éléments des comptes consolidés

1.2.1 Effet Stock Outil

Cette ligne du compte de résultat consolidé intègre deux composantes (cf. **Note 27.d** de l'annexe aux comptes consolidés 2012) :

- Un effet « prix » : la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré dans les états financiers IFRS du Groupe conduit en effet à constater un décalage temporaire entre la valeur comptable du cuivre consommé et la valeur du cuivre réellement affecté à la commande par le biais des couvertures. Ce décalage est accentué par l'existence d'un stock de métal permanent non couvert (appelé « Stock Outil »).

L'impact comptable lié à ce décalage est exclu de la marge opérationnelle et comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Au sein de la marge opérationnelle, indicateur de performance clé pour le Groupe, les consommations de stocks restent valorisées sur la base de la valeur métal propre à chaque commande, conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client.

- Un effet « volume » : le Stock Outil est conservé à un cours historique, proche du LIFO, au sein de la marge opérationnelle (indicateur de gestion) alors qu'il est valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP voir **Note 1.o** de l'annexe aux comptes consolidés 2012) dans le résultat opérationnel, conformément aux principes IFRS. Le retraitement entre la marge opérationnelle et le résultat opérationnel induit lors d'une variation en volume (cession) du Stock Outil au cours de la période est également comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat.

L'effet Stock Outil au 31 décembre 2012 est négatif de 11 millions d'euros. Il était négatif de 40 millions d'euros au 31 décembre 2011, à la suite d'une forte diminution des cours du cuivre durant cet exercice.

1.2.2 Dépréciations d'actifs nets

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valorisation de ses goodwill, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme actualisées pour les différentes entités opérationnelles.

La charge nette de 20 millions d'euros comptabilisée sur l'exercice 2012 concerne :

- Principalement le goodwill et les immobilisations corporelles de l'entité « Égypte », intégralement dépréciés sur le second semestre 2012, pour un montant total de 17 millions d'euros. Dans un contexte économique et politique encore instable, conséquence de la révolution politique en Égypte, l'activité de câble d'énergie s'est fortement ralentie et les perspectives d'un retour à la normale à court terme sont encore incertaines.
- La charge nette résiduelle concerne la poursuite de la dépréciation des immobilisations corporelles de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) « Métallurgie Europe », tant en Allemagne qu'en France, partiellement compensée par les reprises de pertes de valeur de l'UGT « Métallurgie Canada » et de l'UGT « Utilities Europe » qui présentent de bonnes performances en 2012, et des perspectives positives futures.

Sur l'exercice 2011, la charge nette de 34 millions d'euros était principalement liée à la dépréciation des immobilisations corporelles de l'UGT « Turquie ». Le marché local s'était trouvé saturé par le développement des capacités de production des concurrents et par une forte dégradation du marché intérieur.

Rappelons également la dépréciation dès le premier semestre 2011 des actifs de l'UGT « Câbles industriels Amérique du Nord » suite à des performances en net retrait et la difficulté à conserver une marge satisfaisante compte tenu du mix produits.

1.2.3 Restructurations

Les charges de restructurations se sont élevées à 21 millions d'euros en 2012 (voir détail des coûts en **Note 24** de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2012), contre 22 millions d'euros en 2011. Cette charge correspond en 2012 principalement aux plans de réductions d'effectifs en Allemagne, en Australie, en Italie et au Brésil.

En 2011, la charge de restructuration de 22 millions d'euros correspondait principalement à la constitution des provisions relatives aux plans de réductions d'effectifs en Allemagne.

En 2012, comme en 2011, tous les plans ont été accompagnés de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et ont mis en œuvre des mesures permettant de limiter les suppressions de postes et de favoriser les reclassements.

1.2.4 Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux

Les sociétés opérationnelles du Groupe utilisent des contrats d'achat et vente à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour couvrir leur exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre, aluminium et, dans une moindre mesure, plomb).

La forte volatilité des cours des métaux non ferreux a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de « couverture de flux de trésorerie », au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes de cuivre notamment), mais non encore facturées, et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, la part dite « efficace » du gain ou de la perte latente de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres, alors que la part « inefficace » est comptabilisée au compte de résultat sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ».

Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés dans la marge opérationnelle de la période au cours de laquelle l'élément couvert (c'est-à-dire l'achat de cathodes de cuivre, par exemple) affecte le résultat. Cette mécanique aboutit à neutraliser dans la marge opérationnelle les variations de valeur des métaux couverts.

À fin décembre 2012, seules quelques unités pour lesquelles les enjeux ne sont pas jugés significatifs ne remplissent pas les conditions permettant de qualifier leurs dérivés en instruments de couverture. Pour ces dernières, l'impact de la variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux est reporté sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » du compte de résultat.

1.2.5 Plus et moins-values de cession d'actifs

Les plus et moins-values de cession d'actifs, tant en 2012 qu'en 2011, ne sont pas matérielles.

1.2.6 Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne

Le Groupe a comptabilisé une dotation aux provisions de 200 millions d'euros sur le premier semestre 2011 pour une amende qui pourrait lui être infligée suite à la communication des griefs reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés pour des éléments allégués à l'encontre de la Société et de Nexans France SAS. Pour plus de détails se reporter au paragraphe 6.1.1. Enquête de concurrence, ci-après.

Au vu de son caractère exceptionnel et de son montant très significatif et conformément au référentiel IFRS, cette provision a été isolée sur une ligne spécifique du compte de résultat « Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne » au sein du résultat opérationnel.

1.2.7 Résultat financier⁽¹⁾

La charge financière nette totale s'élève à 112 millions d'euros en 2012, contre 110 millions d'euros en 2011.

Le coût de l'endettement net progresse de 19 millions d'euros pour atteindre 90 millions d'euros en 2012, en raison notamment de l'alourdissement de la dette nette du Groupe au cours de l'exercice 2012. Cette évolution fait principalement suite aux acquisitions de la société AmerCable et de la participation dans la co-entreprise avec Shandong Yanggu.

Les autres charges financières sont en diminution de 17 millions d'euros en 2012 par rapport aux comptes 2011 retraités, en raison essentiellement d'un résultat de change plus favorable.

1.2.8 Impôts

En 2012, la charge d'impôt s'élève à 5 millions d'euros, soit 18,1% du résultat avant impôt.

En 2011, la charge d'impôt s'élevait à 31 millions d'euros, malgré un résultat avant impôt négatif de 155 millions d'euros, compte tenu principalement du caractère non déductible de la dotation aux provisions de 200 millions d'euros comptabilisée pour couvrir l'amende qui pourrait être infligée à Nexans France SAS suite à la communication des griefs adressée à la Société ainsi qu'à Nexans France SAS en date du 5 juillet 2011 par la Direction de la Concurrence de la Commission européenne.

1.2.9 Principaux flux financiers de la période

Le Groupe a dégagé une capacité d'autofinancement, avant prise en compte du coût de l'endettement financier brut et de l'impôt, positive de 296 millions d'euros sur l'exercice 2012. Cette capacité d'autofinancement est soutenue par un résultat fortement positif après annulation des amortissements et dépréciations d'actifs nets sans impact sur la trésorerie de 167 millions d'euros.

La dégradation du besoin en fonds de roulement de l'activité Transmission a été en grande partie compensée par une réduction du besoin en fonds de roulement des autres activités.

Les flux de trésorerie liés à l'investissement correspondent à un décaissement de 403 millions d'euros en 2012, décomposés pour l'essentiel en investissements corporels et incorporels pour 166 millions d'euros et en acquisitions (AmerCable et la coentreprise avec Shandong Yanggu) pour 289 millions d'euros.

Les flux de trésorerie liés au financement sont positifs de 176 millions d'euros, en raison notamment du rachat partiel de l'OCEANE 2013, et de l'émission de l'OCEANE 2019 le 21 février 2012, et de l'émission de l'emprunt obligataire 2018 le 19 décembre 2012. Les dividendes distribués par Nexans SA représentent 32 millions d'euros, et les intérêts payés sont en légère augmentation par rapport à 2011.

Au total et après prise en compte des variations de change, la variation de la trésorerie sur la période est négative de 23 millions d'euros et la trésorerie nette à fin décembre 2012 s'établit à 817 millions d'euros (dont 847 millions d'euros de trésorerie active et 30 millions d'euros de découverts et comptes bancaires débiteurs).

1.2.10 Bilan⁽¹⁾

Le total Bilan du Groupe est en progression entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011 et s'établit à 5 854 millions d'euros (contre 5 536 millions d'euros au 31 décembre 2011).

La structure de ce bilan évolue de la façon suivante entre ces deux périodes :

- Les actifs immobilisés s'élèvent au 31 décembre 2012 à 2 210 millions d'euros, contre 1 907 millions d'euros au 31 décembre 2011.
- Le besoin en fonds de roulement opérationnel (clients, stocks, fournisseurs et comptes liés aux contrats long terme hors effets périmètre) est en décroissance de 47 millions d'euros entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012.
- L'accroissement de la dette nette du Groupe est lié aux acquisitions de la société AmerCable et de la co-entreprise avec Shandong Yanggu. La dette nette progresse de 222 millions d'euros à fin d'année dernière à 606 millions d'euros au 31 décembre 2012.
- Les provisions pour risques et charges, incluant les provisions pour engagement de pensions et assimilés, augmentent de 141 millions d'euros au 31 décembre 2012 par rapport au 31 décembre 2011 publié, pour s'établir à 772 millions d'euros, principalement sous l'effet des provisions pour pensions dont le mode de comptabilisation a été modifié par application au 1^{er} janvier 2012 de la norme IAS 19 Révisée.
- Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 1 843 millions d'euros au 31 décembre 2012, par rapport à 1 832 millions d'euros au 31 décembre 2011.

1.2.11 Autres faits marquants de l'exercice

Acquisition de la société américaine AmerCable

Nexans USA Inc. a conclu le 29 février 2012 l'acquisition de 100 % de la société américaine AmerCable. Acteur de premier plan sur les marchés du pétrole et du gaz (*onshore* et *offshore*), des industries

(1) Dans ce paragraphe, les chiffres 2011 ont été retraités de l'application de la norme IAS 19 Révisée. Voir **Note 3** des annexes aux comptes consolidés 2012.

minières et des énergies renouvelables principalement en Amérique du Nord, AmerCable produit des câbles hautement technologiques et spéciaux pour des missions délicates en environnements difficiles. Par cette acquisition, le Groupe poursuit sa stratégie qui vise à renforcer son activité Industrie sur les segments en croissance et à forte valeur ajoutée.

Se référer également à la **Note 12** de l'annexe aux comptes consolidés 2012.

Émission d'une OCEANE 2019 et rachat partiel des OCEANE 2013

Se référer à la **Note 2** de l'annexe aux comptes consolidés 2012.

Plan d'actionnariat salarié

Se référer à la **Note 2** de l'annexe aux comptes consolidés 2012.

Acquisition de 75 % de la société chinoise Shandong Yanggu New Rihui

La Société Nexans Participations a conclu le 31 août 2012 l'acquisition de 75 % de la société Shandong Yanggu New Rihui à la suite de l'accord du 21 juin 2011. Aux termes de l'accord, le Groupe détient 75 % de cette co-entreprise et la société Shandong Yanggu les 25 % restants.

Fondé en 1985 dans la province du Shandong dans le nord du pays, Shandong Yanggu est l'un des principaux fabricants chinois de câbles d'énergie.

La société détient un ensemble industriel fabriquant des câbles d'énergie de haute, moyenne et basse tension et emploie environ 1 200 personnes. Cette société a récemment mené à bien un programme majeur d'investissement afin de renforcer sa capacité de production. Shandong Yanggu fournit notamment des câbles d'infrastructures d'énergie à SGCC (State Grid Corporation of China).

Se référer également à la **Note 12** de l'annexe aux comptes consolidés 2012.

Accord avec Madeco en vue du renforcement de la participation de ce dernier au capital du Groupe en tant qu'actionnaire principal

La Société a annoncé la conclusion, le 26 novembre 2012, d'un avenant à l'accord du 27 mars 2011 avec son principal actionnaire, le groupe chilien Madeco. Cet avenant a pour objet de permettre à Madeco de porter sa participation maximum dans le capital de la Société de 22,50 % (aux termes de l'accord initial) à 28 % du capital social et des droits de vote, permettant ainsi au principal actionnaire de consolider sa position en tant qu'actionnaire de référence et partenaire de long terme.

L'avenant prolonge en outre la durée du pacte, qui arrivera à terme dix ans après la conclusion de l'avenant, soit le 26 novembre 2022, au lieu du 26 août 2021 aux termes de l'accord initial.

Aux termes de l'accord modifié, pendant une durée de trois ans expirant le 26 novembre 2015, Madeco s'engage à limiter sa participation à 28 % du capital social (*standstill*) et à conserver une participation

minimum de 20 % (*lock-up*). Si la participation de Madeco vient à dépasser 25 % du capital social de la Société au cours des trois années suivant la conclusion de l'avenant, l'obligation de conservation de Madeco sera automatiquement portée à 25 % du capital.

Les autres principales dispositions de l'accord initial restent inchangées. En particulier, le renforcement de Madeco dans le capital de la Société sera sans effet sur la gouvernance de la Société, dont le Conseil d'Administration compte trois membres proposés par Madeco. En outre, en application des statuts, les voix exprimées par Madeco, comme par tout autre actionnaire, sont plafonnées à 20 % des droits de vote exprimés en assemblée sur les opérations structurantes (telles que fusions et augmentations de capital significatives). Enfin, les parties peuvent mettre fin à l'accord notamment en cas d'offre publique d'un tiers visant les actions de la Société. L'intégralité de l'accord et du texte de l'avenant du 26 novembre 2012 figurent sur le site Internet www.nexans.com, rubrique Finance/Documentation.

Au 31 décembre 2012, le groupe Madeco détenait environ 22,5 % du capital social de la Société.

Enquêtes de concurrence

Se référer aux éléments décrits au 6.1.1 ci-après « Enquêtes de concurrence ».

Émission obligataire

La Société a émis le 19 décembre 2012 un nouvel emprunt obligataire à échéance du 19 mars 2018 pour un montant nominal de 250 millions d'euros. Le prix d'émission est de 99,398 % du pair.

Les obligations portent intérêt à un taux nominal annuel de 4,25 % payable annuellement à terme échu le 19 mars de chaque année, avec un premier coupon fixé au 19 mars 2014. Les obligations seront remboursées le 19 mars 2018. Le rendement à l'échéance de l'émission est de 4,375 % (voir la note d'opération publiée sur le site de www.nexans.com, rubrique Finance/Documentation ainsi que sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers www.amffrance.org).

1.3 La Société

1.3.1 Activité et résultats

La Société est une société holding qui n'a pas d'activité industrielle ou commerciale.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires s'est élevé à 26 millions d'euros et correspond essentiellement à la facturation du coût des prestations rendues aux filiales du Groupe (17,9 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Compte tenu principalement de charges d'exploitation de 51,5 millions d'euros, de charges financières de 111 millions d'euros et de dividendes reçus des filiales s'élevant à 92 millions d'euros, le résultat net ressort en perte à 35,5 millions d'euros au 31 décembre 2012 (contre un bénéfice de 35,4 millions d'euros en 2011).

Les capitaux propres de la Société s'établissent à 1 655,0 millions d'euros, contre 1 704,8 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, il est précisé que le solde des dettes fournisseurs de la Société s'élevait à 981 784 euros au 31 décembre 2011 et à 1 811 437 euros au 31 décembre 2012 (factures non échues au 31 décembre 2012 et entièrement exigibles au premier trimestre 2013).

1.3.2 Proposition d'affectation du résultat 2012 et dividende

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à se réunir au premier semestre 2013 de décider d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de 35 486 061 euros de la manière suivante :

- Report à nouveau antérieur	273 649 281 euros
- Résultat de l'exercice	(35 486 061) euros
- Dotation de la réserve légale	0 euro
- Total bénéfice distribuable	238 163 220 euros

Affectation du résultat

(Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2012, soit 29 394 042 actions)

- 0,50 euro par action	
- soit un dividende mis en distribution égal à	14 697 021 euros
- Report à nouveau après affectation	223 466 199 euros
- Total	238 163 220 euros

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de décider la distribution d'un dividende de 0,50 euro par action portant le montant total du dividende à 14 697 021 euros sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2012. Toutefois, le montant du dividende est susceptible d'être augmenté (et corrélativement le report à nouveau diminué) d'un montant total maximal de 654 102,5 euros pour tenir compte du nombre total maximal de 1 308 205 actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1^{er} janvier et le 14 mai 2013, date prévue de l'Assemblée Générale Annuelle, par voie éventuelle de levées d'options de souscription d'actions⁽¹⁾.

Au cas où lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions seront affectées au report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les actions sont toutes de même catégorie et que la totalité du dividende mis en paiement sera éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices précédents ainsi que le montant des dividendes éligibles à la réfaction de 40 % ont été les suivants :

	Exercice 2011 (distribution en 2012)	Exercice 2010 (distribution en 2011)	Exercice 2009 (distribution en 2010)
Dividende par action	1,1 €	1,1 €	1 €
Nombre d'actions rémunérées	28 760 710	28 710 443	28 101 995
Distribution totale	31 636 781 €	31 581 487 €	28 101 995 €

(1) Sous réserve en outre des éventuelles options levées entre le 14 mai (date anticipée pour l'Assemblée Générale Annuelle 2013) et la date de mise en paiement du dividende, lesquelles options donneront également droit au dividende éventuellement décidé par l'Assemblée Générale Annuelle 2013.

02. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Outre les éléments décrits dans le présent rapport et en particulier à la section 1 ci-avant (« Activité du Groupe durant l'année 2012 »), le Groupe a poursuivi ses efforts en termes d'excellence opérationnelle, de maîtrise des coûts d'approvisionnement et de production ainsi que du besoin en fonds de roulement, dans un contexte d'augmentation du cours des métaux non ferreux.

Des progrès ont été réalisés dans le déploiement des programmes transversaux, en particulier le programme Nexans Excellence Way (voir paragraphe 9.2.9 ci-après « Formation »), désormais lancé dans plus de 75 % des usines du Groupe dans les fonctions de production et en cours de déploiement dans les fonctions logistique, achats et approvisionnement ; le programme « Orientation Client », qui s'est concrétisé par la réalisation d'enquêtes de satisfaction et le déploiement de l'outil de gestion des relations avec les clients ; et les « modèles de compétence » du Groupe (voir paragraphe 9.2.6 ci-après « Développement et gestion des carrières »).

Le Groupe a rencontré des difficultés dans l'exécution de certains projets haute tension. Durant le premier trimestre 2012, les résultats de l'activité Transmission sous-marine ont été impactés de manière significative par des difficultés de production. Même si la production s'est améliorée durant l'année, avec un retour à un niveau normalisé durant le second semestre, ces difficultés ont nécessité de revoir la planification des productions, entraînant des pénalités de retard.

De plus, des problèmes de qualité ont été rencontrés à l'occasion de tests de produits, ce qui a entraîné des retards dans la reconnaissance des ventes et des marges et des décalages dans les encaissements.

Pour l'activité Transmission terrestre, la faiblesse de la charge des usines et l'environnement concurrentiel et exigeant dans les pays du Golfe ont impacté la marge opérationnelle du segment.

Enfin, sur certains projets de Transmission, des litiges non résolus avec les clients concernant des exigences de performance, des spécifications ou encore l'exécution des projets ont conduit à des retards et des dépassements de coûts.

03. Recherche et Développement

Le Groupe apporte une attention particulière à l'Innovation en développant dans ses laboratoires de nouveaux matériaux, technologies et produits.

L'effort financier pour accompagner les activités de Recherche et Développement représente 75 millions d'euros pour l'ensemble du Groupe en 2012, soit un niveau semblable à celui de 2011.

600 chercheurs, ingénieurs et techniciens sont répartis dans les centres techniques du Groupe.

Quatre Centres de Recherche sont en charge, chacun dans son domaine de compétences, de la recherche amont en liaison avec des partenaires extérieurs (universités, laboratoires, organismes de recherche...). Ils participent à l'élaboration de matériaux innovants, à la mise au point de technologies et au développement de nouveaux produits. Ils apportent également aux usines une assistance technique, soit pour des projets ponctuels, soit dans le cadre du programme d'amélioration continue de la performance en production. Ils sont à la disposition de l'ensemble des Unités et, à ce titre, sont entièrement financés par le Groupe. Ces quatre Centres de Recherche sont situés à Lens, en France (métallurgie), à Jincheon, en Corée (caoutchouc), à Lyon, en France (simulation numérique et les autres matériaux réticulés, en particulier ceux pour les câbles de moyenne ou haute tension) et à Nuremberg, en Allemagne (matériaux thermoplastiques).

Des axes prioritaires sont définis au niveau du Groupe et des projets clés lancés afin d'accélérer la mise au point des nouvelles solutions dans ces domaines. Plus de trente projets de développement d'importance stratégique pour le Groupe ont ainsi été pilotés par la Direction Technique en 2012.

Des Directeurs Techniques par grands marchés coordonnent les développements techniques au niveau mondial et gèrent les portefeuilles de projets stratégiques.

Parmi les réalisations de l'année 2012, on peut noter les éléments clés suivants :

- Des progrès significatifs dans le développement de systèmes haute tension en courant continu.
- Des câbles de moyenne tension résistants au feu.
- Le test réussi à Rio de Janeiro au Brésil d'une ligne aérienne pilote de nouvelle génération à cœur composite.
- La mise au point d'un système permettant de communiquer par courant porteur en ligne en utilisant comme supports les réseaux électriques de basse ou de moyenne tension.
- Une solution innovante, Core Tag™, pour réduire les vols de câbles en cuivre, notamment le long des voies ferrées.
- Des câbles à durée de vie allongée pour centrales nucléaires.
- Un nouveau procédé de fabrication de câbles plus performants pour l'aéronautique.
- Des câbles pour plates-formes off-shore plus résistants, en particulier au rayonnement ultra-violet.
- Des câbles pour le bâtiment plus faciles à installer, et
- Des câbles optiques à très forte capacité comprenant plus de mille fibres optiques.

Le Groupe a de plus conforté sa position dans le domaine de pointe des solutions pour réseaux électriques à base de supraconducteurs, des matériaux qui, lorsqu'ils sont suffisamment refroidis, constituent des conducteurs parfaits de l'électricité. Une phase de nouvelle génération, dont la mise en service est prévue en 2013, a été installée à Long Island en remplacement de l'une des trois phases du câble supraconducteur de 2008. Un prototype a également été réalisé pour le projet de câble

supraconducteur 10 kV en Allemagne. Il sera soumis à des essais de qualification qui précéderont la fabrication du câble de 1 km qui sera installé à Essen. Deux limiteurs de courant supraconducteurs sont de plus en cours de fabrication.

Le Groupe avait inauguré, en décembre 2011, son cycle de conférences techniques. Près de cent personnes avaient été rassemblées à Paris pour traiter de l'utilisation de la supraconductivité dans les réseaux d'énergie, célébrant ainsi le centenaire de la découverte de ces matériaux. Une nouvelle conférence technique, regroupant plus d'une centaine de clients, partenaires et journalistes, a été organisée à Paris en décembre 2012. Elle a été consacrée au courant porteur en ligne.

Le portefeuille du Groupe compte environ 600 brevets et 78 nouveaux brevets ont été déposés en 2012. Ce nombre est le second le plus élevé depuis la création de Groupe. Il illustre la créativité des équipes techniques et renforce la position du Groupe sur ses marchés en affirmant sa propriété intellectuelle.

04. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2012

Conformément à l'annonce faite au marché le 7 décembre 2012 relative à l'élargissement de ses lignes de crédit confirmées, le Groupe a conclu le 5 février 2013 un avenant n° 2 au contrat de crédit syndiqué du 1^{er} décembre 2011. Aux termes du contrat de crédit syndiqué modifié, le Groupe s'appuie sur un nouvel établissement bancaire prêteur et la ligne de crédit confirmée a été augmentée d'environ 60 millions d'euros, portant ainsi cette source de financement sécurisé à échéance 1^{er} décembre 2016 à un montant total de 597 millions d'euros

Le Groupe n'a pas connaissance d'un autre événement important survenu depuis la clôture de l'exercice 2012.

05. Orientations et perspectives

L'année 2013 s'inscrit encore dans certaines parties du monde dans un contexte incertain (Brésil - Australie) voire récessif (Europe). Les activités de haute tension verront leur rentabilité s'améliorer sans atteindre encore un niveau normatif. Compte tenu du fait que les divers plans d'action lancés ou à l'étude ne produiront qu'un effet marginal en 2013, le Groupe table à ce jour sur une rentabilité opérationnelle sensiblement équivalente à celle de 2012.

Dans ce contexte, le Groupe souhaite se donner les moyens de sauvegarder et de restaurer sa compétitivité, de maîtriser ses coûts et de poursuivre la rationalisation de son organisation. À ce titre, le Groupe va mettre à l'étude un projet de plan visant des économies de l'ordre de 70 millions d'euros à terme en Europe concernant en particulier les secteurs câbles haute tension terrestres, les câbles industriels spéciaux et les structures administratives en général. Le Groupe viendra devant les instances représentatives du personnel concernées au troisième trimestre 2013.

D'autre part, le Conseil d'Administration du 14 janvier 2013 a arrêté les grandes lignes du plan stratégique 2013-2015 qui fixe les orientations en matière de marchés, produits et politique industrielle. Les actions inscrites à ce plan stratégique ont pour objectif, à conjoncture identique, de porter la marge opérationnelle du Groupe d'ici à 2015 à un montant de 350 à 400 millions d'euros et de quasi doubler son retour sur capitaux employés.

06. Facteurs de risque

Le Rapport du Président du Conseil d'Administration préparé conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce pour l'exercice 2012 décrit l'organisation et les procédures mises en place au sein du Groupe en matière de gestion des risques, outre les éléments mis en place dans la gestion du risque liée aux enquêtes de concurrence décrits au paragraphe 6.1.1 ci-après⁽¹⁾.

Les risques décrits dans la présente section 6 sont, à la date du présent rapport, ceux dont le Groupe estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Le Groupe peut se trouver exposé à d'autres risques, non identifiés à la date du présent rapport ou qui n'apparaissent pas significatifs en l'état actuel.

6.1 Risques juridiques

Compte tenu de la diversité de ses implantations géographiques, le Groupe est tenu au respect de nombreuses législations et réglementations nationales et régionales, notamment commerciales, douanières et fiscales, auxquelles est soumis tout acteur industriel. Tout changement dans l'une de ces réglementations et de leurs modalités d'application au sein du Groupe pourrait entraîner une baisse de la rentabilité et des résultats du Groupe.

6.1.1 Enquêtes de concurrence

Le risque juridique identifié auquel le Groupe est actuellement le plus exposé est le risque relatif aux enquêtes de concurrence :

Fin janvier 2009, des enquêtes de concurrence ont été engagées à l'encontre de différentes sociétés du Groupe et d'autres producteurs de câbles pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains.

(1) Se reporter pages 108 et suivantes du présent Document de référence.

Dans le cadre de ces enquêtes, la Société, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne. En conséquence, la société Nexans France SAS a constitué dans ses comptes sociaux une provision pour risques d'amende de 200 millions d'euros qui figure également dans les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 30 juin 2011.

Ce montant correspond, à ce stade de la procédure et par application du principe de prudence, à son estimation d'une amende qui pourrait lui être infligée compte tenu de la politique de la Commission en matière de sanctions, de la méthodologie et des éléments sur lesquels la Commission indique envisager de fonder une amende ainsi que la prise en compte de certaines contestations que la Société et sa filiale Nexans France SAS ont faites dans le cadre de la réponse à la communication des griefs qu'elles ont soumise à la Commission européenne en 2011. S'agissant d'une estimation, on ne peut exclure que le montant effectif de l'éventuelle amende soit différent.

Courant juin 2012, la Société et sa filiale Nexans France SAS ainsi que les autres entreprises tierces visées dans la procédure ont été auditionnées par la Commission européenne. Les auditions sont une étape procédurale et ne permettent pas de préjuger de la décision qui sera prise par la Commission suite à ces auditions. La procédure n'est pas soumise à un calendrier officiel mais on observe, depuis quelques années, que l'audience est la plupart du temps suivie d'une décision de la Commission dans les six à dix-huit mois suivant l'audience.

Certaines sociétés du Groupe demeurent aussi sous enquêtes d'autorités de la concurrence en Australie, en Corée du Sud (outre les procédures en cours portant sur les activités réalisées localement), aux États-Unis, au Brésil et au Canada, dans le même secteur d'activité. Les procédures suivent leur cours dans ces pays. Le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer à ce jour sur les suites qui seront données à ces procédures ni sur les conséquences induites, notamment financières, et à ce titre, n'a constitué aucune provision dans ses comptes en dehors de celle pour une éventuelle amende de la Commission européenne. Les enquêtes au Japon et en Nouvelle-Zélande ont quant à elles été clôturées en 2011 sans qu'aucune sanction n'ait été prononcée à l'encontre du Groupe.

Dans son communiqué du 12 février 2009 et dans sa communication ultérieure, la Société indique qu'une issue défavorable à l'ensemble de ces procédures ainsi que les conséquences liées pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe, même en dehors de l'éventuelle amende de la Commission européenne.

Le Groupe continue à déployer des mesures afin d'assurer le respect de l'ensemble des lois et règlements, notamment ceux relatifs aux règles de concurrence. Dans ce cadre, le Groupe a mis à jour en 2008 puis actualisé en 2010 son Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, largement diffusé dans le Groupe, lequel fixe les principes que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles et auxquels les nouveaux salariés du Groupe doivent souscrire par la signature d'un engagement écrit de conformité.

En complément de la mise à jour et actualisation du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, le Groupe a par ailleurs déployé, au premier semestre 2009, un Programme Mondial de Conformité aux Règles de Concurrence (*Competition Compliance Program*), lequel définit les

principes fondateurs destinés à assurer la conformité du Groupe au droit de la concurrence. Au nombre des principes adoptés figurent entre autres : la responsabilisation du management pour le déploiement du programme, la diffusion effective de procédures et règles de conformité au sein du Groupe et l'obligation de formation des commerciaux du Groupe à ces procédures et règles de conformité et leur sensibilisation aux risques et sanctions liés aux pratiques illicites.

Depuis cette date, un nouveau « Plan d'Action » au titre du *Competition Compliance Program* est déployé chaque année. Sa mise en œuvre fait l'objet d'audits internes dont les conclusions sont transmises au Comité d'Audit et des Comptes.

Enfin, une procédure de signalement des incidents éventuels liés à certaines règles du Code d'Éthique (dont celles portant sur le droit de la concurrence) est en place depuis septembre 2011.

Malgré les règles et procédures de contrôle interne mises en place, qui ont été renforcées de manière continue depuis plusieurs années, le Groupe ne peut garantir que les risques et les problèmes liés à des pratiques anticoncurrentielles seront totalement maîtrisés ou éliminés.

6.1.2 Risques de non-conformité aux lois et règlements et aux normes

Le Groupe dispose de règles et de procédures visant à contrôler les principaux risques liés à la non-conformité aux lois et autres réglementations et normes, qui ont été renforcées de manière continue depuis plusieurs années, en particulier le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires et la procédure interne sur les agents et consultants (voir également la partie Contrôle Interne du Rapport du Président 2012).

Par le passé, le Groupe a découvert des cas de non-conformité à des réglementations et à des normes, telles que, par exemple, à la réglementation douanière et des normes techniques (tests) définies par la marine militaire américaine. Dans les deux cas en question, les filiales concernées du Groupe ont été en mesure de résoudre les difficultés sans payer de pénalité en divulguant de manière volontaire les non-conformités et en introduisant des procédures de contrôle renforcées.

Néanmoins, les procédures mises en place par le Groupe ne peuvent garantir que les risques et les problèmes seront totalement maîtrisés ou éliminés et le Groupe ne peut donner l'assurance d'avoir été, ou d'être à l'avenir, en toutes circonstances en conformité avec de telles normes ou réglementations, qu'il n'encourra aucun coût ou responsabilité significatifs afin d'assurer à l'avenir la conformité à ces réglementations ni qu'il sera en mesure de financer ces éventuelles responsabilités futures.

6.1.3 Risques de litiges

Le Groupe est exposé, par son activité, à des litiges commerciaux et techniques.

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est confronté à des risques juridiques découlant des relations nouées avec des partenaires, clients ou fournisseurs. En particulier, des filiales du Groupe sont engagées dans plusieurs contentieux principalement liés aux contrats (voir notamment paragraphe 6.2.1 ci-après).

Les passifs éventuels et litiges sont également décrits à la **Note 32** (Passifs éventuels, litiges) et à la **Note 24** (Provisions) de l'annexe aux comptes consolidés 2012.

6.2 Risques liés à l'activité

6.2.1 Risques liés aux responsabilités contractuelles

Responsabilité du fait des produits

L'activité industrielle et commerciale des sociétés opérationnelles du Groupe l'expose à des actions en responsabilité du fait des produits ou à des allégations selon lesquelles ses produits sont responsables de dommages causés à des tiers ou à des biens. Certaines sociétés du Groupe fournissent l'industrie automobile, laquelle procède parfois à des campagnes de rappel qui peuvent porter sur un grand nombre de véhicules. Or ces rappels peuvent parfois être motivés par une prétendue non conformité des produits livrés par des sociétés du Groupe.

Les sociétés opérationnelles du Groupe garantissent les performances de leurs produits, parfois sur de longues durées. En outre, les garanties consenties aux différentes sociétés concernées du Groupe dans les contrats d'approvisionnement en matériaux ou composants que lesdites sociétés du Groupe utilisent dans la production n'ont pas toujours la même étendue que celles accordées par les sociétés concernées à leurs propres clients (par exemple, les tubes en acier dans les câbles ombilicaux ou les fibres optiques dans les câbles à fibre optique).

À titre d'exemple, une procédure en cours concerne des câbles fabriqués par une filiale européenne du Groupe et vendus à un fabricant de faisceaux. Ce dernier les a ensuite revendus à un autre équipementier, qui les a lui-même revendus à un constructeur automobile européen. La filiale n'a pas été informée des spécifications requises par le constructeur automobile européen. Le constructeur automobile européen aurait utilisé ces câbles conjointement avec des commutateurs servant notamment au fonctionnement d'essuie-glaces et un certain nombre de câbles se seraient cassés. La filiale estime que les câbles vendus correspondaient aux spécifications de son client, le fabricant de faisceaux.

Une procédure de référé-expertise a été initiée en janvier 2008 par l'équipementier automobile à l'encontre du fabricant de faisceaux dont l'objet est la recherche et la préservation de la preuve dans le but d'identifier la cause technique du dommage et la filiale du Groupe concernée a été impliquée dans cette procédure. Dans le cadre de cette procédure, l'équipementier invoque la non-conformité des câbles aux spécifications techniques du fabricant de faisceaux, ce que le fabricant de faisceaux et la filiale du Groupe concernée réfutent. À l'issue de cette procédure, le tribunal rendra un constat d'expertise technique. Le constructeur automobile aurait lancé une campagne de rappel qui concernerait environ 350 000 commutateurs installés. Enfin, l'équipementier a confirmé que son client, le constructeur automobile a émis, en 2007, une réclamation de 17 millions d'euros à son encontre suite aux retours de véhicules à cette date. Ce cas a été notifié à l'assureur.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences du cas décrit ci-dessus ni des autres cas en cours dans lesquels la qualité des produits livrés par le Groupe est mise en question, le Groupe estime à ce stade que l'issue de ces cas n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière consolidée, sans pour autant pouvoir l'exclure.

Contrats relatifs à des projets clé en main

L'essentiel des contrats de fourniture et d'installation de câbles dans le cadre de projets d'infrastructures « clé en main » est lié aux activités de câbles sous-marins et de haute tension terrestres. Le chiffre d'affaires pour de tels projets, variable d'une année à l'autre, représente environ 15 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants. La valeur individuelle de ces contrats est souvent élevée et ils contiennent des clauses de pénalité et de responsabilité applicables dans le cas où la société du Groupe contractante ne remplirait pas ses engagements de calendrier et/ou de qualité (par exemple, défauts techniques nécessitant une intervention lourde après installation suite à une non-conformité des produits résultant d'un dysfonctionnement lors de la production).

Les câbles, qui doivent satisfaire un certain nombre de spécifications et de normes internationales, font l'objet de tests avant livraison ou mise en service. Compte tenu de la complexité croissante des normes techniques, de l'augmentation des puissances transportées et des exigences des clients, la nécessité de réussir certains tests après la signature du contrat, peut entraîner des retards dans le planning de fabrication et/ou même conduire à la nécessité de reproduire certains câbles.

De même, la bonne exécution de projets d'infrastructures clé en main peut dépendre de et/ou être affectée par la survenance d'événements imprévus ou l'existence de paramètres différents de ceux escomptés pendant la préparation du projet. Lorsque de tels aléas surviennent, un ajustement des dispositions contractuelles est parfois recherché avec le client, ce qui peut conduire la société du Groupe contractante à supporter, momentanément ou de manière définitive, les surcoûts de production ou d'installation.

Dans le cadre de ce type de contrat, la mise en cause éventuelle de sociétés du Groupe serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe dans son ensemble en raison de l'importance des pénalités encourues, de l'éventuel remplacement de tout ou partie des câbles (avant ou après livraison), des demandes de dommages-intérêts formulées à l'encontre des sociétés du Groupe concernées, de l'extension de la période de garantie ou encore du fait de conséquences induites de ces mises en cause, y compris les éventuels retards de production répercutés sur d'autres projets.

En outre, un certain nombre de contrats « clé en main » sont exécutés dans le cadre de consortiums formés par la/ou les sociétés opérationnelles du Groupe concernée(s) avec un fabricant et/ou un prestataire ou bien avec le concours significatif d'un tel fabricant ou prestataire en tant que sous-traitant. Dans ce contexte, la ou lesdites sociétés du Groupe partagent dans une certaine mesure les risques d'exécution de leur partenaire.

Dans les cas où la ou lesdites sociétés du Groupe sont confrontées à de telles mises en cause, le Groupe en tient compte dans la reconnaissance des marges comptabilisées sur ces contrats comme décrit à la **Note 1.g** de l'annexe aux comptes consolidés.

À titre d'exemple, l'exécution d'un contrat de haute tension sous-marine rencontrait des difficultés à fin 2009. Le Groupe avait constitué dès le premier semestre 2010 dans ses états financiers une provision qui avait permis de couvrir la transaction finalement conclue début 2011 avec le client, une société détenue par l'État chinois. À fin 2011, les travaux entrepris pour ce client étaient finalisés. Néanmoins, le projet a également donné lieu à un différend avec le sous-traitant chinois participant à l'installation, qui avait accidentellement endommagé une liaison fibre optique sous-marine de l'armée chinoise, laquelle avait par la suite retenu le bateau en question et fait obstacle au déchargement de l'équipement qui était à son bord lequel appartenait à l'une des sociétés du Groupe. Le sous-traitant réclame le paiement de factures couvrant la location de son matériel pour la période pendant laquelle ce matériel a été immobilisé à la demande de l'armée chinoise. La société du Groupe concernée réclame au sous-traitant le remboursement des préjudices (notamment retard) provoqués par l'accident. Ce différend fait l'objet d'un arbitrage à Singapour.

À fin 2012, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

Voir également la section 2 (progrès réalisés et difficultés rencontrées) du Rapport de gestion ci-avant pour une description des difficultés opérationnelles rencontrées en 2012 dans l'activité haute tension.

Contrôle des risques

Les contrats importants conclus par les filiales opérationnelles du Groupe sont soumis à une procédure d'évaluation systématique des risques, toutes les offres commerciales supérieures à 5 millions d'euros étant soumises au Comité Groupe de revue des offres contractuelles. Une attention particulière est portée à la sensibilisation du personnel commercial et technique aux risques dans les contrats de vente et à la négociation des conditions contractuelles avec une implication de la direction juridique du Groupe. Néanmoins, dans certains contrats, notamment dans le secteur du transport, certains clients n'acceptent pas de limitation de responsabilité en montant.

Pour limiter le risque relatif à la responsabilité du fait des produits, le Groupe a mis en place des processus de contrôle sur la qualité de ses produits. Un nombre important d'unités du Groupe sont certifiées ISO 9001 ou 9002 selon les besoins. Chaque unité suit mensuellement un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès en matière de qualité et de satisfaction client.

Le Groupe bénéficie actuellement d'une assurance de responsabilité civile qui couvre le fait des produits, qu'il considère adaptée aux pratiques du secteur et dont les montants de garantie excèdent largement les sinistres survenus dans le passé. Néanmoins, le Groupe ne peut garantir que les assurances souscrites seraient suffisantes pour couvrir les actions en responsabilité intentées contre lui (se reporter au paragraphe 6.4 ci-après) car les montants de garantie, bien qu'importants, sont limités annuellement et les couvertures sont soumises aux exclusions classiques pour ce type de police telles qu'en particulier le coût du produit lui-même et les pénalités de retard.

6.2.2 Risques liés à la dépendance clients

En termes de risque clients, le Groupe se caractérise par une grande diversité de ses métiers (câbles pour infrastructure, bâtiment et industrie, de type énergie et télécommunications), de ses clients (distributeurs, fabricants d'équipement, opérateurs industriels, opérateurs publics...) et de son implantation géographique. Cette diversité contribue à l'échelle du Groupe à mitiger le risque de dépendance client. À ce titre, aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé en 2012.

Cependant, dans un certain nombre de pays, un client peut représenter une part essentielle de l'activité d'une unité de production spécifique et la perte de ce client pourrait avoir des conséquences locales significatives, et en particulier entraîner la fermeture d'ateliers de production.

Par ailleurs, compte tenu du niveau du résultat opérationnel et des conditions de marché difficiles, la perte d'un client, notamment dans des activités où le nombre d'acteurs est réduit, telles que la construction navale, l'aéronautique ou l'industrie automobile, pourrait affecter les résultats du Groupe.

Enfin, la demande pour certains produits est liée à l'environnement économique propre du secteur d'activité concerné, comme par exemple l'industrie pétrolière.

6.2.3 Risques liés aux matières premières et à l'approvisionnement

Le cuivre, l'aluminium et les plastiques sont les principales matières premières utilisées par les sociétés opérationnelles du Groupe, étant précisé que le cuivre et l'aluminium représentent à eux seuls la majorité des achats de matières premières. Les fluctuations de cours et la disponibilité des produits ont donc un impact direct sur ses activités. Une pénurie mondiale ou des interruptions d'approvisionnement seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe, même si pour réduire ce risque, le Groupe a, dans la mesure du possible, élargi ses sources d'approvisionnement. La situation est, sous certains aspects, comparable pour les produits dérivés du pétrole (PE, PVC, plastifiants...). L'incapacité à obtenir des matières premières à des prix commercialement raisonnables pourrait avoir un effet défavorable sur les activités et les résultats du Groupe. Afin de limiter ce risque, une politique de partenariats étroits mais non exclusifs a été initiée avec un certain nombre de fournisseurs clés. Cette stratégie sera poursuivie et élargie en 2013. Le Groupe pourrait également ne pas être en mesure de répercuter l'intégralité des hausses de prix d'approvisionnement sur ses clients.

La politique Groupe consiste à avoir au moins deux fournisseurs pour toute matière ou composant utilisé dans la fabrication des produits. Les programmes visant à limiter les situations de dépendance monopolistiques, lancés dès 2008 avec les services de Recherche et Développement, ont permis des progrès importants dans ce sens. Le Groupe n'a pas eu à souffrir en 2012 de pénurie de matières premières malgré une situation d'approvisionnement rendue parfois difficile par l'environnement économique.

La consommation de cuivre en 2012 s'est élevée à environ 490 000 tonnes (hors volumes transformés pour le compte des clients environ 57 000 tonnes). Pour ses principaux besoins, les sociétés du Groupe concernées concluent avec différents producteurs de cuivre des contrats annuels d'achat de cathodes ou de fil machine portant sur des quantités déterminées. Lesdites sociétés ont ainsi pris des engagements d'environ 400 000 tonnes de cuivre pour 2013.

La consommation d'aluminium en 2012 s'est élevée à 148 000 tonnes.

Certains contrats à long terme pour le fil de cuivre et d'aluminium, arrivés à échéance à fin 2012, ont été renouvelés suite à des appels d'offres et de nouveaux contrats ont été conclus pour ces deux commodités. Par ailleurs, s'agissant du fil d'aluminium, des contrats annuels ont été négociés avec de grands producteurs mondiaux.

Il est à noter que, en ce qui concerne les métaux, qui font l'objet de cotations sur des marchés réglementés, un hypothétique excédent de quantités achetées par rapport aux besoins est à ce titre cessible, avec néanmoins un coût potentiel lié à un écart éventuel sur le prix.

Les instruments financiers utilisés par les filiales du Groupe afin de gérer son exposition aux risques de matières premières (cuivre et aluminium) sont décrits dans la **Note 27** de l'annexe aux comptes consolidés (Risques financiers), paragraphe d (Risques sur les cours des métaux). La sensibilité des résultats du Groupe aux cours du cuivre est présentée au paragraphe f (Analyse de sensibilité aux risques de marché) de la même note.

Les contrats conclus par les filiales du Groupe concernées pour l'achat des autres matières premières sont généralement négociés annuellement sans engagement d'achat ferme et les commandes sont passées au mois le mois en fonction des besoins.

Les risques liés à l'approvisionnement en matières premières font l'objet d'un suivi spécifique par chaque acheteur de famille de produits concernée. La stratégie achats, reposant sur des partenariats avec un certain nombre de fournisseurs clés, vise à réduire l'exposition aux risques de pénuries de matières sensibles à terme, qu'il s'agisse de métaux, plastiques, équipements ou services.

6.2.4 Risques liés à la croissance externe

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe procède à des opérations de croissance externe par le biais en particulier d'acquisitions d'activités ou de sociétés ainsi qu'à la création de sociétés communes ou la mise en place de partenariats.

Outre la difficulté de réaliser les acquisitions ou conclure les partenariats dans des conditions satisfaisantes, le Groupe peut rencontrer des difficultés lors de l'intégration des entreprises acquises ou dans la valorisation des partenariats, ce qui peut limiter la réalisation des bénéfices attendus de telles opérations, voire conduire à s'en retirer. En outre, le Groupe pourrait être amené à supporter des charges ou passifs non révélés durant la phase d'acquisition, si ceux-ci ne sont pas couverts par les garanties du vendeur ou si la prise en charge fait l'objet de contestation par le vendeur, et l'intégration pourrait poser des difficultés et/ou susciter des coûts supérieurs à ceux initialement envisagés, en particulier quand les opérations sont réalisées dans des

pays où le cadre juridique et les pratiques présentent de fortes disparités avec les conditions prévalant au sein du Groupe.

Le Groupe a mis en place des processus de contrôle de ces opérations, en particulier par l'intervention d'un Comité des Fusions et Acquisitions, qui examine et approuve tous les projets d'acquisition et cession de société (ou d'activité) et/ou d'alliances stratégique et partenariats (voir également partie Contrôle Interne du Rapport du Président 2012). Dans le cadre d'un accord conclu en juin 2011 portant sur une prise de participation majoritaire dans l'activité câbles d'énergie du groupe chinois Shandong Yanggu Cables, une cartographie des risques liés à l'intégration de cette activité a été réalisée avant la réalisation de l'accord fin 2012.

6.2.5 Risques géopolitiques

L'expansion du Groupe s'appuie notamment sur certaines zones de développement à croissance élevée mais à risques géopolitiques importants. En 2012, le Groupe a réalisé environ 10 % de son chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux courants dans la zone MERA (Moyen-Orient, Russie, Afrique) et moins de 4 % de son chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux courants dans les pays classés par la Coface comme pays présentant un environnement économique et politique très incertain ou un risque très élevé.

Sous l'effet en particulier de la situation politique au Moyen-Orient depuis 2011 (en Libye notamment où persiste un risque élevé de sécurité), les métiers de transmission d'énergie ont connu une moindre performance dans cette zone. Le Groupe dispose par ailleurs d'une filiale industrielle en Égypte où l'environnement politique et économique est source d'incertitudes. Enfin, l'environnement économique difficile dans les pays d'Europe du Sud est susceptible de peser sur l'activité et les résultats du Groupe dans cette zone.

6.2.6 Risques liés à la situation concurrentielle des filiales opérationnelles du Groupe

L'industrie du câble reste encore relativement fragmentée au niveau régional et mondial et les marchés du câble, des fils et des systèmes de câblage sont très concurrentiels. Le nombre et la taille des concurrents des différentes sociétés opérationnelles du Groupe varient en fonction des marchés, des zones géographiques et des lignes de produits concernés. À ce titre, les sociétés opérationnelles du Groupe se trouvent en concurrence avec plusieurs entreprises dans chacune de ses activités. Par ailleurs, pour certaines d'entre elles et sur certains marchés géographiques, il est possible qu'un ou plusieurs des principaux concurrents desdites sociétés du Groupe disposent de positions, de compétences ou de ressources plus importantes que les leurs. En Europe, où le Groupe réalise environ 50 % de son chiffre d'affaires par destination, de nombreux concurrents sont présents, dont les plus importants sont Prysmian-Draka et General Cable.

En parallèle, la croissance de la demande dans les pays émergents a favorisé l'apparition de nouveaux acteurs et de nouvelles capacités (Moyen-Orient, Corée) qui entretiennent un environnement extrêmement concurrentiel, notamment pour les câbles dans les infrastructures d'énergie.

Les clients OEMs (*Original Equipment Manufacturers*) utilisent des produits moins normalisés et les sociétés opérationnelles du Groupe doivent sans cesse développer de nouveaux produits pour répondre à des cahiers des charges toujours plus exigeants. Les principaux facteurs de compétitivité dans l'industrie du câble sont : le coût, le service, la qualité des produits, l'innovation, leur disponibilité, la couverture géographique et l'étendue de la gamme des produits offerts.

Dans ce contexte, le Groupe doit sans cesse investir et améliorer sa performance afin d'être en mesure de préserver ses avantages concurrentiels sur certains marchés. Le Groupe poursuit par ailleurs ses efforts en matière de recherche et développement, de logistique et de marketing, afin de permettre aux filiales opérationnelles de se différencier favorablement de leurs concurrents. Pour faire face à la pression concurrentielle sur les prix, le Groupe s'efforce également de réduire ses coûts au travers de plans d'amélioration de la performance industrielle et d'un effort continu de rationalisation des sites de productions de ses filiales opérationnelles.

6.2.7 Risques liés aux technologies utilisées

Pour rester compétitif, le Groupe doit tenir compte des avancées technologiques dans le développement de ses propres produits et procédés de fabrication, voire les anticiper. La demande croissante de produits consommant moins d'énergie, de produits recyclables et moins polluants et surtout de solutions économiques, impose de concevoir des procédés de fabrication innovants, d'utiliser de nouveaux matériaux et de développer de nouveaux fils et câbles. La plupart des marchés sur lesquels les filiales opérationnelles du Groupe sont présentes ont tendance à privilégier l'utilisation de produits de haute technologie, il est donc important que le Groupe entreprenne des études de base lui permettant d'accéder aux technologies nécessaires et acceptées par le marché.

Le Groupe s'efforce de protéger ses innovations par le dépôt de demandes de brevet dans les pays clés. Si le Groupe n'a pas les droits de propriété intellectuelle dans les pays où les marchés pertinents se développent, ou ne réussit pas à faire valoir ses droits, ses concurrents pourraient être en mesure de développer et exploiter des technologies et produits similaires aux technologies et produits des filiales opérationnelles du Groupe insuffisamment protégés. De tels événements pourraient avoir un impact sur l'activité, l'image et les résultats financiers du Groupe.

Corrélativement, malgré les efforts du département Recherche et Développement et la surveillance permanente de l'évolution des technologies potentiellement concurrentes, il ne peut être garanti que les technologies actuellement utilisées par les filiales opérationnelles du Groupe ne seront pas ultérieurement supplantées par de nouvelles technologies développées par ses concurrents ou sujettes à des accusations de contrefaçon de la part de ces derniers. Dans ce dernier cas, le Groupe pourrait être contraint de cesser d'utiliser les technologies couvertes par les droits de propriété intellectuelle contestés.

Les sociétés du Groupe sont régulièrement parties prenantes à des actions ou réclamations initiées par ou contre des concurrents pour contrefaçon. Dans le passé, les conséquences financières de tels contentieux n'ont pas été significatives pour le Groupe, mais il ne peut être exclu que des procédures judiciaires en cours ou nouvelles se traduisent par une implication importante de ressources et des frais significatifs (en

particulier de procédure, de redevances ou résultant de demandes de dédommagement).

Nexans Inc. a lancé en 2012 une procédure d'invalidation de certains brevets déposés par la société Belden relatifs aux câbles de réseaux de données, laquelle a elle-même initié des actions en contrefaçon à l'encontre de Nexans Inc. Bien que l'issue de ces procédures ne soit pas connue, le Groupe considère que cette issue n'aura pas un effet matériel significatif sur les résultats financiers consolidés du Groupe, bien qu'une telle possibilité ne puisse être exclue.

6.2.8 Risques industriels et environnementaux

Les sociétés opérationnelles du Groupe exerçant une activité industrielle sont confrontées aux risques d'intégrité de leurs sites de production et de pannes majeures de machines, qui pourraient générer des arrêts de production et des conséquences négatives significatives. Le Groupe organise avec l'assureur en dommages un plan d'audit systématique afin de conseiller le Groupe dans la prévention de ces risques, mais tout risque d'interruption de production n'est pas écarté. Par ailleurs, le Groupe a mis en place diverses initiatives de réduction des coûts et de restructurations de certains sites, lesquelles pourraient donner lieu à des difficultés de mise en œuvre ou ne pas permettre de générer toutes les réductions de coûts espérées.

Compte tenu de l'importance que revêtent pour le Groupe les marchés des câbles sous-marins d'énergie haute tension, de la nécessité de disposer d'un navire câblé adapté pour l'exécution de certains contrats d'installation dans les délais imposés et du peu de navires de ce type disponibles à travers le monde, le Groupe (par le biais d'une de ses filiales norvégiennes) est propriétaire de son propre navire câblé, le Skagerrak, qui est l'un des rares navires au monde spécialement conçus pour le transport et la pose de câbles sous-marins haute tension de grande longueur et en eaux profondes.

Le Groupe, comme tout opérateur industriel, est soumis à un nombre important de législations et réglementations en matière d'environnement dans chacun des pays dans lesquels il exerce ses activités. Ces législations et réglementations imposent des normes de protection de l'environnement de plus en plus strictes concernant, notamment, les émissions atmosphériques, l'évacuation des eaux usées, l'émission, l'utilisation et la manipulation de matières ou de déchets toxiques, les méthodes d'élimination des déchets ainsi que la remise en état et la dépollution de sites. Ces normes exposent les sociétés opérationnelles du Groupe à un risque de mise en jeu de leur responsabilité et à des coûts importants (responsabilité relative aux activités actuelles ou passées ou liées à des actifs cédés, par exemple).

Dans la majeure partie des pays où le Groupe est implanté, les sites de production sont soumis à l'obtention de permis ou autorisations spécifiques en matière d'environnement. Des études internes s'assurent notamment que les sites disposent des moyens suffisants pour suivre et connaître les évolutions réglementaires qui leur sont applicables (veille réglementaire faite au niveau du pays ou directement par des sites de production) mais également les moyens financiers nécessaires pour respecter ces exigences (voir le paragraphe 9.1 ci-après « Démarche environnementale et données environnementales » pour une description du système de pilotage environnemental du Groupe).

Aux États-Unis en particulier, les activités des sociétés opérationnelles du Groupe sont soumises à des législations environnementales édictées au niveau fédéral et par les États, qui peuvent rendre responsables certaines catégories de personnes définies par la loi en les exposant à la totalité des coûts de remise en état liés à la pollution de l'environnement même en l'absence d'une faute quelconque de ladite personne ou même si les activités concernées sont conformes à la réglementation. À ce jour, aucune des sociétés du Groupe n'est impliquée dans une procédure de ce type. Cependant, aucune assurance ne peut être donnée qu'une telle procédure pouvant avoir un effet négatif significatif ne surviendra pas à l'avenir.

Un risque existe également dans le cadre de contaminations passées d'installations actuelles ou anciennes.

D'une façon générale, les sociétés du Groupe font l'objet de diverses demandes ou réclamations en matière d'environnement dans le cadre de l'exercice normal de leurs activités. Le Groupe considère qu'au vu du montant de ces réclamations, de l'état des procédures ainsi que de son évaluation des risques encourus et de sa politique de provisionnement, il est peu probable que ces demandes affectent de manière significative sa situation financière et ses résultats futurs.

Au 31 décembre 2012, le montant des provisions pour risques en matière d'environnement s'élève à environ 8,3 millions d'euros. Ces provisions incluent notamment à titre principal des coûts de dépollution d'un site industriel en Italie et un litige à Duisburg en Allemagne avec les cessionnaires d'un terrain et une municipalité concernant la contamination des sols et de la nappe phréatique. Les provisions incluent aussi des coûts de remise en état ou de nettoyages ponctuels des sols, prévus ou en cours, suite à l'utilisation de produits tels que solvants et huiles.

Par ailleurs, le Groupe a entrepris des études de site pour déterminer si des éventuelles actions de dépollution seraient à envisager. Le Groupe estime que la part non provisionnée des coûts d'éventuelles remises en état des sites ne devrait pas impacter de manière significative ses résultats, compte tenu de la valeur des terrains qui, dans le passé, a toujours dépassé le coût d'éventuelles remises en état.

Le Groupe ne peut garantir que des événements futurs, notamment des modifications dans la législation, le développement ou la découverte de nouveaux éléments de faits ou conditions ne puissent pas entraîner de coûts supplémentaires qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

Le Groupe s'expose dans la mise en œuvre de ses investissements industriels à la non-atteinte de ses objectifs, un risque qui pourrait s'avérer significatif dans le cadre en particulier de la construction de nouvelles usines devant permettre de pénétrer des marchés où le Groupe n'est pas présent.

6.2.9 Gestion des ressources humaines

Afin de pallier les risques liés aux ressources humaines et notamment de perte de compétence, le Groupe met en place des procédures, des programmes et des actions afin de fidéliser les collaborateurs et de développer leurs compétences pour accompagner au mieux le développement du Groupe (voir paragraphe 9.2 ci-après du rapport de gestion, « Démarche sociale et données sociales »).

Par ailleurs, bien que les plans de restructuration mis en œuvre par le Groupe soient réalisés dans le respect des lois et règlements applicables, cela n'exclut pas la possibilité d'actions en justice de salariés concernés en rapport avec ces plans pour des montants globaux parfois significatifs, notamment ceux en relation avec une fermeture de site. Le Groupe ne peut exclure la survenance de conflits sociaux provoquant des interruptions d'activités d'une durée significative. Ces conflits sociaux, qui ont été sources de contentieux dont certains sont en cours, pourraient avoir des répercussions négatives sur la situation financière, les résultats, les perspectives et l'image du Groupe.

6.2.10 Position du Groupe concernant l'amiante

Les processus de fabrication des différentes filiales opérationnelles du Groupe n'impliquent pas de manipulation d'amiante.

Dans le passé (et pour répondre notamment aux spécifications de l'armée française), l'amiante a été utilisé de façon limitée notamment pour améliorer l'isolation de quelques types de câbles destinés aux applications militaires. Il a également servi dans la fabrication de fours pour fils émaillés sur deux sites français, activité arrêtée depuis plusieurs dizaines d'années.

À fin 2012, en France, une soixantaine de personnes ont été déclarées en maladie professionnelle, dont plusieurs (moins d'une dizaine) sont actuellement en procédure à l'encontre de leur employeur. En dehors de la France et des réclamations formulées au moment des fermetures d'usine et outre le fait que certains salariés aient été reconnus par le passé en maladie professionnelle, le Groupe a eu plusieurs réclamations ou procédures judiciaires liées à l'amiante dont les issues définitives ou prévisibles ne sont pas financièrement significatives. Le Groupe considère que ce risque n'est pas de nature à affecter de manière significative la situation financière du Groupe ou ses résultats.

6.3 Risques financiers

Cette section est à lire en relation avec la **Note 27** de l'annexe aux comptes consolidés 2012 (Risques financiers). Une analyse de sensibilité pour l'année 2012 est par ailleurs présentée dans la même note.

Par ailleurs, le lecteur est invité à se reporter à la **Note 1.n** ainsi qu'à la **Note 8** de l'annexe aux comptes consolidés (Dépréciations d'actifs nettes), cette dernière en ce qui concerne les hypothèses retenues pour les calculs de dépréciation.

Risque de liquidité

Les principaux risques de liquidité du Groupe tiennent :

- aux obligations de remboursement de sa dette existante, principalement constituée de deux emprunts obligataires à horizon 2017 et 2018, de deux emprunts convertibles à échéance 2016 et 2019 (étant précisé que l'emprunt convertible représenté par les OCEANE 1,5% 2013 a été intégralement remboursé au 1^{er} janvier 2013), d'un programme de titrisation de créances commerciales auquel participent deux filiales et, dans une moindre mesure, de dettes à court terme généralement localisées dans certaines filiales du Groupe,
- au financement de ses besoins futurs, et

- au respect des ratios financiers prévus au contrat de crédit syndiqué conclu par le Groupe le 1^{er} décembre 2011, tel que modifié par avenant du 19 décembre 2012 (gearing 1.1 ; leverage 3.5 jusqu'à fin 2014 et 3.1 après) et aux clauses de défaut croisé applicables aux obligations citées ci-avant.

Le détail des besoins et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (en particulier excédent de trésorerie et lignes de crédit) et la politique de gestion et de suivi de la liquidité sont décrits en **Notes 25 et 27.a** de l'annexe aux comptes consolidés.

Risques de marché (taux, change)

Le Groupe structure son financement de telle sorte qu'il ne soit pas exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt. Se reporter également à la **Note 27.f** pour une analyse de sensibilité à une variation des taux d'intérêt.

Le risque de change auquel est exposé le Groupe est détaillé en **Note 27.c** de l'annexe aux comptes consolidés. Flux sur métaux non ferreux mis à part (voir ci-après), le Groupe considère que son exposition au risque de change sur ses flux d'exploitation est globalement limitée en raison de la structure même de son activité, dont la dimension est largement locale, exception faite (pour l'essentiel) des contrats à l'export de l'activité Haute tension. Les couvertures de change mises en place par le Groupe visent à ramener les flux des entités opérationnelles dans leur monnaie fonctionnelle. Se reporter également à la **Note 27.f** pour une analyse de sensibilité à la fluctuation des deux principales devises d'exposition du Groupe à savoir le dollar américain et la couronne norvégienne.

En raison de sa présence internationale, le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de conversion sur l'actif net des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro. Le Groupe a pour politique de ne pas couvrir ce risque.

Risque sur les cours des métaux

En raison de son activité, le Groupe est exposé à la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure, aluminium et plomb). Les filiales opérationnelles du Groupe concernées ont pour politique de répercuter dans leurs tarifs les prix des métaux et de couvrir leur risque, soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats à terme (futures) sur les Bourses des métaux. Ces sociétés gèrent également le risque de change associé à leurs flux de métaux non ferreux, ces derniers étant essentiellement traités en dollars américains, par les couvertures financières.

La politique de gestion du risque sur métaux non ferreux, l'impact potentiel de la variation des cours du cuivre et les couvertures mises en place sont décrites en **Notes 27.d** et **27.f** de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de crédit et de contrepartie

De par ses activités, le Groupe est principalement exposé à trois natures complémentaires de risque crédit :

- Le risque sur crédit client, lié à son portefeuille de créances commerciales. La diversité des métiers, des bases de clients et l'implantation géographique internationale du Groupe sont des facteurs naturels d'atténuation du risque de crédit client. Aucun client ne représente en effet à la clôture de l'exercice 2012, un encours supérieur à 5 % des créances totales du Groupe. Le Groupe pratique par ailleurs une politique active de gestion et de réduction de son risque de crédit client via l'utilisation d'une assurance crédit ou d'outils spécifiques. Néanmoins, une partie des créances clients n'est pas couverte par ce programme-cadre. Enfin, l'environnement de marché difficile créé par les crises économiques et politiques récentes dans le monde ont accru le risque de crédit amenant le Groupe à constater des retards de paiement de la part de certains clients. L'obtention de couvertures a en outre été rendue plus difficile ou très limitée en Grèce, en Espagne, en Argentine, en Égypte et au Maroc ;
- Le risque de contrepartie associé aux opérations sur dérivés couvrant le risque de change ou le risque sur les métaux non ferreux ; et
- Le risque de contrepartie pour les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

Ces différents risques de crédit sont détaillés dans la **Note 27.e** de l'annexe aux comptes consolidés 2012.

6.4 Assurances

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance Groupe depuis 2003 dont bénéficient les sociétés détenues à plus de 50 % et/ou dans lesquelles les filiales du Groupe ont le contrôle du management. Les entités acquises sont progressivement intégrées dans la plupart des programmes. Compte tenu de la difficulté d'appliquer certains programmes dans certains pays, des assurances sont souscrites parfois localement en liaison avec la Direction des Assurances dans des pays à l'exemple du Brésil.

Les programmes d'assurance sont négociés avec des assureurs de premier rang sous la forme d'accords de durée pluri-annuelle, quand cela est possible ; ils sont assortis de clauses de sortie en faveur de l'assureur en cas de sinistralité dépassant les primes. Leurs limites sont établies sur la base d'une analyse de l'expérience de la Société et sur les conseils de ses courtiers. Bien qu'elles dépassent en général (mis à part l'assurance crédit) le montant maximal des sinistres assurés et encourus par le Groupe dans le passé, ces polices sont limitées en montant et ne couvrent pas l'intégralité du risque en raison des limites de montant et de nature (par exemple, non-couverture de la valeur des produits de remplacement ou des pénalités de retard dans la police responsabilité civile).

Le Groupe fait appel à l'expertise de réseaux mondiaux de courtage d'assurance pour l'aider à gérer son programme d'assurances dans l'ensemble des pays où il est présent.

Le coût global des polices d'assurance (hors assurances de personnes) placées au niveau du Groupe représente moins de 0,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe à cours des métaux non ferreux constants.

Les principaux programmes d'assurance Groupe industriels et opérationnels (hormis un programme de responsabilité civile des mandataires sociaux) sont décrits ci-après :

Dommages-pertes d'exploitation

Les risques couverts sont les dommages matériels ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à un accident soudain affectant les actifs assurés du Groupe.

Certaines zones géographiques bénéficient de couvertures plus limitées pour les risques de catastrophes naturelles, telles que les zones à haut risque sismique (par exemple : Grèce, Turquie, Japon, Liban, Chili, Pérou). Ces limites de garanties peuvent être inférieures aux valeurs exposées.

Le Groupe a poursuivi ses efforts en matière de prévention des risques industriels en mettant en place un programme d'investissement spécifique dont la réalisation s'étale sur trois ans. Ce programme a été établi en étroite collaboration entre la Direction Industrielle et les experts de l'assureur Dommages du Groupe. Ces experts visitent régulièrement les sites industriels, établissent des recommandations précises pour améliorer la prévention et la sécurité et suivent l'exécution de ces recommandations.

Responsabilité civile (générale, environnementale, aéronautique et spatiale)

Les risques couverts sont la responsabilité des sociétés du Groupe pour les dommages qu'elles peuvent causer aux tiers dans le cadre de leur activité (exploitation) ou du fait de leurs produits. Les risques liés à l'environnement et aux activités aéronautiques et spatiales font l'objet de contrats spécifiques.

Dans le domaine de la responsabilité civile du fait des produits aéronautiques et spatiaux, la garantie des dommages causés aux tiers est limitée à des occurrences d'accidents extrêmes ou à des décisions de maintien au sol des appareils demandées par les autorités nationales ou internationales de l'aviation civile et exclut tout autre type de sinistre. Il ne faut pas exclure que des sinistres peu fréquents et de forte intensité puissent le cas échéant dépasser très largement les montants assurés (ou les garanties obtenues dans les polices) et affecter significativement les résultats du Groupe.

Les acteurs tiers et les fournisseurs du marché des assurances utilisent de plus en plus souvent les possibilités de recours auprès des tribunaux pour réduire ou dépasser la portée des engagements contractuels. Les décisions de recours en justice créent un aléa supplémentaire sur la proportion du transfert des risques.

Transport

Les risques couverts sont les flux sous la responsabilité du Groupe tant en approvisionnement qu'en livraison ou transfert entre sites, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Tous risques chantiers terrestres et pose de câbles sous-marins

Les chantiers de pose de câbles, qu'ils soient terrestres ou sous-marins, sont couverts par deux programmes spécifiques adaptés à l'activité en question. L'intégration dans ces programmes-cadres se fait selon les paramètres propres des chantiers. La mise en place de polices séparées est parfois nécessaire, notamment pour des contrats très significatifs. Les durées de garantie après réception demandées par certains clients excèdent parfois les durées de couverture disponibles sur les marchés d'assurance.

Couverture du navire câblé Skagerrak

Le navire câblé Skagerrak est couvert par des assurances de type Dommages et Pertes (*Hull & Machinery/Loss of Hire*) et Responsabilités (*Protection & Indemnity*).

Crédit court terme garantissant les encours de certains clients tant domestiques qu'à l'exportation

Un contrat d'assurance-crédit court terme a été mis en place progressivement au sein du Groupe et est renouvelé annuellement. En 2012, les filiales titulaires d'un contrat d'assurance-crédit représentent 78 % du chiffre d'affaires du Groupe. En outre, une partie de la clientèle de ces filiales n'est pas couverte par ce programme-cadre.

Captive d'assurance

Le Groupe participe indirectement aux risques assurés au travers de sa captive de réassurance, Nexans Ré, opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2008. Cet outil d'optimisation et de gestion de la rétention du Groupe, mais aussi de prévention et de maîtrise des risques, intervient sur les programmes de sinistres fréquents : dommages-pertes d'exploitation, crédit court terme et transport. Son intervention est établie programme par programme, avec des limites par sinistre, et une limite cumulée pour toutes ses lignes, par année d'assurance de 4 millions d'euros.

07. Mandataires sociaux et dirigeants

Cette rubrique est à lire en conjonction avec la section 1 (Composition du Conseil d'Administration) de la partie Gouvernement d'Entreprise du Rapport du Président 2012.

7.1 Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration

Le tableau ci-dessous récapitule, conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration de la Société au 31 décembre 2012 dans toute société durant l'exercice 2012. Il mentionne également les mandats échus au cours des cinq dernières années.

	Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2012 (et non échus au 31/12/2012)	Mandats échus au cours des cinq dernières années
Frédéric Vincent Président-Directeur Général	- Président du Conseil d'Administration de Nexans Maroc *	- Administrateur d'Electro-Banque, International Cable Company*, Essex Nexans Europe, Nexans Hellas*, Nexans Energy USA Inc.*, Nexans Magnet Wire Redevelopment Corporation*, Nexans Canada* - Président du Conseil d'Administration de Nexans USA Inc.* - Directeur Général Délégué de Nexans
Robert Brunck Administrateur	- Président du Conseil d'Administration de CGGVeritas - Président de l'Association pour la Recherche et le développement des Méthodes et Processus Industriels (ARMINES) - Administrateur du Centre Européen d'Éducation Permanente (CEDEP), de l'École Nationale Supérieure de Géologie (ENSG), du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) - Administrateur du Groupement des Entreprises Parapétrolières et Paragazières-Association Française des Techniciens du Pétrole (GEP-AFTP)	Au sein de CGGVeritas : - Directeur Général de CGGVeritas - Président du Conseil d'Administration de CGG Americas Inc.* - Président du Conseil de Surveillance de Sercel, CGGVeritas Services Holding B.V.* - Membre du Conseil de Surveillance de Sercel Holding S.A. Et hors groupe : - Administrateur de Thalès, de l'Institut Français du Pétrole (IFP), du Consortium Français de Localisation et du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)
Gianpaolo Caccini Administrateur	- Président de COREVE, consortium pour la récupération et le recyclage du verre en Italie - Chairman de Saint-Gobain Corporation*	- Président de Assovetro* - Administrateur de Saint-Gobain, Nybron Flooring International* et JM Huber Corporation*
Georges Chodron de Courcel Administrateur	- Directeur Général Délégué de BNP Paribas - Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas - Vice-Président de Fortis Bank SA/NV* (groupe BNP Paribas) - Administrateur de Bouygues SA, Alstom, F.F.P. (Société Foncière Financière et de Participations), Erbé SA*, GBL (Groupe Bruxelles Lambert)*, CNP (Compagnie Nationale à Portefeuille)*, Scor Holding (Switzerland) AG*, Scor Global Life Rückversicherung Schweiz AG*, Scor Switzerland AG*, et Verner Investissements SAS (groupe BNP Paribas) - Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA - Censeur de Exane (filiale de Verner, groupe BNP Paribas), Scor SE	- Président de BNP Paribas UK (Holdings) Ltd* - Administrateur de BNL* (Banca Nazionale del Lavoro), BNP Paribas ZAO* - Censeur de Safran - Président de Financière BNP Paribas SAS, Compagnie d'Investissement de Paris SAS, BNP Paribas (Suisse) SA*

	Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2012 (et non échus au 31/12/2012)	Mandats échus au cours des cinq dernières années
Cyrille Duval Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire Général de la Branche Eramet Alliages - Directeur Général Délégué de SIMA (groupe Eramet) - Directeur Général de CEIR SAS - Président de Forges de Monplaisir (groupe Eramet) et de Brown Europe (groupe Eramet) - Gérant de Transmet (groupe Eramet) et de Sorame SCA - Administrateur d'Eramet, Comilog (groupe Eramet), et de Metal Securities (groupe Eramet) 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Stard SA
Jérôme Gallot Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller du Président de Veolia Transdev - Administrateur de Caixa Seguros* (filiale brésilienne de la CNP Assurances), Plastic Omnium, - Censeur de NRJ Group 	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de Veolia Transdev - Administrateur de ICADE, CNP Assurances - Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA, NRJ Group - Président de CDC Entreprises, Avenir Entreprises SA - Censeur d'Oseo
Véronique Guillot-Pelpel Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Juge consulaire au Tribunal de Commerce de Paris 	(néant)
Colette Lewiner Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller du Président de Cap Gemini - Administrateur de Eurotunnel SA, Lafarge, Bouygues, Colas (filiale de Bouygues) et TGS-NOPEC Geophysical Company ASA* - Présidente non exécutive de TDF - Membre de l'Académie des Technologies - Membre de l'Advisory Group on Energy de la Commission Européenne⁽¹⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de La Poste, Ocean Rig ASA*
Guillermo Luksic Craig Administrateur proposé par Madeco ⁽²⁾	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de Quiñenco S.A.* et de diverses sociétés chiliennes appartenant au groupe Quiñenco : Madeco*, CCU* (Compañía Cervecerías Unidas S.A.), CSVA* (Compañía Sudamericana de Vapores S.A.), ECUSA* (Embotelladoras Chilenas Unidas S.A.), Viña San Pedro Tarapacá* et SAAM* (Sudamericana Agencias Aéreas y Marítimas S.A.) - Administrateur de diverses sociétés chiliennes appartenant au groupe Quiñenco : Banco de Chile*, SM Chile S.A.*, LQ Inversiones Financieras S.A.* , ENEX* (Empresa Nacional de Energía ENEX S.A.), - Administrateur de diverses sociétés apparentées: Antofagasta plc*, Antofagasta Minerals S.A.* et Inmobiliaría e Inversiones Río Claro S.A.* - Conseiller et membre des organes dirigeants de la fondation Ena Craig* et le Centro de Estudios Públicos* (organisations à but non lucratif) - Administrateur de l'université Finis Terrae* 	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de CNT Telefónica del Sur*, Compañía de Teléfonos de Coyhaique S.A.* et Compañía Pisquera de Chile S.A.*

(1) Depuis le 28 janvier 2013, Mme Lewiner est également administrateur du groupe indien industriel Crompton Greaves.

(2) Il est fait part du décès de Guillermo Luksic Craig le 27 mars 2013.

**Mandats et fonctions
exercés durant l'exercice 2012
(et non échus au 31/12/2012)**

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Francisco Pérez Mackenna Administrateur proposé par Madeco	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de Quiñenco S.A.* - Administrateur de diverses sociétés appartenant au groupe Quiñenco : Banco de Chile* (et une filiale détenue à 100 %), Madeco* (et diverses de ses filiales détenue à 100 %), CCU* (Compañía Cervecerías Unidas S.A.) (et diverses de ses filiales détenues à 100 %), CSAV* (Compañía Sudamericana de Vapores S.A.), SAAM* (Sudamericana Agencias Aéreas y Marítimas S.A.), et ENEX* (Empresa Nacional de Energía Enx S.A.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'Administration de Viña San Pedro Tarapacá* (Groupe Quiñenco) - Administrateur de Banchile Corredores de Bolsa*
François Polge de Combret Administrateur	(néant)	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Renault, Fonds Partenaires gestion, Sagem, Bouygues Telecom - Membre du Conseil de Surveillance de Safran
Hubert Porte Administrateur proposé par Madeco	<ul style="list-style-type: none"> - Président Exécutif d'Ecus Administradora General de Fondos S.A.* (capital investissement) - Au sein des sociétés chiliennes dont l'investissement est géré par Ecus Administradora General de Fondos S.A. : <ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de Albia* (blanchisserie industrielle) - Administrateur de Vitamina* (chaîne de crèches et jardins d'enfants) ; Loginsa* (logistique) - Administrateur de Plastic Omnium S.A. Chili*, filiale chilienne du groupe Plastic Omnium - Associé Gérant de Latin America Asset Management Advisors* (gestion d'actifs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de Central Frenos S.A.
Mouna Sepehri Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Délégué à la Présidence de Renault, Membre du Comité Exécutif - Administrateur de Danone - Membre du Conseil de Surveillance de M6 (MÉTROPÔLE TÉLÉVISION) 	(néant)
Nicolas de Tavernost Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Directoire du groupe M6 - Membre du Conseil de Surveillance de Ediradio SA (RTL) - Administrateur de Antena 3*, GL Events SA et au sein du groupe M6 : Club des Girondins de Bordeaux, Extension TV SA, TF6 Gestion SA et Société Nouvelle de Distribution SA 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Business interactif et de Hôtel Saint-Dominique (à titre personnel) - Président de l'Association des Télévisions Commerciales Européennes (ACT)*
Lena Wujek Administrateur représentant les salariés actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable droit des sociétés et droit boursier au sein du Groupe Nexans - Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Actionnariat Nexans 	(néant)

(*) Mandats exercés dans des sociétés ou institutions étrangères.

(en gras) Mandats exercés dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.

7.2 Opérations des mandataires sociaux et principaux dirigeants

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations réalisées par les dirigeants mentionnés à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la Société notifiées à l'Autorité des Marchés Financiers au cours de l'exercice 2012 sont récapitulées dans le tableau ci-après.

	Date de l'opération	Nature de l'opération	Instrument financier	Prix unitaire (en euros)	Montant total brut (en euros)
Frédéric Vincent (note 1) Président-Directeur Général	05/03/2012	Exercice de stock-options	Actions	27,82	278 200
	07/03/2012	Exercice de stock-options	Actions	27,82	222 560
	09/11/2012	Exercice de stock-options	Actions	27,82	414 518
	09/11/2012	Cession	Actions	32,4603	483 658,47
	09/11/2012	Exercice de stock-options	Actions	27,82	197 522
	09/11/2012	Cession	Actions	32,4592	165 541,92
Une personne physique liée à Frédéric Vincent, Président-Directeur Général	09/03/2012	Cession	Actions	52,4027	340 617,55
Une personne physique liée à Frédéric Vincent, Président-Directeur Général	09/03/2012	Cession	Actions	52,4027	340 617,55
Véronique Guillot-Pelpel, Membre du Conseil d'Administration	07/11/2012	Exercice de stock-options	Actions	27,82	118 374,10
	07/11/2012	Cession	Actions	32,9246	140 094,17
	08/11/2012	Exercice de stock-options	Actions	27,82	159 825,90
	08/11/2012	Cession	Actions	32,9640	189 378,18
Frédéric Michelland, Membre du Comité de Direction	03/08/2012	Souscription	Parts de FCPE ^(*)	24,28	15 645,50
Francisco Perez Mackenna, Membre du Conseil d'Administration	12/03/2012	Acquisition	Actions	52,54	5 254
Hubert Porte, Membre du Conseil d'Administration	13/03/2012	Acquisition	Actions	52,93	529,30
	22/03/2012	Acquisition	Actions	50	2 100
	29/03/2012	Acquisition	Actions	50	2 900
	15/05/2012	Acquisition	Actions	30	9 280
Pascal Portevin, Membre du Comité de Direction	19/03/2012	Exercice de stock-options	Actions	27,82	153 010
	03/08/2012	Souscription	Parts de FCPE ^(*)	24,28	8 988,56
Lena Wujek, Membre du Conseil d'Administration représentant les salariés actionnaires	01/06/2012	Acquisition	Actions	30,43	304,35

(*) Opérations liées au versement de l'intéressement et de l'abondement, investis dans le FCPE Actionnariat de la Société Nexans.

(note 1) Au terme de ces opérations, F. Vincent a augmenté le nombre d'actions détenues dans la Société Nexans de 7 000 actions entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012.

7.3 Rémunération des administrateurs

Au 31 décembre 2012, la Société compte 15 mandataires sociaux (membres du Conseil d'Administration). Le montant annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs a été fixé à 650 000 euros par l'Assemblée Générale du 15 mai 2012, avec effet à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2012. Les modalités de fixation et de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'Administration comportent, sauf exception, une part fixe et une part variable, qui est fonction de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et leur participation aux Comités.

Le Conseil d'Administration a défini les modalités de répartition des jetons de présence de la manière suivante :

- chacun des administrateurs, y compris le Président mais exception faite du représentant des salariés actionnaires, perçoit 20 000 euros d'allocation fixe ;
- chacun des administrateurs, y compris le Président, perçoit 2 000 euros de plus pour chaque séance du Conseil à laquelle il participe, plafonné à 14 000 euros par administrateur ;
- chacun des membres du Comité d'Audit et des Comptes perçoit 3 000 euros par réunion, plafonné à 12 000 euros par an, étant précisé que le Président du Comité perçoit 6 000 euros par réunion, plafonné à 24 000 euros par an ; et
- chacun des membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise perçoit 3 000 euros par réunion, plafonné à 12 000 euros par an, étant précisé que le Président du Comité perçoit 4 500 euros par réunion, plafonné à 18 000 euros par an.

Le montant total des jetons de présence alloués au titre de l'année 2012 a été de 590 000 euros, répartis de la manière suivante pour chacun des administrateurs, en comparaison avec 2011 (en euros) :

Membres du Conseil à fin 2012	Jetons de présence alloués en 2011 (au titre de 2011)	Jetons de présence alloués en 2012 (au titre de 2012)
Frédéric Vincent (Président)	34 000	34 000
Robert Brunck*	30 667	46 000
Gianpaolo Caccini	46 000	46 000
Georges Chodron de Courcel	58 000	58 000
Cyrille Duval*	32 667	46 000
Jérôme Gallot	64 000	64 000
Véronique GuillotPelpel	34 000	34 000
Colette Lewiner	34 000	34 000
Guillermo Luksic Craig	28 000	22 000
François Polge de Combret	46 000	46 000
Francisco Pérez Mackenna*	23 667	46 000
Hubert Porte**	4 500	34 000
Mouna Sepehri*	23 667	34 000
Nicolas de Tavernost	34 000	34 000
Lena Wujek (représentant les salariés actionnaires)***	NA	12 000
TOTAL	493 168⁽¹⁾	590 000

(1) Par ailleurs, les administrateurs qui sont sortis en 2011 ont reçu les jetons de présence suivants pour 2011 : Jean-Marie Chevalier : 14 333 € ; Jacques Garaialde : 20 333 € ; Gérard Hauser : 29 000 € ; Ervin Rosenberg : 14 333 €.

* Administrateurs nommés le 31 mai 2011.

** Administrateur nommé le 10 novembre 2011.

*** Administrateur nommé le 15 mai 2012.

Les mandataires sociaux non dirigeants ne reçoivent aucune rémunération de la Société autre que les jetons de présence à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires, qui reçoit une rémunération de la filiale qui l'emploie.

7.4 Rémunérations et avantages au bénéfice du Président-Directeur Général

La Société a adopté le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, disponible en intégralité sur le site Internet de la Société, comporte une annexe relative aux principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au regard des principes du Code AFEP-MEDEF.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise propose au Conseil d'Administration la rémunération du Président-Directeur Général, sur la base des règles de détermination qu'il définit en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation annuelle des performances des dirigeants et la stratégie à moyen terme de l'entreprise et des pratiques du marché et en prenant en compte l'avantage que représente le bénéfice d'un régime supplémentaire de retraite. Le Comité s'appuie, pour établir la structure de cette rémunération, sur les études de consultants extérieurs indiquant les pratiques du marché pour des sociétés comparables.

Synthèse

	Au titre de 2011	Au titre de 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 709 207 €	1 270 352 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾	316 188 €	257 725 €
TOTAL	2 025 395 €	1 528 077 €

(1) Valorisation faite lors de l'exercice d'attribution.

Récapitulatif des rémunérations du Président-Directeur Général

	2011		2012	
	Montants dus au titre de 2011	Montants versés en 2011	Montants dus au titre de 2012	Montants versés en 2012
Rémunération fixe	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
Rémunération variable	869 135 €	697 340 €	430 280 €	869 135 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	455 000 € ⁽¹⁾
Jetons de présence ⁽²⁾	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €
Avantages en nature ⁽³⁾	6 072 €	6 072 €	6 072 €	6 072 €
TOTAL	1 709 207 €	1 537 412 €	1 270 352 €	2 164 207 €

(1) Conformément à la politique de rémunération long terme appliquée aux cadres dirigeants jusqu'en 2010, le plan d'options n° 9 du 9 mars 2010 destiné aux cadres dirigeants du Groupe était associé, pour tous les bénéficiaires, à un plan d'intéressement long terme pouvant donner droit, en cas d'atteinte d'objectifs financiers préétablis, à un versement monétaire. Le niveau d'atteinte des objectifs du plan d'intéressement long terme associé au plan d'options n° 9 a été constaté par le Conseil d'Administration du 9 février 2012 et a donné lieu au versement au bénéfice du Président d'un intéressement long terme d'un montant de 455 000 euros. Ce montant a été provisionné en 2012.

(2) Voir infra paragraphe 7.3 (Rémunération des administrateurs)

(3) Voiture de fonction.

Rémunération variable

Les critères sur lesquels la part variable est établie sont fixés au début de chaque année par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise, pour l'exercice en cours. Le Conseil statue également sur l'attribution de la part variable pour l'exercice précédent au regard de l'atteinte de critères préalablement définis.

La part variable de la rémunération du Président-Directeur Général est déterminée :

- À hauteur de 65 %, en fonction d'objectifs quantitatifs fondés sur la performance opérationnelle et financière du Groupe, lesquels objectifs sont identiques à ceux appliqués aux cadres dirigeants du Groupe pour la détermination de la part variable de leur rémunération ; et
- À hauteur de 35 %, sur une base qualitative en fonction d'objectifs précis et préétablis.

Pour 2012, la composante quantitative de la part variable de la rémunération des cadres dirigeants du Groupe, y compris le Président-Directeur Général, était assise sur trois objectifs financiers dont le poids relatif est le suivant : (1) marge opérationnelle : 60 %, (2) besoin en fonds de roulement : 30 % et (3) rentabilité des capitaux employés : 10 %. La rémunération variable du Président-Directeur Général due au titre de 2012, versée en 2013, pouvait varier de 0 % à 150 % de la part fixe de la rémunération.

Le Conseil d'Administration du 6 février 2013 a constaté que le taux de réalisation des objectifs quantitatifs Groupe pour 2012 s'est élevé, pour la détermination de la part variable de la rémunération de Frédéric Vincent, à 28,9 %. Prenant en compte l'appréciation de l'atteinte d'objectifs qualitatifs précis et préétablis, qui ne sont toutefois pas rendus publics pour des raisons de confidentialité, le Conseil a par conséquent décidé de verser à Frédéric Vincent une rémunération variable totale de 430 280 euros au titre de 2012.

Rémunération 2013

Le Conseil du 6 février 2013 a pris les décisions suivantes s'agissant de la rémunération du Président-Directeur Général en 2013 :

- La part fixe de la rémunération est maintenue à 800 000 euros (inchangée depuis 2011).
- La part variable de la rémunération au titre de 2013, versée en 2014, pourra varier entre 0 % à 150 % de la part fixe de sa rémunération, la part des objectifs quantitatifs, déterminés conformément à la politique du Groupe, sera augmentée à 70 %. Le Conseil a par ailleurs décidé que la part variable de la rémunération des cadres dirigeants du Groupe, y compris le Président-Directeur Général, sera assise sur trois objectifs financiers dont le poids relatif est le suivant : (1) marge opérationnelle : 50 %, (2) besoin en fonds de roulement : 30 % et (3) free cash flow : 20 %. La part des objectifs qualitatifs préétablis est de 30 %.

Options de souscription d'actions et actions de performance consenties au dirigeant-mandataire social

La Société applique depuis l'adoption du Code AFEP-MEDEF la recommandation relative à la soumission de l'exercice des options attribuées et de l'acquisition définitive d'actions de performance à l'atteinte de conditions de performance. La totalité des options ainsi que des actions de performance attribuées depuis novembre 2008 a ainsi été soumise à des conditions de performance appréciées sur plusieurs années.

Options de souscription d'actions attribuées ou levées en 2012 par le dirigeant-mandataire social

En 2012, le Président-Directeur Général n'a reçu aucune option. Les levées d'options suivantes ont été réalisées :

N° et date du plan	Nombre d'options levées en 2012	Prix d'exercice
Plan n° 3 du 16 novembre 2004 (arrivé à terme le 15 novembre 2012)	40 000	27,82 €

Actions de performance attribuées au dirigeant mandataire-social en 2012

N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées en 2012	Valorisation des actions selon la		Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
		méthode retenue pour les comptes consolidés				
Plan de rémunération long-terme n° 11 du 20 novembre 2012	À performance cible : 13 000 À performance maximale : 17 000	257 725 €		20/11/2015	20/11/2017	Oui (voir détail ci-dessous)

Les actions de performance allouées au titre du plan de rémunération long terme n° 11 au Président-Directeur Général ainsi qu'aux membres du Comité Exécutif et 187 cadres managers ne pourront être exercées que sous réserve de l'atteinte de conditions de performance, lesquelles sont identiques aux conditions de performance adoptées dans le cadre du plan n° 10. Suivant les taux de performance constatés à l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'actions définitivement acquises par le Président-Directeur Général pourra varier entre 0 et 17 000 actions.

Aucune action de performance n'est devenue disponible en 2012.

Voir paragraphe 7.5 ci-après (« Options de souscription d'actions et actions de performance ») pour une description du plan de rémunération long terme n° 11, notamment les conditions de performance, ainsi que les caractéristiques des allocations d'options et actions de performance faites au dirigeant-mandataire social.

Engagements pris à l'égard du Président-Directeur Général

Date de début du premier mandat en tant que Président-Directeur Général : 26 mai 2009

Date du renouvellement de mandat en tant que Président-Directeur Général : 15 mai 2012

Date de fin du mandat en cours : Assemblée Générale 2016

Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages liés à la cessation ou changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non-concurrence
Non	Oui	Oui	Oui

Contrat de travail

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le contrat de travail de Frédéric Vincent, suspendu depuis mai 2006, a été rompu avec effet à son entrée en fonctions en tant que Président-Directeur Général de la Société en mai 2009.

Indemnités de départ

Frédéric Vincent bénéficiera en tant que Président-Directeur Général des engagements suivants de la Société autorisés par le Conseil et ratifiés par l'Assemblée Générale du 15 mai 2012.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, l'ensemble des indemnités de départ – à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence – ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

Indemnité de fin de mandat

Le versement de l'indemnité de fin de mandat ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, qui seront présumés sauf décision contraire conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, et avant que le Conseil ne constate le respect des conditions de performance.

L'indemnité de fin de mandat sera égale à un an de rémunération globale, soit 12 fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base.

Le versement de l'indemnité serait soumis à deux conditions de performance :

- (1) Une condition de performance boursière consistant à mesurer l'évolution du titre Nexans de date à date sur une période de trois ans, la dernière date de relevé étant la date de décision de révocation, cette évolution étant rapportée au même indicateur calculé pour le panel de référence constitué des sociétés suivantes : Leoni, Prysmian (Draka), Legrand, General Cable, Rexel, ABB, Schneider Electric, Saint-Gobain et Alstom.
- (2) Une condition de performance économique consistant à mesurer l'évolution du ratio marge opérationnelle sur ventes (à cours métal réel) sur trois ans (trois exercices complets précédant l'exercice au cours duquel a lieu la révocation) du Groupe, cette évolution étant rapportée au même indicateur calculé pour le panel de référence.

La moitié de cette indemnité de fin de mandat sera fonction de la condition de performance boursière et l'autre moitié sera fonction de la condition de performance économique.

Pour chaque condition, la performance Nexans est à rapporter à celle du panel, par l'usage de paliers de performance, dont l'atteinte conditionne l'application d'un pourcentage minorateur du montant de l'indemnité perçue, selon l'échelle suivante :

Palier	Niveau de performance et pourcentage de l'indemnité de départ dû
Nexans supérieur à la médiane	100 %
Nexans supérieur au 4 ^e décile	80 %
Nexans supérieur au 3 ^e décile	50 %
Nexans inférieur ou égal au 3 ^e décile	0 %

Ainsi, une performance inférieure au 3^e décile ne donnera droit au versement d'aucune indemnité de départ.

Le niveau d'atteinte de ces conditions sera constaté par le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise.

Indemnité de non-concurrence

En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit 12 fois le montant de la dernière rémunération mensuelle (part fixe) plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

Régime de retraite

Frédéric Vincent bénéficie du plan de retraite à prestations définies mis en place par le Groupe au bénéfice de certains salariés et mandataires sociaux. Ce régime de retraite à prestations définies, dont le règlement a été adopté par le Conseil d'Administration en 2004 (et modifié les 1^{er} octobre et 25 novembre 2008) conditionne le bénéfice du régime supplémentaire à l'achèvement par le bénéficiaire de sa carrière au sein de la Société. La rente, viagère et réversible, est basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Cette rente vient en complément des régimes obligatoires et complémentaires de base et est limitée à 30 % de la rémunération fixe et variable du bénéficiaire. Le Conseil d'Administration du 25 novembre 2008 a modifié le règlement du plan en subordonnant le bénéfice du plan à cinq ans d'ancienneté pour les nouveaux mandataires sociaux. Le régime de retraite supplémentaire répond aux critères du Code AFEP-MEDEF en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires, l'ancienneté, un pourcentage limité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la période de référence utilisée pour le calcul des prestations.

La part (charges comprises) des engagements pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type concernant Frédéric Vincent est de 11 723 322 euros au 31 décembre 2012.

Régime de prévoyance

Frédéric Vincent bénéficie du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité et frais médicaux) mis en place en faveur des salariés de la Société.

7.5 Options de souscription d'actions et actions de performance

Politique de rémunération long terme du Groupe

Jusqu'en 2010 inclus, la politique de rémunération long terme mise en place par le Groupe a constitué en une attribution annuelle d'options de souscription d'actions. Dans le souci d'associer un plus grand nombre de cadres clés aux performances du Groupe et d'introduire une plus grande conditionnalité à la part variable de leur rémunération, la politique d'attribution prévoyait, depuis 2007, une attribution annuelle d'options assortie d'un plan cash d'intéressement long terme à une population élargie de managers (Plan d'Intéressement Long Terme ou « PILT »). Cette combinaison d'éléments purement monétaires (mais soumis à des conditions de performance) et d'options et l'instauration d'un rythme annuel d'attribution a permis de réduire le nombre d'options attribuées chaque année et donc de diminuer l'effet dilutif sur le capital.

La politique de rémunération long terme du Groupe depuis 2011 consiste en l'attribution aux principaux cadres dirigeants du Groupe (y compris les membres du Comité Exécutif) d'actions de performance ainsi que, au bénéfice de certains cadres à haut potentiel, un nombre limité d'actions gratuites.

Les éventuelles attributions qui pourraient être faites au bénéfice du dirigeant mandataire social au titre de cette politique seront conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et en particulier aux caractéristiques décrites ci-après.

Caractéristiques des allocations d'options et d'actions de performance au Président-Directeur Général

Depuis l'adoption du Code AFEP-MEDEF, les caractéristiques des allocations d'options ou d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux sont conformes aux recommandations prévues dans ledit Code et sont notamment soumises en totalité à des conditions de performance :

Périodicité	Attribution annuelle, sauf décision motivée et circonstances exceptionnelles.
Absence de décote	Les attributaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ne bénéficient d'aucune décote sur le prix.
Conditions de performance	<p>L'acquisition définitive des actions de performance aux membres du Comité Exécutif et l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions par les membres du Comité Exécutif sont soumis à la constatation par le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise de la satisfaction de conditions de performance fixées par le Conseil au moment de l'attribution.</p> <p>Au titre des deux derniers plans d'options adoptés par la Société (plans d'options n° 8 et n° 9), les options alloués aux membres du Comité Exécutif ne peuvent être exercées que sous réserve de l'atteinte de conditions de performance liées à la performance globale moyenne comparée de l'action de la Société et au Free Cash Flow dégagé par la Société, à remplir sur la période d'acquisition des droits.</p> <p>Au titre des plans de rémunération long terme n° 10 et n° 11 comportant en particulier l'attribution d'actions de performance au dirigeant mandataire social, l'acquisition définitive des actions est soumise à l'atteinte de conditions de performance décrites ci-après.</p>
Obligation de conservation (article L.225-197-1 du Code de commerce)	<p>Le dirigeant mandataire social est soumis à une obligation de conservation partielle des actions issues des levées d'options et doit conserver un nombre important et croissant des actions acquises suite à l'exercice d'options ou résultant de l'acquisition définitive d'actions de performance.</p> <p>Au titre des plans de stock-options n° 7, n° 8 et n° 9, les dirigeants mandataires sociaux attributaires sont tenus de conserver 1/4 des actions issus de chaque levée d'options jusqu'à la fin de leur mandat.</p> <p>Au titre des plans d'actions de performance n° 10 et n° 11, le dirigeant mandataire social doit conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions 25 % des actions de performance acquises de manière définitive, sous réserve de décision contraire du Conseil au regard de sa situation et en particulier au vu de l'objectif de conservation d'un nombre croissant de titres ainsi acquis.</p>
Obligation d'achat	L'attribution faite en faveur du dirigeant mandataire social au titre des plans n° 10 et n° 11 est soumise à une obligation d'achat d'un nombre d'actions équivalent à 10 % des actions de performance définitivement acquises, au moment de leur disponibilité.
Prohibition des instruments de couverture	Les options ou les actions de performance attribuées aux membres du Comité Exécutif (dont le dirigeant mandataire social) ainsi que les actions issues de la levée des options ne peuvent pas faire l'objet de couverture.
Périodes recommandées d'abstention	Procédure Groupe « Délit d'initié ».

Options de souscription d'actions

Historique des attributions d'options de souscription d'actions (plans en cours)

	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9
Date de l'Assemblée	5/06/03	15/05/06	15/05/06	10/05/07	10/04/08	26/05/09
Date d'attribution	23/11/05	23/11/06	15/02/07	22/02/08	25/11/08	9/03/10
Nombre d'options ou d'actions attribuées	344 000	343 000	29 000	306 650	312 450	335 490
Dont dirigeant mandataire social	-	120 000	-	65 000	45 000	41 800
Dont 10 premiers salariés attributaires	91 000	166 000	29 000	77 500	75 200	87 000
Nombre total de bénéficiaires	96	29	5	180	216	240
Point de départ de l'exercice	23/11/06	23/11/07	15/02/09	22/02/09	25/11/09	9/03/11
Date d'expiration	22/11/13	22/11/14	14/02/15	21/02/16	24/11/16	8/03/18
Prix de souscription	40,13 €	76,09 €	100,94 €	71,23 €	43,46 €	53,97 €
Modalités d'exercice	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	50 % le 15/02/09 ; 25 % chaque année suivante	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans
Nombre d'actions souscrites à fin 2012	182 164	-	-	-	15 962	2 289
Nombre d'options annulées	19 625	9 000	10 000	15 300	16 125	10 730
Options restant à lever à fin 2012	142 211	334 000	19 000	291 350	280 363	322 471

Actions souscrites au cours de l'exercice 2012 suite à la levée d'options de souscription d'actions par les 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé

	Nombre d'actions souscrites	Prix
Plan n° 3 du 16 novembre 2004	34 500	27,82 €
Plan n° 4 du 23 novembre 2005	4 480	40,13 €
Plan n° 8 du 25 novembre 2008	1 650	43,46 €

Plan d'intéressement long terme associé au plan d'options n° 9

Le Conseil a constaté que le seuil de déclenchement du versement prévu au titre du Plan d'Intéressement Long Terme (PILT) associé au plan d'options n° 9, bénéficiant au dirigeant mandataire social et à plus de 200 salariés du Groupe, a été atteint au vu du niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs Groupe et qualitatifs qui conditionnaient le versement de ce PILT.

Actions de performance et actions gratuites

Historique des plans d'attribution d'actions de performance

	Plan n° 10	Plan n° 11
Date de l'Assemblée	31/05/2011	15/05/2012
Date d'attribution	15/11/2011	20/11/2012
Actions de performance attribuées (performance cible)	99 310	106 370
Actions de performance attribuées (performance maximale)	147 215	157 055
Dont 10 premiers salariés attributaires	30 700	32 800
Actions gratuites attribuées	13 420	15 000
Date d'acquisition (résidents français)	15/11/14	20/11/15
Date de disponibilité (résidents français)	15/11/16	20/11/17
Nombre total de bénéficiaires	256	247
Nombre d'actions acquises	-	-
Nombre d'actions annulées	1 700	-

Les conditions de performance des plans d'action de performance n° 10 et n° 11 sont les suivantes : (1) une condition de performance boursière consistant à mesurer l'évolution du titre de la Société sur trois ans par rapport au même indicateur calculé pour un panel de référence, et (2) une condition de performance économique consistant à mesurer l'évolution du ratio Marge Opérationnelle sur Ventes (à cours métal réel) sur trois ans par rapport au même indicateur calculé pour le même panel de référence que celui applicable à la condition de performance boursière.

L'impact du plan d'attributions d'actions de performance et d'actions gratuites n° 11 en termes de dilution est d'environ 0,4 % à fin 2012.

08. Informations concernant la Société et son capital

8.1 Capital social

Capital social au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, le montant du capital social s'élevait à 29 394 042 euros divisé en 29 394 042 actions de un (1) euro chacune de valeur nominale. Ce montant résulte des levées de 170 880 options de souscription d'actions intervenues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012 et de la création de 98 actions nouvelles suite à l'exercice de l'option de conversion le 18 décembre 2012 pour 97 « OCEANE 1,5 % 2013 ». Chaque action donne droit à un droit de vote.

Tableau de l'évolution du capital de la Société au cours des 5 dernières années

Date	Opération	Nombre d'actions émises/annulées	Montant nominal de l'opération	Montant cumulé du capital (en euros) et du nombre d'actions
30 janvier 2008	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	52 425	52 425 €	25 678 355
28 mars 2008	Augmentation de capital réservée aux salariés	91 525	91 525 €	25 769 880
23 juin 2008	Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues	420 777	420 777 €	25 349 103
23 juin 2008	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	51 600	51 600 €	25 400 703
30 septembre 2008	Augmentation de capital en rémunération d'un apport en nature	2 500 000	2 500 000 €	27 900 703
11 février 2009	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	36 250	36 250 €	27 936 953
12 juin 2009	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	33 850	33 850 €	27 970 803
9 février 2010	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	42 125	42 125 €	28 012 928
27 juillet 2010	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	89 067	89 067 €	28 101 995
5 août 2010	Augmentation de capital réservée aux salariés	482 467	482 467 €	28 584 462
14 janvier 2011	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	19 929	19 929 €	28 604 391
26 juillet 2011	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	115 639	115 639 €	28 720 030
11 janvier 2012	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	3 050	3 050 €	28 723 080
24 juillet 2012	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	37 630	37 630 €	28 760 710

Date	Opération	Nombre d'actions émises/annulées	Montant nominal de l'opération	Montant cumulé du capital (en euros) et du nombre d'actions
3 août 2012	Augmentation de capital réservée aux salariés	499 984	499 984 €	29 260 694
18 décembre 2012	Exercice de l'option de conversion des « OCEANE 1,5 % 2013 »	98	98 €	29 260 792
14 janvier 2013 (Capital au 31.12.2012)	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	133 250	133 250 €	29 394 042

Ce tableau ne tient pas compte des nouvelles actions éventuellement créées depuis le 1^{er} janvier 2013 notamment suite à la levée d'options de souscription d'actions car le Conseil d'Administration n'a pas procédé, à la date du présent Rapport, à la modification corrélative des statuts.

Capital social potentiel au 31 décembre 2012

Les titres donnant accès à des actions de la Société sont :

(1) Les OCEANE (obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange contre des actions existantes) émises le 7 juillet 2006 par appel public à l'épargne pour un montant d'emprunt total d'environ 280 millions d'euros représenté par 3 794 037 OCEANE de valeur nominale unitaire 73,80 euros (visa AMF n° 06-242 en date du 29 juin 2006) (les « OCEANE 1,5 % 2013 »). La durée de cet emprunt était de 6 ans et 178 jours. Concomitamment au placement des OCEANE 2,5 % 2019 en février 2012 (voir ci-après), la Société a procédé à un rachat partiel des OCEANE 1,5 % 2013 conduisant au rachat de 2 801 427 OCEANE 1,5 % 2013 représentant 73,80 % de la souche en circulation. Suite à l'exercice de l'option de conversion, 98 actions nouvelles ont été créées en décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, 992 512 OCEANE 1,50 % 2013 restaient en circulation, lesquelles ont été intégralement remboursées le 1^{er} janvier 2013, par remboursement au prix de 85,7556 euros par OCEANE, soit 116,20 % de leur valeur nominale.

(2) Les OCEANE émises le 23 juin 2009 par appel public à l'épargne pour un montant d'emprunt total d'environ 212 millions d'euros représenté par 4 000 000 d'OCEANE de valeur nominale unitaire 53,15 euros (visa AMF n° 09-187 en date du 15 juin 2009) (les « OCEANE 4 % 2016 »). La durée de cet emprunt est de 6 ans et 192 jours. L'amortissement normal doit ainsi s'effectuer en totalité le 1^{er} janvier 2016 par remboursement au pair, soit 53,15 euros par OCEANE. La Société dispose d'une option de forçage de la conversion (sous forme d'option de remboursement anticipé) si le cours de l'action dépasse un certain seuil. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 4 % l'an, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année. Le taux de rendement actuariel brut des OCEANE est de 4 % (en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé). L'option de conversion ou d'échange des OCEANE peut être exercée par les porteurs d'OCEANE à compter du 1^{er} janvier 2015 et jusqu'au 7^e jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé à raison d'une action par obligation (sous réserve en particulier des ajustements prévus par la loi). Au 31 décembre 2012, la totalité des OCEANE 4 % 2016 restait en circulation.

(3) Les OCEANE émises le 29 février 2012 par appel public à l'épargne pour un montant d'emprunt total d'environ 275 millions d'euros représenté par 3,8 millions d'OCEANE de valeur nominale unitaire 72,74 euros (visa AMF n° 12-083 en date du 21 février 2012) (les « OCEANE 2,5 % 2019 »). La durée de cet emprunt est de 6 ans et 307 jours. L'amortissement normal doit ainsi s'effectuer en totalité le 1^{er} janvier 2019 par remboursement au pair, soit 72,74 euros par OCEANE. La Société dispose d'une option de forçage de la conversion (sous forme d'option de remboursement anticipé) si le cours de l'action dépasse un certain seuil. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 2,5 % l'an, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année. Le taux de rendement actuariel brut des OCEANE est de 2,5 % (en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé). L'option de conversion ou d'échange des OCEANE peut être exercée par les porteurs d'OCEANE à tout moment et jusqu'au 7^e jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé à raison d'une action par obligation (sous réserve en particulier des ajustements prévus par la loi). Au 31 décembre 2012, la totalité des OCEANE 2,5 % 2019 restait en circulation.

(4) Les 1 389 395 options de souscription d'actions attribuées par la Société représentant environ 4,73 % du capital et donnant droit chacune en cas d'exercice à une action de la Société.

(5) Les 28 420 actions gratuites (non soumises à condition de performance) attribuées au profit de certains membres du personnel salarié, représentant environ 0,09 % du capital social au 31 décembre 2012.

(6) Les 304 270 actions gratuites soumises à conditions de performance (à performance maximale) attribuées au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, représentant environ 1,03 % du capital social au 31 décembre 2012.

Il n'existait, au 31 décembre 2012, aucun autre titre ou droit donnant accès directement ou indirectement au capital social.

Le capital potentiel (capital existant auquel sont ajoutés les titres susceptibles de donner accès à des actions de la Société) représente environ 133 % du capital social au 31 décembre 2012.

Voir également paragraphe 7.5 du présent Rapport de Gestion ci-avant (Options de souscription d'actions et actions de performance).

8.2 Répartition du capital et des droits de vote

Principaux actionnaires

Sur la base des informations reçues en application de l'article L.233-7 du Code de commerce, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société au 31 décembre 2012 sont :

- La société Madeco SA (Chili), laquelle détient environ 22,5 % du capital de la Société à fin 2012.
- La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).
- Les sociétés Dodge & Cox, Third Avenue Management, LLC et Manning & Napier Advisors, LLC (États-Unis).

Déclarations de franchissements de seuils légaux durant l'année 2012

Les déclarations de franchissement de seuils portées à la connaissance de l'Autorité des Marchés Financiers au cours de l'exercice 2012 sont les suivantes :

Date du franchissement de seuil	Date de la déclaration	Société ou intermédiaire inscrit	Nombre total d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Origine de la déclaration
30/01/2012	02/02/2012	Axa	1 437 674	5,01 %	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
08/05/2012	09/05/2012	Madeco	5 761 842	20,03 %	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
21/05/2012	24/05/2012	Axa	1 270 214	4,42 %	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droits de vote
09/07/2012	13/07/2012	Dodge & Cox	1 522 132	5,29 %	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
19/07/2012	24/07/2012	Third Avenue Management ⁽¹⁾	1 486 586	5,17 %	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
13/09/2012	17/09/2012	Franklin Resources, Inc. ⁽²⁾	1 499 407	5,12 %	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
11/12/2012	14/12/2012	Franklin Resources, Inc. ⁽²⁾	1 420 145	4,83 %	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droits de vote

(1) La société Third Avenue Management LLC (États-Unis) agit pour le compte de clients et de fonds sous gestion.

(2) La société Franklin Resources, Inc. (États-Unis) agit pour son compte et celui de ses affiliés.

8.3 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2012 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions dans les conditions qu'elle a fixées. Au 31 décembre 2012, aucun programme de rachat d'actions n'a été lancé par le Conseil d'Administration. La Société ne détient à cette date aucune de ses propres actions.

8.4 Actionnariat salarié

Conformément au projet annoncé en février 2012, la Société a réalisé le 3 août 2012 sa cinquième opération mondiale d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

Ce plan reposait sur une formule structurée dite « à effet de levier » permettant aux salariés de souscrire à un cours préférentiel décoté tout en offrant une garantie du montant investi ainsi qu'un multiple de la performance éventuelle du titre. Il a conduit à l'émission le 3 août 2012 de 499 984 actions nouvelles pour un montant global de 12,1 millions d'euros, dont 399 995 actions souscrites par les salariés et 99 989 actions souscrites par l'établissement financier intervenant sur la structuration de l'offre. Le prix de souscription a été fixé le 9 juillet 2012 à 24,28 euros (soit une décote de 20 % par rapport à la moyenne des cours constatés durant les 20 jours de bourse précédents). Dans les pays où l'offre de parts de FCPE à effet de levier soulevait des difficultés juridiques ou fiscales, une formule alternative a été proposée comportant l'attribution de *Stock Appreciation Rights* (SAR).

La participation des salariés au capital calculée conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce représente 4,34 % (dont plus de 97 % par le biais de FCPE) du capital social au 31 décembre 2012.

8.5 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Outre les engagements envers Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général décrits au paragraphe 7.4 ci-avant (Rémunérations et avantages au bénéfice du Président-Directeur Général), certains membres salariés du Comité Exécutif de la Société auraient droit, en cas de licenciement (pour un motif autre que la faute lourde ou grave) au versement d'une indemnité contractuelle égale à un ou deux ans de leur rémunération brute totale.

Par ailleurs, la Société a conclu le 27 mars 2011 un accord avec son principal actionnaire le groupe chilien Madeco, lequel accord a été amendé par avenant le 26 novembre 2012 afin de permettre à Madeco de renforcer le montant de sa participation dans le capital. Aux termes de l'accord amendé, qui arrive à terme le 26 novembre 2022, Madeco est soumis, pour une durée de trois ans expirant le 26 novembre 2015, à un engagement de limitation de sa participation à 28 % du capital et à un engagement de conservation de cette participation de 20 % du capital (augmenté à 25 % en cas de franchissement du seuil de 25 % du capital). En outre, Madeco a le droit, pendant la durée de l'accord, de disposer de trois représentants au Conseil d'Administration de la Société et les parties peuvent résilier l'accord ou mettre fin à certaines de leurs obligations en cas d'offre publique sur la Société.

Les 5 engagements suivants comportent des dispositions relatives au changement de contrôle de la Société:

- (1) Une opération de titrisation pluriannuelle mise en place en avril 2010 pour un montant maximum de 250 millions d'euros de créances cédées au travers d'un programme dit « *On Balance Sheet* » non décomptabilisant pour un encours maximum de créances financées actuellement fixé à 110 millions d'euros et d'un programme dit « *Off Balance Sheet* », avec décomptabilisation des créances cédées, pour un encours maximum de créances financées actuellement fixé à 25 millions d'euros. Au 31 décembre 2012, les montants de créances financées sur les programmes « *On* » et « *Off* » se montent respectivement à environ 45 millions et 20 millions d'euros. Aux termes de ces programmes de titrisation, un cas de changement de contrôle de la Société peut entraîner la cessation d'acquisition des créances et la fin des programmes.
- (2) Le contrat de crédit syndiqué conclu le 1^{er} décembre 2011 (*Multicurrency Revolving Facility Agreement*) de 540 millions d'euros, tel qu'amendé le 19 décembre 2012 et le 5 février 2013. Ce contrat comporte une clause d'exigibilité anticipée notamment en cas de changement de contrôle de la Société.
- (3) Le prospectus d'émission des « Notes 2017 » (obligations 5,75 %, 2007-2017, émises le 2 mai 2007 et admises à la cotation à la Bourse de Luxembourg). Aux termes du prospectus d'émission, les obligataires disposent d'une option de vente en cas de changement de contrôle de la Société accompagné d'une dégradation de la notation.
- (4) Le prospectus d'émission des OCEANE 4 % 2016 et des OCEANE 2,5 % 2019, lequel prévoit une possibilité de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires notamment en cas de changement de contrôle de la Société.
- (5) Le prospectus d'émission de l'emprunt obligataire 4,25 % 2018, lequel prévoit une possibilité de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires notamment en cas de changement de contrôle de la Société accompagné d'une dégradation de la notation.

09. Développement durable - Responsabilité Sociale d'Entreprise

Organisation développement durable

La Société a créé un Comité CSR⁽¹⁾ en juillet 2009 pour suivre les différentes initiatives et déterminer les politiques en termes de développement durable.

Présidé par Frédéric Vincent, Président-Directeur Général du Groupe, le Comité CSR se réunit deux fois par an.

En outre, deux Comités experts, organisés autour de groupes de travail et se réunissant également deux fois par an, sont chargés de piloter et coordonner les thèmes et projets dans les principaux domaines suivants :

- **Comité expert « Gouvernance et Social »** : Gouvernance, Éthique et conduite des affaires, Achats responsables, Sécurité au travail, Dialogue social, projets de Mécénat, relations avec les Communautés.

- **Comité expert « Environnement et Produits »** : Gestion environnementale sur site, Étude des sols, Innovation et développement de nouveaux produits, Analyse de cycle de vie et éco-déclarations, Produits et Solutions durables.

En 2012, la Société a publié une brochure dédiée au développement durable en versions française et anglaise. Cette brochure est en ligne sur le site du Groupe (www.nexans.com).

Éthique et Conduite des Affaires

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires est diffusé à l'ensemble des salariés et est porté à la connaissance des parties prenantes. Il décline les valeurs, principes d'action et règles de conduite dont l'application et la mise en œuvre relèvent de la responsabilité des directeurs et plus généralement de l'encadrement de toutes les unités et filiales du Groupe. Son application entre dans le champ des revues périodiques de l'audit interne.

Ce Code fixe les principes de conduite des affaires que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il s'intègre dans le programme de Responsabilité Sociale dont le renforcement a conduit le Conseil d'Administration de la Société du 25 novembre 2008 à adhérer au Pacte mondial des Nations unies.

Un effort particulier a été réalisé pour sensibiliser les équipes commerciales et achats pour s'assurer de sa mise en œuvre dans les relations avec les clients et les fournisseurs. De plus, en 2012, une évaluation a été conduite en partenariat avec le département RSE et le département de l'audit interne auprès de toutes les filiales pour apprécier la diffusion et l'application des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies.

(1) *Corporate Social Responsibility* : Responsabilité Sociale d'Entreprise.

Traduit en 16 langues, le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires est accessible sur le site du Groupe (www.nexans.com) ainsi que sur l'Intranet du Groupe et les sites Intranet pays. Il est remis à chaque salarié lors de son entrée dans la filiale concernée du Groupe.

Vérification externe des données

Une vérification externe a été menée sur une sélection d'indicateurs pertinents et sur l'exhaustivité des informations communiquées dans le cadre de l'article R. 225-105-2 du Code de commerce. Les indicateurs ayant fait l'objet de travaux de vérification en assurance modérée sont identifiés par symbole dans le présent rapport (attestation en Annexe 4).

9.1 Démarche environnementale et données environnementales

L'environnement et la sécurité des biens et des personnes sont au cœur des préoccupations du Groupe. La politique du Groupe est définie dans la charte « Maîtrise des risques industriels » signée par le Président-Directeur Général du Groupe et diffusée à l'ensemble des sites dans le monde et disponible sur le site intranet. Celle-ci porte sur l'amélioration continue des sites de production, grâce à des audits de contrôle, ainsi que sur l'évaluation des risques liés aux produits et procédés de fabrication (voir également paragraphe 6.2.8 ci-avant « Risques industriels et environnementaux »).

Le Groupe se fixe comme objectifs environnementaux principaux de réduire ses consommations d'énergie et d'eau, d'optimiser son taux de déchets de câbles, d'accroître les taux de tourets certifiés PEFCTM (2) pour ses sites européens, et de poursuivre le déploiement de sa certification environnementale interne.

9.1.1 Politique générale du Groupe en matière environnementale

Organisation pour prendre en compte les questions environnementales

La Direction Industrielle pilote la politique en matière d'environnement, supervise la stratégie industrielle, les budgets d'investissement et l'ingénierie des grands projets industriels. Dans chacun de ces domaines, elle s'assure du respect et de la protection de l'environnement conformément aux dispositions légales.

Les règles édictées et les objectifs fixés par la Direction Industrielle en matière environnementale s'appliquent à l'ensemble des unités à travers le monde.

Le programme d'amélioration continue des sites de production est piloté par le Comité CSR « Environnement et Produits ».

Démarches d'évaluation et de certification environnementales

En ligne avec la norme ISO 14001 (66 % des sites du Groupe certifiés ISO 14001), le système de gestion des risques environnementaux, piloté par le département Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) du Groupe, s'appuie sur un suivi de l'ensemble des sites à l'aide d'une évaluation environnementale annuelle complétée d'un programme d'audit.

(2) PEFC : *Pan European Forest Certification* (programme de reconnaissance des certifications forestières).

En complément de cette évaluation, les sites sont audités systématiquement par la direction HSE du Groupe. En 2012, 19 sites ont ainsi été audités et 16 se sont vu remettre le label interne EHP (Environnement Hautement Protégé). L'objectif de ces audits est de s'assurer que les standards du Groupe sont bien appliqués dans chacun des sites et de remettre, lorsque cela est justifié, le label EHP. À fin 2012, la majorité des sites du Groupe ont reçu ce label EHP.

Ce label EHP implique notamment une revue systématique de tous les risques inhérents à l'activité du site et des moyens de prévention mis en place. L'obtention de ce label implique notamment de recycler au moins 50 % de l'eau de refroidissement consommée ; de contrôler la qualité de ses effluents ; de ne pas avoir de stockage de liquide dangereux sans protection ; de ne plus détenir de PCB sur site ; d'avoir une politique de tri des déchets ; et de disposer d'un plan de gestion de crise environnementale.

Fin 2012, la quasi-totalité des sites de production possèdent, à minima, l'une ou l'autre des certifications (ISO14001 ou EHP).

Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

Le manuel environnement du Groupe détaille les différents niveaux de formation, d'information, de sensibilisation et de compétence des salariés en fonction de leur niveau de responsabilité. Il permet notamment d'identifier les fonctions et postes pouvant avoir un impact significatif sur l'environnement et pour lesquels une formation spécifique peut être nécessaire.

Les audits réguliers menés par la Direction Industrielle participent également aux actions de sensibilisation des sites de production à la démarche de management environnemental.

Ainsi, en 2012, un nouveau programme de formation a été déployé au sein du Groupe à destination des directeurs des sites de production regroupant une trentaine de modules (12 jours de formation). Ce programme a été développé par la Direction Industrielle en partenariat avec les Ressources Humaines et les managers des différentes entités du Groupe spécialistes de leur domaine. Ce programme a été conçu en s'appuyant sur la méthodologie et la philosophie de l'Université Nexans et est animé par des experts des différentes entités du Groupe.

En 2012, ce programme de développement des directeurs d'usine a été marqué par le lancement de 3 nouvelles promotions et 26 directeurs d'usine ont suivi ce programme.

Des formations ciblées pour les collaborateurs concernés par des enjeux spécifiques comme REACH⁽¹⁾ sont également proposées au sein du Groupe et des bonnes pratiques en matière environnementale sont mises à disposition de l'ensemble des collaborateurs sur l'intranet.

De plus, des opérations régulières, diversifiées et ciblées de communication sont réalisées conjointement par la Direction Industrielle et la Direction de la Communication afin d'animer, informer, motiver et impliquer les collaborateurs dans la démarche environnementale du Groupe.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Gestions de crise : Tous les sites du Groupe sont tenus d'établir un plan de gestion de crise environnemental. Ces plans sont audités par la Direction HSE du Groupe. Ainsi, en 2012, un certain nombre de sites ont continué à mettre en place ces procédures et ont investi dans des équipements de protection tels que des bassins de rétention ou obturateurs pour éviter toute pollution à l'extérieur du site, ou des kits d'intervention d'urgence (barrage flottant, obturateur mobile...). Ces équipements sont régulièrement testés au cours d'exercices dédiés.

Amiante : La surveillance continue de l'amiante dans les sites opérationnels fait partie de la politique du Groupe. 60 % des sites du Groupe ont réalisé un diagnostic amiante sur leurs bâtiments et leurs équipements. Cet état des lieux mis à jour annuellement sur l'ensemble des sites industriels permet de disposer d'un inventaire précis des matériaux contenant de l'amiante lié (c'est-à-dire non susceptible de libérer des fibres dans l'atmosphère) encore présents dans les bâtiments ou équipements. Les zones éventuellement à risque font l'objet de consignes spécifiques à destination de toutes les personnes qui pourraient être susceptibles d'intervenir dans lesdites zones afin que toutes les mesures de protection nécessaires soient prises et respectées.

Le Groupe utilise des matériaux sans amiante dans les bâtiments (loués ou construits) et dans les équipements utilisés partout dans le monde (y compris dans les pays où l'amiante est autorisée).

Dépenses et investissements consacrés à l'environnement

En 2012, le total des dépenses consacrées à l'environnement est de 4,8 millions d'euros (5,8 millions d'euros en 2011). Ces dépenses couvrent notamment : les taxes à caractère environnemental (ex. : taxes sur l'eau), l'entretien (comme l'achat de filtres), les analyses et contrôles, les redevances et les permis, ainsi que les dépenses inhérentes aux déchets. Les investissements « environnementaux » approuvés pour l'année 2012 sont de 2,1 millions d'euros. D'autres dépenses pourraient devoir être effectuées visant à la dépollution de sites fermés et susceptibles d'être cédés, dépenses que le Groupe estime inférieures à la valeur de marché des sites considérés.

Montant des provisions pour risques en matière d'environnement

Au 31 décembre 2012, le montant des provisions pour risques en matière d'environnement s'élève à environ 8,3 millions d'euros. Ces provisions sont constituées en lien avec des dépollutions de sols. Le Groupe estime que la part non provisionnée des coûts d'éventuelles remises en état des sites ne devrait pas impacter de manière significative ses résultats.

Le Groupe n'a pas été condamné au paiement d'amende significative en lien avec des problématiques environnementales.

(1) REACH : *Registration Evaluation Authorization of Chemicals* (Enregistrement Évaluation et Autorisation des Substances Chimiques)

9.1.2 Pollution et gestion des déchets

Mesures de prévention, réduction ou réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Groupe vise à réduire progressivement ses impacts environnementaux. Dans cette optique, une analyse des sources de pollution par activité a été réalisée, en fonction des processus clé et des risques généraux de l'activité industrielle.

Coulées continues :

Cette activité engendre de fortes consommations d'eau et de gaz ainsi qu'une pollution de l'air. Les fumées liées au fonctionnement des fours de coulées sont traitées et suivies en accord avec les seuils imposés par les réglementations. Les coulées continues de cuivre et d'aluminium du Groupe consomment également des produits de décapage et de pacification (alcool, acide). Ces produits dangereux sont stockés et transportés dans le respect des réglementations locales et des standards imposés par le Groupe.

Métallurgie :

Les principales ressources concernées par l'activité de tréfilage sont l'électricité et l'eau, qui est utilisée pour les émulsions, et le refroidissement. Les émulsions de tréfilage sont traitées et filtrées afin de prolonger leur durée d'utilisation puis sont éliminées par des prestataires agréés.

Câblage :

La fabrication des câbles par extrusion nécessite une grande quantité d'eau pour le refroidissement, qui est largement recyclée. La consommation reste donc faible. Les rejets dans l'air sont traités par des aspirateurs filtres spécifiques à chaque installation et soumis aux seuils d'émission établis par chaque pays. La consommation de solvants concerne essentiellement les encres de marquage, dont un traitement spécifique est prévu par le Groupe : armoires de stockage, hottes aspirantes pour le nettoyage des pistolets encreurs ou des molettes.

Mélanges :

La fabrication des mélanges (PVC, caoutchouc, HFFR⁽¹⁾) servant de matière première pour l'isolation des câbles nécessite l'utilisation d'un certain nombre de produits potentiellement polluants (peroxyde, silane, plastifiant) ce qui requiert de la part des sites concernés (26 sites) de prendre des précautions particulières en matière de stockage, de transport et d'utilisation, et ce, conformément aux exigences réglementaires propres à chaque pays (ventilation des locaux, stockage sur des rétentions adéquates, palette de rétention pour le transport dans l'usine, etc.).

Rejets dans l'eau :

Les émulsions de tréfilage sont traitées et filtrées afin de prolonger leur durée d'utilisation puis sont éliminées par des prestataires agréés.

Afin de se prémunir des risques de déversement accidentel dans les réseaux d'eau pouvant conduire à une pollution d'eau de surface ou

d'installations publiques, certaines mesures spécifiques sont prises sur les sites, notamment l'installation d'obturateurs de réseaux capables de contenir une pollution majeure ou les eaux d'extinction incendie. Les mesures prises ont déjà permis d'équiper 34 sites avec de tels obturateurs.

Rejets dans le sol :

Du fait de stockages de produits dangereux, des risques de pollutions graduelles ou accidentelles existent sur les sites. Afin de se prémunir de tels risques, le Groupe vise à éliminer certaines pratiques (absence de cuves de rétention, cuves enterrées sans protection, etc.).

Les différentes sociétés du Groupe ayant une activité industrielle ont continué en 2012 le démantèlement de cuves enterrées et la surveillance sur la rétention des liquides polluants dans les zones de stockage et d'utilisation. Chaque site dispose de kits d'intervention d'urgence en cas de déversement.

S'agissant des Polluants Organiques Persistants, un programme de remplacement des équipements contenant des PCB a été mis en place au sein des différentes sociétés du Groupe ayant une activité industrielle. En 2012, la quasi-totalité des sites n'a plus d'équipements contenant des PCB.

Concernant les risques de pollution associés au passif environnemental de ses sites, le Groupe s'est doté d'un comité spécifique et d'une procédure de gestion environnementale de son patrimoine immobilier notamment pour ses opérations d'acquisition ou de cession de sites. Outre ces opérations exceptionnelles, ce même comité s'assure du déploiement de cette procédure de façon volontaire et standardisée sur tous les sites du Groupe. L'objectif étant de connaître et maîtriser au mieux les risques de pollution et d'en limiter les potentielles conséquences.

Cette procédure se décompose en quatre phases, et la première de ces phases, qui consiste en une étude historique et recherche de sources potentielles passées ou présentes de pollution, fait l'objet d'une attention particulière. Une majorité des sites du Groupe ont fait l'objet d'un prédiagnostic, sur la base duquel un plan progressif a été adopté pour procéder à des études approfondies en fonction des sites jugés prioritaires.

Rejets dans l'air :

Les activités des différentes sociétés du Groupe ayant une activité industrielle ne sont généralement pas à l'origine de rejets atmosphériques. Les rejets industriels liés à la combustion d'énergie fossile (SOx et NOx) sont canalisés et traités par filtres lorsque cela est nécessaire, notamment dans les activités de coulée.

Concernant les rejets de Composés Organiques Volatils (COV), ceux-ci sont limités en raison d'une faible utilisation de solvants (applications très ponctuelles d'encres). Un traitement spécifique est prévu par le Groupe : armoires de stockage, hottes aspirantes pour le nettoyage des pistolets encreurs ou des molettes.

De manière générale, les émissions atmosphériques de polluants sont considérées non significatives et ne font pas l'objet de reporting au niveau du Groupe.

(1) HFFR : *Halogen-Free Flame Retardant* (sans halogène et retardant flamme).

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La gestion des déchets est un enjeu environnemental et économique important pour le Groupe. Le Groupe mène une politique de réduction de ses déchets en agissant sur deux axes :

- La réduction des déchets : les déchets de production sont suivis mensuellement par tous les sites ainsi que par la Direction Industrielle du Groupe. En 2012, le taux de déchets de production par tonne de câble produite est de 5 %.
- L'amélioration du taux de recyclage des déchets

Tri et récupération :

Tous les sites ont mis en place un programme de tri des déchets à la source (bois, cartons, métaux, etc.) et lorsque cela est possible, les déchets de production peuvent être réutilisés directement sur le site en tant que matière première secondaire (purgés PVC, par exemple). Les déchets dangereux (déchets sensibles nécessitant un traitement spécifique) sont identifiés, triés, puis traités par des prestataires agréés, dans le respect des formalités et réglementations locales.

Traitement et recyclage :

Le Groupe est impliqué dans le recyclage de ses déchets de fabrication, notamment par le biais de la société RECYCABLE, dont il possède 36 % des parts.

En 2012, le Groupe a envoyé 10 995 tonnes de déchets de câbles en provenance de ses usines à RECYCABLE pour recyclage. 4 704 autres tonnes de déchets de câbles ont été envoyées chez d'autres recycleurs.

Le tri des déchets d'usine, en plus du recyclage des déchets câbles, permet de valoriser la plupart d'entre eux : bois, papier, carton, produits ferreux, huiles machines, batteries, déchets spéciaux, etc.

9.1.3 Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Bruit

Le bruit n'échappe pas aux préoccupations du Groupe. Le critère de nuisance sonore est pris en considération lors de l'achat d'un équipement industriel (programme « *High efficiency motor* »).

Certaines installations et équipements sont émetteurs de bruit, dont les activités de transport et de manipulation. Des précautions sont prises pour limiter leur impact sonore (formations, port d'équipements individuels de protection, etc.).

Les niveaux sonores sont périodiquement vérifiés et des mesures sont faites en limite de propriété dans le cadre de l'instruction des dossiers administratifs compte tenu de la réglementation locale.

Les quelques sites concernés par le bruit du fait de leurs activités ont adopté des solutions appropriées : la réduction du bruit à la source grâce à des équipements plus silencieux ; l'insonorisation grâce au confinement des machines ; la pose de murs antibruit ; et l'aménagement de plages horaires pour les activités bruyantes.

Dans l'hypothèse où malgré le déploiement et le respect de toutes ces mesures des nuisances seraient portées à sa connaissance, le Groupe s'efforcerait, dans la mesure du possible, de les limiter en mettant en place les actions correctives adaptées.

Vibrations

Le Groupe veille à ce que les équipements des différentes sociétés du Groupe ayant une activité industrielle ne génèrent pas de vibrations pouvant apporter des nuisances à leurs salariés ou aux riverains. Toutefois, si de telles nuisances étaient portées à leur connaissance, elles s'efforceraient, dans la mesure du possible, de les limiter en mettant en place les actions correctives adaptées.

Odeurs

Les nuisances olfactives ne sont pas considérées comme significatives dans notre activité. En effet, les activités industrielles des sociétés concernées du Groupe ne sont généralement pas génératrices d'odeurs. À ce titre, la Société n'a pas connaissance de plainte formulée à ce sujet.

9.1.4 Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau

Le processus de fabrication des câbles entraîne une consommation d'eau de refroidissement importante. Afin de limiter cet impact, le Groupe a investi dans des équipements de refroidissement à circuits fermés. À ce jour, sur les 79 sites qui utilisent de l'eau pour des opérations de refroidissement, 67 d'entre eux recyclent à plus de 75 %.

À titre d'information, pour les activités de câblage, la consommation totale d'eau ramenée à la tonne produite est de 3,9 m³.

Inscrivant la gestion de l'eau dans la démarche d'amélioration continue, les sites les plus consommateurs d'eau font l'objet d'un suivi particulier et des plans d'action personnalisés ont été définis.

Approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Une analyse du positionnement des sites industriels du Groupe par rapport au « stress hydrique » (zones où le risque de pénurie d'eau pourrait subvenir) des différentes zones géographiques du monde est en cours de réalisation en utilisant l'outil *Water Risk Atlas* du WRI (World Resources Institute).

Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les sociétés du Groupe ayant une activité industrielle s'efforcent d'augmenter la part de cuivre recyclé dans leurs câbles. Ainsi, 11 124 tonnes de cuivre provenant de déchets valorisés ont été fondues dans les coulées continues du Groupe.

Le Groupe a également pris l'initiative de réduire l'impact de ses emballages, notamment pour ses tourets. Ainsi, les sites européens du Groupe s'approvisionnent essentiellement en tourets certifiés PEFC garantissant une gestion durable de la ressource. De plus, le Groupe a pour ambition de généraliser son programme de collecte et de réutilisation de tourets. D'ores et déjà, plus de 280 000 tourets employés

par les sociétés du Groupe ayant une activité industrielle ont été collectés et réutilisés entre 1 et 5 fois. Cela représente plus de 35 % du total des tourets utilisés chaque année par lesdites sociétés du Groupe dans le monde.

Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

Les économies d'énergie demeurent une préoccupation majeure du Groupe. La stratégie du Groupe pour réduire ses consommations se décline en deux domaines d'action : l'efficacité énergétique des sites de production et l'optimisation du frêt des produits.

Différents investissements ont ainsi été réalisés dans ce domaine : dans les usines, remplacement de compresseurs d'air par des équipements modernes moins consommateurs d'énergie, et en ce qui concerne les produits, amélioration du facteur de puissance (diminution de la puissance réactive) et amélioration des réseaux électriques.

Afin de structurer la démarche d'efficacité énergétique, une campagne d'audit est en cours auprès des 16 sites les plus consommateurs totalisant 50 % de la consommation afin d'identifier les gisements d'économie les plus importants. À terme, une diminution de l'ordre de 10 % des consommations d'énergie est attendue.

Utilisation des sols

La nature des activités du Groupe (aucune activité extractive) ainsi que l'implantation des sites dans des zones industrielles impactent très faiblement les sols. Le Groupe mène ses activités de pose de câbles souterrains et sous-marins dans le respect des obligations réglementaires applicables.

9.1.5 Changement climatique

Le Groupe n'est pas soumis aux quotas européens sur les émissions de carbone. Néanmoins, il mesure annuellement ses émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau mondial. Ainsi sont suivies les émissions liées à la consommation d'énergie fossile et aux émissions fugitives de GES (scope 1), les émissions indirectes liées à l'achat d'électricité et de vapeur (scope 2) et les émissions provenant de la gestion de ses déchets (scope 3 partiel).

Dans le Groupe, la source principale d'émissions directes de gaz à effet de serre est la consommation d'énergie. L'amélioration de l'efficacité énergétique constitue donc le premier levier de réduction de l'impact de l'activité du Groupe sur le climat.

Conscient du fait que le SF6 est un gaz à effet de serre puissant, dont la longévité est extrêmement longue, le Groupe travaille avec d'autres groupes industriels et s'est engagé à réduire ses émissions de SF6 par des investissements dans des équipements permettant d'éviter les émissions de SF6.

9.1.6 Protection de la biodiversité

L'activité industrielle des sociétés concernées du Groupe a un impact limité sur la biodiversité. Toutefois, quelques initiatives visant à protéger la biodiversité sont prises par certains sites. Ainsi, les sites de Bucaramanga en Colombie, Americana au Brésil, Karmoy en Norvège et Uglich en Russie mènent des programmes de plantations d'arbres.

Par ailleurs, le Groupe s'est engagé depuis 2010 dans un projet de compensation carbone de 100 % de ses vols d'affaire, en partenariat avec Carbon Neutral, afin de lutter contre la déforestation.

9.1.7 Note méthodologique

Le processus de suivi et d'analyse des données environnementales est réalisé par la Direction Industrielle du Groupe qui procède à leur consolidation.

Les données figurant dans ce paragraphe 9.1 résultent des informations environnementales collectées annuellement, par entité, via un système interne de collecte des données (EMP – *Environmental Management Plan*) ; et d'échanges avec les sites lors de visites et d'audits internes.

Périmètre

Le périmètre de consolidation des données concerne tous les sites industriels du Groupe (94 sites) et couvrent les sociétés détenues directement ou indirectement à plus de 50 % par le Groupe. Les sites acquis en année N sont inclus dans le périmètre de reporting environnemental en année N+1. Ainsi, les sites administratifs et logistiques ne sont pas inclus dans le périmètre car leur impact environnemental est non significatif. Les données inhérentes aux sites de Tianjin, Yanggu et d'AmerCable ne sont pas intégrées dans le périmètre consolidé pour l'année 2012. De plus, dès lors qu'il est fait mention de consommation rapportée à la tonne de câble produite, le périmètre considéré est limité aux entités de câblage (hors activité de faisceaux, accessoires et métallurgie), soit 66 sites.

Référentiel

Les indicateurs s'appuient sur des définitions standards Groupe définies dans le Manuel Environnement du Groupe.

Contrôles

Des contrôles de cohérence sont effectués à l'issue de la campagne de collecte, par comparaison des périodes précédentes et des échanges avec les entités permettent de les corriger.

9.1.8 Indicateurs environnementaux

Voir Annexe 3 du présent Rapport.

9.2 Démarche sociale et données sociales

Stratégie Ressources Humaines (RH)

Au cours de l'année 2012, les actions et processus Ressources Humaines (RH) du Groupe ont visé à répondre aux grandes orientations stratégiques suivantes, détaillées dans cette section :

- **Renforcer l'efficacité des organisations**, à travers la poursuite du déploiement des modèles de compétences Groupe, la définition d'un nouveau système de gestion de la performance ou encore le positionnement central de l'Université Nexans au sein des dispositifs de formation et de développement.
- **Développer l'efficacité de la fonction RH**, grâce au déploiement du modèle de compétences correspondant, la publication et le pilotage de processus et politiques RH globaux ou encore la définition et la mise en œuvre d'une stratégie SIRH (Système d'Information RH) à l'échelle du Groupe.
- **Identifier et développer des « Leaders globaux »**, par une politique renouvelée de gestion des carrières à l'échelle du Groupe, la conception de programmes individuels de développement du leadership et la sécurisation des successions pour les postes clé.
- **Déployer et suivre la politique RSE**, via des actions d'analyses comparatives systématiques, le pilotage d'indicateurs clés et un plan d'action pluriannuel.

Parallèlement, les équipes RH du Groupe ont été fortement associées aux enjeux d'accompagnement de la nouvelle organisation européenne initiée en 2011.

Tout en respectant les obligations juridiques locales, cette politique vise à satisfaire et anticiper les besoins des différents clients du Groupe, faire évoluer les collaborateurs en fonction des besoins de leur métier, développer leur employabilité et promouvoir la sécurité au travail.

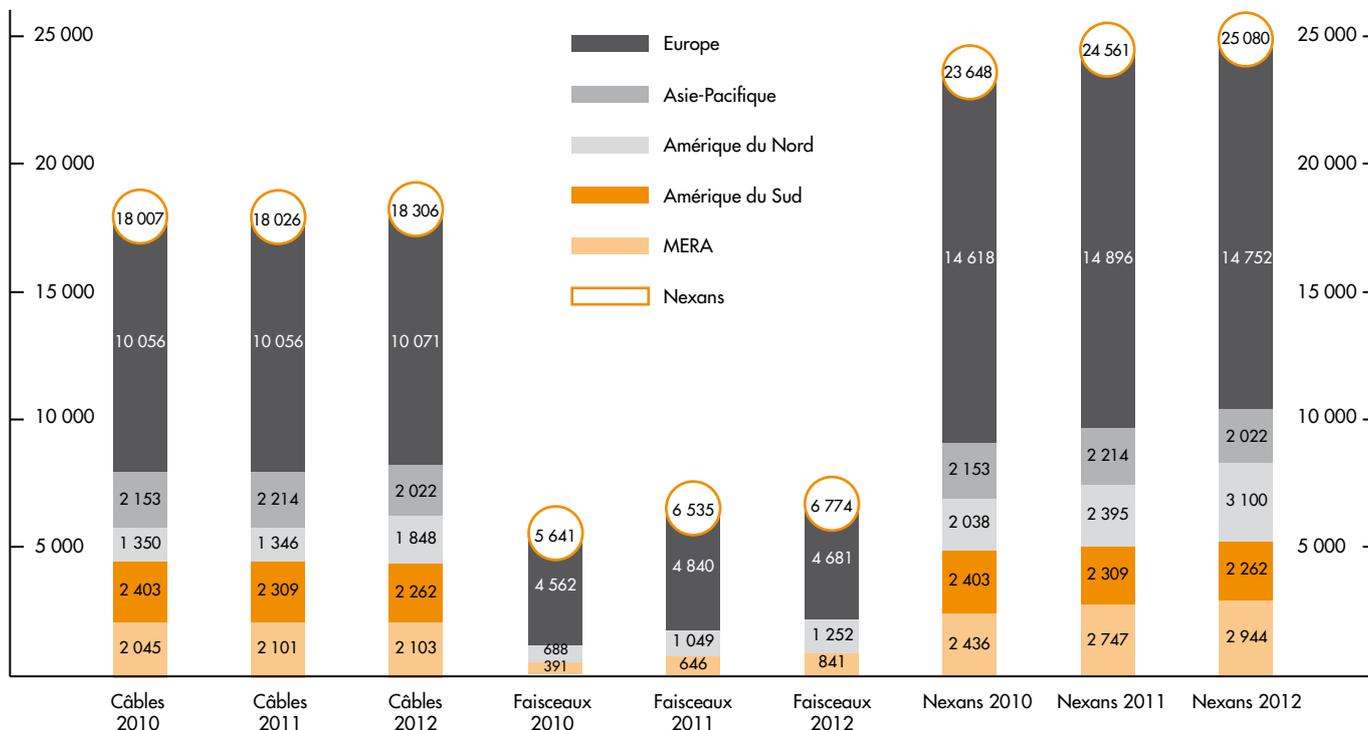
9.2.1 L'emploi dans le Groupe

• Les effectifs dans le Groupe

Dans le monde, la répartition des effectifs du Groupe (25 080 salariés) par zone géographique et par niveau de responsabilité illustre les caractéristiques fondamentales du Groupe, qui définissent sa politique sociale :

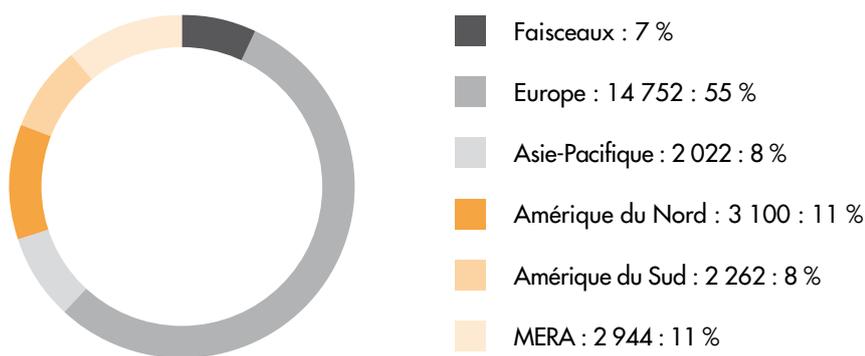
- son internationalisation : 86,4 % de ses effectifs travaillent hors de France ;
- les compétences élevées de ses salariés dont la population de niveau équivalent ingénieur à spécialiste ou manager représente 14,1 % de l'effectif du Groupe ;
- le taux de féminisation de 27,6 % ; et
- l'importance des emplois durables (88,4 %) et des emplois à temps plein (97,8 %).

Les effectifs indiqués dans l'effectif total et la répartition des effectifs par zone géographique concernent la totalité des effectifs du Groupe présents au 31 décembre 2012.



En 2012, l'effectif total cumulé des différentes sociétés du Groupe poursuit sa progression, qui s'élève à 2,11 % (contre une progression de 3,9 % sur l'année 2011). Cette progression est principalement liée à l'activité câbles suite à l'acquisition d'AmerCable et à la forte activité en Norvège (+ 9,2 %). Elle résulte également en partie d'une progression des effectifs dans l'activité faisceaux d'un niveau de 3,7 % sur l'année 2012, principalement en faveur des Zones Amérique du Nord et MERA.

• Répartition par zone géographique



Europe

Les effectifs en Zone Europe restent stables par rapport à 2011 et représentent près de 58,8 % des effectifs totaux du Groupe, contre 60,6 % en 2011.

Sur l'activité câbles, portée par les activités de haute tension et accessoires en Norvège, les effectifs sont stables.

En revanche, les effectifs de l'activité faisceaux sont en légère baisse, essentiellement en Slovaquie (diminution de 36,3 % par rapport à 2011), par contraste avec une hausse de 78,8 % en Ukraine.

L'effectif en Norvège a augmenté de 9 % en 2012 suite au recrutement de salariés permanents. L'activité offshore a été particulièrement soutenue en 2012 et a nécessité l'intégration de nombreux opérateurs et ingénieurs pour se conformer aux exigences techniques particulières de ses clients.

Asie-Pacifique

La Zone Asie-Pacifique emploie 8,1 % des effectifs cumulés des différentes sociétés du Groupe, totalement sur l'activité câbles. La diminution de 8,7 % des effectifs par rapport à 2011 est exclusivement liée à la fermeture du site de Nanning en Chine. Cependant, les effectifs en Chine n'intègrent pas à fin 2012 les effectifs de Yanggu, qui ne seront reportés qu'au premier trimestre 2013.

En juin 2012, Nexans Participations a signé en Chine un accord de mise en œuvre d'une coentreprise à Shandong Yanggu. Cette usine compte déjà 1 200 salariés.

Les Ressources Humaines soutiennent un projet d'intégration culturelle, au travers de nombreux programmes de transformation et d'harmonisation par fonction, afin d'optimiser les organisations selon les exigences du Groupe. De nombreux axes d'améliorations et les principales sources de risque sont étudiés, notamment pour les fonctions Achats et Commercial, afin de redéfinir les rôles, les responsabilités et les ressources disponibles. Des approches de rétention des talents, une efficace gestion du changement et une étude comparative des conditions de rémunération sont mises en œuvre pour stabiliser la coentreprise. Des programmes de leadership sont également dispensés pour faciliter l'appartenance et les échanges avec le Groupe, dans la continuité et l'amélioration continue de l'activité de l'usine.

Amérique du Nord

Les effectifs de la Zone Amérique du Nord représentent 12,4 % du total des effectifs du Groupe, en croissance de 29,4 % par rapport à 2011. L'augmentation des effectifs par rapport à 2011 est imputable à l'activité faisceaux (+19,3 %) localisée au Mexique dont les effectifs ont progressé de presque 18,6 % et à l'acquisition d'AmerCable sur l'activité câbles (+ 57,5 %).

L'intégration de la société AmerCable, acquise en février 2012, explique principalement la hausse des effectifs en Amérique du Nord, avec 484 salariés inscrits à ce jour.

Chaque salarié nouvellement intégré a reçu et signé le Code d'Éthique et le Code de Conduite des Affaires du Groupe. Les Ressources Humaines se sont engagées à l'harmonisation de la rémunération et des programmes incitatifs vers les structures de rémunération du Groupe. De même tous les plans de succession vont être formalisés pour être en ligne avec la politique du Groupe avant fin 2012. De nombreux événements plus informels proposés à tous les employés sont venus renforcer le sentiment d'appartenance récente au Groupe et ont été perçus positivement.

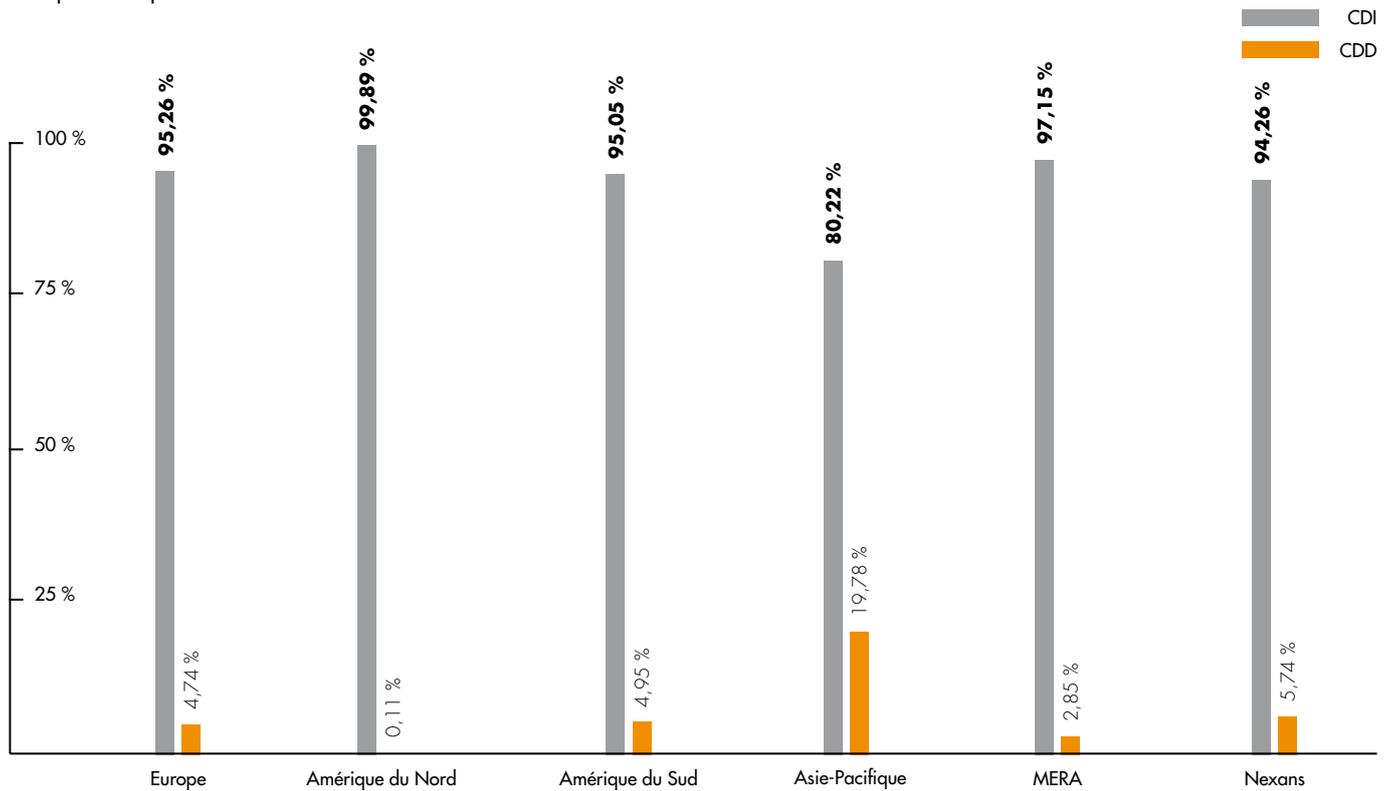
Amérique du Sud

La Zone Amérique du Sud emploie 9 % des effectifs du Groupe uniquement sur l'activité câbles. Ces effectifs enregistrent une diminution (- 2 % par rapport à 2011) liée à la fermeture du site de Lorena au Brésil ainsi qu'à des restructurations sur Enamed Wire et sur des réductions de coûts fixes sur la partie administrative (fusion de FICAP et Nexans Brésil). En revanche sur l'activité faisceaux, les effectifs poursuivent leur progression au Mexique.

MERA

Les effectifs localisés dans la Zone MERA progressent de 7,2 % par rapport à 2011 et représentent 11,7 % du total des effectifs cumulé des différentes sociétés du Groupe. La hausse des effectifs de la zone est liée à la forte augmentation sur l'activité faisceaux (+ 30,2 %) par rapport à 2011 sur l'usine de Ksar Hellal en Tunisie. Sur l'activité câbles, les effectifs restent stables par rapport à 2011.

• Répartition par contrats



Le pourcentage des effectifs ayant un contrat à durée déterminée est de 5,7 % sur l'activité câbles, comme en 2011. C'est en zone Europe que l'on recourt davantage aux CDD pour répondre au besoin de flexibilité exigé par la charge de production.

Au global, 58,1 % des contrats à durée déterminée se situent en Chine, en Allemagne, en France et au Benelux, et sont le reflet de la législation locale ou du principe de prudence vis-à-vis de la situation économique.

L'apprentissage en Allemagne est un enjeu stratégique opérationnel : l'âge moyen élevé des salariés dans les usines et un marché de l'emploi de plus en plus difficile ont incité les Responsables Ressources Humaines locaux à prendre des initiatives pour former les successeurs de leurs salariés qualifiés, proches de la retraite - le recours à l'apprentissage en est un levier essentiel.
La participation active du Groupe à des commissions spécialisées (sur les thèmes des emplois qualifiés, des besoins de nouvelles qualifications, etc.) se concrétise par un taux d'apprentissage de 3,2 %, sur des fonctions spécialisées telles que des commerciaux, électroniciens, mécaniciens, etc., qui assureront à terme un renouvellement d'une main-d'œuvre qualifiée.

• Répartition par sexe

La politique du Groupe est de respecter l'égalité des femmes et des hommes à conditions d'emploi et de qualification égales. Ce principe est rappelé dans le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires du Groupe ainsi que dans la politique de Ressources Humaines.

Le pourcentage des femmes dans l'effectif total du Groupe au 31 décembre 2012 reste stable dans toutes les zones. Sur l'activité câbles, on note une légère baisse de cette représentativité sur la Zone Asie-Pacifique. La Chine reste l'un des pays qui emploie le plus de femmes par rapport à ses effectifs (32,5 %) avec le Vietnam (25,5 %), les États-Unis (21,4 %), et la France (23,5 %). 61,1 % des femmes du Groupe sont localisées en Zone Europe, notamment en France (28,3 %), en Allemagne (10,4 %), en Norvège (6,4 %) et au Benelux (5,1 %). Les femmes en position cadre représentent 21,4 % des effectifs femmes (en hausse par rapport à 2010 et 2011).

La France a renforcé son action en faveur de l'égalité femmes-hommes en signant pour la première fois un accord dont les principaux axes sont :

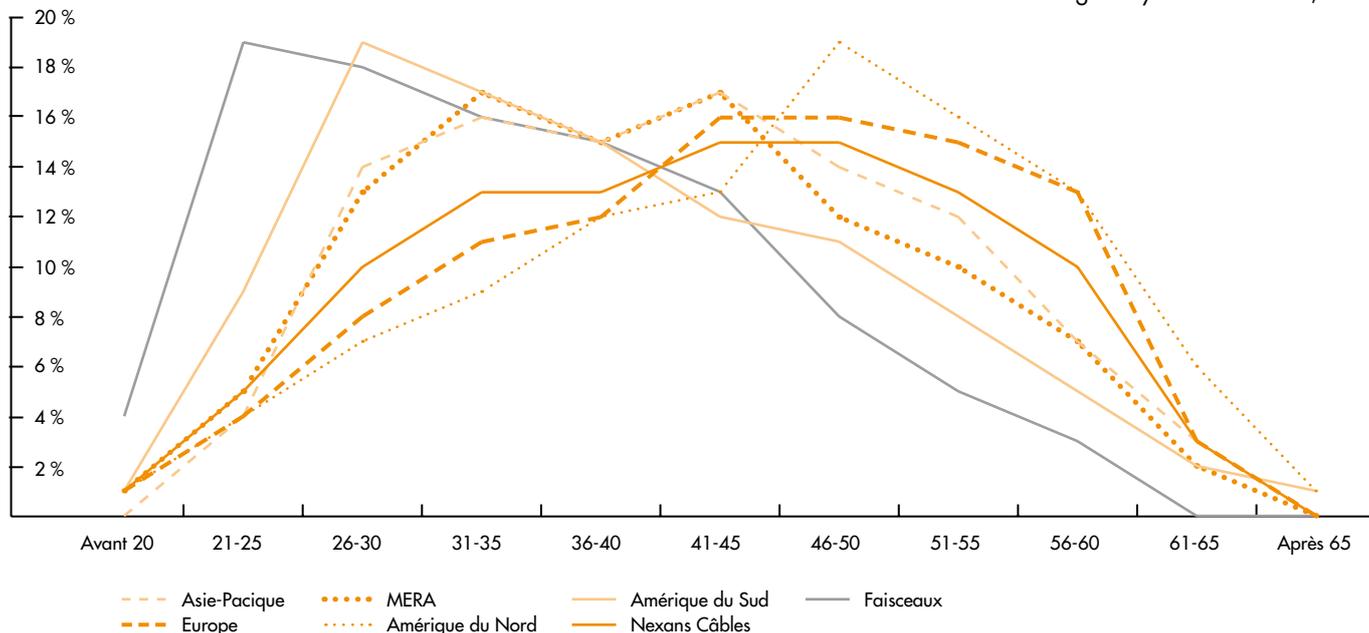
- Sensibiliser les différents acteurs sur l'égalité femmes-hommes au travail ;
- Promouvoir la mixité des emplois et des filières métiers dans les recrutements et les promotions professionnelles, en agissant au niveau des revues annuelles des salaires, en communiquant sa démarche d'égalité professionnelle auprès des écoles et universités, et en améliorant les conditions de travail femmes-hommes sur des métiers identifiés ;
- Veiller à l'égalité de traitement en termes de rémunération et d'évolution professionnelle ;
- Mieux articuler vie privée-vie professionnelle par la mise en place d'entretiens formalisés au retour de congé maternité, paternité et d'une charte des temps.

Cet accord inscrit formellement les fondements de l'égalité de traitement professionnelle entre femmes et hommes en France.

• Répartition par âge et ancienneté

Pyramide des âges au 4^e trimestre 2012

Âge moyen Faisceaux : 34,5 ans
 Âge moyen Câbles : 42,7 ans



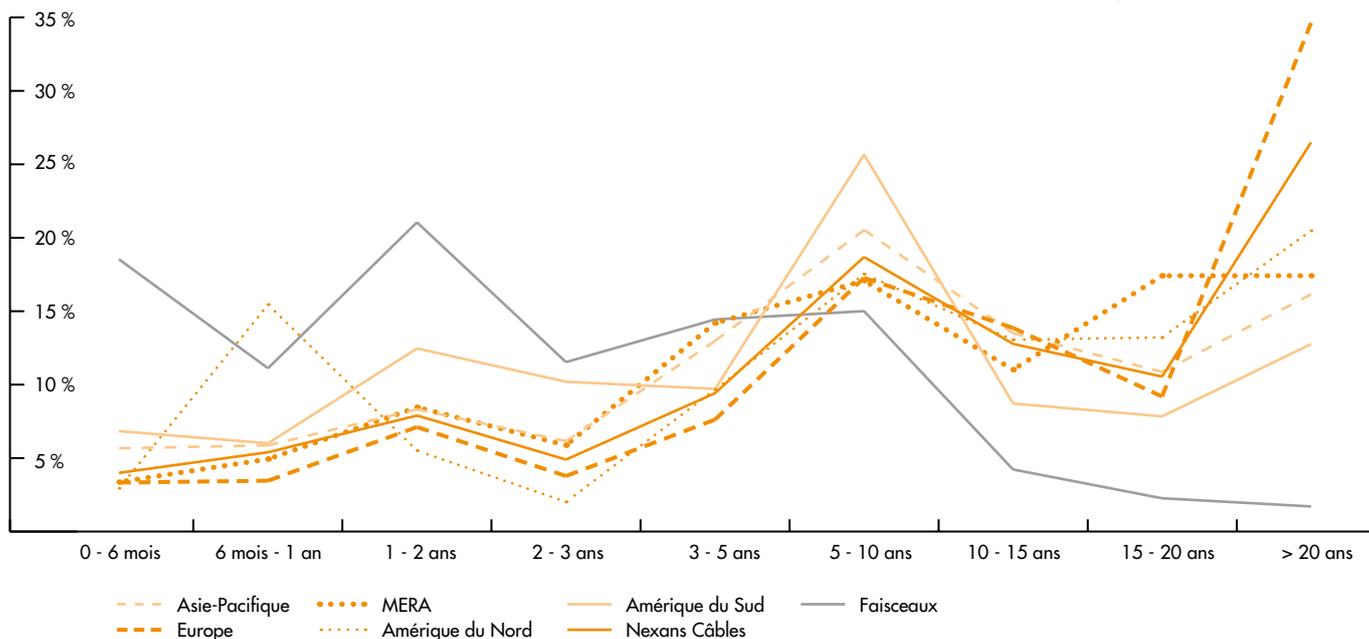
En 2012, l'âge moyen des salariés est resté stable par rapport à 2011, mais on note depuis 2010 une augmentation de la représentation de la tranche 56-60 ans sur l'ensemble des zones.

La répartition par tranche d'âge des salariés a été vérifiée par l'auditeur externe.

L'Europe et l'Amérique du Nord sont plus particulièrement affectées par le vieillissement de leur pyramide des âges, du fait d'un faible renouvellement du personnel.

Pyramide des anciennetés au 4^e trimestre 2012

Ancienneté moyenne Faisceaux : 3,6 ans
 Ancienneté moyenne Câbles : 12,8 ans



L'ancienneté moyenne est également restée stable par rapport à 2011. Elle reste particulièrement élevée en Europe et en Amérique du Nord.

Indépendamment de la zone géographique, et des différences culturelles qui peuvent exister dans le Groupe, ces pyramides sont l'élément de référence dans la construction d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Les Responsables Ressources Humaines intègrent l'âge et l'ancienneté dans les processus de décision et de pilotage locaux à travers des démarches d'amélioration des conditions de travail, comme en France avec la signature d'un accord de pénibilité.

La société Nexans France SAS a signé le 2 juillet 2012 un accord triennal de prévention de la pénibilité. Il comporte un relèvement des jours de congés pour le personnel posté quand il atteint 55 ans. 276 salariés sont concernés par cette mesure. Un état des lieux réalisé préalablement à la négociation, à travers un document d'évaluation des risques, a permis la mise en place de mesures de prévention concernant notamment :

- la manutention des charges : prise en compte de l'ergonomie des machines ;*
- les postures pénibles : prévention des troubles musculo-squelettiques ;*
- le travail de nuit ou en équipes successives : aménagement d'horaires ponctuels pour les salariés travaillant dans des températures extrêmes.*

Une cartographie des risques sera régulièrement mise à jour à travers des fiches individuelles d'exposition (liste d'indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des conditions de travail et les priorités en matière de prévention).

La société Nexans France pourra aider ses salariés qui en feront la demande, à constituer un dossier pour départ anticipé pour pénibilité – et ajoutera même si nécessaire une possibilité non prévue par la loi de reconstituer l'antériorité de facteurs de risque pour ces salariés.

Cet accord vient compléter l'accord relatif à l'emploi des seniors existant, signé en 2010, qui proposait déjà aux salariés postés de passer à un horaire de travail moins pénible.

La priorité du Groupe est aussi, à travers une démarche d'évaluation des compétences, de déterminer les besoins futurs en termes de compétences pour pouvoir mettre en œuvre des politiques de rétention, de réorganisation, de transfert des savoirs et de succession.

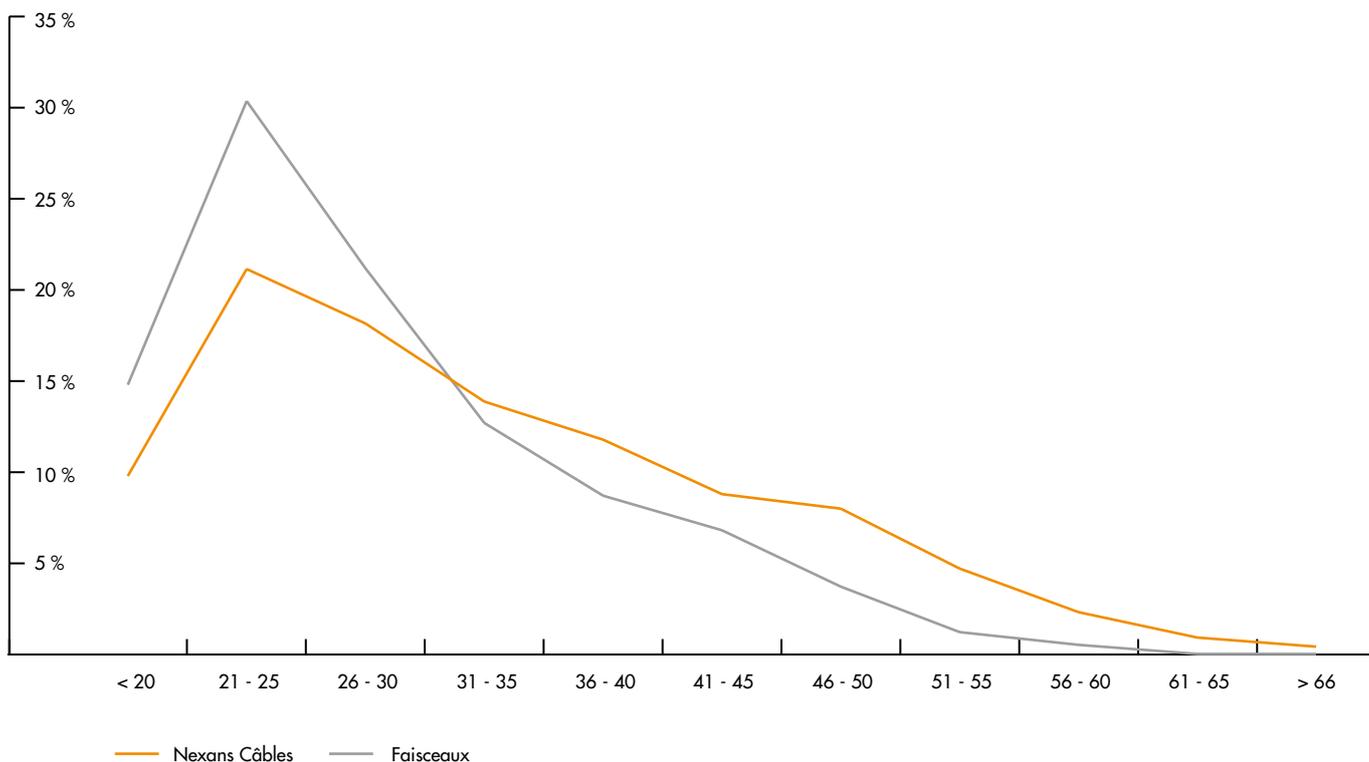
Les Responsables Ressources Humaines locaux doivent régulièrement mener des politiques de rétention des salariés âgés. En Allemagne, ce sont souvent des salariés très qualifiés, avec une longue expérience. Nombre de ces salariés peuvent prétendre partir avant l'âge légal de la retraite (65 ans). Leurs départs sont alors programmés après l'identification et la formation de leurs successeurs.

L'Allemagne s'est beaucoup inspirée des mesures existantes dans d'autres pays du Groupe, en France et en Norvège notamment, pour proposer à ces salariés ciblés un plan de départ en retraite incluant des aménagements du poste de travail et des plages de formation des successeurs identifiés, de manière à assurer un départ progressif sans perte des savoirs.

Le Maroc a lancé depuis 2011 un programme de développement destiné à ses salariés incluant les nouveaux embauchés. Ce plan de développement sur trois ans est proposé à 50 managers tous âges confondus. Il est construit sur un cursus de formation de trois équipes sur les thèmes de l'amélioration des compétences comportementales et managériales.

Dans sa démarche de développement continu, le Maroc a marqué sa volonté d'inciter les salariés formés à communiquer, et émettre des idées sur des axes de progrès. Mais surtout, ce cursus de formation permet à ces trois équipes de se retrouver à échéances définies tous les ans, et facilite les relations entre salariés nouvellement embauchés et anciens salariés. Ces échanges favorisent la conservation et le transfert de savoirs, dans un contexte local où les salariés âgés ne sont pas tenus de partir à l'âge légal de départ en retraite.

• Pyramide des âges des nouveaux embauchés



En 2012, l'âge moyen des nouveaux entrants sur l'activité câbles est de 32 ans, stable par rapport à 2011. 49,2 % d'entre eux ont moins de 30 ans, en baisse par rapport à 2011.

Pour l'activité Câbles, la majorité de ces recrutements concerne des emplois non cadres (81,5 %).

Un peu plus de la moitié de ces recrutements prend la forme de contrats à durée indéterminée (64,6 %) avec des disparités fortes entre les zones : les Zones MERA et Amérique du Nord faisant largement appel aux contrats à durée indéterminée.

• Emploi des personnes handicapées

Les filiales du Groupe respectent les législations locales relatives à l'emploi des personnes handicapées. Le Groupe affirme dans son Code d'Éthique et de Conduite des Affaires l'interdiction de toute discrimination pour des raisons de santé ou de handicap.

Dans le monde, pour l'activité Câbles, le Groupe emploie directement 334 personnes handicapées en 2012⁽¹⁾, chiffre en augmentation par rapport à 2011 (323) et essentiellement lié à la France. La notion de personnel handicapé est définie par les législations de chaque pays, la législation étant plus volontariste en Europe.

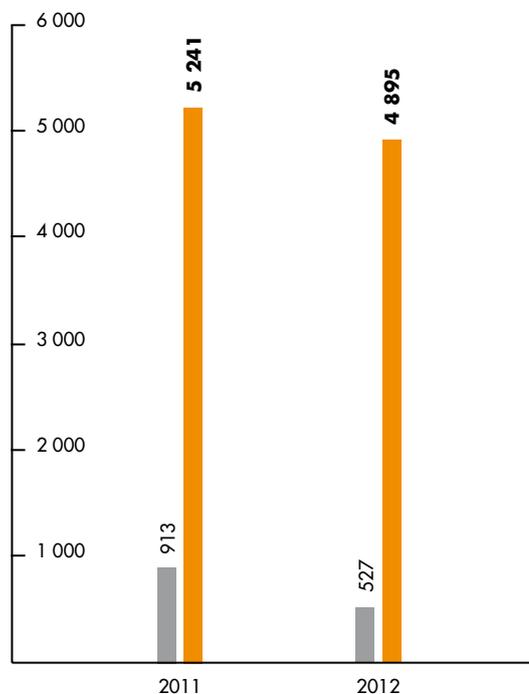
Les entités concernées s'attachent à offrir des conditions de travail qui soient les plus respectueuses possibles au regard du handicap des personnels concernés.

(1) Ne tient pas compte des pays dans lesquels cette information n'est pas diffusée en raison de la réglementation locale.

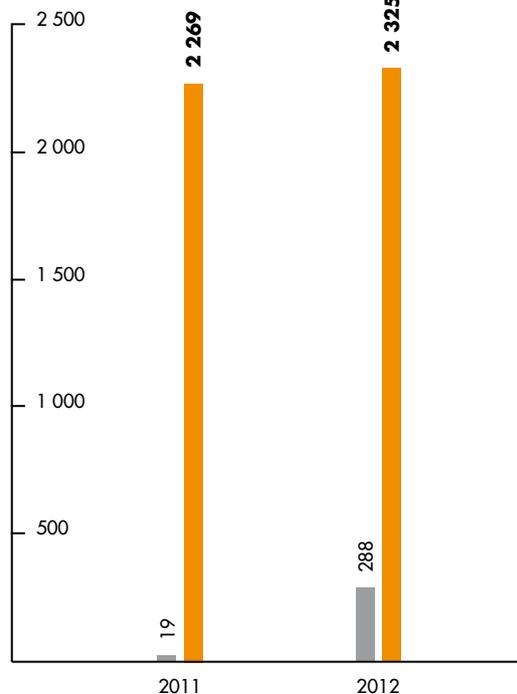
9.2.2 Mouvements dans le Groupe

• Mouvements

Groupe (effectifs cumulés)



Câbles



■ Variation nette de flux entrants/sortants ■ Recrutements

En 2012, les flux de sortie sont moins importants que les flux d'entrée et représentent 58 % des flux totaux⁽¹⁾.

Cependant sur la partie Câbles, les entrées ne couvrent pas les flux de sortie. Cela s'explique principalement par l'effet des restructurations qui représentent 15 % des départs des effectifs cumulés du Groupe (uniquement sur l'activité Câbles).

Dans le cadre des plans de restructuration que les différentes sociétés concernées du Groupe sont amenées à mettre en œuvre, le Groupe porte une attention toute particulière à la qualité du dialogue avec les instances représentatives du personnel. Le Groupe met en œuvre des mesures permettant de limiter les suppressions de postes et de favoriser les reclassements de salariés. Ces mesures sont prises par les filiales concernées dans le cadre des législations nationales applicables.

Le Groupe consacre des moyens importants pour accompagner chaque salarié concerné par un plan de restructuration dans la recherche de solutions internes, ou externes et propose des plans adaptés en concertation avec les partenaires sociaux.

Le total des départs liés au motif de restructurations concerne 299 personnes en 2012 dont⁽²⁾ :

- 27 départs concernant des plans initiés en 2009 : 16 au Benelux (plan de départs volontaires mis en place sur le site de Dour en Belgique concernant des mesures de préretraite pour les employés ayant atteint 58 ans ou qui l'atteindront en 2012), 6 en Italie (fermeture du site Latina), 5 au Maroc (plan de départ volontaire initié pour les salariés de plus de 57 ans),
- 22 départs liés à un plan initié en 2010 en France (fermeture du site de Chauny),
- 283 concernant des plans initiés en 2012 : 40 en Allemagne, 2 en Espagne, 29 aux États-Unis sur le site d'Elm City, 80 au Brésil pour des restructurations d'activité sur Enamelled Wire et pour des réductions de coûts fixes, 99 en Chine liés principalement à la fermeture de l'usine de Nanning.

(1) Les flux ne tiennent pas compte des transferts.

(2) Ce chiffre n'intègre pas 33 salariés qui ont quitté les effectifs à fin 2012 suite à la cession d'Alsafil.

Sur l'activité Câbles, les départs naturels représentent 34 % des départs (23,3 % pour les fins de CDD), quand les retraites en concernent 8,1 %, localisées à 60,4 % sur la Zone Europe (dont 57 % en France). Les embauches correspondent presque à parts égales à des recrutements externes de contrats à durée indéterminée et à durée déterminée. La tendance est inversée sur l'activité Faisceaux, où les départs sont pour 66,4 % liés à des fins de contrat, et les embauches pour 93,7 % imputables à des recrutements externes à durée déterminée.

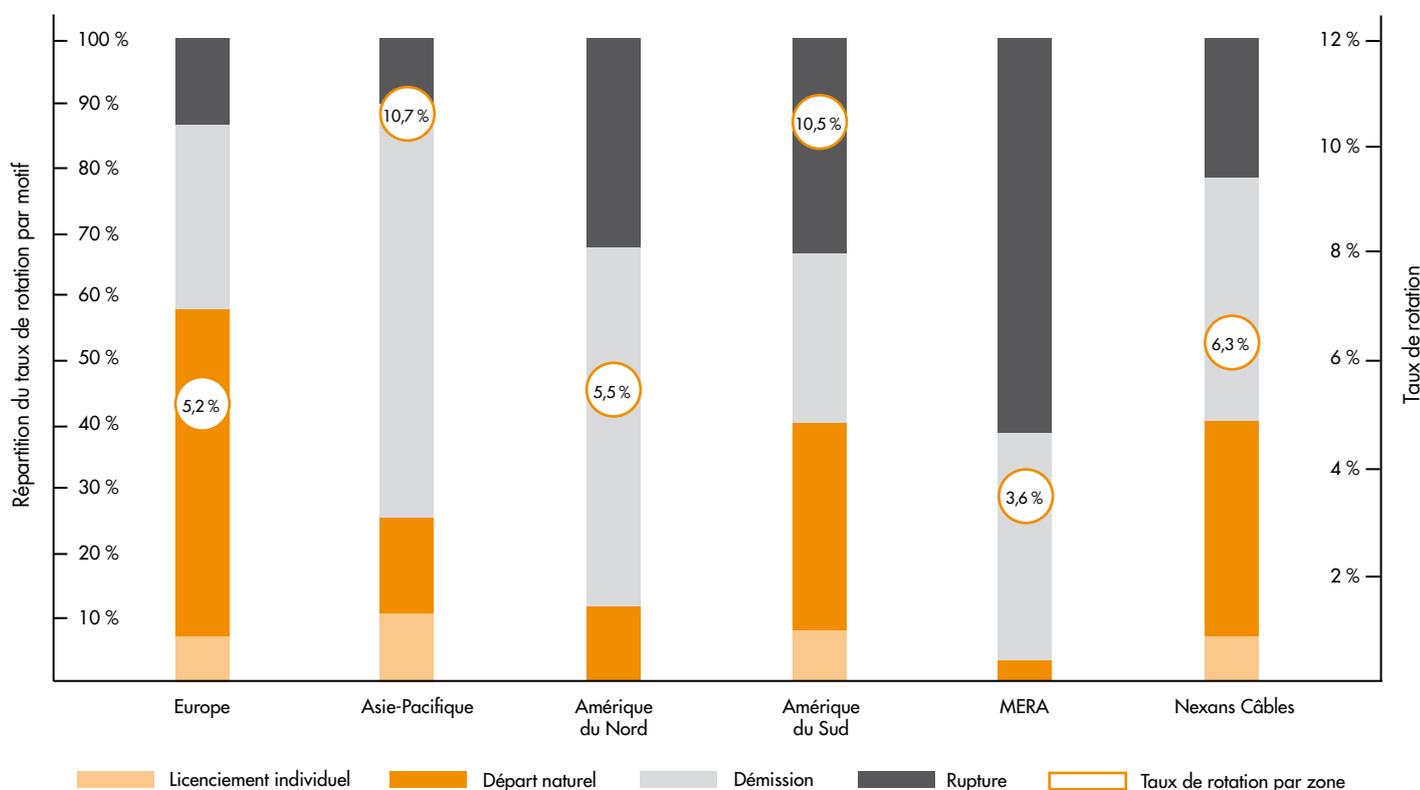
La variation nette des effectifs reste au global très fortement positive en 2012 sur l'activité Faisceaux, et reflète un marché qui reste soutenu.

Au global sur le Groupe, 59,1 % des flux (entrées et sortie confondus) concernent des embauches externes et des départs naturels de contrats à durée déterminée, quand ce chiffre représente 21,1 % pour les contrats à durée indéterminée.

À elle seule, l'Europe représente 40,1 % des embauches en contrat à durée indéterminée et 60,4 % des embauches en contrat à durée déterminée.

Les effets de périmètre sont totalement imputés à l'intégration de la société AmerCable au troisième trimestre 2012.

• Taux de rotation



En 2012, le taux de rotation global du personnel au sein des sociétés du Groupe se situe à 6,3 %, et est en baisse de 26,1 % par rapport à 2011.

Les situations diffèrent selon les zones et montrent des disparités importantes liées à la structure du marché de l'emploi. Sur l'activité Câbles en Europe, plus de 47,3 % des départs sont liés à l'expiration des contrats à durée déterminée, dont 74,7 % sur la France et la Norvège. En Asie-Pacifique, les départs sont essentiellement volontaires (64,9 %). Ces départs se situent principalement en Chine et en Australie. Sur la Zone MERA, les départs sont à 61,8 % liés à des fins de contrat.

La Corée a entrepris cette année des actions correctives pour réduire le taux de rotation de son personnel en se basant principalement sur :

- une meilleure prise en compte de l'équilibre vie privée/vie professionnelle en assurant des formations auprès des managers, et en menant campagne auprès d'eux pour recueillir leur ressenti ;
- le développement et l'amélioration des relations avec les employés au travers un programme de reconnaissance au travail, d'événements de cohésion de groupe, et des enquêtes de satisfaction par organisations adressées aux salariés ;
- des programmes de formations sur la conduite du changement et la gestion de conflits ;
- la prise en compte des études salariales du marché pour revenir au niveau médian local.

Ces actions ont permis de réduire significativement le taux de rotation en Corée.
 Sur le site de Kukdong, le taux de rotation est passé de 8,27 % en 2011 à 3,78 % en 2012.

9.2.3 Activité dans le Groupe

• Temps de travail

Le travail du personnel au sein du Groupe est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles qui sont variables d'un pays à l'autre. Tout horaire inférieur à l'horaire en vigueur au sein d'un établissement est considéré comme temps partiel.

Les travailleurs à temps partiel représentent 2,5 % de l'effectif Groupe hors activité Faisceaux, chiffre en très légère augmentation par rapport à 2011. Ils sont situés à près de 93 % en Zone Europe : le Benelux y contribue à 38,1 %, reflétant la mise en place en Belgique du système de crédit temps qui permet temporairement à un travailleur salarié d'interrompre totalement ou partiellement sa carrière professionnelle. Il est suivi de la France (18,6 %) et de l'Allemagne (13,8 %).

• Heures supplémentaires

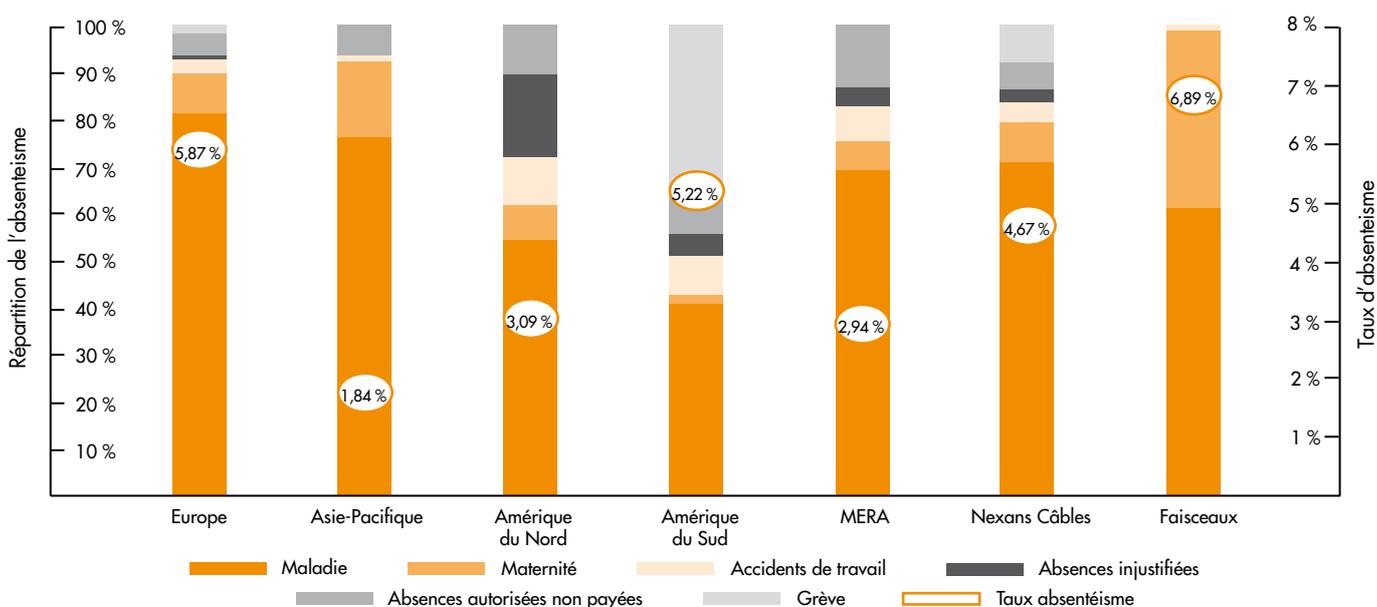
Les heures supplémentaires sont utilisées dans le cadre d'une politique d'emploi adaptée au niveau d'activité. En 2012, comme l'an passé, elles participent à la flexibilité et à l'adaptation requises par une conjoncture économique difficile. Les heures supplémentaires représentent 5,7 % des heures travaillées (hors activité Faisceaux) contre 6,5 % en 2011. 53,3 % de ces heures supplémentaires concernent les Zones MERA et Asie-Pacifique. Sur l'activité Faisceaux, elles représentent 4,2 % des heures travaillées avec un recours plus important sur la Zone MERA.

• Personnel intérimaire

À fin 2012, le personnel intérimaire représente 6,9 % de l'effectif total sur l'activité Câbles, contre 6,7 % en 2011. Cette augmentation est due à la hausse de 10,7 % du recours à l'intérim sur la Zone Europe. À l'échelle pays, c'est en Chine et au Maroc que le pourcentage d'intérimaires est le plus important, en raison de politiques locales de recrutement particulières.

La majorité des pays européens constituant l'équipe projet 2011 a déployé en 2012 le contrat-cadre avec le fournisseur principal de travail temporaire. Un suivi régulier entre les fonctions des Ressources Humaines, Achats et les équipes du fournisseur ont permis d'atteindre les résultats escomptés notamment en termes d'utilisation du contrat, de qualité de service apporté et de performance économique. L'équipe projet a validé fin novembre à l'unanimité la période d'essai et va renforcer ce partenariat. Dans ce contexte, d'autres pays hors Europe ont également commencé à déployer ce contrat-cadre.

• Absentéisme



La maladie est la principale cause d'absentéisme au sein du Groupe et sa proportion dans l'absentéisme total du Groupe reste stable par rapport à 2011.

Suite aux actions menées en faveur de la sécurité, le taux d'absentéisme pour cause d'accident de travail se stabilise en 2012 sur l'activité câbles et représente 4,5 % du taux global d'absentéisme comme en 2011. Ce taux est de 3,5 % sur l'activité faisceaux.

9.2.4 Rémunération

La politique de rémunération du Groupe a pour objectif de renforcer l'engagement de ses collaborateurs, de rétribuer l'acquisition de compétence et soutenir la performance individuelle et collective.

Elle vise également à garantir la compétitivité et l'équité des pratiques salariales des entités du Groupe par le recours systématique et régulier à des enquêtes de rémunération et à la définition de budgets d'augmentation en prise avec les tendances locales de chaque pays.

Pour les cadres du Groupe, cette politique s'appuie sur une méthodologie de classification des fonctions (*Nexans Grading System*) dont le déploiement a été initié en 2011 et est en voie de finalisation.

Les mesures d'augmentation individuelles sont décidées, dans les cadres budgétaires impartis, au regard du positionnement salarial de chacun au regard du marché et des pratiques internes, et en tenant compte des appréciations de performance, du potentiel et des compétences acquises et démontrées.

Les éléments de rémunération variable à court terme (ciblant la population d'encadrement – managers et experts) sont basés sur des montants cibles pouvant atteindre jusqu'à 50 % du salaire de base annuel (avec une variation selon les niveaux de responsabilité des collaborateurs). Les montants versés sont calculés en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs.

Le Groupe suit également une stratégie de rémunération sur le long terme de ses principaux collaborateurs, à travers la mise en œuvre de plans annuels reposant, depuis 2011, sur :

- l'attribution d'actions de performance, à destination des cadres dirigeants, dont l'acquisition définitive est soumise à des conditions de performance exigeantes et transparentes, basées sur les résultats boursier et économique du Groupe ;
- l'attribution d'actions gratuites, à destination des jeunes cadres ayant démontré une contribution exceptionnelle et/ou à fort potentiel, permettant de les associer au futur du Groupe et de les récompenser de façon différenciée.

Actionnariat Saliarié

Afin de renforcer le lien unissant l'entreprise et ses collaborateurs, le Groupe suit depuis plusieurs années une politique de développement de son actionnariat salarié. Dans la continuité des précédents plans (de périodicité biennale), le Groupe a donc lancé durant le premier semestre 2012 le plan d'actionnariat salarié Act 2012. Couvrant 24 pays et ouvert à près de 17 000 salariés, le plan Act 2012 reposait sur une formule unique comportant une garantie sur le capital investi ainsi qu'un multiple de la performance éventuelle du titre de la Société. Il s'est traduit par l'émission de près de 500 000 actions nouvelles (dont 400 000 au bénéfice des salariés), pour un taux de participation supérieur à 17 %, améliorant sensiblement la part des salariés dans le capital de l'entreprise. Suite à la réalisation de l'offre Act 2012, la participation des salariés représente 4,34 % (dont 97,82 % via des FCPE) du capital social au 31 décembre 2012.

9.2.5 Dialogue social

Les relations sociales dans le Groupe sont fondées sur le respect et le dialogue. Dans cet esprit, les partenaires sociaux et la Direction de l'entreprise se rencontrent fréquemment pour échanger, négocier ou conclure des accords.

Le Groupe bénéficie d'un dialogue social de qualité grâce à une volonté partagée de communication, d'échange et de négociation. Des représentants syndicaux mandatés existent dans la majorité des sites.

Les échanges très fréquents avec les partenaires sociaux locaux, soutenus et relayés par le management local, permettent depuis plusieurs années d'avoir un dialogue constructif et de formaliser des accords.

En 2012, les différentes filiales concernées du Groupe ont conclu avec les partenaires sociaux environ 95 accords dans 13 pays.

Les principaux accords signés ont concerné les thèmes suivants :

- Les rémunérations : les salaires (au Benelux, en Suède, au Brésil, en Corée, en Australie, en Turquie, au Maroc, aux États-Unis, au Canada, en France), les bonus (au Benelux, en Argentine), la participation aux bénéfices (en Suède, au Brésil, en France), des mesures liées aux avantages sociaux (au Benelux pour le complément d'assurance santé et incapacité) et les avantages divers (en Norvège pour les conditions de voyage, les astreintes à domicile).
- Les organisations : les performances et les compétences (au Benelux), les organisations fonctionnelles (au Benelux, en Suède, au Japon), les classifications de fonctions et des mesures concernant des restructurations (en Allemagne).
- Les conditions de travail : le temps de travail (en Italie, au Benelux, en Suède, au Brésil, au Japon, en Allemagne), les congés (en Italie, au Benelux, au Brésil, au Japon), les risques psychosociaux (au Benelux, en Allemagne), les conditions de travail (en France) et la non-discrimination (en France).

De plus, un certain nombre d'accords collectifs ont une date de validité jusqu'à fin 2012 ou début 2013. Les discussions liées au renouvellement de ces accords ont démarré dès 2012 comme sur certains sites d'Amérique du Nord.

Au-delà, des actions sont entreprises afin d'associer davantage les salariés à la marche de leur unité à travers en particulier des réunions régulières sur la performance économique, les projets de développement et la situation de ces marchés.

Le Comité d'Entreprise Européen du Groupe répond à cet objectif de dialogue : institution représentative des salariés européens des filiales du Groupe, créée en 2003 au niveau de l'Union européenne et présidée par le Président-Directeur Général, ce comité se réunit deux fois par an. La dernière réunion s'est déroulée en novembre 2012 et a traité de la situation du Groupe et, de sa stratégie de développement, en lien avec sa nouvelle organisation par ligne de marchés.

Enfin, de nombreuses réunions-consultations ont eu lieu en 2012 sur différents sujets :

- La rémunération : les avantages sociaux locaux (au Brésil, prime panier alimentaire, amélioration de la structure salariale et du changement du système d'aide à l'accès aux médicaments, amélioration de la couverture médicale).
- Les organisations : les heures supplémentaires (au Benelux), les compétences (au Benelux), la formation (en Allemagne), les élections des représentants du personnel (au Maroc) ; et
- Les conditions de travail : la prévention et la sécurité au travail (au Benelux, en Argentine (participation des représentants du personnel aux audits concernant la santé et sécurité)), la pénibilité (en France), l'égalité hommes-femmes (en France).

Des discussions soutenues ont aussi eu lieu entre les représentants du personnel et les responsables ressources humaines locaux lors d'épisodes de grève. En 2012, les 113 055 heures de grève enregistrées concernent le Benelux, l'Allemagne et l'Argentine (revendications salariales), souvent après un appel à la grève au niveau national, et la France, l'Italie, la Grèce, le Pérou.

9.2.6 Gestion et développement des compétences

Le processus de développement des compétences du Groupe a pour objectif principal de développer les personnes et les organisations pour permettre leur adaptation permanente aux évolutions de l'activité et produire la performance attendue.

Les modèles de compétences, développés depuis 2007 permettent d'aligner les objectifs stratégiques, les organisations et le développement professionnel de chaque salarié :

- professionnalisation des collaborateurs présents au sein de chaque famille de métiers ;
- assurance de disposer des compétences nécessaires dans les organisations pour aujourd'hui et pour demain ;
- plan individuel de développement professionnel pour chacun lui permettant d'être acteur de sa carrière.

Après l'élaboration du Modèle de Compétences Managériales en 2007, les modèles de compétences métiers ont suivi : Achats et Commerciaux en 2008, Recherche et Développement en 2009, Manufacturing (Production, Maintenance et Ingénierie des Processus) en 2010, Communication, RH et Qualité Hygiène Sécurité Environnement en 2011, Logistique et Informatique en 2012, et à venir en 2013 Juridique et Finance.

Ce résultat est le fruit d'une collaboration intense entre la fonction ressources humaines et les managers de chacun des métiers représentés.

L'ensemble des modèles de compétences est l'un des pivots majeurs de la stratégie ressources humaines du Groupe et l'outil de base permettant l'analyse des besoins de formation, le développement des programmes de l'Université Nexans, la définition des profils de recrutement, celle des parcours de carrière qui sont proposés.

9.2.7 Développement de carrière

L'ensemble des outils de gestion de carrière développés par le Groupe depuis ces dernières années (les descriptions de fonction, l'entretien individuel de développement, le système de management de la performance) permettent de détecter les potentiels talents ainsi que les potentiels successeurs pour les postes clés, et ce, quel que soit le niveau de l'organisation auquel ils se trouvent.

La Zone Europe a mis en place depuis juin 2011 une nouvelle organisation qui s'est fortement appuyée sur ces outils pour clarifier les nouveaux rôles et mobiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux clés du business. Des KPI de déploiement des entretiens de performance et de compétences ont été mis en place pour mobiliser le management sur cette priorité RH dans une période de transformation : ce sont par exemples le pourcentage d'entretiens de performance sur les postes clés (270 postes environ), le pourcentage des entretiens de développement.

Il est à noter l'implication des membres du Comité Exécutif dans l'animation chaque mois du comité des carrières du Groupe. Les décisions de nomination aux postes clés du Groupe, d'expatriation donnent lieu à des discussions collégiales et reposent sur les analyses individuelles remontées par les opérationnels avec les outils du Groupe.

Par ailleurs pour l'ensemble des postes de manager, il existe depuis 2008 un processus d'identification des talents locaux (SPID : Succession Plan and Individual Development) déployé dans l'ensemble des pays, autour de définitions communes qui permettent de bâtir les plans de succession au niveau local.

L'objectif est de donner la priorité aux candidats internes avant tout recrutement, sachant qu'il existe des référentiels de compétences par fonction qui permettent à présent de préparer par anticipation des profils internes adaptés.

9.2.8 Identification et développement de « Leaders globaux »

Pour l'ensemble des opportunités internationales, le Groupe souhaite donner la priorité à des candidats internes.

La mobilité internationale est un outil important de fidélisation des talents clés. Elle bénéficie à un nombre croissant de collaborateurs provenant de tous les pays. Elle permet au Groupe de consolider le transfert d'expertise, de déployer les valeurs du Groupe et d'assurer le transfert d'expérience.

Le Groupe compte 67 expatriés fin 2012, couverts par une charte de mobilité qui assure l'égalité de traitement entre tous les expatriés du Groupe, quel que soit leur pays d'origine.

De jeunes talents sont par ailleurs recrutés pour satisfaire les besoins de transversalité et créer un vivier de futurs managers globaux. Ils doivent être capables de véhiculer les valeurs et la culture Groupe, et de renforcer le déploiement de ses politiques et processus. Ils sont formés afin de prendre des responsabilités opérationnelles dans d'autres unités du Groupe. La mobilité est totalement intégrée à leur évolution de carrière.

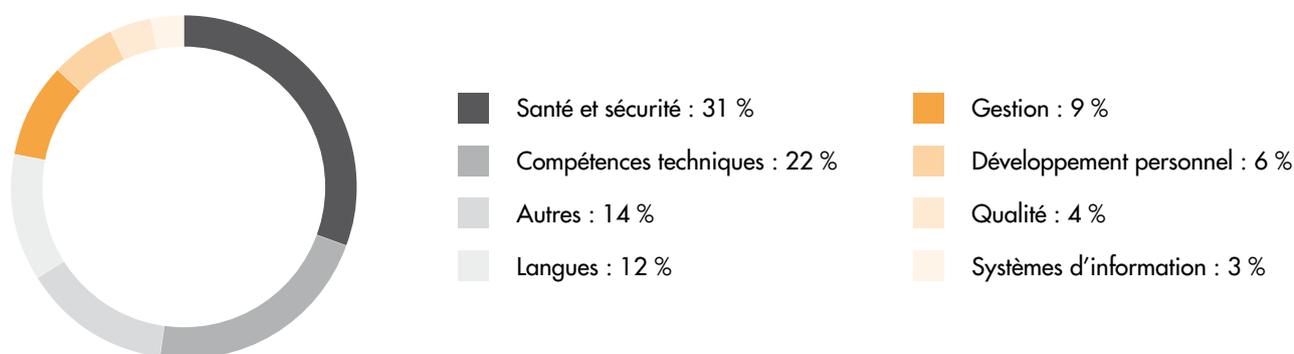
Enfin, les différentes entités du Groupe participent soit à de nombreux forums écoles, soit à des forums de recrutement afin d'identifier de futurs collaborateurs et de développer l'image de marque de la société.

9.2.9 Formation

La formation est un facteur essentiel de progrès pour le Groupe. Chaque année, l'effort et l'investissement de formation au niveau local et au niveau du Groupe est renouvelé pour se préparer à court, moyen et long terme aux évolutions de marché. Elle s'adresse à tous les salariés du Groupe et est le principal moteur du développement de leurs compétences.

Toutes les formations sont dispensées dans le respect des contraintes légales (qualité, sécurité, etc.) sous la responsabilité des responsables ressources qui veillent à :

- la diffusion des règles et normes du Groupe,
- la mise en œuvre des plans individuels de formation,
- l'identification des besoins exprimés dans le cadre de plans stratégiques, de programmes industriels et fonctionnels ou de programmes commerciaux.



À fin décembre 2012, le nombre total d'heures consacrées à la formation (sur le lieu de travail ou en dehors de l'entreprise) s'élève à 324 788 heures (à 90,3 % réalisées sur la partie câbles). 17 366 collaborateurs (69,6 % de l'effectif moyen 2012 du Groupe) ont bénéficié d'une ou plusieurs formations, soit une moyenne de 18,7 heures de formation par salarié par an. L'effectif cadres représente 11,9 % de cet effectif formé.

La répartition des heures de formation par thème montre un effort important sur les sujets liés à la santé et la sécurité au travail. Les formations liées aux Modèles de Compétences ainsi qu'aux programmes de leadership ont continué à se renforcer en 2012.

Nexans Excellence Way est un programme d'amélioration continue lancé par le Groupe en juillet 2009 qui couvre trois axes majeurs : sécurité et gestion de la qualité, gestion des coûts, réduction des délais et gestion des stocks. Son ambition est d'harmoniser les pratiques et procédures du Groupe pour devenir compétitif, maîtriser la culture du changement, développer l'engagement de chacun et stimuler les synergies de manière pérenne. Cela passe notamment par la mise en place d'équipes autonomes.

En Colombie, la Direction des Ressources Humaines a souhaité accompagner le processus de mise en place des équipes autonomes en supportant et en développant les responsables d'équipe lors de leur prise de fonction.

La sélection des « team leaders » s'est faite en avril-mai 2011 à travers un processus de candidatures spontanées au sein des opérateurs, et d'entretiens individuels de motivation, en utilisant le modèle de compétences du Groupe qui décrit précisément la fonction. Les 18 opérateurs sélectionnés ont bénéficié d'un coaching individuel sur 88 heures de formation dispensées jusqu'à fin 2012.

Chaque participant a ainsi reçu au début du programme de formation un parcours de développement personnalisé. Les points forts et les points d'amélioration ont été évalués durant les séances pratiques.

Cette formation à caractère participatif est réalisée à travers des cas d'analyse, des jeux de rôle, des outils proposés et simulations, et se décline en trois modules (le leadership, la communication, le travail).

À l'issue de ces formations, l'usine de Bucaramanga a pu mettre en place des équipes autonomes où le travail en équipe s'est amélioré. Le partage des idées a fait émerger des bonnes pratiques et a permis d'optimiser l'utilisation des ressources, et d'améliorer les connaissances dans de nombreux domaines et processus. L'impact sur les indicateurs de l'usine a été très positif.

L'expression des efforts de formation du Groupe en 2012 s'exprime également à travers l'Université Nexans. Son rôle est de développer le potentiel des salariés en maintenant une expertise pédagogique au sein du Groupe, en diffusant les bonnes pratiques et en promouvant la gestion du savoir, grâce à des formations ou à d'autres activités qui leur sont associées. La démarche de l'Université Nexans s'articule autour de réseaux de partage, de savoir et de connaissances techniques permettant d'optimiser leur transmission.

Ses formations s'inscrivent directement dans les objectifs stratégiques du Groupe (déploiement des modèles de compétences, des plans individuels de développement, orientation client, amélioration continue et excellence opérationnelle, travail transversal et expertise pédagogique).

Pour sa cinquième année d'existence, l'offre catalogue a été élargie et propose 84 formations (plus de 100 sessions par an) dont une vingtaine de modules de formation en ligne (e-Learning). De nouveaux cours techniques ont été proposés à destination des opérateurs (extension et métallurgie) et déployés en huit langues. Des e-Learning sont proposés sur la gestion du cuivre pour les commerciaux ou la nouvelle campagne juridique. Des programmes de soutien aux diverses réorganisations du Groupe (Europe, Informatique) déboucheront en 2013 sur une offre enrichie de six nouveaux domaines : les process (*supply chain, full manufacturing cost*), les outils de méthodes de travail (chef de projet, *process design*) et les comportements (*change management, transversal management*).

L'Université Nexans s'est adressée, en 2012, à plus de 6 500 salariés et a dispensé près de 23 000 heures de formation.

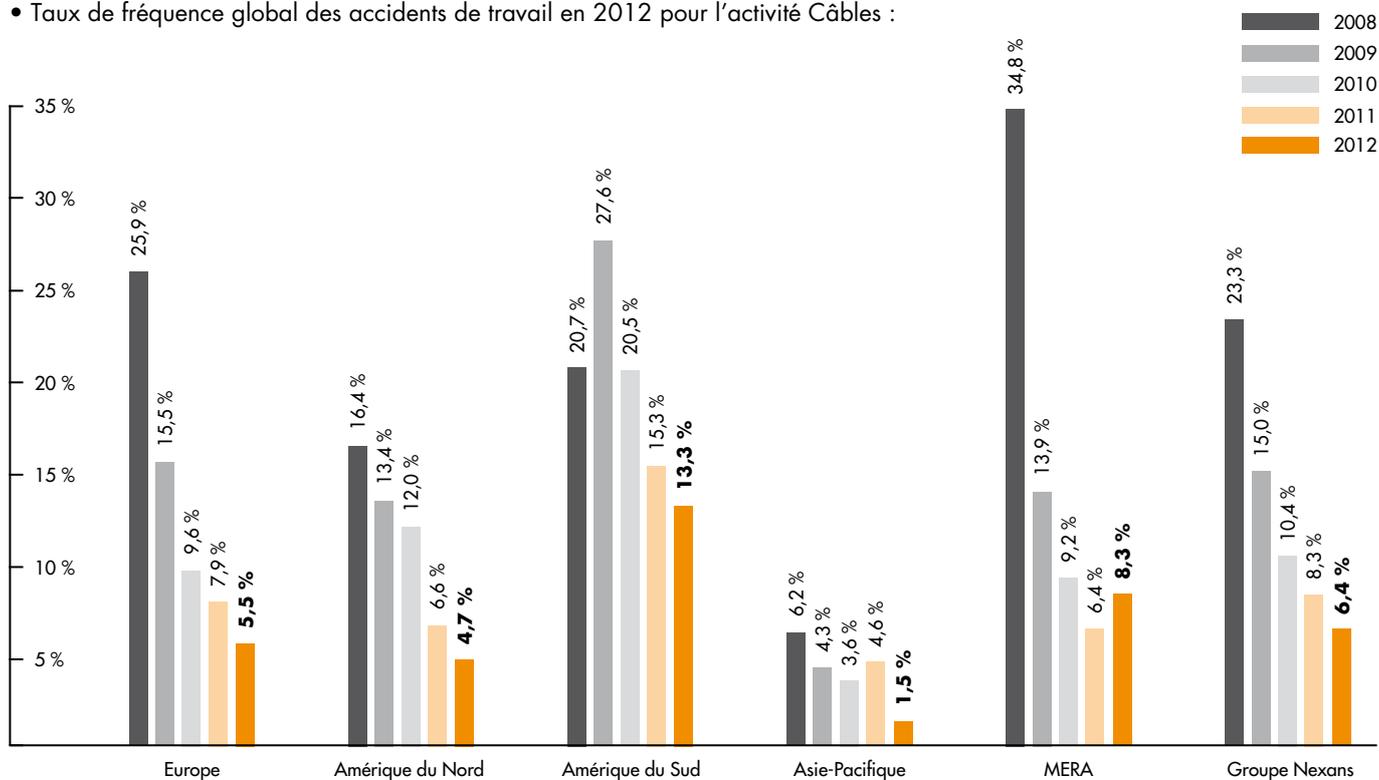
Elle compte 12 académies, couvrant les principales filières fonctionnelles ou techniques, ainsi que les compétences managériales et pédagogiques. Elle favorise par ce biais la création de réseaux d'experts transversaux au sein du Groupe, en privilégiant la formation de formateurs internes et le déploiement en cascade des formations. Ainsi, l'Université Nexans a offert depuis sa création à 450 collaborateurs sur tous les continents et en 10 langues la possibilité de développer leurs compétences en matière d'animation et de conception de formations à travers les programmes clés « *Facilitation Skills* » et « *Design Skills* ».

9.2.10 Santé et sécurité au travail

Le Groupe place au cœur de ses priorités la sécurité des employés de ses différentes filiales concernées, ainsi que celle de l'ensemble de ses partenaires (sous-traitants, intérimaires, clients...) et en fait un indicateur clé de performance.

Afin de favoriser la prévention des risques, le Groupe a mis en place depuis 2008 une organisation dédiée à la Santé et la Sécurité rattachée à la Direction Industrielle et qui déploie un certain nombre d'initiatives dans l'ensemble des pays du monde.

- Taux de fréquence global des accidents de travail en 2012 pour l'activité Câbles :



En 2012, les efforts continus ont permis au Groupe, sur l'ensemble des zones, d'atteindre en fin d'année un taux de fréquence global de 6,4 pour l'activité Câbles, ce qui signifie une réduction de près de 22,4 % par rapport à 2011 et une baisse significative de 25 % du nombre d'accidents de travail avec arrêt. 28 sites n'ont pas enregistré d'accidents du travail avec arrêt supérieur à 24 heures.

« Taux de gravité du Groupe » en 2012

Le nombre de jours de travail perdus pour cause d'accident de travail est de 9 310 en 2012.

Le taux de gravité pour l'ensemble de l'activité Câbles du Groupe est de 0,26. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2011 (0,35), récompensant la vigilance du Groupe en matière de sécurité au travail.

Une dynamique globale

Au cours de l'année 2012 et en accord avec la feuille de route opérationnelle qu'il s'était fixé en matière d'hygiène et sécurité, le Groupe s'appuie sur les programmes et initiatives suivantes :

- Les outils de base de la sécurité (*Basic Safety Tools*) utilisés sur le terrain par les équipes de production avec le support complet des équipes HSE⁽¹⁾ et Amélioration Continue (Nexans Excellence Way) :

- « **Analyse en Sécurité des Postes de Travail** » (*Job Safety Analysis*) : basée sur la participation active des équipes de production sous la supervision des responsables de production, cet outil permet d'analyser les tâches effectuées, d'identifier les risques auxquels les opérateurs sont exposés et de définir les mesures correctives. Cet outil est désormais un outil standard au sein du Groupe et dispose d'un support de formation adapté.
- « **Observation sur le terrain et identification des situations dangereuses ou comportements à risques** » (*SUSA - Safe Unsafe Act*) : basé sur l'observation sur le terrain pour identifier toute situation ou comportement pouvant être à l'origine ou générer un risque pour les opérateurs.
- « **Sécurité Proactive** » (*Safety Proactivity*) : outil de veille et de recueil et d'analyse des alertes de terrain, il s'inscrit dans le cadre du programme de performance industrielle Nexans Excellence Way. Il mesure à l'échelle du Groupe la Sécurité Proactive qui est le niveau d'avancement de la résolution des problèmes quotidiens en sécurité, et la capacité à réduire fortement les survenues potentielles d'accidents ou de presque-accidents.

- Un système de gestion des alertes (*AMS, Alert Management System*) : Le Groupe s'est doté en 2012 de son propre outil de gestion des alertes en sécurité et en qualité. Ce projet suit deux objectifs principaux : d'une part, la mise en place d'une base commune des accidents en sécurité et en qualité qui est accessible à l'ensemble des unités opérationnelles du Groupe et d'autre part, la génération d'un flux d'information en temps réel afin d'accélérer la réactivité globale et d'optimiser les temps de traitement des problèmes et de partage des solutions standard pour éviter les phénomènes de récurrence.

- Le Plan de Stimulation (*Boost Plan*) : ce plan d'action spécifique est mis en place sur les sites qui rencontrent le plus de difficultés en matière de sécurité. Chaque usine concernée reçoit un support spécifique par l'équipe HSE du Groupe afin de les aider dans leurs démarches d'amélioration.

L'équipe HSE du Groupe se renforce d'années en années et accentue ses travaux afin de consolider les initiatives globales et l'amélioration continue des échanges entre les différentes zones et entités du Groupe. Sur l'année 2012, les réalisations et avancées suivantes font désormais partie du socle HSE : outils de base (*Basic Safety Tools*) avec la définition des outils basiques pour la sécurité en usine ; les standards avec 15 standards validés (Management et/ou outils HSE) ; la conformité des usines avec la mise en place d'une grille d'évaluation de la conformité des usines vis-à-vis des standards Groupe ; la formation avec la validation et création des supports de formation pour les outils de terrain ; un plan stratégique au niveau du Groupe pour les exercices 2013 à 2015 et un plan de Stimulation (*Boost Plan*) permettant un suivi particulier et support aux sites qui montrent le plus de difficultés en matière de sécurité.

• Une appropriation locale de vigilance continue

En septembre 2012, l'usine de Mönchengladbach en Allemagne a reçu de la part de l'organisme d'assurance maladie (Berufsgenossenschaft), un prix de reconnaissance pour ses résultats exemplaires en matière de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

En Colombie, l'usine de Bucaramanga a reçu le prix « Ganador », qui récompense l'entreprise la plus performante en matière de sécurité, parmi 57 entreprises participantes.

En Chine, en marge de l'inauguration de la joint-venture de Yanggu, un petit manuel signé par le Président de la Zone Asie-Pacifique et contenant l'ensemble des règles et informations concernant la santé et la sécurité a été remis à chaque employé du pays.

9.2.11 Note méthodologique

Le processus de suivi et d'analyse des données sociales est réalisé par la Direction des Ressources Humaines du Groupe qui procède à leur consolidation.

La principale difficulté liée à ce processus réside dans les différences de granularité des informations recueillies. Ainsi, la Zone Amérique du Nord, la Turquie remontent des informations détaillées par site afin de mieux suivre la performance, dans leur périmètre. D'autres entités les remontent par société juridique comme la France, la Corée, l'Italie, la Chine et le Maroc.

Les informations figurant dans ce paragraphe 9.2 résultent de collectes d'informations provenant de :

- données sociales quantitatives qui sont collectées trimestriellement, au sein du département des Ressources Humaines, par pays ou par entité, via un système interne de collecte des données. Ces indicateurs, dont certains portent sur la performance, sont accessibles par l'ensemble des responsables RH via un outil informatique décisionnel ;
- données qualitatives qui sont remontées trimestriellement via le système de collecte des données ;
- d'échanges avec les pays lors de visites sur sites ;
- de l'analyse d'un rapport qualitatif annuel traitant des différents processus et thèmes RH.

(1) HSE : Hygiène Sécurité Environnement.

Le périmètre de consolidation des données est le même que celui des comptes comptables consolidés du Groupe. Cependant, pour les États-Unis, AmerCable n'est consolidée que depuis le troisième trimestre 2012 pour les données d'effectifs à fin septembre uniquement. De même, l'usine High Voltage de Charlestone n'est reportée qu'au quatrième trimestre 2012. Enfin, l'usine de Shandong Yanggu en Chine ne sera reportée qu'au premier trimestre 2013.

Le processus de suivi et d'analyse des données sociales suit un calendrier Groupe. Les indicateurs s'appuient sur des définitions standards Groupe.

Des contrôles de cohérence sont effectués à l'issue de chaque campagne de collecte, par comparaison des périodes précédentes et des échanges avec les pays ou entités permettent de les corriger.

9.2.12 Indicateurs sociaux

Voir Annexe 3 du présent Rapport.

9.3 Démarche sociétale et données sociétales

Les engagements pris par le Groupe et formalisés dans son Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, témoignent de sa volonté d'agir de façon responsable.

9.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité

La politique territoriale repose sur des liens étroits avec les institutions et les communautés locales.

De par la nature de ses activités, le Groupe contribue à l'emploi au niveau local et participe ainsi au développement régional.

Le Groupe veille à développer des liens étroits avec les collectivités locales, régionales, les acteurs économiques et sociaux, les universités, les écoles et les centres de formation visant à capitaliser sur son ancrage territorial.

Le Groupe apporte sa contribution à des projets utiles à la collectivité.

D'une manière générale, les établissements des filiales du Groupe s'attachent à développer des relations de qualité avec les communautés à côté desquelles les établissements opèrent et s'efforcent de limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement.

9.3.2 Relations avec les parties prenantes

Les partenariats noués avec de nombreuses organisations permettent au Groupe de partager les bonnes pratiques avec d'autres entreprises et d'anticiper l'évolution des réglementations et des normes.

Dans le cadre de cette politique de dialogue, Norbert Bluthé préside notamment l'association PEPecopassport.

Le Groupe développe également une politique de dialogue régulier et de qualité avec ses parties prenantes, en particulier la communauté financière, les fonds d'investissement socialement responsables, les agences de notation et les analystes extra-financiers. Cette politique est fondée sur une démarche rigoureuse et proactive d'éthique et de responsabilité d'entreprise.

Enfin, le Groupe entretient aussi des contacts réguliers avec des ONG (Organisations Non Gouvernementales) telles que Électriciens Sans Frontières, notamment sur les questions liées à l'accès à l'énergie auprès des populations défavorisées (voir « Actions de partenariat et de mécénat » ci-après).

• Conditions du dialogue avec les parties prenantes

Le Groupe s'efforce de promouvoir la responsabilité sociale et sociétale dans sa sphère d'influence. La démarche du Groupe est directement liée aux enjeux de développement durable auxquels ses activités, dans leur dimension mondiale mais aussi locale, sont confrontées.

Dialogue avec les parties prenantes - Exemples :

Partie prenante	Modalités du dialogue	Département
Clients	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes régulières de satisfaction • Publication en ligne des informations environnementales des produits • Salons et expositions • Événements clients 	Lignes de marché, Marketing, Technique, Communication
Actionnaires et investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences téléphoniques trimestrielles de présentation des résultats • Rencontres investisseurs (<i>Roadshows...</i>) • Réunions plénières (assemblées générales...) • Rencontres régulières avec les actionnaires individuels • Réunions d'information • Rapport annuel • Lettres trimestrielles aux actionnaires • eclub actionnaires et N° vert actionnaires 	Finance, Communication, Juridique, Direction des sites
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Charte RSE ⁽¹⁾ 	Achats
Employés	<ul style="list-style-type: none"> • Intranet • NewsWire, magazine interne • Enquêtes • Déploiement des Valeurs • Entretiens individuels de développement • Dialogue social avec les organes de représentation du personnel 	Ressources Humaines Communication, Direction des sites
Analystes et investisseurs ESG ⁽²⁾	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse aux questionnaires de notation • Rencontres individuelles 	RSE, Finance
Centres de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche collaborative, création et participation à des pôles de compétitivité, programmes de R&D, chaires universitaires et associations professionnelles • Partenariat avec des universités • Accueil d'apprentis et d'étudiants 	Technique
Communautés, ONG	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes sociétaux • Partenariats avec des ONG locales • Journées portes ouvertes 	RSE, Communication, Pays

⁽¹⁾ RSE : Responsabilité Sociale d'Entreprise

⁽²⁾ Environnement, Social et Gouvernance

• **Actions de partenariat et de mécénat**

Le Groupe s'investit, dans une grande majorité des pays où il est présent, aussi bien financièrement que sur le plan humain, au travers de donations, de soutien à des associations, de programmes d'aide, de bénévolat et de partenariats avec les écoles.

Au-delà de l'application des politiques du Groupe et des lois locales, de nombreuses entités s'engagent vis-à-vis de leur environnement social et dans l'éducation.

À titre d'exemple, parmi les nombreuses actions menées en 2012, on citera les actions suivantes:

- Développements économiques et industriels locaux à travers des fédérations d'employeurs ou de chambres de commerce et d'industrie ou de coopératives (par exemple, la Suède œuvre activement sur les questions de main-d'œuvre et d'infrastructure) ;
- Programmes visant à promouvoir le bien-être des salariés et de leur famille (lutte contre les addictions, diététique, massages, vaccinations...) (Belgique, France, Allemagne, Suède, Maroc, Colombie et Pérou) ;
- Éducation : l'Allemagne soutient les étudiants et les jeunes ingénieurs dans leurs projets afin de développer leurs connaissances et intérêts dans les usines locales ; le Liban a participé à la construction d'une université et a décidé de financer les études sur quatre ans des employés qui suivraient la formation ingénieur en électro mécanique ; le Nigeria et la Suisse sponsorisent une université (programmes de Recherche & Développement, prix pour les meilleurs étudiants) ;

- Enfance et éducation : la Norvège, le Pérou, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Chine, le Ghana soutiennent des programmes pour l'enfance ; la Chine a fourni plus de 2500 livres à la bibliothèque d'une école primaire ; la Norvège soutient SOS Children's Villages (depuis 2008), une organisation environnementale internationale par une donation financière contribuant à aider à la construction de maisons pour les enfants du Village de Jos au Nigeria ;
- La France soutient des programmes de congés solidaires ; l'Australie a développé un programme pour sensibiliser les jeunes au monde du travail.

Le Groupe s'est lancé dans des actions de mécénat en 2007, à peine sept ans après sa création.

Cette ambition a toujours témoigné d'une volonté collective de contribuer au rayonnement du Groupe tout entier à travers la valorisation de ses compétences et de ses expertises. Le Groupe a ainsi développé un important mécénat de compétence avec l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles reposant sur la rénovation des réseaux d'énergie de ce site qui fait partie intégrante du patrimoine mondial. À travers cette démarche, le Groupe a souhaité proposer son expertise en matière de câblage et de sécurité des bâtiments, tout en protégeant un site touristique remarquable accueillant près de 4 millions de visiteurs chaque année. Le Groupe a d'ores et déjà livré, dans le cadre de chantier, plus de 540 kilomètres de câbles.

Le château de Versailles a entrepris en 2012 la deuxième phase de son schéma directeur pour « le Grand Versailles ». Cette nouvelle phase de travaux devrait s'achever en 2017 et nécessitera à nouveau un soutien important, à la fois de l'État et des entreprises privées, dont le Groupe.

En 2009, le Groupe s'est à nouveau engagé dans une action de mécénat majeure en apportant à titre gracieux l'ensemble des câbles qui équipent les 28 000 m² de bâtiments et le parc de 22 hectares du nouveau musée du Louvre-Lens situé dans le nord de la France, partenariat qui s'est achevé avec l'inauguration du musée du Louvre-Lens le 4 décembre 2012.

L'année 2011 a marqué un nouvel élan dans la politique de mécénat du Groupe qui a décidé de soutenir l'action de l'ONG Électriciens sans frontières (ESF), permettant à des populations défavorisées, dans le monde entier, d'accéder à l'énergie. Dans le cadre de ce partenariat, le Groupe a d'ores et déjà soutenu l'installation de 90 petites turbines au fil de l'eau dans la province de Phongsaly au Laos afin d'alimenter par un micro réseau plusieurs centaines de familles dans 24 villages isolés. Le Groupe participe également à la desserte en électricité d'environ 800 familles réparties dans 3 villages à Madagascar. Bien des projets sont encore en cours avec l'organisation notamment au Togo, au Niger, à Madagascar, au Pérou, au Bénin, ou encore au Congo.

Enfin, la Société a signé en 2012 la Charte du Mécénat de l'association ADMICAL, s'engageant ainsi à respecter les principes énoncés dans cette charte et à conduire ses actions de mécénat avec éthique.

9.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

La politique Achat du Groupe vise à travailler avec une base de fournisseurs performants et fiables, capables d'aider le Groupe à atteindre ses objectifs commerciaux tout en respectant, en particulier, les exigences de contrôle des exportations, les obligations environnementales, économiques, éthiques et sociales, ainsi que les réglementations nationales et internationales en la matière.

Ainsi, le Groupe veille à ce que les Droits de l'Homme soient respectés tout au long de la chaîne logistique, notamment par la signature de la charte CSR que tous les fournisseurs de « Class A » (80 % du volume d'achat) et les nouveaux fournisseurs des différentes sociétés concernées du Groupe sont invités à signer.

Les différentes filiales du Groupe s'efforcent de développer une relation équilibrée et pérenne avec leurs sous-traitants et fournisseurs dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux.

9.3.4 Loyauté des pratiques - actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption

La prévention de la corruption est une préoccupation énoncée dans le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires du Groupe signé par le Président-Directeur Général de la Société. Le Code d'Éthique interdit tout paiement ou don, ou tout autre avantage accordé de manière officielle ou occulte en vue d'influencer une contrepartie, qu'elle soit publique ou privée.

Une procédure a également été mise en place au sein des différentes filiales du Groupe encadrant la sélection et les relations avec ses agents, consultants et distributeurs internationaux. Cette procédure, applicable dans le monde entier, impose en particulier un certain nombre de vérifications préalables dans le processus de sélection d'un intermédiaire.

Depuis quelques années, des présentations visant à informer et sensibiliser les managers à la prévention de la corruption sont intégrées dans les programmes de formation dispensés sur la gouvernance des filiales. Le déploiement de ces programmes a été poursuivi en 2012 en Italie, en Angleterre, en Corée, en Afrique du Sud, en Angola et au Kenya. En 2010 et 2011, les Directions Générales des pays d'Asie-Pacifique, d'Amérique du Sud et d'Europe ainsi que les équipes des autres pays de la Zone MERA avaient été alertées et formées sur ce sujet.

De plus, l'audit interne mène à intervalles réguliers des missions de vérification de conformité et d'intégrité portant sur les procédures mises en place par le Groupe.

9.3.5 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La protection de la sécurité des consommateurs est une priorité absolue pour le Groupe. Les produits sont soumis avant leur mise sur le marché à une évaluation rigoureuse des risques sanitaires et environnementaux permettant d'assurer qu'ils satisfont aux règles de sécurité en vigueur dans les pays où ils sont commercialisés. Cette évaluation est basée sur une approche multidisciplinaire prenant aussi en compte le cycle de vie des produits. Lorsque nécessaire, des études complémentaires sont confiées à des laboratoires qualifiés.

De même, le Groupe satisfait aux obligations édictées par la réglementation REACH. La volonté de se conformer à la réglementation est un point essentiel qui se traduit par un suivi strict de la composition des matières utilisées pour la fabrication des produits. Elle fournit au Groupe l'opportunité d'initier des programmes de substitution des substances les plus dangereuses pour proposer des produits plus sûrs pour la santé et la sécurité de ses clients.

9.3.6 Note méthodologique

Le recueil des données pour le périmètre défini fait appel aux méthodes suivantes : les informations et données relatives à l'Éthique sont recueillies par la Direction de l'Audit Interne et s'agissant de la lutte contre la corruption, par la Direction Juridique; les autres données sont recueillies auprès des Directions concernées (Direction de la Communication, Direction des Ressources Humaines, Direction des Achats, Direction Technique).

Annexe 1

Résultats financiers au cours des cinq dernières années

	2012	2011	2010	2009	2008
I- Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en milliers d'euros)	29 394	28 723	28 604	28 013	27 936
b) Nombre d'actions émises	29 394 042	28 723 080	28 604 391	28 012 928	27 936 953
II- Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	25 970	17 922	12 882	14 498	18 262
b) Résultat avant impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	41 291	45 072	38 136	71 586	106 864
c) Impôts sur les bénéfices : charges/(produits)	(777)	(824)	(672)	(256)	3 199
d) Intéressement et participation des salariés dus au titre de l'exercice	142	138	121	95	124
e) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	(35 486)	35 422	28 684	61 743	94 461
f) Résultat distribué		31 637	31 581	28 101	55 942
III- Résultats par action (en euros)					
a) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,43	1,57	1,33	2,56	3,71
b) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	(1,21)	1,23	1,00	2,20	3,38
c) Dividende attribué à chaque action		1,10	1,10	1,00	2,00
IV- Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (en nombre de salariés)	8	7	6	6	6
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	5 475	3 605	3 101	4 924	4 719
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (en milliers d'euros)	1 825	1 206	1 023	1 641	1 573

Annexe 2

Tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2012

Résolutions votées par l'AG du 15 mai 2012	Plafonds par résolution ⁽¹⁾	Sous-plafonds communs à plusieurs résolutions	Plafonds communs à plusieurs résolutions	Utilisation au cours de l'exercice 2012
Émission d'actions ordinaires avec DPS (R14) avec éventuelle option de surallocation (R17)	14 000 000 € ($< 50\%$ du capital)	-		/
Émission de titres de créance donnant accès au capital (OC, ORA, OBSA, OCEANE...) sans DPS par offre au public (R15) ou par placement privé (R16) avec éventuelle option de surallocation (R17)	Actions = 4 000 000 € ($< 15\%$ du capital) Titres de créance = 300 000 000 €	4 000 000 € ($< 15\%$ du capital)		/
Augmentation de capital réservée à une catégorie de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'épargne salariale (R21)	100 000 €			Émission de 99 989 actions nouvelles à Crédit Agricole CIB dans le cadre de l'opération d'actionariat salarié ACT 2012
Émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital rémunérant des apports de titres (R18)	5 % du capital social	-	14 000 000 € ($< 50\%$ du capital)	/
Émission réservée aux salariés (R20)	400 000 €	-		Émission de 399 995 actions nouvelles aux salariés du Groupe (opération d'actionariat salarié ACT 2012)
Attribution d'actions de performance (R22)	160 000 €	-		Attribution de 157 055 actions de performance (à performance maximale de 150 %) par le Conseil du 20/11/2012
Attribution d'actions gratuites (R24)	15 000 €	-		Attribution de 15 000 actions gratuites (sans condition de performance) par le Conseil du 20/11/2012
Émission d'actions par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (R19)	10 000 000 €	-	-	
			Plafond global 24 000 000 €	

L'abréviation « R... » indique le numéro de la résolution soumise à l'Assemblée Générale Annuelle du 15 mai 2012.

(1) Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées correspond au nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises dans la mesure où la valeur nominale d'une action de la Société est égale à un euro.

Complément d'information – Utilisation en février 2012 d'une autorisation de l'Assemblée Générale du 25 mai 2010 : le Conseil du 7 février 2012 a décidé de l'émission d'un emprunt obligataire d'environ 275 millions d'euros représenté par 3,2 millions d'OCEANE 2,5 % 2019.

Annexe 3

Indicateurs environnementaux et sociaux

Les indicateurs ayant fait l'objet de travaux de vérification en assurance modérée par KPMG sont identifiés par le symbole

• Indicateurs environnementaux

	2012	2011	2010
Nombre de sites suivis	94	92	92

Consommations de matières premières

Achats d'énergie	1 454 155 MWh	1 442 089 MWh	1 425 400 MWh
Dont électricité	830 138 MWh <input checked="" type="checkbox"/>	842 225 MWh	821 300 MWh
Dont fuel	93 406 MWh <input checked="" type="checkbox"/>	75 786 MWh	83 100 MWh
Dont gaz	513 249 MWh <input checked="" type="checkbox"/>	523 049 MWh	504 400 MWh
Consommation d'eau	2 984 044 m ³ <input checked="" type="checkbox"/>	3 011 044 m ³	3 000 000 m ³
Achats de solvants	579 t <input checked="" type="checkbox"/>	757 t	720 t
Consommation de cuivre	492 000 t <input checked="" type="checkbox"/>	468 000 t	510 000 t
Consommation d'aluminium	148 000 t <input checked="" type="checkbox"/>	155 000 t	149 000 t

Déchets et émissions

Tonnage de déchets	104 458 t <input checked="" type="checkbox"/>	99 337 t	97 280 t
Dont déchets dangereux	5 776 t	7 166 t	6 580 t
Émissions CO ₂ ⁽¹⁾	442 000 t eq CO ₂	416 000 t eq CO ₂	445 000 t eq CO ₂

Management

Nombre de sites ISO 14001	62	56	54
% de sites certifiés ISO 14001	66 <input checked="" type="checkbox"/>	61	59

(1) Émissions de CO₂ incluant les émissions directes et certaines émissions indirectes (consommation d'électricité, de vapeur, perte en ligne d'électricité, production des combustibles fossiles consommés, émissions fugitives et émissions liées au traitement des déchets). Changement de méthodologie de calcul en 2012.

• Indicateurs sociaux

	2012	2011	2010
Groupe Nexans			
Effectif total	<input checked="" type="checkbox"/> 25 080	24 561	23 648
Europe	14 752	14 896	14 618
Asie-Pacifique	2 022	2 214	2 153
Amérique du Nord	3 100	2 395	2 038
Amérique du Sud	2 262	2 309	2 403
Moyen-Orient, Russie, Afrique	2 944	2 747	2 436
Activité câbles			
Effectif Activité câbles	18 306	18 026	18 007
% Femmes	<input checked="" type="checkbox"/> 15,10 %	15,19 %	14,74 %
% Femmes Cadres (dans la population des cadres)	21 %	19 %	18,30 %
Âge moyen	42,7 ans	42,4 ans	42,3 ans
Ancienneté moyenne	12,8 ans	12,8 ans	13 ans
% Intérimaires	6,90 %	6,70 %	6,8 %
Nombre d'handicapés	334	323	345
Emploi			
Départs naturels	- 1 707	- 1 704	- 1 566
Restructurations	<input checked="" type="checkbox"/> - 332	- 554	- 468
Embauches	<input checked="" type="checkbox"/> 1 846	2 269	2 004
Effets périmètre	485	10	- 373
Transferts	- 4	- 2	0
Taux de rotation du personnel ⁽¹⁾	6,3 %	8,6 %	7,7 %
Heures supplémentaires ⁽²⁾	5,7 %	6,5 %	6,8 %
Temps partiels	452	419	408
% contrats à durée déterminée	<input checked="" type="checkbox"/> 5,7 %	6,5 %	6,4 %
Taux d'absentéisme	<input checked="" type="checkbox"/> 4,67 %	4,27 %	4,46 %
Hygiène et Sécurité			
Taux de fréquence global des accidents ⁽³⁾	<input checked="" type="checkbox"/> 6,4	8,3	10,4
Nombre de sites ayant subi zéro accident	28	30	35
Taux de gravité des accidents ⁽⁴⁾	<input checked="" type="checkbox"/> 0,3	0,4	0,4
Formation			
Nombre total d'heures de formation	<input checked="" type="checkbox"/> 293 292	379 000	443 000
Dialogue social			
Nombre d'accords collectifs signés	<input checked="" type="checkbox"/> 95	> 90	> 60

	2012	2011	2010
Activité faisceaux			
Effectif Activité faisceaux	6 774	6 535	5 641
Europe	4 681	4 840	4 562
Amérique du Nord	1 252	1 049	688
Moyen-Orient, Russie, Afrique	841	646	391
% de femmes dans l'effectif total	<input checked="" type="checkbox"/> 62 %	63 %	63 %
% Femmes Cadres (dans la population des cadres)	25,4 %	35 %	36 %
Âge moyen	34,6 ans	34,3 ans	34,4 ans
Ancienneté moyenne	3,6 ans	3,9 ans	3,7 ans
Emploi			
Départs naturels	- 2 331	- 2 078	- 2 291
Restructurations	<input checked="" type="checkbox"/> 0	0	- 22
Embauches	<input checked="" type="checkbox"/> 2 570	2 972	3 636
Effets périmètre	0	0	0
Transferts	0	0	9
Hygiène et Sécurité			
Taux de fréquence global des accidents ⁽³⁾	<input checked="" type="checkbox"/> 1,8	4,5	3,0
Taux de gravité des accidents ⁽⁴⁾	<input checked="" type="checkbox"/> 0,03	0,09	0,04
Formation			
Nombre total d'heures de formation	<input checked="" type="checkbox"/> 31 522	13 785	17 252

(1) Taux de rotation du personnel = nombre de départs (démissions, fin de contrat, licenciement individuel, décès) hors retraite, restructurations, cessions, mobilités / effectif moyen x 100.

(2) Heures supplémentaires = nombre d'heures supplémentaires / nombre d'heures de travail réelles.

(3) Taux de fréquence global des accidents = nombre total d'accidents de travail avec arrêt de travail supérieur à 24h / nombre total d'heures travaillées x 1 000 000.

(4) Taux de gravité des accidents = nombre de jours perdus pour accidents de travail / nombre total d'heures travaillées x 1 000.

Hors effectifs Shandong Yanggu New Rihui intégrés en 2012.

Annexe 4

Attestation de présence sur les informations sociales, environnementales et sociétales et rapport d'assurance modérée sur une sélection de données sociales et environnementales

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société Nexans, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (le « Référentiel ») par la société et disponible auprès de la Direction Industrielle et Logistique et la Direction des Ressources Humaines et dont un résumé figure dans le rapport de gestion à l'article 9.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'un des Commissaires aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les données⁽¹⁾ sélectionnées par le groupe Nexans (« le Groupe ») identifiées par le signe (les « Données ») sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée sur une sélection de Données).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

(1) Indicateurs sociaux : Effectif total (CDD, CDI, répartition par sexe et par âge), Embauches et licenciements, Taux d'absentéisme, Nombre d'accords collectifs signés, Taux de fréquence et taux de gravité des accidents de travail, Nombre total d'heures de formation
Indicateurs environnementaux : Part des sites certifiés ISO 14001, Quantité de solvants achetés, Quantité de déchets produits, Consommation de cuivre, Consommation d'aluminium, Consommation d'eau, Consommation d'énergie (consommation d'électricité, consommation de gaz naturel), Achat de fioul.

1. Attestation de présence sur les Informations

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.
- Nous avons vérifié que les informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations requises.

2. Rapport d'assurance modérée sur une sélection de Données

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (*International Standard on Assurance Engagements*) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Données identifiées par le signe ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Concernant les Données quantitatives, nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des données. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des données.
- Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental et mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages sur l'application du Référentiel au niveau de certaines entités⁽²⁾ (« les Entités »).
- Et mené des tests de cohérence sur la consolidation de ces Données.

La contribution des Entités sur lesquelles ont porté nos travaux représente 32 % des effectifs et entre 14 % et 100 % des Données environnementales sélectionnées.

(2) Lens et Bourg en Bresse (France), Rio de Janeiro et Americana (Brésil), Santana (Roumanie), Halden (Norvège), Grimsas (Suède), Bramsche (Allemagne), Offida (Italie) et Beyrouth (Liban)

Concernant les informations qualitatives que nous avons considérées les plus importantes, nous avons revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité.

Conclusion

Des hétérogénéités ont été constatées lors de nos travaux sur le calcul de l'indicateur « jours d'arrêt pour accidents du travail », en raison d'un manque de précision dans le Référentiel Groupe, ce qui a des conséquences sur le taux de gravité des accidents.

Par ailleurs, la définition des indicateurs relatifs aux heures travaillées nécessiterait d'être appliquée de manière homogène au sein de toutes les entités afin de fiabiliser les données relatives à l'absentéisme, le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents.

D'autre part, des disparités dans la manière de prendre en compte les accords collectifs ont été constatées.

Sur la base de nos travaux, et sous ces réserves, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Données identifiées par le signe sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires sur les Données

Les Informations appellent de notre part les commentaires suivants :

- Les reportings environnemental et social sont réalisés en utilisant des outils informatiques dédiés déployés sur la majorité des Entités et structurés par des référentiels dédiés.
- Un fort environnement de contrôle est en place au niveau du reporting environnemental notamment par le biais de contrôles approfondis lors de la consolidation des données Groupe. Il conviendrait toutefois de veiller à l'exhaustivité des quantités de déchets produits reportées par les sites.

Paris-La Défense, le 6 février 2013

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.



Philippe Arnaud
Associé

Responsable du Département
Changement Climatique
& Développement Durable



Valérie Besson
Associée

Rapport du Président

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise
et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

92

Rapport des Commissaires aux Comptes

113

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, tel qu'amendé par les lois n° 2008-649 du 3 juillet 2008 et n° 2011-103 du 27 janvier 2011.

Il a pour objet, entre autres, de rendre compte de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe, notamment les procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes annuels et consolidés.

Le présent rapport concerne la société-mère et l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation.

Ce rapport a été présenté au Comité d'Audit et des Comptes puis approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 6 février 2013.

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de commerce, il est précisé que les informations prévues par l'article L.225-100-3 sont publiées dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

I. Gouvernement d'entreprise

Les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publiées par l'AFEP et le MEDEF (ci-après le « Code AFEP-MEDEF ») constituent le Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère Nexans pour l'élaboration du présent rapport. Le Code AFEP-MEDEF est disponible sur le site Internet du MEDEF (www.medef.fr).

En considération des éléments exposés ci-après, à la date du présent rapport, la Société considère qu'elle applique l'ensemble des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

1. Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2012, le Conseil d'Administration était composé de 15 membres venant d'horizons différents et choisis pour leur compétence et expérience dans des métiers variés.

Le Conseil s'attache à promouvoir la diversité des profils, notamment en termes de nationalité avec trois administrateurs de nationalité étrangère à fin 2012, ainsi que par la féminisation. À fin 2012, le Conseil d'Administration compte quatre femmes, soit un taux de féminisation de plus de 26 %. La Société satisfait ainsi le premier palier prévu par la loi du 27 janvier 2011 en termes de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration.

Le Conseil n'a pas procédé à la date du présent rapport à la revue annuelle de la qualification des administrateurs en termes d'indépendance, laquelle sera réalisée avant la fin du premier trimestre 2013 et publiée dans le Document de référence 2012⁽¹⁾.

Conformément aux dispositions de l'accord conclu par la Société avec Madeco le 27 mars 2011, tel que modifié le 26 novembre 2012, le Conseil compte trois membres proposés par l'actionnaire de référence.

L'échéance des mandats actuels des administrateurs est la suivante :

AG 2013	Gianpaolo Caccini, Jérôme Gallot, Francisco Pérez Mackenna ⁽²⁾
AG 2014	Véronique Guillot-Pelpel, François Polge de Combret
AG 2015	Robert Brunck, Georges Chodron de Courcel, Nicolas de Tavernost, Cyrille Duval, Hubert Porte ⁽²⁾ , Mouna Sepehri
AG 2016	Frédéric Vincent, Colette Lewiner, Guillermo Luksic Craig ⁽²⁾ , Lena Wujek ⁽³⁾

(2) Administrateurs proposés par l'actionnaire principal Madeco.

(3) Administrateur représentant les salariés actionnaires.

1.1 Membres du Conseil d'Administration

L'année 2012 a vu d'une part le renouvellement du mandat de trois administrateurs : Frédéric Vincent, Colette Lewiner et Guillermo Luksic Craig, et d'autre part, la nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires.

La composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2012 est la suivante :

Frédéric Vincent Président-Directeur Général	58 ans, nationalité française
	8, rue du Général Foy, 75008 Paris
Nombre d'actions détenues	14 836 (dont 1 000 détenues par son épouse)
Nombre de parts de FCPE investies en actions Nexans	3 689 (valeur d'une part = valeur d'une action)
Première nomination en tant qu'administrateur	10 avril 2008
Nomination en qualité de Président-Directeur Général	3 avril 2009 avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 26 mai 2009. Renouvellement le 15 mai 2012.
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2016
Expertise/Expérience	De 1978 à 1985, Frédéric Vincent est membre d'un grand cabinet d'audit anglo-saxon. Rejoint Alcatel en 1986, puis le secteur Câbles et Composants du même Groupe en 1989. Nommé en 1994 Directeur Général Adjoint (Administration et Finances) des activités télécommunications sous-marines d'Alcatel puis, en 1997, des activités batterie (Saft). En 2000, il devient Directeur Administratif et Financier de Nexans, membre du Comité Exécutif. Nommé Directeur Général Délégué en 2006, il devient administrateur de Nexans le 10 avril 2008. Il est Président-Directeur Général depuis le 26 mai 2009.

(1) Il est rappelé que lors de la précédente revue réalisée début 2012, le Conseil comptait 57 % d'administrateurs qualifiés d'indépendants. Avec l'élection en mai 2012 d'un administrateur représentant les salariés actionnaires, ce pourcentage est mécaniquement passé à 53 % sur la base des qualifications d'indépendance faites début 2012. Voir également section « Assemblée Générale 2013 » dans la partie « Informations complémentaires » du présent Document de référence.

Robert Brunck Administrateur	63 ans, nationalité française
	Président du Conseil d'Administration de CGGVeritas Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine, B.P. 191 75755 Paris Cedex 15
Nombre d'actions détenues	500
Date de première nomination	31 mai 2011
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2015
Expertise/Expérience	Robert Brunck entre à la Compagnie Générale de Géophysique (CGG) en 1985. Il devient successivement Directeur Délégué (1987), Directeur Financier et Juridique (1989), Directeur Général Adjoint (1991), Directeur Général (1995), Vice-Président Directeur Général et Administrateur (1998), avant d'être nommé Président-Directeur Général le 20 mai 1999. La CGG a acquis la société Veritas le 12 janvier 2007 pour devenir Compagnie Générale de Géophysique-Veritas (CGGVeritas) où il sera successivement Président-Directeur Général puis Président du Conseil d'Administration. Il détient également plusieurs mandats auprès d'organismes académiques et professionnels, tels que le Centre Européen d'Éducation Permanente (CEDEP), l'École Nationale Supérieure de Géologie (ENSG), et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).
Gianpaolo Caccini Administrateur	74 ans, nationalité italienne
	Président de COREVE, consortium pour la récupération et le recyclage du verre en Italie Via Sardegna 19, 20146 Milan, Italie
Nombre d'actions détenues	487
Date de première nomination	15 juin 2001
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2013
Expertise/Expérience	Entre au Groupe Saint-Gobain comme Directeur des ventes (1973-1980). Après avoir dirigé ensuite plusieurs divisions, branches et filiales dont Vetrotex Italie Spa et Saint-Gobain Desjonquères SA France, il est nommé Directeur Général pour l'Amérique du Nord et Directeur Général Adjoint du Groupe (1996-2000), puis Directeur Général du Groupe de 2000 à 2004. Il a été Président d'Assovetro (Association des producteurs de verre italien) entre 2004 et 2011. Il est depuis avril 2011 Président de COREVE, consortium pour la récupération et le recyclage du verre en Italie.
Georges Chodron de Courcel Administrateur	62 ans, nationalité française
	Directeur Général Délégué de BNP Paribas Membre du Comité Exécutif 3, rue d'Antin, 75002 Paris
Nombre d'actions détenues	229
Date de première nomination	15 juin 2001
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2015
Expertise/Expérience	Entré à la BNP en 1972. Après divers postes à responsabilités, il devient Directeur Général Adjoint en 1993, puis Directeur Général Délégué en 1996. Membre du Comité Exécutif et responsable de la Banque de financement et d'investissement de BNP Paribas (1999-2003), puis Directeur Général Délégué à partir de 2003.

Cyrille Duval Administrateur	64 ans, nationalité française
	Secrétaire Général d'Eramet Alliages (Branche Alliages du groupe Eramet) Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15
Nombre d'actions détenues	500
Date de première nomination	31 mai 2011
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2015
Expertise/Expérience	Cyrille Duval est nommé Directeur Général d'Aubert et Duval (A&D) en 1987. À la suite du rapprochement d'A&D au sein du groupe Eramet en 1999, il devient Secrétaire Général A&D en 2001, en charge des Systèmes d'Information, de la Qualité et Juridique, et Directeur Administratif et Financier d'A&D en 2004. Il est depuis 2007 Secrétaire Général d'Eramet Alliages. Parallèlement, et à compter de 2005, il est administrateur et membre du Comité Financier de Metal Securities (structure de gestion centralisée de la trésorerie au sein d'Eramet). En 2006, il devient administrateur de Comilog (principale filiale minière de la Branche Manganèse d'Eramet) et en 2007, membre du Comité Nickel d'Eramet (en charge de la politique de couverture de la Branche Nickel).
Jérôme Gallot Administrateur	53 ans, nationalité française
	Conseiller du Président de Veolia Transdev 32, Bld Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux
Nombre d'actions détenues	920 (avec son épouse)
Date de première nomination	10 mai 2007
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2013
Expertise/Expérience	Auditeur à la Cour des Comptes pendant trois ans, il rejoint le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de Coopération Économique Européenne, SGCI (1989 à 1992), puis la Direction du Budget. Successivement Directeur de Cabinet des ministres de l'Industrie, des P. et T. et du Commerce extérieur, de la Fonction publique, puis du ministre délégué aux Finances (1993 à 1997), il devient Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (1997 à 2003) avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que Directeur, membre du Comité Exécutif. Il a été Président de CDC Entreprises entre 2006 et mars 2011. Il a également été membre du Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) jusqu'en avril 2011 et entre mars 2011 et décembre 2012, il a exercé en tant que Directeur Général de Veolia Transdev. Il est depuis Conseiller du Président de Veolia Transdev.

Véronique Guillot-Pelpel Administrateur	62 ans, nationalité française
	Juge consulaire au Tribunal de Commerce de Paris 8, rue de Tocqueville, 75017 Paris
Nombre d'actions détenues	3 885
Nombre de parts de FCPE investies en actions Nexans	3 091 (valeur d'une part = valeur d'une action)
Date de première nomination	25 mai 2010
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2014
Expertise/Expérience	De 1971 à 1990, occupe différents postes de responsable des relations publiques puis de Directeur de la Communication au sein notamment du groupe BASF et de la Compagnie Bancaire. En 1990, elle devient Directeur de la Communication de Paribas, puis en 1997, Directeur des Ressources Humaines et de la Communication et membre du Comité Exécutif du Groupe Paribas. Elle rejoint le Groupe Nexans en 2000 en qualité de Directeur de la Communication, devenue Directeur des Ressources Humaines et de la Communication de 2006 à 2008. Elle a été membre du Comité Exécutif de Nexans d'octobre 2001 jusqu'à son départ du Groupe en 2008. V. Guillot-Pelpel est juge consulaire au Tribunal de Commerce de Paris.
Colette Lewiner Administrateur	67 ans, nationalité française
	Conseiller du Président Capgemini Tour Europlaza – La Défense 4 20, avenue Andre Prothin 92927 Paris-La Défense Cedex
Nombre d'actions détenues	1 600
Date de première nomination	3 juin 2004
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2016
Expertise/Expérience	Après des années de recherche en physique et d'enseignement supérieur (maître de conférences à l'Université Paris VII), elle rejoint Électricité de France en 1979 et crée la Direction du Développement et de la Stratégie Commerciale en 1989. Nommée en 1992 Président-Directeur Général de SGN-Réseau Eurisys, elle rejoint Capgemini en 1998 pour créer le secteur international des Utilities. Après la fusion avec Ernst & Young, elle prend la tête du secteur élargi Energy, Utilities & Chemicals. De plus, en 2004, elle crée la fonction Global Marketing de Capgemini qu'elle dirige jusqu'en 2007. En septembre 2010, en plus de ses fonctions chez Capgemini, Colette Lewiner a pris la présidence non exécutive de TDF. En juillet 2012, elle devient Conseiller du Président de Capgemini sur les questions liées à « l'Énergie et aux Utilities ». Elle est administrateur de plusieurs grands groupes industriels : Lafarge, Eurotunnel, Bouygues et TGS-NOPEC Geophysical Company ASA ; ainsi que, depuis le 28 janvier 2013, du groupe indien industriel Crompton Greaves.

Guillermo Luskic Craig* Administrateur ⁽¹⁾	57 ans, nationalité chilienne
	Président du Conseil d'Administration de Quiñenco Enrique Foster Sur 20, piso 15, Las Condes Santiago du Chili, Chili
Nombre d'actions détenues	500
Date de première nomination	10 avril 2008 (avec effet au 30 septembre 2008)
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2016
Expertise/Expérience	Guillermo Luskic Craig a débuté sa carrière en 1975 au sein de Quiñenco, groupe chilien hautement diversifié dans le domaine de l'industrie et de la banque, et a été nommé Président du Conseil d'Administration en 1982. Il détient divers mandats au sein de sociétés chiliennes du groupe Quiñenco, en tant que Président du Conseil d'Administration ou administrateur, et notamment Madeco (Manufacturas de Cobre S.A.), Banco de Chile, Antofagasta Minerals S.A., CCU (Compañía Cervecerías Unidas S.A.), ECUSA (Embotelladoras Chilinas Unidas S.A.), Viña San Pedro-Tarapacá S.A., CSAV (Compañía Sudamericana de Vapores S.A.), et ENEX (Empresa Nacional de Energía Enx S.A.). En 2005, il devient administrateur de Antofagasta Plc., une société apparentée au groupe Quiñenco. Il est en outre conseiller et membre des organes dirigeants de diverses organisations à but non lucratif, et notamment la fondation Ena Craig et le Centro de Estudios Públicos. Il est également administrateur de l'Université Finis Terrae University au Chili.
Francisco Pérez Mackenna Administrateur ⁽¹⁾	54 ans, nationalité chilienne
	Directeur Général de Quiñenco Enrique Foster Sur 20, piso 14, Las Condes Santiago du Chili, Chili
Nombre d'actions détenues	100
Date de première nomination	31 mai 2011
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2013
Expertise/Expérience	Francisco Pérez Mackenna est, depuis 1998, Directeur Général de la société chilienne Quiñenco S.A. Il est également administrateur de nombreuses sociétés du groupe Quiñenco, dont notamment Banco de Chile, Madeco, CCU (Compañía Cervecerías Unidas S.A.), CSAV (Compañía Sud Americana de Vapores), SAAM (Sudamericana Agencias Aéreas y Marítimas S.A.), et ENEX (Empresa Nacional de Energía Enx S.A.). Entre 1991 et 1998, avant de rejoindre Quiñenco, il a occupé les fonctions de Directeur Général de la société CCU. Il est également membre des Conseils Consultatifs de la Booth School of Business de l'université de Chicago (États-Unis) et de l'EGADE Business School de l'Institut Technologique de Monterrey (Mexique). Il enseigne à l'Université Catholique du Chili.

(1) Administrateur proposé par Madeco.

* Il est fait part du décès de Guillermo Luskic Craig le 27 mars 2013.

François Polge de Combret Administrateur	71 ans, nationalité française
	Chemin des Ramiers 8 1009 Pully, Suisse
Nombre d'actions détenues	500
Date de première nomination	15 mai 2006
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2014
Expertise/Expérience	Conseiller référendaire à la Cour des Comptes, il est nommé conseiller pour les affaires économiques et industrielles de Valéry Giscard d'Estaing (1971-1978), au ministère de l'Économie et des Finances puis à la Présidence de la République, dont il devient Secrétaire Général Adjoint (1978-1981). Recruté par la Banque Lazard en 1982, passe trois années à New York avant d'être nommé associé gérant de la banque à Paris en 1985. Il quitte la Banque Lazard en 2006 pour devenir Senior Advisor de la banque UBS (2006-2010), puis de Calyon (Crédit Agricole CIB) (2010-2011).
Hubert Porte Administrateur ⁽¹⁾	48 ans, nationalité française
	Président Exécutif d'Ecus Administradora General de Fondos S.A. Magdalena 140, Oficina 501 Las Condes Santiago, Chili
Nombre d'actions détenues	400
Date de première nomination	10 novembre 2011
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2015
Expertise/Expérience	Hubert Porte est Président Exécutif de la société de gestion Ecus Administradora General de Fondos SA, fondé en 2004 et investissant exclusivement au Chili par le biais des fonds de private equity Axa Capital Chile I et II. Hubert Porte est Président du Conseil d'Administration de la société chilienne Albia, et administrateur de Loginsa et de Vitamina. Il est également associé gérant de la société de gestion d'actifs Latin American Asset Management Advisors Ltda (LAAMA), qu'il a fondée en 2004 et qui est le distributeur exclusif pour le marché des fonds de pensions chiliens, des OPCVM d'Axa Investment Managers et pour lequel LAAMA gère actuellement un encours commercial supérieur à 2 milliard de dollars.

(1) Administrateur proposé par Madeco.

Mouna Sepehri

Administrateur

49 ans, nationalité française

Directeur Délégué à la Présidence de Renault
13-15, quai le Gallo
92513 Boulogne-Billancourt Cedex

Nombre d'actions détenues

500

Date de première nomination

31 mai 2011

Échéance du mandat d'administrateur

AG 2015

Expertise/Expérience

Diplômée en droit et avocat au Barreau de Paris, Mouna Sepehri commence sa carrière en 1990 comme avocat à Paris puis à New York, où elle se spécialise en Fusions & Acquisitions et Droit International des Affaires. Elle rejoint Renault en 1996 comme Directeur Juridique Adjoint du Groupe. Associée à la croissance internationale du Groupe, elle prend part à la formation de l'Alliance Renault-Nissan dès le début (1999), en qualité de membre de l'équipe de négociations. En 2007, elle entre à la Direction Déléguée à la Présidence et est chargée du management des équipes transverses. En 2009, elle devient Directeur Délégué à la Présidence de l'Alliance Renault-Nissan, Secrétaire du Board de l'Alliance Renault-Nissan. Elle devient également membre du comité de pilotage de la coopération de l'Alliance avec Daimler en 2010. Dans ce cadre, elle pilote la mise en œuvre des synergies Alliance, la coordination de coopérations stratégiques et la conduite de nouveaux projets. Le 11 avril 2011, elle entre au Comité Exécutif du groupe Renault comme Directeur Délégué à la Présidence de Renault. Elle supervise les fonctions suivantes : la Direction Juridique, la Direction des Affaires Publiques, la Direction de la Communication, la Direction de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise, la Direction de l'Immobilier & des Services Généraux, la Direction de la Prévention et de la Protection du Groupe, la Direction des Équipes Transverses et le Programme de l'Efficiace Économique des Frais de Fonctionnement. En 2012, elle est nommée membre du Conseil d'Administration de Danone et membre du Conseil de Surveillance de M6.

Nicolas de Tavernost

Administrateur

62 ans, nationalité française

Président du Directoire du groupe M6
89, avenue Charles de Gaulle – 92575 Neuilly Cedex

Nombre d'actions détenues

501

Date de première nomination

10 mai 2007

Échéance du mandat d'administrateur

AG 2015

Expertise/Expérience

Chargé de mission au Cabinet du Ministre du Commerce Extérieur (1974), Chargé de mission au cabinet du Secrétaire d'État aux P. et T. (1977). Il rejoint en 1986 la Lyonnaise des Eaux en tant que Directeur des activités audiovisuelles. Directeur général de M6 depuis sa création en 1987, il est Président du Directoire du groupe M6 depuis 2000.

Lena Wujek Administrateur représentant les salariés actionnaires	37 ans, nationalité française Salariée de Nexans France Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Actionariat Nexans Responsable juridique
Nombre d'actions détenues	10
Nombre de parts de FCPE investies en actions Nexans	1 10 (valeur d'une part = valeur d'une action)
Date de première nomination	15 mai 2012
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2016
Expertise/Expérience	Lena Wujek est salariée du groupe Nexans depuis 2008 et occupe les fonctions de responsable droit des sociétés et droit boursier. Diplômée en gestion et en droit, elle a précédemment exercé pendant six ans en tant qu'avocat au Barreau de Paris au sein du cabinet Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP, où elle intervenait principalement sur des opérations financières internationales. Elle est membre du Conseil de Surveillance du FCPE Actionariat Nexans.

(Voir paragraphe 7.1 du Rapport de Gestion 2012 pour la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2012 ainsi que la liste des mandats échus au cours des cinq dernières années).

1.2 Indépendance

La qualification d'administrateur indépendant est débattue par le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise et revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du Document de référence.

Le Conseil n'a pas procédé à la date du présent rapport à la revue annuelle de la qualification des administrateurs en termes d'indépendance, laquelle sera réalisée au cours du premier trimestre 2013 et sera publiée dans le Document de référence 2012⁽¹⁾.

2. Fonctionnement et travaux du Conseil d'Administration

2.1 Décisions réservées au Conseil, Règlement Intérieur, Charte déontologique

Le Conseil d'Administration a adopté en 2003 un Règlement Intérieur, qui a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser certaines modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités ainsi que les obligations des administrateurs, en particulier au regard des principes de gouvernement d'entreprise présentés dans le Code AFEP-MEDEF, auquel la Société a déclaré adhérer.

Le Règlement Intérieur est mis à jour régulièrement. Il a été modifié le 15 mai 2012 avec l'élargissement des attributions du Comité des Nominations et des Rémunérations aux questions de gouvernement d'entreprise, la définition des règles de gestion des conflits d'intérêt potentiels et la formalisation des règles déontologiques à la charge des administrateurs dans une Charte de l'administrateur annexée au Règlement Intérieur.

Le Règlement Intérieur, mis en ligne en version intégrale sur le site Internet de Nexans, prévoit qu'outre les cas prévus par la loi, certaines décisions nécessitent une approbation préalable du Conseil. Ces décisions concernent notamment les opérations/projets suivants :

- (i) Toute fusion, acquisition, cession, restructuration et autres projets industriels ou de financement dont la valeur unitaire est supérieure à 50 millions d'euros (valeur d'entreprise pour les fusions-acquisitions ou cessions).
- (ii) Ouverture du capital d'une filiale (joint-venture ou mise en Bourse), où le montant obtenu de la mise en Bourse ou lors de l'entrée du tiers excède 25 millions d'euros.
- (iii) Toute opération ou projet représentant une diversification en dehors des métiers du Groupe, sans condition de montant.

(1) Il est rappelé que lors de la précédente revue réalisée début 2012, le Conseil comptait 57 % d'administrateurs qualifiés d'indépendants, ce qui est conforme à la proportion de moitié préconisée par le Code AFEP-MEDEF pour les sociétés ne disposant pas d'un actionnaire de contrôle et à la règle retenue par le Conseil dans son Règlement Intérieur. Voir également section « Assemblée Générale 2013 » dans la partie « Informations complémentaires » du présent Document de référence.

Ce règlement porte par ailleurs sur :

- l'information des administrateurs,
- le règlement intérieur des Comités constitués par le Conseil d'Administration, et
- les règles relatives à l'attribution de stock-options et actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux.

Le Groupe dispose par ailleurs d'une procédure groupe relative à la prévention des délits d'initiés en application de laquelle les dirigeants et les personnes disposant d'informations privilégiées sont notamment tenues de s'abstenir de réaliser, directement ou indirectement, une quelconque transaction sur le titre Nexans. Cette procédure comporte en outre un calendrier simplifié des périodes conseillées d'abstention récurrentes d'opérations sur le titre Nexans.

2.2 Réunions du Conseil en 2012

Le Conseil d'Administration est convoqué conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'aux stipulations des statuts et du Règlement Intérieur.

Le Conseil s'est réuni neuf fois en 2012 avec un taux de présence moyen sur l'année de plus de 85 % ⁽¹⁾.

La participation individuelle des membres du Conseil à fin 2012 aux réunions de l'année 2012 est la suivante :

Administrateur	Nombre de séances
Frédéric Vincent	9
Robert Brunck	9
Gianpaolo Caccini	8
Georges Chodron de Courcel	8
Cyrille Duval	9
Jérôme Gallot	8
Véronique Guillot-Pépel	9
Colette Lewiner	9
Guillermo Luksic Craig	1
Francisco Pérez Mackenna	7
François Polge de Combret	7
Hubert Porte	7
Mouna Sepehri	7
Nicolas de Tavernost	9
Lena Wujek (entrée le 15 mai 2012)	6

L'internationalisation du Conseil a eu comme contrepartie de créer des contraintes d'organisation pour la participation effective des membres étrangers du Conseil, en particulier les candidats proposés par Madeco qui sont établis au Chili. Par ailleurs, M. Luksic Craig n'a pas pu, pour raisons personnelles, assurer une présence continue aux réunions du Conseil en 2012, mais Madeco dispose de deux autres membres proposés par l'actionnaire de référence au Conseil.

Conformément au Règlement Intérieur, les réunions font l'objet de l'envoi préalable aux administrateurs d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable.

(1) Taux annuel calculé sur la base du nombre d'administrateurs en fonction présents à la date du Conseil concerné.

Les principaux sujets sur lesquels le Conseil s'est réuni en 2012 sont notamment les suivants :

Suivi des grandes orientations du Groupe et de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Revue du plan stratégique et de certaines initiatives stratégiques - Projets de croissance externe, notamment co-entreprise avec Shandong Yanggu Cable et acquisition d'AmerCable, et examen de diverses opportunités, notamment le projet de cession de Berk-Tek - Marche des affaires
Situation financière, trésorerie et engagements du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Budget 2012 - Arrêté des comptes sociaux et consolidés 2011 et du premier semestre 2012 après audition des Commissaires aux Comptes et du compte-rendu du Président du Comité d'Audit et des Comptes - Présentations sur l'évolution de l'activité, la situation financière et/ou l'état de l'endettement financier net de la Société et du Groupe et comptes-rendus du Président du Comité d'Audit et des Comptes sur les sujets examinés par le Comité - Revue et approbation des communiqués de presse portant sur les comptes annuels et semestriels consolidés
Direction générale et rémunérations	<ul style="list-style-type: none"> - Décision de réunion des fonctions de Président et de Directeur Général - Revue de la performance du P.-D.G. et de sa rémunération - Traitement des avantages liés à la cessation des fonctions du P.-D.G. - Objectifs quantitatifs 2012 déterminant la rémunération variable du P.-D.G. et des cadres-dirigeants du Groupe - Politique de rémunération long terme des cadres dirigeants - Plan d'attribution d'actions de performance et d'actions gratuites
Gouvernement d'entreprise et contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses comités en 2011 menée par un consultant extérieur : synthèse et propositions - Lancement fin 2012 d'une autoévaluation du Conseil - Renouvellement et nomination d'administrateurs - Revue de la qualification d'indépendance des administrateurs - Renforcement des pratiques de gouvernance : élargissement des missions du Comité des Nominations et des Rémunérations aux questions de gouvernement d'entreprise ; renforcement des pouvoirs des Présidents des Comités en leur ouvrant la possibilité de convoquer le Conseil ; mise en place de règles de gestion des conflits d'intérêts au niveau du Conseil - Rapport d'activité de l'Audit Interne ; présentation du dispositif de gestion des risques - Avenant à l'accord conclu avec l'actionnaire principal Madeco
Opérations financières	<ul style="list-style-type: none"> - Avenant à la ligne de crédit syndiqué - Émission d'OCEANE 2019 et rachat d'OCEANE 2013 - Émission d'un emprunt obligataire - Augmentation de capital réservée aux salariés
Autres sujets	<ul style="list-style-type: none"> - Convocation de l'Assemblée Annuelle des actionnaires - Point sur les enquêtes de concurrence - Point sur l'intégration de sociétés récemment acquises

Par ailleurs, le Conseil d'Administration entend régulièrement des exposés faits à tour de rôle par les responsables du Comité de Direction et de directions fonctionnelles.

Dans cette perspective, en septembre 2012, les administrateurs se sont rendus sur le site industriel d'Autun en France et ont bénéficié à cette occasion d'un exposé général sur l'activité de câbles pour le marché du Bâtiment (Distributeurs & Installers) du Groupe ainsi que d'une présentation du site industriel et une visite guidée de l'ensemble de l'outil industriel.

2.3 Les Comités constitués par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a institué depuis juillet 2001 un Comité d'Audit et des Comptes et un Comité des Nominations et des Rémunérations, dont le rôle a été étendu en 2012 aux questions de Gouvernement d'Entreprise. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration précise les règles de composition, les attributions et les règles de fonctionnement des Comités, lesquelles reprennent les dispositions légales et sont conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Le Conseil du 6 février 2013 a décidé de créer un Comité Stratégique dont la composition, les attributions et les règles de fonctionnement seront arrêtées au cours du premier trimestre 2013 et publiées dans le Document de référence 2012⁽¹⁾. Le Règlement Intérieur du Conseil sera modifié en conséquence.

2.3.1 Le Comité d'Audit et des Comptes

Au 31 décembre 2012, le Comité d'Audit et des Comptes était composé de trois membres, administrateurs non dirigeants :

Georges Chodron de Courcel	Président
Cyrille Duval	Membre
Jérôme Gallot	Membre

Conformément aux préconisations du Code AFEP-MEDEF, le taux d'indépendance du Comité d'Audit et des Comptes, apprécié sur la base de la revue annuelle de qualification d'indépendance menée début 2012 et qui sera revue au premier trimestre 2013 et publiée dans le Document de référence 2012, était de 2/3, M. Chodron de Courcel ayant été qualifié de non-indépendant.

L'ensemble des membres du Comité d'Audit et des Comptes disposent par leur formation et leur expérience professionnelle de compétences comptables et financières, ce qui va au-delà des exigences de l'article L.823-19 alinéa 2 du Code de commerce selon lequel un membre au moins du Comité doit présenter de telles compétences :

- Georges Chodron de Courcel, en tant que Directeur Général délégué de BNP Paribas depuis 2003 en charge de la Banque de Financement et d'Investissement, et du fait de sa forte expérience dans des postes de financier depuis son entrée dans le groupe BNP Paribas en 1972 ;
- Jérôme Gallot, compte tenu de sa carrière au sein de la Cour des Comptes, de son expérience dans le capital investissement et des diverses responsabilités de nature financière qu'il a occupées notamment dans l'Administration des Finances ; et
- Cyrille Duval, compte tenu des diverses responsabilités de nature financière dans les fonctions occupées au sein d'Aubert et Duval et du groupe Eramet, et de ses fonctions actuelles en tant que Secrétaire Général d'Eramet Alliages.

Début 2012, le Président du Comité d'Audit et des Comptes n'était pas qualifié comme indépendant en application des critères du Code AFEP-MEDEF, mais la Société considèrerait que sa très forte expérience professionnelle, son excellente connaissance du Groupe et sa contribution active aux travaux du Comité d'Audit et des Comptes depuis l'origine (2001) confirment pleinement l'intérêt de la Société dans sa présidence au sein de ce Comité.

La Société se réfère, pour la mise en œuvre des missions du Comité d'Audit et des Comptes, au Rapport final sur le Comité d'Audit publié par l'Autorité des Marchés Financiers le 22 juillet 2010.

Conformément aux dispositions légales et au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, les principales attributions du Comité d'Audit et des Comptes sont les suivantes :

- il examine les comptes et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées par la Société pour ses comptes sociaux et consolidés, et
- il assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Parmi ses attributions, le Comité :

- veille au périmètre des sociétés consolidées, à la présentation au Comité d'un descriptif des procédures internes pour l'identification des engagements hors bilan et des risques,
- prend connaissance des travaux de l'Audit Interne,
- participe à la sélection des Commissaires aux Comptes et définit les règles d'utilisation des réseaux des Commissaires aux Comptes pour les missions en dehors de l'audit, et
- peut effectuer des études spécifiques et se voir reconnaître à cet effet la possibilité de prendre contact avec les principaux dirigeants de la Société, à charge d'en rendre compte au Conseil.

En application de l'article 13 des statuts, les Présidents des Comités du Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le Comité d'Audit et des Comptes a la faculté de rencontrer et d'entendre, à sa demande, y compris hors la présence de la Direction Générale de la Société, tout membre de la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes. Le Comité a également la faculté d'avoir recours à des experts extérieurs.

Le Comité d'Audit et des Comptes agit sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Le Comité rend compte au Conseil de ses travaux par des comptes-rendus.

(1) Voir également section « Gouvernance » dans la partie « Informations complémentaires ».

Au cours de l'exercice 2012, le Comité d'Audit et des Comptes s'est réuni cinq fois, en présence notamment du Directeur Financier du Groupe, du Directeur de l'Audit Interne et des Commissaires aux Comptes, avec un taux de participation des membres de 100 % à toutes les réunions.

En 2012, le Comité s'est en particulier réuni sur les points suivants :

Information financière	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des comptes annuels et semestriels par la Direction Financière, examen des provisions litiges - Présentation par les Commissaires aux Comptes de leurs interventions - État d'avancement des divers plans d'actions lancés pour limiter les risques liés aux engagements de retraites et pensions - Évaluation des impacts du passage anticipé à la norme IAS19 révisée sur la comptabilisation des provisions de pensions - Analyse de l'impact d'un changement de méthodologie de calcul des impôts différés actifs - Revue de la gestion des risques de contreparties dans la gestion du risque métal - Communiqué de presse sur les résultats annuels et semestriels
Audit interne et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation par le Directeur de l'Audit Interne du rapport d'activité semestriel et annuel concernant l'état d'avancement du plan d'audit interne 2011/2012, suivi des actions engagées et soumission pour approbation du plan d'audit interne 2012/2013 - Revue du Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques - Revue du dispositif de gestion des risques
Autres	<ul style="list-style-type: none"> - Examen d'une proposition de la Direction Générale d'émettre des obligations convertibles (OCEANE) - Examen d'un programme de financement pour le Groupe intégrant un avenant au contrat de crédit syndiqué et une proposition d'émission obligataire - Modification du programme de titrisation « on » - Revue d'un projet d'accord avec Madeco⁽¹⁾ - Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Audit en tant que Commissaire aux Comptes - Point de situation sur l'enquête de concurrence de la Commission Européenne

(1) En application du paragraphe 5.2 du Règlement Intérieur du Conseil, le Comité d'Audit et des Comptes instruit tout sujet de potentiel conflit d'intérêt si l'administrateur concerné est un membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise.

2.3.2 Le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise est composé à fin 2012 de cinq membres, administrateurs non dirigeants⁽¹⁾ :

Jérôme Gallot	Président
Robert Brunck	Membre
Gianpaolo Caccini	Membre
François Polge de Combret	Membre
Francisco Pérez Mackenna*	Membre

* La nomination de M. Pérez Mackenna au Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise fait suite aux engagements pris par la Société dans le cadre de l'accord conclu avec Madeco le 27 mars 2011.

Sur la base de la revue annuelle de qualification d'indépendance menée début 2012 et qui sera revue au premier trimestre 2013 et publiée dans le Document de référence 2012, le taux d'indépendance du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise est de 80 % compte tenu de la qualification début 2012 de Francisco Pérez Mackenna en qualité de non-indépendant. Cette proportion va au-delà des préconisations du Code AFEP-MEDEF et du Règlement Intérieur du Conseil, qui prévoient un taux d'indépendance de plus de la moitié.

Parmi les missions qui lui sont notamment confiées, le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise :

- soumet des propositions au Conseil sur la nomination de nouveaux administrateurs et mandataires sociaux, pour cooptation ou proposition à l'Assemblée Générale,
- examine la qualification de l'indépendance de chaque administrateur pour décision finale par le Conseil d'Administration,
- propose au Conseil les critères de détermination des parts fixe et variable de la rémunération du dirigeant mandataire social en cohérence avec la stratégie à court et moyen terme de l'entreprise et des pratiques du marché, revoit les avantages liés à la cession des fonctions et en particulier les indemnités de départ et le bénéfice de régimes de retraite à prestations définies,
- étudie la politique concernant les plans d'options ou d'action de performance (périodicité, personnes concernées, enveloppe) qu'il propose au Conseil d'Administration et donne son avis au Conseil sur les propositions des plans formulés par la Direction.

(1) Se reporter à la section « Assemblée Générale 2013 » de la partie « Informations complémentaires » du présent Document de référence concernant la composition effective depuis le 20 mars 2013.

Les missions du Comité ont été élargies en mai 2012 notamment au suivi des questions de gouvernement d'entreprise au niveau du Conseil d'Administration et à l'instruction de toute question soulevée en relation avec l'application de la Charte de l'Administrateur et en particulier les situations de conflits d'intérêt.

En application de l'article 13 des statuts, les Présidents des Comités du Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil.

Au cours de l'exercice 2012, le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise s'est réuni cinq fois avec un taux de participation des membres de 100 % à toutes les réunions.

Le Comité a en particulier revu les sujets suivants :

Administrateurs	<ul style="list-style-type: none">- Renouvellement du mandat de P.-D.G.- Renouvellement des mandats de deux administrateurs- Qualification de l'indépendance des membres du Conseil- Examen de la candidature d'un administrateur représentant les actionnaires salariés et qualification de son indépendance
Rémunérations	<ul style="list-style-type: none">- Conditions de performance pour l'indemnité de fin de mandat du P.-D.G.- Part variable de la rémunération du P.-D.G. au titre de 2011- Rémunération 2012 du P.-D.G. : part fixe et part variable (examen des règles de calcul pour les objectifs groupe et fixation des objectifs qualitatifs individuels)- Versement dû au titre du Plan d'Intéressement Long Terme (PILT) associé au plan d'options n° 9- Politique de rémunération long terme des cadres dirigeants : Modalités d'un plan de rémunération long terme n° 11- Conditions applicables au dirigeant mandataire social- Constatation de la réalisation des conditions de performance donnant droit à l'acquisition des options consenties au titre des plans de rémunération long terme n° 8 et n° 9- Constatation début 2012 du taux de réalisation des objectifs quantitatifs Groupe pertinent pour le calcul de l'indemnité de départ du P.-D.G. applicable sous le premier mandat de P.-D.G.- Revue comparée des pratiques dans le cadre d'une évolution des règles de détermination de la part variable des dirigeants
Autres	<ul style="list-style-type: none">- Résultats de l'évaluation du Conseil menée sur l'exercice 2011- Lancement d'une autoévaluation du Conseil sur l'exercice 2012- Examen, du fait d'un possible conflit d'intérêts, de projets visant à conclure avec BNP Paribas un avenant au contrat de crédit syndiqué, d'une part, et un contrat de prise ferme dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire, d'autre part

2.4 Formation des administrateurs

Lors de son entrée en fonction, l'administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Règlement Intérieur du Conseil précise que chaque administrateur peut bénéficier, s'il l'estime nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité.

Par ailleurs, il est rappelé que l'évaluation du Conseil sur l'année 2011 avait donné lieu à un renforcement du processus d'intégration et de plusieurs types de formations à l'attention des nouveaux administrateurs et notamment d'une formation générale à l'occasion de laquelle des membres de l'équipe dirigeante et des représentants des principales fonctions centrales ont présenté aux cinq nouveaux administrateurs nommés en 2011 le Groupe Nexans, ses activités industrielles et sa stratégie, les aspects financiers et spécificités comptables, la vie boursière, la gouvernance et les ressources humaines.

Dans le cadre de l'amélioration continue de leur connaissance du Groupe, les administrateurs entendent de manière régulière des exposés des principaux représentants de directions fonctionnelles ou de zones et bénéficient d'une réunion annuelle sur site (voir paragraphe 2.2 ci-avant concernant la réunion sur site organisée en septembre 2012).

2.5 Évaluation du Conseil d'Administration

Une procédure d'évaluation annuelle du Conseil d'Administration a été mise en place depuis 2003 concernant ses modalités de fonctionnement, de composition et d'organisation, afin de mesurer la contribution et l'implication des administrateurs et de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées, traitées et débattues au cours des réunions.

L'évaluation du Conseil est réalisée, soit sur la base d'un questionnaire détaillé adressé à chaque administrateur, dont les réponses font l'objet d'une synthèse préparée par le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise et discutée lors d'une séance du Conseil d'Administration, soit sur la base d'un processus externalisé consistant en des entretiens individuels menés par un cabinet de consultants spécialisés hors la présence des représentants de la Société. Les recommandations d'amélioration qui ressortent de ces évaluations sont mises en œuvre (voir paragraphe 2.4 ci-avant).

L'évaluation menée fin 2011 par un consultant externe a été présentée au Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise puis au Conseil début 2012, et une synthèse de cette évaluation préparée par le consultant est publiée sur le site Internet du Groupe. Cette évaluation au bilan positif a mis en avant la forte appréciation des administrateurs sur la gouvernance de Nexans, la qualité des relations avec le Président-Directeur Général et la grande transparence dont il fait preuve⁽¹⁾. L'une des pistes d'amélioration relevée concernait le suivi des orientations stratégiques. Le Conseil a par suite décidé de consacrer une séance annuelle à la stratégie, qui a été complétée par la revue de plusieurs initiatives stratégiques au cours de l'année 2012.

Le Conseil a procédé fin 2012 à une autoévaluation de son organisation et de son fonctionnement, qui a fait l'objet d'une synthèse et d'une discussion au Conseil du 6 février 2013. D'une manière générale, les membres du Conseil confirment leur satisfaction, tout en proposant quelques pistes d'amélioration et en particulier le souhait d'aller plus loin encore dans le suivi de l'avancement du plan stratégique et la revue des initiatives stratégiques par la formation d'un Comité dédié à la stratégie. D'autres propositions ont été formulées, notamment : une revue du plan de succession, un suivi des succès et échecs commerciaux et davantage d'informations sur les marchés et les concurrents. Le Conseil du 6 février 2013 a retenu la proposition de créer un Comité Stratégique dont la composition, les attributions et les règles de fonctionnement seront arrêtées au cours du premier trimestre 2013⁽²⁾.

3. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Dans le cadre des dispositions de l'article L.225-25-1 du Code de commerce et compte tenu notamment de l'évaluation de la gouvernance du Conseil menée par un consultant spécialisé fin 2011, le Conseil d'Administration a décidé de reconduire en 2012 un mode non dissocié des fonctions en renouvelant le mandat de Frédéric Vincent en tant que Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société.

Ce mode de direction, qui est celui adopté par la Société depuis son introduction en Bourse en 2001, est adapté au mode de fonctionnement et à l'organisation de la Société et a démontré son efficacité. Il permet dans un environnement en constante évolution et concurrentiel d'assurer la cohésion entre stratégie et fonction opérationnelle et ainsi de favoriser et rendre plus efficace les processus de décision. De surcroît, l'activité industrielle du Groupe organisée sur un cycle long d'investissements ne justifie pas la mise en place d'un moyen de contrôle supplémentaire consistant en une dissociation des fonctions. La présence d'une majorité d'administrateurs indépendants au sein du Conseil et des Comités ainsi

que les limites imposées aux pouvoirs du Président-Directeur Général par le Règlement Intérieur du Conseil offrent par ailleurs les garanties nécessaires à assurer un tel mode de direction dans le respect des bonnes pratiques de gouvernance.

Un certain nombre d'opérations ou décisions nécessitent, aux termes du Règlement Intérieur du Conseil, l'approbation préalable du Conseil d'Administration (notamment en matière de fusions-acquisitions et projets de financement d'un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros). Le Conseil d'Administration n'a pas apporté d'autre restriction aux pouvoirs du Président-Directeur Général que celles imposées par la loi et le Règlement Intérieur du Conseil⁽³⁾.

4. Droits, information et déontologie des administrateurs

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration décrit les principes adoptés concernant les droits et l'information des administrateurs de Nexans. Depuis mai 2012, les règles déontologiques ont été formalisées dans une Charte de l'Administrateur annexée au Règlement Intérieur.

Il n'existe pas de restriction à la cession, par les mandataires sociaux, de leur participation dans le capital de Nexans sous réserve des règles relatives à la prévention du délit d'initié et, s'agissant du dirigeant mandataire social, de l'obligation de conservation portant sur une partie des actions issues des levées d'options et sur une portion des actions de performance acquises de manière définitive, sauf décision contraire du Conseil au regard de l'objectif de conservation d'un nombre croissant de titres ainsi acquis. L'état récapitulatif des opérations réalisées en 2012 sur les titres Nexans par les mandataires sociaux figure au paragraphe 7.2 du Rapport de Gestion 2012.

5. Assemblées

Les assemblées d'actionnaires de Nexans sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et dans les statuts.

Les dispositions statutaires de Nexans relatives aux Assemblées Générales et aux modalités d'exercice des droits de vote en Assemblée Générale sont prévues aux articles 20 (assemblées d'actionnaires) et 21 (Droit de vote) des statuts de Nexans, lesquels sont mis en ligne sur le site Nexans (www.nexans.com, rubrique Gouvernement d'entreprise).

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 novembre 2011 a adopté le principe « une action, une voix » en supprimant le droit de vote double attaché aux actions détenues par un même titulaire depuis plus de deux ans. La même assemblée a supprimé la limitation à 8 % des voix pouvant être exprimées par un actionnaire en assemblée, en la remplaçant par une limitation à 20 % applicable uniquement aux décisions d'Assemblées Générales Extraordinaires relatives à des opérations structurantes. Une telle limitation a pour effet d'empêcher tout droit de veto d'un actionnaire significatif pour des décisions stratégiques et est donc dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

(1) Voir www.nexans.com, rubrique Finance/Gouvernement d'entreprise/Conseil d'Administration.

(2) Se reporter à la section « Assemblée Générale 2013 » de la partie « Informations complémentaires » du présent Document de référence.

(3) Il est précisé qu'il n'existe pas de limitation statutaire aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

6. Rémunérations des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux sont les quinze membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2012. Frédéric Vincent, Président-Directeur Général, est le seul dirigeant mandataire social de Nexans au 31 décembre 2012.

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont décrits aux paragraphes 7.3 (Rémunération des administrateurs) et 7.4 (Rémunérations et avantages au bénéfice du Président-Directeur Général) du Rapport de Gestion 2012. Le Règlement Intérieur du Conseil comporte une annexe relative à la politique gouvernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au regard des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Les détails relatifs à la rémunération du Président-Directeur Général et aux indemnités susceptibles d'être dues lors de la cessation des fonctions décidés par le Conseil sont publiés sur le site Internet de la Société conformément aux dispositions légales, aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et au Règlement Intérieur de la Société.

7. Informations complémentaires

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux ni aucun contrat de service (autre que contrat de travail s'agissant de l'administrateur représentant les salariés actionnaires) liant un membre du Conseil d'Administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

En outre, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années:

- aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- aucun mandataire social n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Par ailleurs, certains administrateurs ou dirigeants mandataires sociaux de Nexans ont des fonctions de mandataires sociaux et/ou de dirigeants au sein de groupes susceptibles de contracter avec des sociétés du groupe Nexans dans le cadre d'opérations commerciales (par exemple, clients) et/ou financières (par exemple, en tant que banques conseils et/ou garants de placement). Dans la mesure où de tels contrats font l'objet de négociations et sont conclus à des conditions normales, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de Nexans, des mandataires sociaux et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

En vertu du contrat d'acquisition conclu avec le groupe Madeco en février 2008, Nexans a pris l'engagement de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires la désignation d'un administrateur nommé par Madeco pour aussi longtemps que Madeco conserve 50 % de sa participation initiale au capital de Nexans, c'est-à-dire 1,25 millions d'actions. En outre, suite à l'accord conclu le 27 mars 2011, modifié le 26 novembre 2012, Nexans s'engage à proposer aux actionnaires la désignation de membres proposés par Madeco de manière à ce que Madeco conserve trois sièges d'administrateurs au Conseil pendant toute la durée de l'accord, conclu pour une durée de dix ans à compter du 26 novembre 2012 (sauf baisse de la participation de Madeco en dessous de 20 %). L'accord du 27 mars 2011 tel que modifié comporte en outre à la charge de Madeco un engagement de limitation de sa participation dans Nexans à 28 % du capital (*standstill*) et un engagement de conservation d'une participation minimum de 20 % (25 % si Madeco franchit à la hausse le seuil de 25 %). Comme rappelé au paragraphe 5 ci-avant, les droits de vote exprimés par tout actionnaire en assemblée, y compris par Madeco, sont limités à 20 % pour les opérations structurantes.

Mis à part ces éléments et indépendamment des conventions réglementées ayant fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un mandataire social a été sélectionné.

II. Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place chez Nexans

1. Définitions, périmètre, objectifs et limites

L'activité de contrôle consiste en la mise en œuvre d'un ensemble de règles, de procédures, de méthodologie et d'organisations permettant d'assurer de manière raisonnable la sauvegarde des actifs, et la conformité des engagements, pris tant au regard des lois et règlements en vigueur, qu'aux orientations stratégiques et objectifs définis par le Groupe.

En application de la définition proposée par le Cadre de référence publié par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en juin 2010 (« Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne »), la gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions, adapté aux caractéristiques de chaque société, qui permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société.

Le Groupe Nexans a une approche pragmatique de ses activités de contrôle, lesquelles sont conçus en considération des spécificités propres à chaque activité et aux métiers du Groupe, et s'appliquent à toutes les entités du Groupe.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant être donné de garantie absolue que les risques sont totalement éliminés ou maîtrisés, notamment ceux d'erreur et de fraude.

2. Environnement de contrôle

2.1 Code d'Éthique et de Conduite des Affaires

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires du Groupe décline les valeurs, principes d'actions et règles de conduite auxquels les collaborateurs doivent se conformer dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il est décliné autour des principes de conformité aux lois et règlements, de loyauté dans les relations avec les partenaires commerciaux, de transparence de l'information, d'engagement envers l'environnement et la sécurité des produits, et de respect de la diversité. Chaque nouvel embauché se voit remettre un exemplaire de ce Code.

2.2 Procédures

Le Groupe a mis en place une quinzaine de procédures principales émises par la Direction Générale qui couvrent les principaux domaines de l'éthique et du contrôle interne (Code d'Éthique, délit d'initié, règles en matière de concurrence, gestion des agents, règles en matière de contrats...).

Depuis 2010, le Groupe a déployé une nouvelle procédure visant à limiter les pouvoirs au sein des entités et mettre en œuvre un système de délégation de pouvoirs et de signatures.

Il existe également dans le Groupe une soixantaine de procédures mises en place par les directions fonctionnelles du siège. Pour celles spécifiques à l'information comptable et financière, une attention particulière est portée aux couvertures des risques de change et de matières premières, telles que le cuivre et l'aluminium. Les autres procédures couvrent notamment les domaines des investissements industriels, de la communication, des achats, des systèmes d'information, de la qualité, de la propriété intellectuelle, des assurances, des ressources humaines et des questions juridiques. Certaines procédures sont ensuite déclinées au niveau de chaque pays et de chaque entité.

Le Groupe a établi un « Manuel des Principes Comptables et des principes essentiels en termes de contrôle interne » sur le fondement des pratiques recommandées par l'AMF dans le Cadre de référence publié en juin 2010. La Direction de l'Audit Interne a par ailleurs publié un livret sur le Contrôle Interne reprenant les principaux contrôles internes à mettre en œuvre au sein des unités en considération du Cadre de référence, lequel a été actualisé pour la dernière fois sur le premier semestre 2011 et doit être mis en œuvre par chaque filiale conformément aux procédures du Groupe.

2.3 Acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques

- **Comité de Direction et Comité Exécutif**

Le Comité de Direction, présidé par le Président-Directeur Général, a pour mission de gérer le Groupe, de définir et piloter sa stratégie. Il comporte à fin 2012, outre le Président, les deux Directeurs Généraux Adjointes.

Le Comité Exécutif, également présidé par le Président-Directeur Général, constitue l'instance de réflexion, d'échange et de discussion des enjeux du Groupe. Il associe les membres du Comité de Direction, les principales directions fonctionnelles du siège ainsi que les directeurs des Zones, des activités et des lignes de marchés. Les principales directions fonctionnelles rattachées au Président-Directeur Général sont la Communication, l'Industrie & les Achats, la Stratégie & Développement, le Secrétariat Général & la Direction Juridique, la Finance et les Ressources Humaines.

Dans un souci de bonne gouvernance, la Direction de l'Audit Interne est aussi directement rattachée au Président-Directeur Général.

- **Direction de l'Audit Interne**

Placée sous la responsabilité du Président-Directeur Général, la Direction de l'Audit Interne rend compte fonctionnellement à la Direction Financière.

La Charte de l'Audit Interne, qui précise les missions de cette Direction, a été mise à jour pour la dernière fois en juillet 2012. Signée par le Président-Directeur Général et approuvée par le Comité d'Audit et des Comptes, elle est accessible à tous les salariés du Groupe.

La Direction de l'Audit Interne aide le Groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, la pertinence d'un ensemble de processus de contrôle interne ainsi que certaines procédures de gestion des risques et de gouvernement d'entreprise. De même, elle émet des propositions pour renforcer leur efficacité et suit la mise en place de ces dernières. Les missions permanentes de la Direction de l'Audit Interne incluent la participation à l'identification, l'analyse et la mesure des risques, la réalisation de contrôles financiers internes, la mise en œuvre des audits opérationnels, la proposition d'actions correctrices, l'identification et la promotion des « meilleures pratiques ».

À partir notamment de la cartographie des risques du Groupe établie tous les deux ans, un plan d'audit pluriannuel est élaboré visant à auditer l'ensemble des entités du Groupe sur une période de quatre à cinq ans. Ce plan d'audit est actualisé chaque année; il est revu par le Comité Exécutif et approuvé par le Comité d'Audit et des Comptes. Les audits permettent en particulier de s'assurer que les moyens mis en place sont adéquats par rapport aux procédures et processus définis par le Groupe.

À l'issue de chaque mission, la Direction de l'Audit Interne émet un rapport qui donne lieu à des recommandations, lesquelles font l'objet d'un suivi formel et systématique. Parallèlement, une synthèse portant sur les travaux réalisés par la Direction de l'Audit Interne est présentée deux fois par an au Comité Exécutif et au Comité d'Audit et des Comptes, et une fois par an au Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2012, des audits de conformité aux procédures du Groupe ont été menés dans un certain nombre de filiales françaises et étrangères. Des missions spécifiques ont également été conduites, notamment dans le domaine du suivi de la mise en œuvre du programme de conformité au droit de la concurrence, de la gestion des stocks dans les usines, de la mise en œuvre de plans de restructuration, et du suivi des investissements en liaison avec la Direction Industrielle.

Par ailleurs, la Direction de l'Audit Interne réalise également des missions d'autoévaluation. Des questionnaires sont soumis à l'ensemble des entités aux fins d'acquiescer une vue d'ensemble de l'état de maturité d'un processus au sein du Groupe. Des autoévaluations ont ainsi été réalisées récemment pour évaluer la diffusion auprès des filiales des principes du « Global Compact » des Nations unies auquel Nexans adhère depuis 2008 et du déploiement du programme de conformité au droit de la concurrence.

- **Direction Financière Groupe**

Cette direction regroupe sept directions fonctionnelles : la Direction du Contrôle de Gestion, la Direction de la Consolidation, la Direction de la Trésorerie et du Financement, la Direction de la Gestion des métaux non ferreux, la Direction Fiscale, la Direction des Opérations Financières et la Direction de l'Audit Interne (lien fonctionnel).

Dans chaque pays, les Directions Financières rendent compte à la fois au Responsable pays et de manière fonctionnelle à la Direction Financière Groupe, assurant ainsi une bonne coordination et une cohérence du traitement des informations financières.

- **Direction de la Gestion des Risques**

La Direction de la Gestion des Risques du Groupe définit, déploie et anime le dispositif de Gestion des Risques, et fournit notamment un cadre méthodologique homogène. Elle s'assure de la cohérence du dispositif de gestion des risques avec les autres démarches managériales. Ce dispositif est décrit dans la « Charte du Management des Risques du Groupe Nexans », publiée pour la première fois au début de l'année 2013. Pour assurer une cohésion satisfaisante, la Direction de la Gestion des Risques est en charge des programmes d'assurances afin d'optimiser les couvertures au regard des risques analysés.

La Direction présente périodiquement les activités de la gestion des risques aux acteurs de la chaîne managériale : les Directions opérationnelles et fonctionnelles, le Comité Exécutif, le Comité de Direction qui, *in fine*, assure le pilotage et la pertinence du dispositif. Le dispositif fait l'objet d'une surveillance par le Comité d'Audit et des Comptes.

Cette Direction rend compte au Secrétaire Général et interagit de manière continue et cohérente avec la Direction de l'Audit Interne.

- **Correspondant Éthique**

Une procédure de gestion des signalements relatifs au Code d'Éthique et de Conduite des Affaires a été mise en place en 2011. Dans ce cadre, un Correspondant Éthique a été nommé, chargé de gérer le traitement des signalements, de s'assurer que les opérations de vérifications nécessaires sont mises en œuvre et que les décisions appropriées et les actions correctrices sont prises le cas échéant.

- **Directions fonctionnelles**

Des directions fonctionnelles au niveau du Groupe introduisent le degré de transversalité nécessaire au bon fonctionnement du Groupe, contribuant en cela au contrôle interne.

- **La Direction Juridique** est rattachée au Secrétaire Général, comme la Direction du Management des Risques. La Direction Juridique définit la politique juridique du Groupe et elle accompagne d'un point de vue juridique les activités du Groupe.

- **La Direction de la Stratégie & Business Development** a pour mission de piloter la définition et la mise en œuvre des priorités stratégiques du Groupe. Son rôle inclut en particulier la conduite et l'animation du processus du plan stratégique et le suivi de sa mise en œuvre ainsi que l'identification des opportunités de croissance.

- **La Direction des Achats** assure le choix des fournisseurs des matières, des équipements et des services nécessaires au bon fonctionnement de l'activité du Groupe. Les responsabilités de la Direction Achats du Groupe comprennent la recherche de fournisseurs, la négociation, la contractualisation, le suivi et l'évaluation des fournisseurs. La Direction Achats Groupe exerce un contrôle sur le fonctionnement de l'ensemble des achats du Groupe ; elle définit et contrôle l'application des procédures et méthodologies achats au sein du Groupe.

- **La Direction Industrielle** assiste les zones en matière industrielle et supervise la stratégie industrielle, les budgets d'investissement, l'action des Directions Industrielles de zones et de pays, responsables de la performance industrielle des sites. La Direction Industrielle est fortement impliquée dans la gestion du parc machines, la gestion et le suivi des investissements et des projets industriels ainsi que l'évaluation d'éventuels nouveaux processus et outils et procédés de fabrication. Elle participe à la politique de prévention des risques industriels d'un côté par le biais de sa cellule « Health, Safety et Environnement », et de l'autre, en collaboration avec le Directeur des assurances et le service d'ingénierie et conseil en prévention des risques de l'assureur « dommages et perte d'exploitation ».
- **La Direction des Ressources Humaines** a en charge la définition et l'animation des politiques de Ressources Humaines du Groupe et gère les relations avec les représentants des salariés au niveau européen. Elle est également en charge de l'animation du réseau international des Directeurs des Ressources Humaines.
- **La Direction des Systèmes d'information** définit la politique du Groupe dans ce domaine et s'assure de sa mise en œuvre. Elle participe à la protection de l'information du Groupe et pilote les systèmes d'information au travers de procédures et mécanismes de contrôle garantissant, en continu, le bon fonctionnement des processus métiers du Groupe.
- **La Direction de la Communication** gère l'ensemble de la communication du Groupe, commerciale, institutionnelle, interne, presse, et nouveaux médias en collaboration avec les directions fonctionnelles concernées.
- **La Direction Technique** pilote l'ensemble des actions de recherche et de développement au sein du Groupe, en particulier au travers des centres de compétence et du Centre de recherche.

3. Gestion des risques

Nexans a mis en place un dispositif de Gestion des Risques visant à prévenir et à gérer les risques inhérents à son activité, et qui pourraient affecter les personnes, l'environnement, ses actifs, sa réputation, ou l'empêcher d'atteindre ses objectifs. Ce dispositif permet au Groupe de décider des risques auxquels il s'expose et de mieux les maîtriser, pour le bon déploiement de sa stratégie.

Mis en œuvre par les opérationnels, animé par la Direction de la Gestion des Risques, et suivi par le Conseil d'Administration et son Comité d'Audit et des Comptes, le Comité de Direction et le Comité Exécutif, le dispositif de Gestion des Risques est un élément clé de la gouvernance du Groupe.

Le dispositif de Gestion des Risques vise à identifier, évaluer, hiérarchiser et traiter de façon systématique les risques majeurs auxquels le Groupe est exposé, et à suivre cette exposition dans le temps. Il doit permettre la compréhension et l'intégration des aléas par les opérationnels dans leur gestion quotidienne, et de s'assurer de la mise en place de plans de couverture pertinents, de contrôles ou de mesures de suivi, en ligne avec les niveaux d'appétence aux risques définis par le Groupe.

La gestion des risques au sein de Nexans inclut également des Comités (décrits ci-après) et des procédures dédiées (voir paragraphe 2.2 ci-avant).

3.1 Processus et cartographies des risques

Le processus de Management des Risques est une démarche continue d'amélioration qui commence avec la définition de la stratégie et se poursuit avec l'exécution de celle-ci. Il traite de tous les risques qui entourent les activités du Groupe, passées, présentes ou futures.

Il doit permettre à chaque entité de mieux maîtriser ses objectifs et de sécuriser sa contribution à la création de valeur du Groupe. Il contribue, à chaque niveau, à fiabiliser la prise de décision de chaque responsable et à lui donner la vision nécessaire sur ses risques.

Le processus d'identification permanent des risques est renforcé par des dispositifs de cartographies ciblées des risques majeurs, tant au niveau des unités qu'au niveau du Groupe.

Les unités, et/ou les pays, et/ou les activités, et les Directions fonctionnelles réalisent avec l'aide de la Direction du Management des Risques une cartographie des risques propres à chacune de leurs activités. Les risques majeurs identifiés font l'objet d'une fiche de risque et leur traitement doit faire l'objet d'un suivi dans l'année qui suit. La rotation des analyses devrait permettre de couvrir les unités du Groupe sur une période de cinq ans.

Une cartographie des risques du Groupe est réalisée tous les deux ans avec pour objectifs l'identification des risques et zones de risques tels que perçus par les principaux dirigeants du Groupe, leur mise en perspective au regard du contrôle interne en place, ainsi que leur évaluation en termes d'impact potentiel sur la situation financière du Groupe Nexans. Elle sert de base à la préparation du plan d'audit interne annuel du Groupe et aux ateliers d'expertises animés par le Directeur du Management des Risques. Une nouvelle cartographie des risques Groupe sera réalisée en 2013.

3.2 Les ateliers de suivi et traitement des risques majeurs

Le Groupe a constitué des ateliers d'expertises regroupant des intervenants opérationnels et des membres des directions fonctionnelles pour mener des réflexions sur certains des principaux risques du Groupe identifiés au travers de la cartographie des risques, et pour lesquels une amélioration de procédure ou du processus pourrait être envisageable.

L'objectif de ces ateliers, animés par la Direction du Management des Risques, est de proposer des solutions pour remédier ou limiter l'impact des principaux risques ainsi identifiés. Le rapport de synthèse relatif à l'activité de ces ateliers ainsi que leurs recommandations est suivi au cours de l'année par le Comité Exécutif et les conclusions sont présentées au Comité d'Audit et des Comptes.

En 2012, des ateliers d'expertise ont été constitués notamment en vue d'améliorer les processus de décisions d'investissement, l'intégration des sociétés nouvellement acquises et la gestion des risques météorologiques.

3.3 Les Comités contribuant à la gestion des risques

Le Groupe a mis en place plusieurs comités contribuant à l'identification et/ou au suivi des principaux risques.

- **Le Comité de l'Information sur les risques** (*Disclosure Committee*) est principalement composé du Secrétaire Général & Directeur Juridique, du Directeur Financier Groupe, du Directeur du contrôle de gestion, du Directeur de la consolidation, du Responsable droit des sociétés et droit boursier, du Directeur de l'Audit Interne, du Directeur du Management des Risques, du Directeur Fiscal et des Contrôleurs de zones et d'activité. La mission de ce Comité est de contribuer à identifier les principaux risques encourus à partir des réponses des filiales apportées dans le cadre d'une procédure groupe de reporting, en particulier les risques en matière contractuelle et de litiges, d'apprécier leur matérialité et de s'assurer d'une communication extérieure appropriée des risques identifiés dans le cadre de ce reporting.

- **Le Comité Groupe de revue des offres contractuelles** (*Tender Review Committee*) examine les termes contractuels (commerciaux, juridiques, financiers et techniques) de toutes les offres commerciales supérieures à 5 millions d'euros. Ce Comité est présidé par le Président-Directeur Général (lorsque l'offre dépasse 50 millions d'euros) et est composé des Directeurs Généraux Adjoins, du Directeur de la zone concernée, du Secrétaire Général/Directeur Juridique, du Directeur Financier et du Directeur du Management des Risques.

Les offres commerciales dont les montants sont compris entre 5 et 50 millions d'euros (qui constituent la grande majorité) sont revues par ce même comité, hors la présence du Président-Directeur Général.

- **Le Comité des Fusions et Acquisitions** (*Mergers & Acquisitions Committee*) examine et approuve (sous réserve de l'approbation du Conseil pour les projets d'une valeur unitaire d'entreprise supérieure à 50 millions d'euros) tous les projets d'acquisition et cession de société (ou d'activité) et/ou d'alliances stratégiques/partenariats. Ce Comité est présidé par le Président-Directeur Général et est composé des Directeurs Généraux Adjoins, du Secrétaire Général/Directeur Juridique, du Directeur Financier, du Directeur Fiscal, du Directeur des Opérations Financières et des Directeurs des zones concernées.

- **Le Comité CSR** – *Corporate Social Responsibility* (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) suit les différentes initiatives et détermine les politiques en termes de développement durable. Il est assisté par deux comités experts, le Comité Gouvernance et Social et le Comité Environnement et Produits⁽¹⁾.

Il existe d'autres comités contribuant à la gestion de risques spécifiques, en particulier un Comité des Carrières, dédié au suivi des carrières des principaux cadres du Groupe, et un Comité Directeur IS/IT (Infrastructures et Systèmes d'Information), lequel propose une politique informatique et pilote son déploiement.

(1) Voir partie 9 du Rapport de Gestion 2012 pour une description de l'organisation de la fonction Développement Durable CSR.

3.4 Procédures spécifiques contribuant à la gestion de certains risques

Règles spécifiques à la gestion des risques liés aux métaux non ferreux

Compte tenu de l'importance des métaux non ferreux (cuivre, aluminium) dans les différents métiers de Nexans et des risques liés aux fluctuations des cours, Nexans a mis en place des procédures particulières pour la gestion des métaux non ferreux animée par une équipe rattachée à la Direction Financière du Groupe (voir **Notes 27.d** et **27.f** de l'annexe aux comptes consolidés 2012).

La Direction de la Gestion des métaux non ferreux définit les politiques, apporte son soutien et ses conseils techniques aux entités pour la couverture des besoins en métaux. Par ailleurs, elle centralise et gère le recours aux instruments financiers sur les marchés organisés pour le compte de la majorité des unités opérationnelles.

Gestion centralisée de la trésorerie

La Direction de la Trésorerie et du Financement (Nexans Services) définit les politiques de trésorerie et de financement des filiales et apporte en particulier son soutien et ses conseils aux entités pour la gestion de leurs risques de change. Elle participe au montage et à la gestion des programmes de financement du Groupe (voir **Note 27** de l'annexe aux comptes consolidés 2012). Pour les filiales qui permettent ce type d'organisation, elle mutualise les ressources et besoins de financement, et effectue les couvertures de change et les paiements en devises pour leur compte.

Gestion de Crise

Une procédure de Gestion de Crise, avec une cellule *ad hoc*, a été mise en place et ses membres ont été formés par des simulations biannuelles. Cette procédure a donné lieu à des exercices de simulation de crise en 2007, 2010 et en janvier 2012. Par ailleurs, une procédure complémentaire de Communication de Crise, accessible à tous, a été publiée en septembre 2012.

4. Élaboration et traitement de l'information comptable et financière

Les activités de contrôle reposent sur un système de reporting comptable et financier et sur un corps de procédures de contrôle interne.

4.1 Processus d'établissement des informations financières et comptables

L'information financière et comptable est produite sur une base consolidée selon le processus décrit ci-après.

Toutes les informations relevant des états financiers de synthèse sont issues des systèmes comptables des entités légales dont les comptes sont tenus suivant les principes comptables locaux et font l'objet de retraitements pour s'adapter aux principes et méthodes comptables retenus par Nexans dans ses comptes consolidés, établis en conformité avec les normes IFRS en application du règlement européen n° 1606/2002. L'ensemble du reporting comptable et financier du Groupe est organisé autour du système Hypérior.

La décomposition par métiers et lignes de produits est une ventilation de l'information issue du système de reporting interne. Ces comptes sont établis suivant des principes comptables harmonisés définis dans de nombreuses procédures. En particulier, pour assurer la cohérence des informations, chacune des lignes du compte d'exploitation et du bilan par destination pour l'unité et pour les lignes de produits qui la composent fait l'objet d'une définition précise dans un dictionnaire des données comptables qui est appliqué par l'ensemble des unités du Groupe.

À partir du Plan Stratégique à trois ans du Groupe qui définit les grandes orientations stratégiques et financières, chaque unité établit au dernier trimestre de chaque année, un budget annuel par lignes de produits. Ce budget est discuté par le management local et le management des zones et présenté au Comité de Direction du Groupe pour approbation finale. Le budget Groupe est présenté chaque année au Conseil d'Administration. Il fait ensuite l'objet d'une mensualisation.

Chaque mois, les unités établissent un reporting décomposé par lignes de produits dont les résultats sont analysés par le management dans le cadre de « business reviews » en le comparant au budget, à la prévision de fin d'année et à la réalisation de l'année précédente. Les résultats consolidés par zones et par lignes de produits sont analysés avec le Comité de Direction du Groupe dans le cadre de réunions de zone.

Un arrêté des comptes consolidés complet est réalisé chaque trimestre avec pour chaque arrêté semestriel une procédure spécifique à laquelle participent la Direction Financière Groupe, les Directions Financières des pays des principales filiales opérationnelles du Groupe et les contrôleurs financiers des zones concernées. Ces réunions sont également l'occasion de passer en revue les différents points d'attention à considérer pour la clôture à venir.

Un contrôle des éventuels engagements hors bilan est assuré par la Direction de la Consolidation qui s'appuie tant sur les informations en provenance des unités que sur celles en provenance de la Direction de la Trésorerie, de la Direction de la Gestion des métaux non ferreux et du Secrétariat Général. Ces informations sont reproduites dans une note spécifique de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe.

Enfin, un processus semestriel de lettres de représentation internes, signées par les directeurs généraux et directeurs financiers de toutes les filiales consolidées a été mis en place au sein du Groupe par lequel ces derniers s'engagent par écrit sur la qualité et l'exhaustivité des informations financières transmises aux fonctions centrales.

4.2 Principales procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière

Plus de soixante-dix procédures concernant l'information financière et comptable, et plus généralement les domaines de compétence relevant de la Direction Financière, sont actuellement en vigueur au sein du Groupe Nexans.

Outre des règles comptables et financières mises en place au sein du Groupe, ces procédures traitent également des sujets sensibles ou facteurs de risques financiers identifiés et propres à l'activité du Groupe Nexans, tels que décrits dans le Rapport de Gestion, susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats du Groupe.

Ainsi en est-il par exemple en matière de gestion des risques de change, de taux et de fluctuation des cours des métaux non ferreux : ceux-ci font l'objet de reportings spécifiques des entités opérationnelles, contrôlés et analysés par la Direction de la Trésorerie et du Financement d'une part et de la Direction de la Gestion des Métaux non Ferreux d'autre part.

Des contrôles sont effectués par la Direction de l'Audit Interne afin de s'assurer du fonctionnement du contrôle interne et de veiller au respect de ces procédures.

5. Activités de surveillance

Au regard des attributions qui lui ont été conférées par la loi et le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et des Comptes assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Chaque année, le plan d'audit interne lui est soumis pour approbation et les principales conclusions lui sont présentées chaque semestre. Le Conseil d'Administration participe à la surveillance du contrôle interne au travers des travaux et comptes-rendus du Comité d'Audit et des Comptes.

La Direction de l'Audit Interne participe également à la surveillance du dispositif de contrôle interne au travers des missions et rapports qu'elle réalise et du suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées.

En outre, le Comité de Direction exerce son activité de surveillance du dispositif au travers, notamment, de revues avec le Directeur du Management des Risques, de revues mensuelles des activités du Groupe, et du suivi des indicateurs de performance.

Le 6 février 2013



Frédéric Vincent,
Président-Directeur Général

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'Administration de la société Nexans

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Nexans et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 6 février 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Valérie Besson
Associée

Les Commissaires aux comptes

Neuilly-sur-Seine, le 6 février 2013

PricewaterhouseCoopers Audit



Eric Bulle
Associé

Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé	116
État du résultat global consolidé	117
État de la situation financière consolidée	118
Variation des capitaux propres consolidés	120
Tableau des flux de trésorerie consolidés	122
Notes annexes	123
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	219

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011 Retraité ⁽¹⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	(1.g) et (4)	7 178	6 920
Effet du cours des métaux ⁽²⁾		(2 306)	(2 326)
CHIFFRE D'AFFAIRES À PRIX MÉTAL CONSTANT⁽²⁾	(1.g) et (4)	4 872	4 594
Coût des ventes		(6 353)	(6 090)
Coût des ventes à prix métal constant ⁽²⁾		(4 046)	(3 770)
MARGE BRUTE		825	830
Charges administratives et commerciales		(548)	(494)
Frais de R&D	(1.i)	(75)	(75)
MARGE OPÉRATIONNELLE⁽²⁾	(1.h) et (4)	202	261
Effet Stock Outil ⁽³⁾	(1.i)	(11)	(40)
Dépréciations d'actifs nettes	(1.n) et (8)	(20)	(34)
Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux	(1.f)	(1)	(10)
Plus et moins-value de cession d'actifs	(7)	(1)	3
Frais connexes sur acquisitions	(1.f)	(6)	(1)
Coûts de restructuration	(24.b)	(21)	(22)
Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne ⁽⁴⁾	(32.a)	-	(200)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		142	(43)
Coût de l'endettement financier (brut)		(96)	(83)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		6	12
Autres charges financières	(6)	(22)	(39)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		0	(2)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		30	(155)
Impôts sur les bénéfices	(10)	(5)	(31)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		25	(186)
Résultat net des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		25	(186)
- dont part du Groupe		27	(178)
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		(2)	(8)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)	(1.cc) et (11)		
- résultat de base par action		0,91	(6,21)
- résultat dilué par action		0,90	(6,21)

(1) Le retraitement des comptes consolidés en 2011 est présenté en **Note 3**.

(2) Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

(3) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré (voir **Note 1.i**).

(4) Sur le premier semestre 2011, une provision de 200 millions d'euros avait été comptabilisée pour une amende qui pourrait être infligée à Nexans suite à la communication des griefs reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne, pour comportement anticoncurrentiel (voir **Notes 2 et 32**).

État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	2012	2011 Retraité ⁽¹⁾
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	25	(186)
Actifs financiers disponibles à la vente	0	(0)
- Gain / (Perte) généré durant la période (après impôts ⁽²⁾)	0	(0)
- Recyclage en résultat sur la période (après impôts ⁽²⁾)	-	-
Différences de conversion	(13)	(8)
- Gain / (Perte) généré durant la période (après impôts ⁽²⁾)	(13)	(9)
- Recyclage en résultat sur la période (après impôts ⁽²⁾)	-	1
Couverture des flux de trésorerie	26	(67)
- Gain / (Perte) généré durant la période (après impôts ⁽²⁾)	35	(67)
- Recyclage en résultat sur la période (après impôts ⁽²⁾)	(9)	-
Quote-part des entreprises associées dans les éléments recyclables du résultat global, nette d'impôts ⁽²⁾	-	-
Total des autres éléments du résultat global recyclables	13	(75)
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi (après impôts ⁽²⁾)	(58)	(14)
Quote-part des entreprises associées dans les éléments non recyclables du résultat global, nette d'impôts ⁽²⁾	-	-
Total des autres éléments du résultat global	(45)	(89)
Total du résultat global	(20)	(275)
- dont part du Groupe	(18)	(267)
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle	(2)	(8)

(1) Le retraitement des comptes consolidés en 2011 est présenté en Note 3.

(2) les Notes 10.c et 10.d présentent la décomposition des effets d'impôts sur le résultat global.

État de la situation financière consolidée

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011 Retraité ⁽¹⁾	Au 1 ^{er} janvier 2011 Retraité ⁽¹⁾
Goodwill	(12)	509	386	378
Autres immobilisations incorporelles	(13)	238	184	193
Immobilisations corporelles	(14)	1 256	1 160	1 170
Participations dans les entreprises associées	(15)	13	7	7
Autres actifs financiers non courants	(16)	50	44	44
Impôts différés actifs	(10.e)	141	122	102
Autres actifs non courants		3	4	4
ACTIFS NON COURANTS		2 210	1 907	1 898
Stocks et en-cours	(18)	1 125	1 051	1 059
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	(17)	335	293	189
Clients et comptes rattachés	(19)	1 080	1 168	1 126
Autres actifs financiers courants ⁽²⁾	(20)	113	134	322
Créances d'impôts courants sur les sociétés		31	29	18
Autres actifs non financiers courants		112	94	106
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(21)	847	859	795
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(9)	1	1	1
ACTIFS COURANTS		3 644	3 629	3 616
TOTAL DES ACTIFS		5 854	5 536	5 514

(1) Le retraitement des comptes consolidés au 1^{er} janvier 2011 et au 31 décembre 2011 est présenté en **Note 3**.

(2) Dont actifs financiers court terme inclus dans la dette nette du Groupe : 50 millions d'euros au 31 décembre 2011 (voir **Note 25**).

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011 Retraité ⁽¹⁾	Au 1 ^{er} janvier 2011 Retraité ⁽¹⁾
Capital		30	29	29
Primes		1 301	1 286	1 283
Résultat et réserves consolidés		275	308	529
Autres composantes des capitaux propres		187	174	249
Capitaux propres - part du Groupe		1 793	1 797	2 090
Intérêts ne donnant pas le contrôle		50	35	43
CAPITAUX PROPRES	(22)	1 843	1 832	2 133
Pensions et indemnités de départ à la retraite	(23)	444	378	383
Autres avantages à long terme consentis aux salariés	(23)	19	16	16
Provisions (non courant) ⁽²⁾	(24)	232	229	58
Emprunts obligataires convertibles	(25)	433	499	479
Autres dettes financières (non courant)	(25)	595	356	354
Impôts différés passifs	(10.e)	114	104	130
PASSIFS NON COURANTS		1 837	1 582	1 420
Provisions (courant)	(24)	77	86	92
Autres dettes financières (courant)	(25)	425	277	255
Dettes sur contrats de construction	(17)	210	319	202
Fournisseurs et comptes rattachés		1 136	1 051	1 077
Autres passifs financiers courants	(26)	65	109	97
Dettes sociales		202	200	179
Dettes d'impôts courants sur les sociétés		28	51	27
Autres passifs non financiers courants		31	29	32
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(9)	0	0	1
PASSIFS COURANTS		2 174	2 122	1 961
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		5 854	5 536	5 514

(1) Le retraitement des comptes consolidés au 1^{er} janvier 2011 et au 31 décembre 2011 est présenté en **Note 3**.

(2) Dont provision de 200 millions d'euros comptabilisée sur le premier semestre 2011, relative à la procédure en cours par la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel (voir **Notes 2 et 32**).

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation	Capital émis	Primes	Actions propres
1^{er} janvier 2011 Retraité⁽¹⁾	28 604 391	29	1 283	-
Résultat net	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Total du résultat global	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-
Augmentations de capital	-	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel :				
- valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-
- sommes reçues de l'émission d'actions	118 689	-	3	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
31 décembre 2011 Retraité⁽¹⁾	28 723 080	29	1 286	-
Résultat net	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Total du résultat global	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-
Augmentations de capital	-	-	-	-
Composante Capitaux propres OCEANE	-	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel ⁽²⁾ :				
- valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-
- sommes reçues de l'émission d'actions	670 962	1	15	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
31 décembre 2012	29 394 042	30	1 301	-

(1) Le retraitement des comptes consolidés au 1^{er} janvier 2011 et 31 décembre 2011 est présenté en Note 3.

(2) Y compris impact du plan Act 2012 (voir Note 22).

Résultat et réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
529	47	202	2 090	43	2 133
(178)	-	-	(178)	(8)	(186)
(14)	(67)	(8)	(89)	-	(89)
(192)	(67)	(8)	(267)	(8)	(275)
(32)	-	-	(32)	(1)	(33)
-	-	-	-	-	-
3	-	-	3	-	3
-	-	-	3	-	3
-	-	-	-	-	-
-	1	(1)	-	1	1
308	(19)	193	1 797	35	1 832
27	-	-	27	(2)	25
(58)	26	(13)	(45)	0	(45)
(31)	26	(13)	(18)	(2)	(20)
(32)	-	-	(32)	(1)	(33)
-	-	-	-	-	-
25	-	-	25	-	25
3	-	-	3	-	3
-	-	-	16	-	16
-	-	-	-	-	-
2	-	-	2	18	20
275	7	180	1 793	50	1 843

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Résultat net consolidé, part du Groupe		27	(178)
Intérêts ne donnant pas le contrôle		(2)	(8)
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y.c. goodwill) ⁽¹⁾		167	172
Coût de l'endettement financier (brut)		96	84
Effet Stock Outil ⁽²⁾		11	40
Autres retraitements ⁽³⁾		(3)	185
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS⁽⁴⁾		296	295
Diminution (augmentation) des créances		110	(146)
Diminution (augmentation) des stocks		(19)	(34)
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		(100)	108
Impôts versés		(73)	(53)
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		(17)	5
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS		(99)	(120)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		197	175
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		5	17
Décaissements sur investissements corporels et incorporels		(166)	(148)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme		46	89
- dont appels de marge liés aux dérivés métaux	(20)	3	(3)
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise ⁽⁵⁾	(2) et (12)	(289)	(8)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée	(2) et (12)	1	6
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		(403)	(44)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT		(206)	131
Émissions d'emprunts à long terme ⁽⁶⁾	(25)	526	2
Remboursements d'emprunts à long terme	(25)	(1)	(1)
Émissions / (remboursements) d'emprunts à court terme	(25)	(259)	25
- dont remboursement de l'OCEANE 2013 ⁽⁶⁾		(241)	-
Augmentations / (réductions) de capital en espèces		16	4
Intérêts financiers versés		(73)	(68)
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		-	-
Dividendes payés		(33)	(33)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		176	(70)
Effet net des variations des taux de conversion		7	(4)
AUGMENTATION / (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(23)	57
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		840	783
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE		817	840
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif		847	859
dont Concours bancaires courants – Passif		(30)	(19)

(1) Inclut la part des coûts de restructuration représentant des dépréciations d'actifs immobilisés.

(2) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie (voir **Note 1.o**).

(3) Pour 2012, on relève principalement la neutralisation de la charge d'impôts (+ 5 millions d'euros) et la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour pensions et restructurations) pour - 7 millions d'euros. Pour 2011, ce poste comprenait notamment la neutralisation de la provision relative à la procédure en cours par la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel (+ 200 millions d'euros), la neutralisation de la charge d'impôts (+ 31 millions d'euros) et la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour pensions et restructurations) pour - 56 millions d'euros.

(4) Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « CAF opérationnelle » qui s'obtient pour l'essentiel après réintégration des décaissements liés aux restructurations (de respectivement 27 millions d'euros en 2012 et de 48 millions d'euros en 2011), et déduction du coût de l'endettement brut et de l'impôt courant payé sur la période.

(5) Dont, sur le premier semestre, 211 millions décaissés (nets de la trésorerie acquise) et, sur le second semestre, 72 millions (nets de la trésorerie acquise) au titre des acquisitions – intégralement payées en trésorerie – de respectivement AmerCable le 29 février 2012 et de la coentreprise avec Shandong Yanggu le 31 août 2012 (voir **Note 2**).

(6) Fin février 2012, l'OCEANE 2013 a été partiellement rachetée pour un montant de 241 millions d'euros et une nouvelle OCEANE à échéance 2019 a été émise pour un montant de 275 millions d'euros. Par ailleurs, Nexans a émis le 19 décembre une nouvelle obligation à échéance 19 mars 2018 pour un montant nominal de 250 millions d'euros (voir **Note 2**).

Note 1 : Principes comptables

a. Principes généraux

Nexans est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège 8, rue du Général Foy, 75008 Paris.

Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment A de NYSE Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 6 février 2013 et ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en première convocation, le 14 mai 2013.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des exercices présentés.

• Bases de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ce dernier est consultable à l'adresse suivante : (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

L'application du référentiel IFRS de l'IASB n'aurait pas d'incidence matérielle sur les états financiers présentés.

• Nouvelles normes, amendements et interprétation d'application

L'amendement suivant entre en vigueur obligatoirement en 2012 :

- **Amendement IFRS 7** « Instruments Financiers – Informations à fournir » ainsi que l'amendement consécutif de la norme **IFRS 1** « Première adoption des IFRS ». Ces amendements, approuvés par l'Union européenne, visent à permettre aux utilisateurs de mieux comprendre l'exposition d'une entité cédante aux risques des actifs transférés ainsi que leurs effets potentiels sur sa situation financière, n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe a anticipé dans ses états financiers consolidés les textes suivants dont l'application n'est pas obligatoire en 2012 :

- **IAS 19 Révisée** « Avantages du personnel ». La principale conséquence de cette révision pour le Groupe est la suppression de la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode dite du corridor, précédemment retenue par le Groupe. Au 31 décembre 2011, la comptabilisation immédiate de l'ensemble des écarts actuariels et des coûts des services passés au sein des capitaux propres consolidés, se traduit par une réduction des capitaux propres de 88 millions d'euros (voir **Note 1.f**, **Note 3** et **Note 23**).

- **Amendements IAS 1** « Présentation des États Financiers », portant notamment sur la nécessité de présenter de façon distincte les autres éléments du résultat global, selon qu'ils soient sujets ou non à reclassement. Ces amendements ont été appliqués au 31 décembre 2012.

Le Groupe n'a par ailleurs pas anticipé dans ses états financiers consolidés les textes suivants dont l'application n'est pas obligatoire en 2012 :

- **IFRIC 20** « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert ». Interprétation applicable de façon obligatoire selon l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 qui sera sans incidence sur le Groupe compte tenu de la nature des activités très spécifiques visées par ce texte.

- **Amendement à IFRS 1** « Première adoption des IFRS – Prêts gouvernementaux ». Cet amendement adresse la comptabilisation d'un prêt gouvernemental portant un taux d'intérêt inférieur à celui du marché lors du premier passage aux IFRS par un nouvel adoptant. Il permet une dérogation à l'application rétrospective des IFRS lors de la comptabilisation de ces prêts en transition. Cet amendement est d'application obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

- **IFRS 10** « États Financiers consolidés », **IFRS 11** « Accords conjoints », **IFRS 12** « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » ainsi que les normes **IAS 27 amendée** « États financiers individuels » et **IAS 28 amendée** « Participation dans des entreprises associées et joint-ventures ». En l'absence à ce jour d'entités intégrées proportionnellement, la norme IFRS 11 devrait avoir une incidence très limitée sur les états financiers du Groupe. Au regard des analyses menées, les impacts de la norme IFRS 10 devraient également être non matériels. Ces normes sont applicables de façon obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

- **IFRS 1** « Première adoption des IFRS » – Amendements « Hyperinflation grave » et « Suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants ». Ces amendements sont applicables selon l'IASB de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011 et n'auront pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

- **Amendements à IAS 32** « Instruments Financiers – Présentation » et **IFRS 7** « Instruments Financiers : Informations à fournir », relatifs à la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Ces amendements, applicables de façon obligatoire selon l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, ne devraient avoir qu'une portée limitée compte tenu des pratiques actuelles du Groupe.

- **IFRS 13** « Évaluation de la juste valeur », norme qui définit la notion de juste valeur ainsi qu'une méthodologie d'évaluation homogène à l'ensemble du référentiel IFRS et les informations correspondantes à communiquer en annexe. Cette norme est d'application obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Les incidences de cette norme devraient être non matérielles au regard des dernières interprétations de la norme. Les analyses restent néanmoins en cours pour confirmer cette position.

- **Amendement IAS 12** « Impôts sur le résultat – Recouvrement des actifs sous-jacents », applicable de façon obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. Cet amendement précise les circonstances très limitées dans lesquelles les impôts différés attachés à un actif doivent être mesurés en considérant que la valeur de l'actif sera recouvrée via une cession plutôt que via son utilisation dans le cycle d'exploitation. L'incidence de cet amendement sur les états financiers du Groupe devrait être limitée.

Le texte suivant n'a enfin pas pu être anticipé par le Groupe au 31 décembre 2012 et n'a pas été approuvé par l'Union européenne à cette date :

- **IFRS 9** « Instruments financiers – Classement et évaluation des actifs financiers » et « Instruments financiers – Classement et évaluation des passifs financiers ». Norme applicable de façon obligatoire selon l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 suite à l'amendement publié en décembre 2011, amendement qui a également modifié les informations à fournir selon **IFRS 7** « Instruments Financiers : Informations à fournir », durant la période de transition. L'incidence de ces nouvelles normes sur les états financiers du Groupe devrait être limitée.

• Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations font l'objet de développements dans les notes spécifiques à ces postes lorsque nécessaire et portent sur les éléments suivants :

- Valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou goodwill et détermination des groupes d'UGT au niveau desquels les goodwill sont testés (voir **Note 1.k**, **Note 1.n**, **Note 8** et **Note 12**).
- Actifs d'impôts différés non comptabilisés antérieurement et relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 1.v** et **Note 10**).
- Marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme (voir **Note 1.g** et **Note 17**).
- Évaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 1.f** et **Note 23**).
- Provisions et passifs éventuels (voir **Note 1.u**, **Note 24** et **Note 32**).
- Valorisation des instruments dérivés et qualification en couverture de flux futurs de trésorerie (voir **Note 1.bb** et **Note 28**).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période

du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

b. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société Nexans, des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société-mère. Des ajustements sont apportés pour harmoniser les différences de méthodes qui peuvent exister.

Les filiales (sociétés contrôlées par Nexans) sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

La mise en équivalence s'applique à toute entreprise associée dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Elle est présumée lorsque la participation directe ou indirecte du Groupe est supérieure à 20 %. Les titres mis en équivalence (y compris le montant des goodwill y afférent) sont inscrits à l'actif initialement à leur coût et sont ultérieurement augmentés, ou diminués le cas échéant, de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition, diminuée des pertes de valeurs éventuelles. Le compte de résultat consolidé comprend la quote-part de résultat de la période ainsi que, le cas échéant, la réévaluation de la quote-part détenue dans le cas d'une influence notable obtenue par étapes.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas, après prise en compte des situations de présomption précisées dans les normes IAS 27, 28 et 31. La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence est présentée dans la **Note 34**.

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes correspondants, sont éliminés en consolidation. Les pertes intra-groupe peuvent néanmoins être l'indicateur qu'une dépréciation d'actifs devrait être enregistrée (voir **Note 1.n**).

c. Conversion des états financiers établis en devises étrangères

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est l'Euro.

En conséquence :

- Les états de la situation financière des activités du Groupe situées à l'étranger, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'Euro, sont convertis en euros au taux de change à la date de clôture.
- Le compte de résultat de ces activités à l'étranger est converti au taux de change moyen de l'exercice. Ce taux de change moyen est considéré comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes.

La différence de conversion en résultant est inscrite parmi les autres éléments du résultat global au poste « Différences de conversion » (voir **Note 1.q**). La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

Lors de la sortie d'une activité à l'étranger du périmètre de consolidation du Groupe, le montant cumulé des écarts de change relatif à cette activité figurant au poste « Différences de conversion » est intégralement reclassé dans le compte de résultat pour la part Groupe, au même moment que la comptabilisation du profit ou de la perte résultant de la sortie. La part des « Différences de conversion » revenant le cas échéant aux Intérêts ne donnant pas le contrôle est quant à elle décomptabilisée, mais sans reclassement au sein du compte de résultat.

Le même traitement comptable s'applique (y compris si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans ces entités) en cas de :

- Perte de contrôle, au sens de la norme IAS 27, d'une filiale qui a une activité à l'étranger.
- Perte d'influence notable, au sens de la norme IAS 28, d'une entreprise associée qui a une activité à l'étranger.
- Perte de contrôle conjoint, au sens de la norme IAS 31, d'une entité contrôlée conjointement qui a une activité à l'étranger.

Lors de la sortie partielle uniquement d'une filiale ayant une activité à l'étranger, sans modification de la méthode de consolidation, la part des « Différences de conversion » proportionnelle aux intérêts cédés est reclassée de la part Groupe aux Intérêts ne donnant pas le contrôle au sein des autres éléments du résultat global. Lors de la sortie partielle d'une entité mise en équivalence ou intégrée proportionnellement disposant d'une activité à l'étranger, la part des « Différences de conversion » proportionnelle aux intérêts cédés est reclassée en résultat.

Dans ces situations de sortie partielle, le Groupe calcule le montant des différences de conversion à comptabiliser en résultat selon la méthode directe. Cette méthode conduit à convertir les états financiers des filiales, ou participations étrangères, directement dans la monnaie fonctionnelle de la Holding de tête du Groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, aucune des filiales du Groupe ne se situe dans une économie « hyperinflationniste » au sens de la norme IAS 29.

d. Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Lorsque les transactions libellées en devises sont couvertes et que cette couverture est documentée d'un point de vue comptable, le gain ou la perte sur la part spot du dérivé correspondant affecte directement l'élément couvert de façon à ce que la transaction ressorte, dans son ensemble, au taux de couverture dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères », les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis au cours de clôture, à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier sauf s'ils font partie de l'investissement net dans une activité étrangère au sens de la norme IAS 21 auquel cas les écarts de conversion sont directement inscrits parmi les autres éléments du résultat global au sein des « Différences de conversion » (voir **Note 1.q**).

Les instruments dérivés sur devises sont évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits en **Note 1.bb**.

e. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. À la date d'acquisition, l'acquéreur doit comptabiliser, séparément du goodwill, les actifs identifiables acquis, les passifs repris et toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. À noter par ailleurs les points suivants :

- Lors de la première consolidation d'une filiale, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 3. Ce principe souffre de quelques exceptions limitées spécifiquement prévues par la norme, dont notamment les impôts sur le résultat, qui restent à évaluer selon IAS 12.
- Pour chaque regroupement d'entreprises à compter du 1^{er} janvier 2010 et de manière prospective, l'acquéreur doit sauf exception évaluer toute part d'intérêts minoritaires soit à sa juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de la quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans ce dernier cas, il n'y a pas de comptabilisation d'un goodwill au titre des Intérêts ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill partiel). Ce choix dans le mode d'évaluation n'est cependant possible que pour les Intérêts ne donnant pas le contrôle qui confèrent un accès immédiat à une quote-part d'actif net de l'entité acquise. Dans le cas contraire (Intérêts ne donnant pas le contrôle qui ne donnent pas droit immédiatement à une quote-part d'actif net de l'entité acquise), seule l'évaluation à la juste valeur est possible.

Le goodwill (voir **Note 1.k**) déterminé à date de prise de contrôle correspond donc sur ces bases à la différence entre :

- Le prix d'acquisition, évalué généralement à sa juste valeur à la date d'acquisition, augmenté du montant des Intérêts ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise évalués selon les modalités décrites ci-dessus (juste valeur en date d'acquisition ou quote-part dans l'actif net identifiable évalué à la juste valeur à la date d'acquisition) ainsi que, pour un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise.
- Le solde net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables évalués conformément à IFRS 3 à la date d'acquisition.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises en intégrant les éventuels « ajustements de période d'évaluation ». Ces derniers sont notamment liés à des informations complémentaires que l'acquéreur a obtenues après la date d'acquisition à propos de faits et circonstances qui existaient à cette date.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur à date d'acquisition calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés et des dettes contractées par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur. Les compléments de prix éventuels à date d'acquisition sont pris en compte de façon systématique dans cette évaluation initiale de la contrepartie transférée, sur base d'un scénario probabilisé. Les éventuelles variations de juste valeur de la contrepartie transférée que l'acquéreur comptabiliserait après la date d'acquisition et qui ne correspondraient pas aux ajustements de période d'évaluation évoqués ci-dessus, tels que la réalisation d'un objectif de résultat différent des anticipations initiales, sont principalement comptabilisées comme suit :

- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée classée le cas échéant en instrument de capitaux propres ne doit pas être réévaluée et son règlement ultérieur doit être comptabilisé en capitaux propres lorsqu'il intervient.
- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée classée le cas échéant comme un actif ou un passif répondant à la définition d'un instrument financier dans le champ d'application d'IAS 39, doit être comptabilisée par résultat (notamment l'impact de la désactualisation), ou en autres éléments du résultat global, selon le cas.

Les frais connexes à l'acquisition d'une filiale sont les coûts que l'acquéreur encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises. Le Groupe comptabilise les coûts connexes à l'acquisition d'une filiale en charges sur les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus sauf si ces derniers correspondent à des coûts d'émission d'instruments de capitaux propres ou de transactions liées aux dettes financières auxquels cas ils sont affectés respectivement aux capitaux propres ou aux dettes financières conformément à IAS 32 et IAS 39. Les frais connexes comptabilisés en charges de la période sont inclus dans la Marge opérationnelle (voir **Note 1.h**) dès lors qu'ils portent sur une acquisition qui ne sera pas menée à son terme et sur une ligne spécifique entre la Marge opérationnelle et le résultat opérationnel (« Frais connexes sur acquisitions » voir **Note 1.f**) pour les acquisitions abouties ou dont la probabilité de réalisation est quasiment certaine à une clôture donnée.

Les frais connexes relatifs à l'acquisition d'une entité mise en équivalence sont inclus dans la valeur de la contrepartie transférée. En l'absence de précision dans les textes IFRS actuellement publiés, le même traitement est appliqué lors de la prise d'une entité sous contrôle conjoint ; ce traitement comptable pourrait néanmoins devoir être modifié si une interprétation ou une norme venait le remettre en cause à l'avenir.

f. Présentation des états financiers IFRS

Les méthodes de présentation sont conservées d'une année sur l'autre. Notons par ailleurs les principaux points d'attention suivants :

- En application de la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », l'état de la situation financière consolidée est présenté en distinguant les éléments courants et non courants. Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de douze mois à la date de clôture sont classés en courant, les autres actifs et passifs étant classés en non courant. Conformément à IAS 12, les impôts différés sont systématiquement considérés comme non courants.

- Les éléments d'actifs et de passifs, les produits et charges au compte de résultat et les entrées et sorties de trésorerie au tableau des flux de trésorerie, ne sont pas compensés, sauf quand des normes le prévoient.

- Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction (et non par nature de charges). Le montant total des frais de personnel figure en **Note 5**. Les dotations aux amortissements des immobilisations, étant presque exclusivement liées aux activités de production, sont incluses dans la rubrique « coût des ventes ».

Le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » a été créé au compte de résultat dans le cadre de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2005, pour enregistrer les variations de juste valeur des instruments dérivés (achats et ventes à terme de métaux sur les marchés organisés, LME en particulier) qui ne sont pas qualifiés de couvertures de flux de trésorerie au regard du référentiel IFRS (voir **Note 1.bb**).

Le poste « Frais connexes sur acquisitions » reprend depuis le 1^{er} janvier 2010 les frais encourus par Nexans suite à l'acquisition d'une filiale, conformément à ce qui est exposé en **Note 1.e**.

Le poste « Plus et moins-value de cession d'actifs » comprend le résultat de cession attribuable à l'entité consolidante relatif aux filiales dont le Groupe a perdu le contrôle, soit la différence entre :

- La juste valeur du prix de cession augmentée le cas échéant a) de la reprise en résultat des gains ou pertes compris en autres éléments du résultat global attribuables au Groupe et recyclables de cette manière, b) de la juste valeur de l'intérêt résiduel éventuellement conservé dans la précédente filiale et c) de la valeur comptable des intérêts minoritaires dans la précédente filiale (y compris les gains ou pertes compris en autres éléments du résultat global attribuables aux Intérêts ne donnant pas le contrôle).
- La dernière valeur comptable consolidée de cette filiale à la date de la perte de contrôle exclusif.

Le poste « Plus et moins-value de cession d'actifs » comprend également les résultats sur les cessions ou réductions de quote-part d'intérêt dans les entités sous influence notable ou contrôle conjoint (que la méthode de consolidation reste ou non inchangée après cette variation du pourcentage d'intérêt).

- Les autres éléments du résultat global sont présentés dans un état distinct du compte de résultat consolidé intitulé « État du résultat global consolidé », conformément à l'option permise par IAS 1. Les autres éléments du résultat global portent principalement sur les écarts de conversion ainsi que sur les couvertures de flux de trésorerie sur dérivés de change ou dérivés liés aux métaux non ferreux.

- Le tableau des flux de trésorerie consolidés est présenté en retenant l'approche indirecte pour la présentation des composantes des flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Cette approche consiste à ajuster le résultat consolidé part du Groupe, des éléments de charges et de produits sans effet sur la trésorerie et de la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

Les flux de trésorerie entre actionnaires conduisant à des variations de pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle de la filiale par le Groupe sont comptabilisés en flux de trésorerie de financement avec les frais connexes y afférent. Les transactions conduisant à prendre ou perdre le contrôle d'une filiale sont présentées en flux de trésorerie d'investissement et les frais connexes correspondants inclus dans les flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Les transactions portant sur des entités sous influence notable ou contrôle conjoint sont comptabilisées en flux de trésorerie d'investissement y compris les éventuels frais connexes y afférent.

L'état de variation des capitaux propres consolidés du Groupe reprend également les informations sur a) les montants des transactions avec des porteurs de capitaux propres agissant en cette qualité, b) le solde des résultats non distribués et c) le rapprochement entre la valeur comptable en début et en fin de période de chaque catégorie de capital apporté et de chaque réserve.

g. Chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net (à cours des métaux courants) représente les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe (nettes de TVA).

Conformément à la norme IAS 18, un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires, lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit peut être évalué de manière fiable. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui tient compte des impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs.

Chiffre d'affaires (et coûts des ventes) à cours des métaux constants

Il est rappelé que sur un plan opérationnel, les effets de la variation des cours des métaux sont répercutés dans le prix de vente facturé aux clients (voir **Note 27.d**).

Pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité, le Groupe présente également un chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants (le coût des ventes étant retraité de la même manière). Ces cours de référence ont été fixés à 1 500 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium (cours de référence inchangés pour les exercices 2012 et 2011).

Contrats de construction

Selon IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction ou de finalité. Ils recouvrent pour l'essentiel les activités de câbles haute tension et câbles ombilicaux du Groupe.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur contrats de construction sont enregistrés selon la méthode du pourcentage d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé, sur base de critères physiques :

- Pour les phases de production, cet avancement physique est estimé, selon la typologie des contrats, soit à partir d'un ratio entre le nombre d'heures encourues par rapport au nombre d'heures totales budgétées, soit sur la base de la quantité de tourets fabriqués et testés, par rapport à la quantité totale de tourets à produire.

- Pour les phases d'installation, l'avancement physique est généralement basé sur l'examen, en accord avec le client, des travaux exécutés au regard de jalons techniques bien identifiés (transport, mètres linéaires de câbles enterrés, connexion au réseau, etc).

Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coût des ventes.

Les travaux en cours sur contrats de construction sont évalués au coût de production prenant en compte les coûts d'emprunt directement attribuables à ces contrats en application de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts ». Ils n'incorporent pas de frais administratifs ou commerciaux. La variation des provisions pour pénalités est enregistrée en diminution du chiffre d'affaires.

Pour chaque contrat de construction, le montant des coûts encourus augmentés des profits comptabilisés est comparé à la somme des pertes comptabilisées (y compris les éventuelles pertes à terminaison) et des facturations intermédiaires. Si le solde obtenu est positif, celui-ci est présenté en « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » (à l'actif) et si le solde est négatif en « Montants dus aux clients sur les contrats de construction » (au passif) (se référer à la **Note 17**).

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Ils sont incorporés au solde des « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » et « Montants dus aux clients sur les contrats de construction » au fur et à mesure de leur imputation sur les facturations intermédiaires.

h. Marge opérationnelle

La Marge opérationnelle est la mesure de performance opérationnelle du Groupe et inclut la marge brute (qui intègre les charges indirectes de production), les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (voir **Note 1.j**).

Les paiements en actions (voir **Note 1.s**), les coûts opérationnels des pensions et retraites (voir **Note 1.t**) et la participation ou intéressement des salariés, font partie des coûts de chacune des fonctions et sont alloués sur cette base sur les lignes appropriées du compte de résultat consolidé par destination.

La Marge opérationnelle s'apprécie avant effet de la revalorisation du Stock Outil (voir **Note 1.i**), variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux, coûts de restructurations, plus et moins-value de cessions d'actifs, frais connexes sur acquisitions pour les acquisitions abouties ou dont la probabilité de réalisation est quasiment certaine, dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de goodwill résultant de tests de perte de valeur, résultat financier, impôts, quote-part dans les résultats des entreprises associées et résultat net des activités abandonnées. La Marge opérationnelle était également calculée en 2011 avant prise en compte de la dotation aux provisions de 200 millions d'euros pour une amende qui pourrait être infligée à Nexans suite à la communication des griefs reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel (voir **Note 2.f**).

i. Effet Stock Outil

Cette ligne du compte de résultat consolidé intègre deux composantes complémentaires (cf. également la **Note 27.d**):

- Un effet « prix » : la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré dans les états financiers IFRS du Groupe conduit en effet à constater un décalage temporaire entre la valeur comptable du cuivre consommé et la valeur du cuivre réellement affecté à la commande par le biais des couvertures. Ce décalage est accentué par l'existence d'un stock de métal permanent non couvert (appelé Stock Outil).

L'impact comptable lié à ce décalage est exclu de la Marge opérationnelle et comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Au sein de la Marge opérationnelle, indicateur de performance clé pour Nexans, les consommations de stocks sont valorisées sur la base de la valeur métal propre à chaque commande, conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client.

- Un effet « volume » : le Stock Outil est conservé à un cours historique, proche du LIFO, au sein de la Marge opérationnelle (indicateur de gestion) alors qu'il est valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP voir **Note 1.o**) dans le résultat opérationnel, conformément aux principes IFRS. L'impact d'une variation du niveau de Stock Outil au cours de la période est également comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Ce deuxième effet est en général limité, les tonnes de Stock Outil étant globalement stables d'une période à l'autre, conformément aux principes de gestion décrits en **Note 27.d**.

Enfin, le cas échéant, la ligne « Effet Stock Outil » inclut également les provisions pour dépréciation attachées au Stock Outil (voir **Note 1.o**).

j. Dépenses de recherche et développement

Les dépenses encourues durant la phase de recherche sont constatées immédiatement en charges.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles dès lors qu'ils répondent strictement aux critères d'activation suivants :

- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée.
- Le Groupe a l'intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser les produits issus de ce projet.
- Il existe un marché potentiel (donnant une assurance suffisante en termes de volume et de prix) pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée.
- Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.
- Les coûts qui s'y rapportent peuvent être évalués de façon fiable.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés et ce à compter de la date de mise à disposition du produit lié.

Par ailleurs, les frais de recherche et développement refacturables, engagés dans le cadre de contrats de construction signés avec la clientèle, sont inclus dans les « Montants dus par les clients sur contrats de construction » et « Montants dus aux clients sur contrats de construction ».

k. Goodwill

En application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les goodwills ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an, au cours du dernier trimestre de l'exercice.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, ces tests s'effectuent au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies au niveau du Groupe, en comparant leur valeur recouvrable à la valeur de leurs capitaux employés comptables (actifs immobilisés et besoin en fonds de roulement). Le maillage des UGT Goodwill est défini à partir des entités légales en intégrant certains regroupements plus transverses, par zone géographique ou sous-segments métiers, présentant une intégration de leurs flux de trésorerie entrants. Les UGT Goodwill retiennent une maille égale ou supérieure aux UGT Actifs (voir **Note 1.n**), une UGT Goodwill pouvant notamment correspondre à une somme d'UGT Actifs.

Les modalités des tests de perte de valeur sont détaillées dans la **Note 1.n**. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat, sur la ligne « Dépréciations d'actifs nettes ». Cette perte de valeur est affectée d'abord au goodwill puis, pour le solde, au prorata des valeurs comptables des autres actifs immobilisés de l'UGT. Les pertes de valeur des goodwills, y compris celles constatées dans le cadre d'un arrêté intermédiaire en application d'IFRIC 10, ne sont pas réversibles.

Après vérification du processus d'identification des actifs et des passifs acquis et de leur évaluation, les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement constatés en résultat.

Les acquisitions complémentaires d'intérêts dans une filiale sont comptabilisées directement en capitaux propres part du Groupe pour l'écart entre le prix payé et le montant de la quote-part d'intérêts ne donnant pas le contrôle acquise, sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis. Les réductions de pourcentage d'intérêt dans une filiale sans perte de contrôle sont comptabilisées de façon symétrique.

Les augmentations du pourcentage d'intérêt dans une entreprise sous influence notable sont comptabilisées sans réévaluation de la quote-part déjà détenue et avec constatation d'un goodwill sur la part incrementale d'intérêt acquise (neutre sur les capitaux propres part du Groupe). En l'absence de précision dans le référentiel comptable IFRS, le même traitement est appliqué pour les augmentations du pourcentage d'intérêt dans les entités sous contrôle conjoint ; ce traitement comptable pourrait néanmoins devoir être modifié si une interprétation ou une norme venait le remettre en cause à l'avenir.

I. Engagements d'achat de titres donnés aux actionnaires minoritaires

En application de la norme IAS 32, les engagements d'achat de titres (*put*) donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont comptabilisés en « dettes financières » pour leur valeur actualisée. La contrepartie de ces passifs financiers, outre la décomptabilisation des Intérêts ne donnant pas le contrôle est traitée comme suit :

- Pour les engagements existants au 1^{er} janvier 2010, le Groupe avait opté, en conformité avec une position prise par l'ESMA (ex CESR), pour la comptabilisation en goodwill de la différence entre la valeur actualisée du prix d'exercice des options et le montant des Intérêts ne donnant pas le contrôle décomptabilisés des capitaux propres. Cet écart d'acquisition est réajusté chaque année de la variation du prix d'exercice des options et en général du montant des dividendes distribués (considérés comme partie intégrante du coût d'acquisition).
- Pour les engagements donnés après le 1^{er} janvier 2010 et en l'absence de position tranchée des normes IFRS, le Groupe a opté pour la comptabilisation au sein des capitaux propres part du Groupe de la différence entre la valeur actualisée du prix d'exercice des options et le montant des Intérêts ne donnant pas le contrôle ; la variation du prix d'exercice des options est également comptabilisée au sein des capitaux propres part du Groupe.

m. Immobilisations incorporelles (hors goodwill) et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur.

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la

méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles ou incorporelles. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel :

- Aux marques, relations clientèles ou à certains contrats d'approvisionnement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. Sauf cas particulier, les marques sont considérées comme bénéficiant d'une durée de vie indéterminée. Les relations clientèles sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques qu'elles procurent (entre 5 et 25 ans). Les contrats d'approvisionnement peuvent bénéficier d'une durée de vie indéterminée dès lors qu'ils se renouvèlent par tacite reconduction et qu'il existe des éléments probants, basés notamment sur l'expérience passée, indiquant que ces droits contractuels seront renouvelés ; dans le cas contraire, la durée de vie des contrats d'approvisionnement est en général alignée sur la durée contractuelle.
- Aux coûts des logiciels informatiques acquis ou créés, le plus souvent à usage interne, ainsi qu'aux frais de développement, dès lors que leur coût peut être mesuré de manière fiable et qu'il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (généralement de trois ans).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués de manière linéaire en fonction des durées d'utilisation attendues suivantes :

Constructions et matériels industriels :

• bâtiments industriels :	20 ans
• ouvrages d'infrastructure :	10-20 ans
• installations techniques et matériels industriels :	
- composants de mécanique lourde :	30 ans
- composants de mécanique moyenne :	20 ans
- composants de mécanique légère :	10 ans
- composants électriques et électroniques :	10 ans
• petit outillage :	3 ans

Bâtiments administratifs et commerciaux : 20-40 ans

Les durées et modes d'amortissement sont si nécessaire révisés annuellement à chaque clôture. Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le montant amortissable lorsque celle-ci est jugée significative. Les dépenses de remplacement sont capitalisées dans la mesure où elles répondent aux critères prévus par la norme IAS 16.

Une immobilisation corporelle ou incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'année de la décomptabilisation de l'actif sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs ».

Conformément à la norme IAS 23 les coûts d'emprunts directement attribuables sont intégrés dans la valeur des actifs éligibles dont la construction a débuté postérieurement au 1^{er} janvier 2009.

Les biens financés par des contrats de location présentant les caractéristiques d'un financement sont immobilisés. Ces derniers ne sont pas significatifs au sein du Groupe. À l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

n. Tests de dépréciation des actifs

Le Groupe apprécie à chaque arrêté s'il existe, pour un actif, un indice quelconque de perte de valeur. Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur d'immobilisations incorporelles (y compris goodwill) ou corporelles, celles-ci font l'objet d'une évaluation et d'une dépréciation éventuelle, de manière à ce que leur valeur comptable ne soit pas supérieure au plus haut de leur juste valeur (nette des coûts de la vente) ou de leur valeur d'utilité. Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et des goodwill (voir **Note 1.k**), les tests de perte de valeur sont réalisés au minimum sur une base annuelle.

En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique d'utilisation au sein du cycle d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente lorsque celle-ci est déterminable et plus élevée. En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est comparée à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dans le cas où des négociations sont en cours, cette juste valeur est déterminée par référence à la meilleure estimation de leur issue pouvant être faite à date de la clôture considérée.

Les flux de trésorerie opérationnels futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du Plan Stratégique du Groupe, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à couvrir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation, cours à terme des métaux non ferreux...).

Le processus de tests de dépréciation défini par le Groupe comprend, en premier lieu, la recherche et l'analyse des indices de perte de valeur basés d'une part sur des données financières d'ordre général (performance opérationnelle sur l'exercice en cours, comparaison par rapport aux budgets...) et d'autre part sur des indicateurs spécifiques aux métiers ou activités opérationnelles concernés (évolution du cours des métaux, pertes de contrats significatifs...). Ces indicateurs de perte de valeur mêlent à la fois des informations internes et externes au Groupe.

Lorsque cette analyse met en évidence un risque de perte de valeur pour une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) donnée, une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée ou un actif non encore prêt à être mis en service un test de valorisation de l'actif concerné est mis en œuvre conformément aux dispositions de la norme IAS 36, selon les modalités suivantes :

- UGT Actifs retenues (pour les UGT Goodwill voir **Note 1.k**) : lignes de produits ou agrégation de lignes de produits pour parvenir à un groupe d'actifs homogènes générant des flux de trésorerie entrants sur une base indépendante. La maille des UGT Actifs peut tenir compte de l'intégration entre lignes de produits au sein d'une unité juridique, voire d'un pays ou d'un sous segment de métiers (Haute tension, par exemple).
- Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés.
- Business plans à cinq ans comprenant le Budget et le Plan Stratégique pour les trois premières années de projection et une extrapolation partagée avec le management local, pour les deux derniers exercices.
- Effet de l'évolution du cours des métaux non ferreux sur les flux de trésorerie opérationnels futurs, déterminé sur la base des cours à terme des métaux à cinq ans à date de réalisation des tests de dépréciation et en faisant l'hypothèse du maintien de la politique actuelle de couverture.
- Extrapolation des flux d'exploitation au delà de cinq ans sur la base d'un taux de croissance spécifique à chaque zone géographique.

Les pertes de valeur (nettes de reprises) sont enregistrées au compte de résultat dans la ligne « Dépréciations d'actifs nettes ».

o. Stocks et en-cours de production industrielle

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- Matières premières : coûts d'achat selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).
- Produits finis et produits en cours : coûts de la matière et de la main-d'œuvre directe et quote-part de frais indirects de production, selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Conformément à la norme IAS 23, les stocks qui sont éligibles à l'application de cette norme intègrent depuis le 1^{er} janvier 2009 les coûts d'emprunts qui leur sont directement attribuables.

Le stock comprend le Stock Outil qui correspond aux quantités nécessaires au bon fonctionnement des usines. Cette partie du stock est donc généralement stable en volume et se renouvelle constamment. Le niveau du Stock Outil peut néanmoins devoir être adapté notamment en cas de contraction ou d'expansion très marquée de l'activité ou de la mise en œuvre de réorganisations structurantes pour le Groupe. L'impact sur le compte de résultat de la variation de cette partie du stock est présenté sur une ligne spécifique (voir **Note 1.i**) et figure en tant que composante de la capacité d'autofinancement sur le tableau des flux de trésorerie.

La valeur nette de réalisation des stocks est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente. Si la valeur comptable des stocks de métaux non ferreux est supérieure à leur valeur de marché à date d'arrêt des comptes, ces derniers ne sont dépréciés que si la marge industrielle (indicateur de marge sur coûts de production) des produits auxquels ils se rattachent est négative. Conformément à ce qui est précisé en **Note 1.i**, la dépréciation attachée au Stock Outil est comptabilisée sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. La dépréciation éventuelle attachée à d'autres catégories de stock est comptabilisée dans la Marge opérationnelle.

p. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les créances d'exploitation à court terme sans intérêt sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « Charges administratives et commerciales ». Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de la dépréciation correspondante. Le cas échéant, les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités au compte de résultat sur la ligne « Charges administratives et commerciales ».

q. Capitaux propres

Outre le capital social, les capitaux propres consolidés sont constitués des éléments suivants :

- Les « Primes d'émission », correspondant à l'excédent des apports effectués par les actionnaires de la société-mère en sus de la valeur nominale des actions ;

- Les « Résultat et réserves consolidés », comprenant principalement :

- Les résultats non distribués de la société-mère et la part du Groupe dans les résultats cumulés des sociétés intégrées globalement ou mises en équivalence depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation.
- La composante des OCEANE comptabilisée en capitaux propres.
- L'impact des transactions entre actionnaires initiées à compter du 1^{er} janvier 2010 sur les filiales du Groupe sans perte ou prise de contrôle, conformément à ce qui est exposé en **Note 1.k**.

- Les réserves de « Variations de juste valeur et autres » incluent les gains et pertes actuariels des engagements de retraite (voir **Note 1.t**), et les variations de valeur de marché des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie (voir **Note 1.bb**) et des actifs financiers disponibles à la vente (voir **Note 1.x**);

- Les « Différences de conversion », rubrique utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères (à compter de la date de première application des IFRS, le 1^{er} janvier 2004) (voir **Note 1.c**). Cette rubrique inclut également les écarts de conversion liés à des dettes ou créances qualifiées d'investissement net dans une filiale ou participation étrangère au sens de la norme IAS 21 (voir **Note 1.d**) ainsi que les variations de valeur de marché des instruments dérivés qualifiés de couverture d'un investissement net dans une filiale ou participation étrangère (voir **Note 1.bb**);

- Les Intérêts ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'il y a lieu d'évaluer un effet d'impôt, celui-ci est comptabilisé dans la même catégorie que le sous-jacent concerné.

La notion de Capital au sens de la norme IAS 1 est équivalente pour le Groupe à cette définition des capitaux propres. Le Groupe veille principalement à respecter un équilibre entre ses capitaux propres et la dette nette qui, sans être quantifié, autorise un respect confortable de nos covenants bancaires (voir **Note 25.f**) ainsi que des marges de manœuvre dès lors que le Groupe souhaiterait lever de nouveaux financements, notamment dans le cadre d'acquisitions.

Nexans ne dispose pas de contrat de liquidité.

Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Les distributions de dividendes aux actionnaires de Nexans sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe à la date d'approbation des dividendes par les actionnaires de Nexans.

r. Actions propres

Le coût d'acquisition des actions propres est déduit des capitaux propres. Les résultats de cession de ces actions ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

s. Paiements en actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites ou assujetties à des conditions de performance sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Ces plans sont des transactions réglées en actions et sont basés sur l'émission d'actions nouvelles de la société tête de Groupe Nexans SA.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options et actions gratuites ou de performance sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution correspondant à la date d'annonce des plans. Le Groupe utilise différents modèles pour les valoriser dont notamment les modèles mathématiques de Black & Scholes ou de Monte-Carlo. Les évolutions de juste valeur postérieures à la date d'attribution n'ont aucune incidence sur les montants comptabilisés.

La juste valeur des options est notamment fonction des données de marché à la date d'attribution (cours et volatilité de l'action, taux d'intérêt sans risque, dividendes attendus), des conditions autres que les conditions d'acquisition des droits (clause de non-concurrence...), des éventuelles conditions de performance de marché et de leur durée de vie attendue, hypothèse déterminée par le Groupe en prenant en compte divers paramètres dont l'indisponibilité fiscale.

La juste valeur des options et actions gratuites ou de performances acquises par les bénéficiaires est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres au sein des « Résultats et réserves consolidés ».

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de Bourse. Ils sont comptabilisés conformément à IFRS 2 en tenant compte d'un coût d'incessibilité, les titres devant en général être conservés pour une période de cinq ans.

t. Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages accordés au personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraite, de préretraite et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base type sécurité sociale et autres régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations à verser au titre de chaque période comptable.

Pour les régimes de retraite et assimilés à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante et comptabilisées sur la ligne « Pensions et indemnités de départ à la retraite » de l'état de la situation financière (sauf pour les régimes de préretraite considérés comme partie intégrante d'un plan de restructuration, voir **Note 1.u**) :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetés (*projected unit credit method*), selon laquelle chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour

obtenir l'obligation finale ; ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation, de projection des salaires futurs et de rendement des actifs de couverture.

- Les actifs dédiés à la couverture des engagements et qualifiés d'actifs de régime sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déduction des obligations.
- Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » non recyclables, au sein des « Variations de juste valeur et autres » des capitaux propres du Groupe, conformément à la norme révisée d'IAS 19.
- Le Groupe analyse par ailleurs les circonstances dans lesquelles des obligations de financement minimum, correspondant à des services déjà rendus, peuvent donner lieu à comptabilisation d'un passif à la clôture de l'exercice.

Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif (dans ce cas sur la ligne « Autres actifs non courants » de l'état de la situation financière consolidée) ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime, réduite le cas échéant de la valeur actualisée des obligations de financement minimum.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, et sont comptabilisées au poste « Autres avantages à long terme consentis aux salariés » de l'état de la situation financière consolidée. Les écarts actuariels des provisions pour médailles du travail sont enregistrés au compte de résultat.

La composante financière de la charge annuelle de retraite ou des autres avantages accordés au personnel (charge d'intérêt sur l'obligation, nette le cas échéant du rendement des actifs de couverture déterminé sur la base du taux d'actualisation des engagements) est présentée dans le résultat financier (voir **Note 6**).

u. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux passifs. L'impact de la désactualisation est enregistré en résultat financier et les effets des changements de taux sont enregistrés dans le même compte que celui où la provision a été dotée.

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent, supportée par un plan détaillé et matérialisé avant la date de clôture, par l'annonce de ce plan détaillé aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites (sauf si qualifiées d'avantages au personnel, voir **Note 1.t.**), aux coûts des préavis non effectués et de formation des personnes devant partir et aux autres coûts directement liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks ou autres actifs et autres sorties de trésorerie directement liées à des mesures de restructuration, mais ne remplissant pas les critères pour la constatation d'une provision, sont également comptabilisées au compte de résultat dans les coûts de restructuration.

v. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existantes entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits reportables. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction (exception faite des contrats de location financière, le cas échéant).

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où les prévisions de résultat à moyen terme (en général sur un horizon de cinq ans) confèrent à la société concernée une assurance raisonnable de récupération. La comptabilisation est également faite à concurrence des passifs d'impôts différés. Le Groupe veille à assurer l'homogénéité entre les prévisions utilisées dans le cadre de cet exercice et celles retenues pour le calcul des dépréciations (voir **Note 1.n**).

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Le taux utilisé reflète les intentions du management quant à la façon de réaliser l'actif sous-jacent. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi adopté, suivant le mode de comptabilisation initiale des impôts différés correspondants.

Un passif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent d'impôts levés par la même autorité de taxation.

w. Actifs détenus en vue de la vente

Présentation dans l'état de la situation financière consolidée

Les actifs non courants, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. De façon similaire, les dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentées sur une ligne distincte du passif. Les immobilisations classées en actifs à céder cessent d'être amorties à partir de la date à laquelle elles remplissent les conditions pour être classées en tant qu'actifs à céder.

Présentation au compte de résultat

Un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est considéré comme une composante majeure du Groupe s'il :

- Représente une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte.
- Fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique majeure et distincte, ou
- Est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure du Groupe il est qualifié d'activité abandonnée et ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée au compte de résultat (résultat net des activités abandonnées) comprenant le total :

- Du profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées, et
- Du profit ou de la perte après impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession, des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

Lorsqu'un groupe d'actifs, antérieurement présenté comme « destiné à être cédé », cesse de remplir les critères requis par la norme IFRS 5, chaque élément d'actifs et de passifs et le cas échéant du compte de résultat y afférent, est reclassé dans les postes appropriés des états financiers consolidés.

x. Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée, sauf pour les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

Après l'inscription initiale dans l'état de la situation financière consolidée, la méthode d'évaluation et le mode de comptabilisation dépendent du classement de l'actif financier :

- Les équivalents de trésorerie et le cas échéant les autres actifs financiers inclus dans la dette nette et/ou actifs financiers désignés spécifiquement comme faisant partie de la catégorie *trading*, sont évalués à la juste valeur par résultat.

- Les autres placements, essentiellement constitués de titres de participation, sont classés en actifs financiers disponibles à la vente. À chaque arrêté, la juste valeur des titres cotés sur un marché financier organisé est déterminée par référence aux prix de marché publiés. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique « Variations de juste valeur et autres » (voir **Note 1.q**) sur une ligne distincte et sont reprises en résultat lors de la cession de l'actif. Dans le cas de titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique.
- Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pour les deux dernières catégories, en cas d'indication objective d'une perte de valeur de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation est constatée par résultat. Cette dépréciation est irréversible dans le cas des instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente et des titres de participation non cotés, comptabilisés au coût.

y. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend :

- La trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif : les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.
- Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de l'entité. Ces derniers restent néanmoins présentés dans l'état de la situation financière consolidée en tant que passifs financiers courants.

z. Dettes financières

Lors de l'inscription initiale au passif, la dette est comptabilisée à la juste valeur qui correspond à son prix d'émission diminué du montant des coûts d'émission. Par la suite, la différence entre la valeur initiale de la dette et sa valeur de remboursement est amortie sur une base actuarielle selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie reçue avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt.

aa. Instruments hybrides – OCEANE

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », si un instrument financier comporte différents composants ayant pour certains des caractéristiques de dettes et pour d'autres des caractéristiques de capitaux propres, l'émetteur doit classer comptablement ces différents composants séparément en fonction de leur nature.

Ce traitement s'applique aux emprunts obligataires à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), l'option de conversion répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

La composante classée en dettes financières est évaluée, en date d'émission, sur la base des flux de trésorerie futurs contractuels actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit de l'émetteur) d'une dette ayant des caractéristiques similaires, mais ne comportant pas d'option de conversion ou de remboursement en actions.

La valeur de l'option de conversion est calculée par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la valeur de la composante dette. Ce montant est enregistré dans les « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres (voir **Note 1.q**).

Après cette évaluation initiale de la partie dette et capitaux propres, la composante dette est valorisée au coût amorti. La charge d'intérêt sur la dette est calculée selon le taux d'intérêt effectif.

bb. Instruments dérivés

Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Couverture du risque de change

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (très majoritairement sous la forme de contrats d'achats et de ventes à terme de devises) pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, calculée par référence aux cours de change à terme constatés à la date de clôture, pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsque ces opérations couvrent des transactions futures hautement probables (flux budgétés ou commandes fermes) mais non encore facturées et dans la mesure où elles remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie (ou *Cash Flow Hedge*), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- La part efficace de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « Réserves de variations de juste valeur et autres » (voir **Note 1.q**). Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat (par exemple lorsque la vente prévue est facturée). Ces profits ou pertes sont rapportés au niveau de la Marge opérationnelle dès lors qu'ils portent sur des transactions commerciales.

- La part « inefficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) est directement comptabilisée en résultat financier.

Couverture d'un investissement net dans une filiale ou participation étrangère

Lorsque ces opérations couvrent un investissement net dans une filiale ou participation étrangère (risque de volatilité entre la monnaie fonctionnelle de la filiale ou participation étrangère et la monnaie fonctionnelle de sa mère directe ou indirecte), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- La part dite « efficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « Différences de conversion » (voir **Note 1.q**). Les profits ou pertes sur l'instrument de couverture préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle la filiale ou la participation étrangère est cédée (pour la part Groupe, la part revenant le cas échéant aux Intérêts ne donnant pas le contrôle étant décomptabilisée sans transiter par le compte de résultat).

Le même traitement comptable s'applique en cas de perte de contrôle, d'influence notable ou de contrôle conjoint. En cas de réduction du pourcentage d'intérêt dans une filiale sans perte du contrôle, les profits ou pertes sont simplement reclassés de la part Groupe aux Intérêts ne donnant pas le contrôle au sein des autres éléments du résultat global. En cas de réduction du pourcentage d'intérêt dans une société sous influence notable ou sous contrôle conjoint, sans modification de la méthode de consolidation, les profits ou pertes sont reclassés en résultat uniquement à hauteur de la quote-part cédée. Ces profits ou pertes sont comptabilisés sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat.

- La part dite « inefficace » de la perte ou du gain latent ou réalisé est comptabilisée directement en résultat financier.

Ces instruments dérivés ne sont pas nécessairement localisés dans l'entité qui détient directement la filiale ou participation étrangère.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés, qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat financier de l'exercice.

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été, ou ne sont plus, documentés dans des relations de couverture comptables.

Couverture des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux

Les contrats d'achats de métaux non ferreux donnant lieu à livraison physique des métaux utilisés dans le cadre du cycle d'exploitation du Groupe sont exclus du champ d'application de la norme IAS 39. La comptabilisation de ces achats a lieu lors de la livraison.

Le Groupe utilise par ailleurs des contrats d'achats et ventes à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb). Ces contrats donnent lieu à un règlement en liquidités et constituent des instruments dérivés entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39.

Couverture de flux de trésorerie

La volatilité accrue des cours des métaux non ferreux au cours des dernières années a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de couverture de flux de trésorerie, au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, depuis le 1^{er} novembre 2006, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes ou de fils de cuivre pour l'essentiel), mais non encore facturées et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, ils suivent un traitement proche de celui des instruments de change exposé ci-dessus :

- La part dite « efficace » de la perte ou du gain latent de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des réserves de « Variations de juste valeur et autres » (voir **Note 1.q**). La perte ou gain réalisé correspondant est comptabilisé au sein de la Marge opérationnelle.
- La part dite « inefficace » latente est pour sa part comptabilisée sur la ligne « Variations de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » au compte de résultat (voir **Note 1.f**). La perte ou le gain réalisé correspondant est enregistré dans la Marge opérationnelle, cette dernière devant refléter selon le modèle de management du Groupe, l'ensemble des impacts réalisés sur métaux non ferreux.

Le périmètre des entités du Groupe éligible à la comptabilité de couverture a été étendu sur l'exercice 2008 et couvre depuis cette date l'essentiel des dérivés métaux de Nexans.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat opérationnel de l'exercice sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ». Les pertes ou gains réalisés sont comptabilisés dans la Marge opérationnelle à échéance du dérivé.

cc. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice. Les actions détenues par Nexans (autocontrôle),

déduites des capitaux propres, sont exclues du nombre d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre :

- Le résultat net part du Groupe retraité du coût financier lié aux emprunts convertibles.
- Le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Nexans (autocontrôle), qui sont déduites des capitaux propres. Ce nombre tient notamment compte de l'effet de dilution généré par les actions gratuites et/ou de performance, les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que la conversion des obligations convertibles.

Pour les options de souscription et d'achat d'actions, le nombre moyen pondéré dilué d'actions est calculé selon la méthode du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient réduire le nombre total des actions retenues pour le calcul du résultat net dilué.

Note 2 : Principaux événements

a. Acquisition de la société américaine AmerCable

Nexans a conclu le 29 février 2012 l'acquisition de 100 % de la société américaine AmerCable, acteur de premier plan sur les marchés du pétrole et du gaz et des industries minières en Amérique du Nord. AmerCable produit des câbles hautement technologiques et spéciaux pour des missions délicates en environnements difficiles, notamment dans les mines, dans le domaine du pétrole et du gaz (*onshore* et *offshore*) ainsi que pour les industries liées aux énergies renouvelables. Par cette acquisition, Nexans poursuit sa stratégie qui vise à développer son activité Industrie en élargissant sa présence dans le segment des Ressources.

La contribution d'AmerCable aux comptes consolidés 2012 du Groupe Nexans (à compter du 1^{er} mars 2012) correspond à un chiffre d'affaires courant de 193 millions d'euros et à une Marge opérationnelle de 15 millions d'euros.

Sur une base douze mois, en considérant qu'AmerCable a été acquise au 1^{er} janvier 2012, la contribution au chiffre d'affaires courant et à la Marge opérationnelle peut être estimée à respectivement 226 millions d'euros et 17 millions d'euros.

Se référer également à la Note 12.

b. Émission d'une OCEANE 2019 et rachat partiel de l'OCEANE 2013

Nexans a émis le 21 février 2012, une nouvelle obligation à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes

(OCEANE) à échéance 1^{er} janvier 2019 pour un montant nominal d'environ 275 millions d'euros décomposé en 3 780 588 obligations d'une valeur nominale de 72,74 euros.

Cette valeur nominale fait apparaître une prime de 35 % par rapport au cours de référence⁽¹⁾ de l'action Nexans sur le marché Euronext Paris, soit 53,88 euros. Les obligations donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou d'actions existantes Nexans à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs.

Les obligations portent intérêt à un taux nominal annuel de 2,5 % payable annuellement à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année et seront remboursées au pair le 1^{er} janvier 2019. Les obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé total au gré de Nexans à compter du 1^{er} janvier 2016 si le cours constaté pendant vingt jours de Bourse consécutifs parmi les quarante qui précèdent l'avis de remboursement anticipé excède de 130 % la valeur nominale des obligations. Les porteurs pourront demander le remboursement anticipé des obligations le 1^{er} juin 2018 au pair majoré des intérêts courus (voir la note d'opération publiée sur le site www.nexans.com, rubrique Finance/Documentation ainsi que sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org).

Concomitamment au placement des OCEANE 2019 auprès d'investisseurs institutionnels, Nexans a lancé une procédure de construction d'un livre d'ordres inversé (*reverse bookbuilding*) portant sur les OCEANE 2013 en circulation au 21 février 2012. Afin de maximiser le nombre d'obligations apportées, la Société a offert un prix unitaire de 86 euros représentant une prime de 2,4 % au-dessus de la valeur de remboursement anticipé (prime de remboursement incluse).

À l'issue de l'ensemble de cette opération, Nexans a racheté, au prix unitaire de 86 euros par obligation, 73,8 % des OCEANE 2013 en circulation à cette date (2 801 427 obligations sur 3 794 037), pour un montant total de 241 millions d'euros.

c. Plan d'actionnariat salarié

Conformément au projet annoncé en février 2012, Nexans a lancé sur le premier semestre 2012 une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 titres, dont 400 000 actions réservées aux salariés et 100 000 actions réservées à la banque structurant l'offre alternative proposée dans certains pays.

Ce plan repose sur une formule structurée dite « à effet de levier », permettant aux salariés de souscrire à un cours préférentiel décoté tout en offrant une garantie du montant investi ainsi qu'un multiple de la performance éventuelle du titre. Les actions sont indisponibles pour une durée de cinq ans sauf cas de déblocage anticipé.

La période de réservation s'est tenue entre le 21 mai et le 7 juin 2012 (inclus) assortie d'une période de rétractation du 10 au 13 juillet 2012 (inclus). Le prix de souscription a été fixé le 9 juillet 2012 à 24,28 euros (soit une décote de 20 % par rapport à la moyenne des cours constatés durant les vingt jours de bourse précédents). Le règlement-livraison des

(1) Cours de référence déterminé au regard de la moyenne, pondérée par les volumes de transactions, des cours de l'action Nexans sur le marché Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de Bourse du 21 février 2012 jusqu'à la fixation des modalités définitives des obligations arrêtees ce même jour.

actions a eu lieu le 3 août 2012 et a conduit à émettre 499 984 actions nouvelles pour un montant global de 12,1 millions d'euros.

Dans les pays où l'offre de parts de FCPE à effet de levier soulevait des difficultés juridiques, une formule alternative a été proposée comportant l'attribution de *Stock Appreciation Rights* (SAR).

Nexans souhaite, avec cette opération, associer toujours plus étroitement ses collaborateurs, tant en France qu'à l'étranger, aux résultats du Groupe. Il s'agit de la cinquième opération d'actionnariat salarié menée par Nexans depuis 2002, au terme de laquelle les salariés détiennent, directement ou indirectement, environ 4,3 % du capital.

d. Acquisition de 75% de la société chinoise Shandong Yanggu New Rihui

Nexans a conclu le 31 août 2012 l'acquisition de 75 % de la société Shandong Yanggu New Rihui.

Nexans a annoncé le 20 juin 2011 la signature avec Shandong Yanggu Cable Group (« Shandong Yanggu ») d'un accord portant sur la création d'une coentreprise à partir de l'activité câbles d'énergie de ce dernier en Chine. Nexans détient 75 % de cette coentreprise et Shandong Yanggu les 25 % restants.

Fondé en 1985 dans la province du Shandong dans le nord du pays, Shandong Yanggu est l'un des principaux fabricants chinois de câbles d'énergie.

La société détient un ensemble industriel fabriquant des câbles d'énergie de haute, moyenne et basse tension et emploie environ 1 200 personnes. Cette société a récemment mené à bien un programme majeur d'investissement afin de renforcer sa capacité de production principalement en haute tension.

Shandong Yanggu New Rihui fournit notamment des câbles d'infrastructures d'énergie à SGCC (State Grid Corporation of China).

La contribution de la coentreprise aux comptes consolidés 2012 du Groupe Nexans (à compter du 1^{er} septembre 2012) correspond à un chiffre d'affaires courant de 43 millions d'euros et à une Marge opérationnelle négative de 1 million d'euros.

Sur une base douze mois, en considérant que la coentreprise a été acquise au 1^{er} janvier 2012, la contribution au chiffre d'affaires courant et à la Marge opérationnelle peut être estimée à respectivement 134 millions d'euros et 6 millions d'euros.

Se référer également à la **Note 12**.

e. Accord avec Madeco en vue du renforcement de la participation de ce dernier au capital du Groupe en tant qu'actionnaire principal

Nexans a annoncé la conclusion, le 26 novembre 2012, d'un avenant à l'accord du 27 mars 2011 avec son principal actionnaire, le groupe chilien Madeco. Cet avenant a pour objet de permettre à Madeco de porter sa participation maximum dans le capital de Nexans de 22,50 %

(aux termes de l'accord initial) à 28 % du capital social et des droits de vote, permettant ainsi au principal actionnaire de consolider sa position en tant qu'actionnaire de référence et partenaire long terme.

L'avenant prolonge en outre la durée du pacte, qui arrivera à terme dix ans après la conclusion de l'avenant, soit le 26 novembre 2022, au lieu du 26 août 2021 aux termes de l'accord initial.

Aux termes de l'accord modifié, pendant une durée de trois ans expirant le 26 novembre 2015, Madeco s'engage à limiter sa participation à 28 % du capital social (*standstill*) et à conserver une participation minimum de 20 % (*lock-up*). Si la participation de Madeco vient à dépasser 25 % du capital social de Nexans au cours des trois années suivant la conclusion de l'avenant, l'obligation de conservation de Madeco sera automatiquement portée à 25 % du capital.

Les autres principales dispositions de l'accord initial restent inchangées. En particulier, le renforcement de Madeco dans le capital de Nexans sera sans effet sur la gouvernance de la Société, dont le Conseil d'Administration compte trois membres proposés par Madeco. En outre, en application des statuts, les voix exprimées par Madeco, comme par tout autre actionnaire, sont plafonnées à 20 % des droits de vote exprimés en assemblée sur les opérations structurantes (telles que fusions et augmentations de capital significatives). Enfin, les parties peuvent mettre fin à l'accord notamment en cas d'offre publique d'un tiers visant les actions de la Société.

L'intégralité de l'accord et du texte de l'avenant du 26 novembre 2012 figure sur le site Internet www.nexans.com à la rubrique Finance/Documentation.

Au 31 décembre 2012, le groupe Madeco détenait environ 22,5 % du capital social de Nexans.

f. Enquêtes de concurrence

La Société, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs⁽²⁾ de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés, pour des éléments allégués à l'encontre de Nexans France SAS.

En conséquence, le Groupe a constitué une provision pour risques de 200 millions d'euros dans ses comptes consolidés depuis le 30 juin 2011. S'agissant d'une estimation, on ne peut exclure que les conséquences financières finales pour le Groupe puissent être différentes.

Ce montant correspond, à ce stade de la procédure, et par application du principe de prudence, à l'estimation du Groupe d'une amende qui pourrait lui être infligée compte tenu de la politique de la Commission en matière de sanctions, de la méthodologie et des éléments sur lesquels

(2) Une communication des griefs est une étape officielle des enquêtes de concurrence de la Commission par laquelle cette dernière informe par écrit les parties concernées des griefs retenus à leur encontre. Le destinataire d'une communication des griefs peut y répondre par écrit, en exposant tous les faits dont il a connaissance qui sont susceptibles d'écarter les griefs formulés par la Commission. Il peut également demander à être entendu pour présenter ses observations à propos de l'affaire en cause. L'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure.

la Commission envisage de fonder une amende et la prise en compte de certaines contestations que la Société et sa filiale Nexans France SAS ont faites dans le cadre de la réponse à la communication des griefs qu'elles ont soumise à la Commission européenne en date du 26 octobre 2011. Se référer également à la **Note 32**.

Courant juin 2012, le Groupe ainsi que les autres sociétés visées dans la procédure ont été auditionnés par la Commission européenne dans le cadre des enquêtes ouvertes contre la Société et sa filiale Nexans France SAS en 2009 pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés. Les auditions sont une étape procédurale et ne permettent pas de préjuger de la décision qui sera prise par la Commission suite à ces auditions. La procédure n'est pas soumise à un calendrier officiel mais on observe, depuis quelques années, que l'audience est suivie d'une décision de la Commission dans les six à dix-huit mois suivant l'audience.

Au vu de son caractère exceptionnel et de son montant très significatif, et conformément au référentiel IFRS, cette provision a été isolée sur une ligne spécifique du compte de résultat (« Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne »), au sein du résultat opérationnel.

g. Émission obligataire

Nexans a émis le 19 décembre 2012 une nouvelle obligation à échéance 19 mars 2018 pour un montant nominal de 250 millions d'euros. Le prix d'émission est de 99,398 % au pair.

Les obligations portent intérêt à un taux nominal annuel de 4,25 % payable annuellement à terme échu le 19 mars de chaque année, avec un premier coupon fixé au 19 mars 2014. Les obligations seront remboursées le 19 mars 2018. Le rendement à l'échéance de l'émission est de 4,375% (voir note d'opération publiée sur le site de www.nexans.com, rubrique Finance/Documentation ainsi que sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org).

h. Évolutions de périmètre – Cessions

Le 30 novembre 2012, le Groupe Nexans a cédé 100 % de sa participation dans la société Alsafil. Cette cession a généré une moins-value de 2 millions d'euros, comptabilisée sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat.

Au titre de l'exercice 2011 rappelons la cession de la participation Tri Wire Ltd, détenue à 100 % par le Groupe. Cette cession avait dégagé une moins-value de 2,6 millions d'euros sur le deuxième semestre 2011, comptabilisée sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat et a positivement impacté la dette nette du Groupe de 6,0 millions d'euros.

Tri Wire Ltd avait contribué aux comptes consolidés 2011 du Groupe pour un chiffre d'affaires courant de 41,5 millions d'euros et une Marge opérationnelle de 2,5 millions d'euros.

Note 3 : Changements de méthodes comptables : IAS 19 Révisée

Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation la norme IAS 19 Révisée « Avantages du personnel » lors de la clôture 2012 (voir **Note 1.a**, **Note 1.t** et **Note 23**), ce qui a conduit à une application rétrospective.

Les principaux effets sont les suivants :

- Le produit d'intérêts généré par les actifs de pension est calculé en multipliant la juste valeur des actifs par le taux d'actualisation. La différence entre le produit d'intérêts généré par les actifs du régime et le rendement des actifs est comprise dans les réévaluations du passif (de l'actif) net.
- L'intégralité des pertes et gains actuariels des plans à prestations définies est comptabilisée en « autres éléments du résultat global » alors qu'avec la méthode du corridor la fraction excédant 10 % du maximum entre le montant des engagements et la juste valeur des actifs était amortie sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.
- Le coût des services passés doit être comptabilisé en charges de l'exercice à la date de modification ou de réduction du régime.
- Les écarts actuariels des plans « médailles du travail » sont directement comptabilisés au compte de résultat.
- Les impôts différés actifs sont reconnus en fonction du retournement de la base, soit des écarts actuariels.

Retraitement du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2011 publié	Changement de principe comptable des engagements de retraite et autres avantages long terme	2011 retraité
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6 920	-	6 920
Effet du cours des métaux	(2 326)	-	(2 326)
CHIFFRE D'AFFAIRES À PRIX METAL CONSTANT	4 594	-	4 594
Coût des ventes	(6 093)	3	(6 090)
Coût des ventes à prix métal constant	(3 767)	3	(3 770)
MARGE BRUTE	827	3	830
Charges administratives et commerciales	(496)	2	(494)
Frais de R&D	(75)	-	(75)
MARGE OPÉRATIONNELLE⁽¹⁾	256	5	261
Effet Stock Outil	(40)	-	(40)
Dépréciations d'actifs nettes	(34)	-	(34)
Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux	(10)	-	(10)
Plus et moins-value de cession d'actifs	3	-	3
Frais connexes sur acquisitions	(1)	-	(1)
Coûts de restructuration	(22)	-	(22)
Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne	(200)	-	(200)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(48)	5	(43)
Coût de l'endettement financier (brut)	(83)	-	(83)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	12	-	12
Autres charges financières ⁽²⁾	(34)	(5)	(39)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(2)	-	(2)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	(155)	0	(155)
Impôts sur les bénéfices	(31)	-	(31)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(186)	0	(186)
Résultat net des activités abandonnées	-	-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(186)	0	(186)
- dont part du Groupe	(178)	-	(178)
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle	(8)	-	(8)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)			
- résultat de base par action	(6,21)	-	(6,21)
- résultat dilué par action	(6,21)	-	(6,21)

(1) Effet de + 5 millions d'euros sur 2011 lié à la suppression des amortissements des pertes et gains actuariels comptabilisés suivant la méthode du Corridor.

(2) Effet de - 5 millions d'euros sur 2011 lié à l'utilisation du taux d'actualisation et non du taux de rendement attendu à long terme sur les placements.

Retraitement de l'état du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	2011	Changement de principe comptable des engagements de retraite et autres avantages long terme	2011 Retraité
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(186)	-	(186)
Actifs financiers disponibles à la vente	(0)	-	(0)
- Gain / (Perte) généré durant la période (après impôts)	(0)	-	(0)
- Recyclage en résultat sur la période (après impôts)	-	-	-
Différences de conversion	(8)	-	(8)
- Gain / (Perte) généré durant la période (après impôts)	(9)	-	(9)
- Recyclage en résultat sur la période (après impôts)	1	-	1
Couverture des flux de trésorerie	(67)	-	(67)
- Gain / (Perte) généré durant la période (après impôt)	(67)	-	(67)
- Recyclage en résultat sur la période (après impôts)	-	-	-
Quote-part des entreprises associées dans les éléments recyclables du résultat global, nette d'impôts	-	-	-
Total des autres éléments du résultat global recyclables	(75)	-	(75)
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi (après impôts) ⁽¹⁾	-	(14)	(14)
Quote-part des entreprises associées dans les éléments non recyclables du résultat global, nette d'impôts	-	-	-
Total des autres éléments du résultat global	(75)	(14)	(89)
Total du résultat global	(261)	(14)	(275)
- dont part du Groupe	(253)	-	(267)
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle	(8)	-	(8)

(1) Gains et pertes actuariels de la période comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Retraitement de l'état de la situation financière consolidée

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2011			Au 31 décembre 2011		
	Publié	Changement de principe comptable des engagements de retraite et autres avantages long terme	Retraité	Publié	Changement de principe comptable des engagements de retraite et autres avantages long terme	Retraité
ACTIF						
Goodwill	378	-	378	386	-	386
Autres immobilisations incorporelles	193	-	193	184	-	184
Immobilisations corporelles	1 170	-	1 170	1 160	-	1 160
Participations dans les entreprises associées	7	-	7	7	-	7
Autres actifs financiers non courants	44	-	44	44	-	44
Impôts différés actifs ⁽¹⁾	82	20	102	96	26	122
Autres actifs non courants ⁽²⁾	23	(19)	4	38	(34)	4
ACTIFS NON COURANTS	1 897	1	1 898	1 915	(8)	1 907
Stocks et encours	1 059	-	1 059	1 051	-	1 051
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	189	-	189	293	-	293
Clients et comptes rattachés	1 126	-	1 126	1 168	-	1 168
Autres actifs financiers courants	322	-	322	134	-	134
Créances d'impôts courants sur les sociétés	18	-	18	29	-	29
Autres actifs non financiers courants	106	-	106	94	-	94
Trésorerie et équivalents de trésorerie	795	-	795	859	-	859
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente	1	-	1	1	-	1
ACTIFS COURANTS	3 616	-	3 616	3 629	-	3 629
TOTAL DES ACTIFS	5 513	1	5 514	5 544	(8)	5 536

(1) Reconnaissance des impôts différés actifs sur les écarts actuariels.

(2) Suite à la reconnaissance des pertes et gains actuariels (94 millions d'euros au 1^{er} janvier 2011 et 112 millions d'euros au 31 décembre 2011), la majorité des plans présente une situation nette passive et non plus active.

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2011			Au 31 décembre 2011		
	Publié	Changement de principe comptable des engagements de retraite et autres avantages long terme	Retraité	Publié	Changement de principe comptable des engagements de retraites et autres avantages long terme	Retraité
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES						
Capital	29	-	29	29	-	29
Primes	1 283	-	1 283	1 286	-	1 286
Résultat et réserves consolidés ⁽¹⁾	603	(74)	529	396	(88)	308
Autres composantes des capitaux propres	249	-	249	174	-	174
Capitaux propres – part du Groupe	2 164	(74)	2 090	1 885	(88)	1 797
Intérêts ne donnant pas le contrôle	43	-	43	35	-	35
CAPITAUX PROPRES	2 207	(74)	2 133	1 920	(88)	1 832
Pensions et indemnités de départ à la retraite ⁽²⁾	308	75	383	300	78	378
Autres avantages à long terme consentis aux salariés	16	-	16	16	-	16
Provisions (non courant)	58	-	58	229	-	229
Emprunts obligataires convertibles	479	-	479	499	-	499
Autres dettes financières (non courant)	354	-	354	356	-	356
Impôts différés passifs	130	-	130	102	2	104
PASSIFS NON COURANTS	1 345	75	1 420	1 502	80	1 582
Provisions (courant)	92	-	92	86	-	86
Autres dettes financières (courant)	255	-	255	277	-	277
Dettes sur contrats de construction	202	-	202	319	-	319
Fournisseurs et comptes rattachés	1 077	-	1 077	1 051	-	1 051
Autres passifs financiers courants	97	-	97	109	-	109
Dettes sociales	179	-	179	200	-	200
Dettes d'impôts courants sur les sociétés	27	-	27	51	-	51
Autres passifs non financiers courants	32	-	32	29	-	29
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	1	-	1	0	-	0
PASSIFS COURANTS	1 961	-	1 961	2 122	-	2 122
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	5 513	1	5 514	5 544	(8)	5 536

(1) Gains et pertes actuariels comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

(2) Reconnaissance de l'ensemble des pertes et gains actuariels : 94 millions d'euros au 1^{er} janvier 2011 et 112 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Retraitement de la variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et réserves consolidés	Variation de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
31 décembre 2010 publié	28 604 391	29	1 283	-	603	47	202	2 164	43	2 207
Changement de principe comptable des engagements de retraites et autres avantages long terme					(74)			(74)		(74)
31 décembre 2010 retraité	28 604 391	29	1 283	-	529	47	202	2 090	43	2 133
31 décembre 2011 publié	28 723 080	29	1 286	-	396	(19)	193	1 885	35	1 920
Changement de principe comptable des engagements de retraites et autres avantages long terme					(88)			(88)		(88)
31 décembre 2011 retraité	28 723 080	29	1 286	-	308	(19)	193	1 797	35	1 832

Note 4 : Segments opérationnels

La segmentation opérationnelle des activités du Groupe au sens de la norme IFRS 8 a été révisée en 2012 dans la mesure où le Groupe considère que les segments reportés au cours des exercices précédents ne sont plus en adéquation avec son organisation et la façon dont le Management suit la performance du Groupe.

Cette nouvelle segmentation articule l'activité du Groupe par type de marchés alors que la présentation précédente (qui distinguait les activités « Énergie » des activités « Télécom ») était une articulation par type de produits. Cette évolution est en ligne avec la stratégie du Groupe de se structurer autour de l'approche client.

Les nouveaux segments opérationnels structurent désormais l'information présentée mensuellement au Comité de Direction⁽¹⁾, permettant de guider la conduite de sa stratégie et de ses opérations. Ils constituent également le principal vecteur de mesure et d'analyse de la performance opérationnelle de Nexans dont le principal indicateur est la Marge opérationnelle.

Les informations sectorielles comparatives au titre de l'année 2011 ont été retraitées afin de présenter ces informations selon le nouveau découpage sectoriel en vigueur au sein du Groupe au 31 décembre 2012.

Comme énoncé dans le Document de référence 2011 (se référer au Rapport de Gestion du 31 décembre 2011, partie 2.1 Progrès réalisés), le Groupe a annoncé sur le deuxième trimestre 2011 la mise en place d'une nouvelle organisation de ses activités, en particulier via la création de quatre lignes de marchés (« Distributeurs et Installateurs » couvrant le « Marché général » au sens large; « Utilities & Operators », en charge des opérateurs de distribution d'énergie et des opérateurs télécoms ; « Industrie » visant les câbles de spécialités, livrés aux clients industriels du Groupe; « Projets d'infrastructures et industriels », pour piloter les grands projets impliquant une offre multiproduit/multiunité).

Le Groupe retient désormais en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 (après prise en compte des regroupements autorisés par cette norme) les trois segments suivants :

- « **Transmission, distribution et opérateurs** », constitué des câbles d'énergie pour équipement des infrastructures (basse, moyenne, haute tension et accessoires associés), et des câbles de cuivre et de fibre optique pour réseaux télécom publics.
Ce segment « Transmission, distribution et opérateurs » est composé de quatre segments opérationnels : câbles d'énergie, accessoires pour câbles d'énergie, câbles pour les opérateurs télécom, câbles haute tension et sous-marins.

- « **Industrie** », regroupant les câbles spéciaux à destination du marché de l'industrie, notamment les faisceaux, les câbles destinés à la construction navale, ferroviaire et aéronautique, à l'industrie pétrolière et à la construction de machine-outils.

Ce segment « Industrie » est composé de trois segments opérationnels : harnais, industrie, projets d'infrastructures et industriels.

- « **Distributeurs et installateurs** », comprenant les câbles d'équipement destinés au marché du bâtiment ainsi que les câbles pour réseaux télécom privés.

Ce segment « Distributeurs et installateurs » est composé d'un unique segment opérationnel, l'organisation commerciale pour les ventes de produits d'énergie ou de télécom (LAN) étant intégrée pour une prestation unique aux clients du Groupe.

La rubrique « **Autres** » inclut – en sus de certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les segments – l'activité « Fils conducteurs » comprenant les fils machine, les fils conducteurs et les activités de production de fils émaillés.

Parmi les éléments qui contribuent à la rubrique « Autres » il convient de mentionner les faits suivants :

- Le chiffre d'affaires à prix métal constant de ce segment au 31 décembre 2012 est constitué à hauteur de 89 % du chiffre d'affaires dégagé par les activités « Fils conducteurs » du Groupe (90 % au 31 décembre 2011).

- En 2012 comme en 2011, le Groupe a supporté des charges exceptionnelles en liaison avec l'organisation de sa défense juridique suite aux enquêtes de concurrence initiées à son encontre et d'autres producteurs de câbles.

Il est précisé que la définition de nouveaux segments à reporter n'a pas d'impact sur les informations par pays principaux.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les données par segment opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

(1) Le Comité de Direction de Nexans est constitué du Président-Directeur Général ainsi que des deux Directeurs Généraux Adjointes. Il assure la fonction de Principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

a. Informations par segment opérationnel

2012 (en millions d'euros)	Transmission, distribution et opérateurs	Industrie	Distributeurs et installateurs	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant	2 544	1 554	2 214	866	7 178
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant	2 088	1 195	1 285	304	4 872
Marge opérationnelle	70	44	78	10	202
Dotation aux amortissements et dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill)	(86)	(36)	(32)	(15)	(169)

2011 (en millions d'euros)	Transmission, distribution et opérateurs	Industrie	Distributeurs et installateurs	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant	2 551	1 295	2 181	893	6 920
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant	2 090	991	1 217	296	4 594
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant et cours de change 2012	2 147	1 012	1 262	309	4 730
Marge opérationnelle ⁽¹⁾	143	36	70	12	261
Dotation aux amortissements et dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill)	(70)	(38)	(49)	(14)	(171)

(1) En 2011, la Marge opérationnelle de l'activité « Autres » a été retraitée de + 5 millions d'euros du fait de l'adoption de la norme IAS 19 Révisée. Voir également **Note 3**.

Le Comité de Direction et le Comité Exécutif analysent également la performance du Groupe sous un angle géographique.

b. Informations pour les pays principaux

2012 (en millions d'euros)	France**	Allemagne	Norvège	Autres***	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant*	1 089	729	673	4 687	7 178
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant*	759	600	603	2 910	4 872
Actifs non courants IFRS 8* (au 31 décembre)	146	121	194	1 554	2 015

* Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

** Y compris activités « Corporate ».

*** Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

2011 (en millions d'euros)	France**	Allemagne	Norvège	Autres***	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant*	1 057	757	660	4 446	6 920
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant*	742	601	605	2 646	4 594
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant et cours de change 2012*	742	601	631	2 756	4 730
Actifs non courants IFRS 8* (au 31 décembre)	139	129	180	1 289	1 737

* Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

** Y compris activités « Corporate ».

*** Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

c. Informations pour les clients principaux

Le Groupe n'a pas de client qui représentait plus de 10 % de son chiffre d'affaires sur les exercices 2012 et 2011.

Note 5 : Frais de personnel, effectifs et droit à la formation

		2012	2011
Frais de personnel (charges sociales incluses)	(en millions d'euros)	1 164	1 073
Effectifs des sociétés intégrées à la fin de l'exercice	(en nombre de salariés)	25 080	24 561
Droit individuel à la formation*	(en heures)	345 000	341 000

* Volume estimé d'heures de formation cumulées au 31 décembre correspondant aux droits acquis par les salariés des sociétés françaises. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit à la formation sont considérées comme des charges de période et ne sont pas provisionnées.

Les rémunérations versées sous forme d'avantages en actions au sens de la norme IFRS 2 sont incluses dans les frais de personnel présentés ci-dessus. Ces dernières s'élèvent respectivement à 2,8 millions d'euros sur 2012 (dont 1,3 million d'euros relatifs aux plans de stock-options), contre 2,9 millions d'euros sur 2011 (dont 2,8 millions d'euros relatifs aux plans de stock-options). Se référer également à la **Note 22**.

Les rémunérations versées à des salariés couverts par des plans de restructuration en cours ne sont pas reprises dans les données ci-dessus.

Note 6 : Autres charges financières

(en millions d'euros)	2012	2011
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1	1
Provisions	(7)	(2)
Pertes et gains de change (nets)	6	(17)
Charge nette d'intérêts sur engagements sociaux*	(19)	(18)
Autres	(3)	(3)
Autres charges financières	(22)	(39)

* Se reporter à la Note 23.

Note 7 : Plus et moins-value de cession d'actifs

(en millions d'euros)	2012	2011
Plus (moins)-value nette sur cession d'actifs immobilisés	2	6
Plus (moins)-value nette sur cession de titres	(3)	(3)
Autres	-	-
Plus et moins-value de cession d'actifs	(1)	3

Note 8 : Dépréciations d'actifs nettes

(en millions d'euros)	2012	2011
Pertes de valeur sur immobilisations	(35)	(35)
Reprises de pertes de valeur sur immobilisations	18	1
Pertes de valeur sur goodwill	(3)	-
Écarts d'acquisition négatifs constatés en résultat	-	-
Dépréciations d'actifs nettes	(20)	(34)

Évolutions majeures

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valorisation de ses goodwills, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme établies par les différentes entités opérationnelles (se référer aux **Notes 1.k** et **1.n**).

À la suite de la réorganisation du Groupe lancée en 2011 et en adéquation avec les nouveaux segments opérationnels structurant désormais le reporting du Groupe (se référer à la **Note 4**) – en particulier au niveau des entités européennes – le regroupement, en termes d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), des actifs du Groupe situés dans la zone Europe, a été revu. Les UGT européennes regroupent maintenant le même périmètre d'activité et d'actifs que les segments à reporter et/ou segments opérationnels au sens d'IFRS 8. La revue de la valorisation des goodwills, ainsi que des actifs corporels et incorporels, réalisée au second semestre 2012, a été basée pour la première fois sur le nouveau périmètre des UGT. La refonte des UGT européennes n'a pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe de l'exercice 2012.

La charge nette de 20 millions d'euros comptabilisée sur l'**exercice 2012** concerne :

- Principalement le goodwill et les immobilisations corporelles de l'entité « Égypte », intégralement dépréciés sur le second semestre 2012 pour un montant total de 17 millions d'euros. Dans un contexte économique et politique encore instable, conséquence de la révolution politique en Égypte, l'activité de câble d'énergie s'est fortement ralentie et les perspectives d'un retour à la normale à court terme sont encore incertaines.
- La charge nette résiduelle concerne la poursuite de la dépréciation des immobilisations corporelles de l'UGT « Métallurgie Europe », tant en Allemagne qu'en France, partiellement compensée par les reprises de pertes de valeur de l'UGT « Métallurgie Canada » et de l'UGT « Utilities Europe » qui présentent de bonnes performances en 2012, et des perspectives positives futures.
- Pour le solde, les investissements, principalement de maintenance, des activités du Groupe déjà intégralement dépréciées au cours des exercices précédents et pour lesquelles les perspectives actuelles n'ont pas permis au 31 décembre 2012 d'envisager un renversement de cette position.

Sur l'**exercice 2011**, la charge nette de 34 millions d'euros comptabilisée couvrait :

- Principalement les immobilisations corporelles de l'Unité Génératrice de Trésorerie « Turquie », totalement dépréciées sur le second semestre 2011. Le marché local s'était trouvé saturé par le développement de nouvelles capacités de production importantes en moyenne tension par l'ensemble des grands acteurs au cours des années récentes, conduisant à un environnement de prix dégradé, sans réelles perspectives de retournement avérées à court et moyen terme, compte tenu des incertitudes. Cette dégradation du marché intérieur n'avait pu être compensée par un développement suffisant des flux d'exportation, notamment vers la Grande-Bretagne ainsi que de l'activité de câbles d'instrumentation.
- La dépréciation dès le premier semestre 2011 des actifs de l'UGT « Câbles industriels Amérique du Nord » suite à des performances 2011 en net retrait et à la difficulté à conserver une marge satisfaisante compte tenu du mix produits.
- Pour le solde, les investissements, principalement de maintenance, des activités du Groupe déjà intégralement dépréciées au cours des exercices précédents et pour lesquelles les perspectives au 31 décembre 2011 n'avaient pas permis d'envisager un renversement de cette position.

Principales hypothèses

Les principales hypothèses retenues, par zone géographique, pour l'établissement des business plans dans le cadre des tests de perte de valeur sont présentées ci-dessous :

- Stabilité des taux d'actualisation des principales zones monétaires au 31 décembre 2012 par rapport au 31 décembre 2011 à l'exception du taux d'actualisation retenu pour l'Australie en baisse de 50 points de base du fait de la diminution du taux sans risque.
- Stabilité des taux de croissance à l'infini des principales zones géographiques, qui sont alignées depuis 2009 sur les projections de croissance à moyen et long terme de l'OCDE.

	Taux d'actualisation (avant impôts) des flux futurs	Taux d'actualisation (après impôts) des flux futurs	Taux de croissance à l'infini
2012			
Australie	11,1 %	9,0 %	3,0 %
Brésil	12,7 %	9,5 %	4,0 %
Canada	10,0 %	8,0 %	2,0 %
Chili	8,9 %	8,0 %	4,0 %
Chine	10,8 %	10,0 %	5,5 %
Corée du Sud	11,9 %	9,0 %	2,5 %
Égypte	14,0 %	13,0 %	6,0 %
États-Unis	11,1 %	8,0 %	2,5 %
Europe (Zone Euro)	11,1 %	8,0 %	2,0 %
Liban	14,9 %	13,0 %	4,0 %
Turquie	15,9 %	12,5 %	4,0 %
2011			
Australie	11,7 %	9,5 %	3,0 %
Brésil	12,7 %	9,5 %	4,0 %
Canada	11,0 %	8,0 %	2,0 %
Chili	9,1 %	8,0 %	4,0 %
Chine	10,3 %	9,5 %	7,0 %
Corée du Sud	11,9 %	9,0 %	2,0 %
Égypte	15,5 %	13,0 %	6,0 %
États-Unis	11,1 %	8,0 %	2,0 %
Europe (Zone Euro)	11,2 %	8,0 %	2,0 %
Liban	14,6 %	13,0 %	5,0 %
Turquie	15,9 %	12,5 %	3,0 %

- Les flux de trésorerie retenus dans les calculs de dépréciation ont été réactualisés sur le dernier trimestre 2012 et intègrent donc la perception la plus récente par le management du niveau d'activité future du Groupe (Budget 2013 et Plan Stratégique 2013-2015).
- L'évaluation des flux de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation est basée sur les courbes de marché des métaux à cinq ans observées à fin octobre 2012. La valeur terminale retenue est en général équivalente ou proche de la valeur de la dernière prévision de marché disponible. Plus précisément, les prévisions suivantes ont été retenues pour le cuivre et l'aluminium (moyennes communiquées ci-dessous sur une base trois mois) :

Euros / tonne	Cuivre	Aluminium
2013	5 963	1 512
2014	5 938	1 577
2015	5 907	1 644
2016	5 874	1 707
2017	5 839	1 762
Valeur terminale	5 839	1 762

Par rapport aux hypothèses retenues en 2011, on note principalement une augmentation de 4,3 % des cours du cuivre et une diminution de 7,0 % des cours de l'aluminium la première année avec une tendance dans le temps similaire à l'évolution des cours à termes observés sur les marchés à fin octobre 2011 :

Euros / tonne	Cuivre	Aluminium
2012	5 719	1 625
2013	5 713	1 691
2014	5 702	1 756
2015	5 685	1 817
2016	5 668	1 877
Valeur terminale	5 668	1 877

UGT Goodwill majeures

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui portent des immobilisations incorporelles non amortissables et/ou un goodwill significatifs au regard du Groupe au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

- L'UGT « Ressources Amérique du Nord », correspondant aux activités d'AmerCable, porte un goodwill de 111 millions d'euros ainsi que des immobilisations incorporelles non amortissables de 18 millions d'euros.
- L'UGT « Chine » qui intègre depuis le second semestre 2012 du fait de l'acquisition de la société chinoise Shandong Yanggu New Rihui un goodwill provisoire s'élevant à 21 millions d'euros au 31 décembre 2012.
- L'Australie (UGT correspondant au groupe Olex acquis en 2006, aussi bien pour les activités majoritaires en Australie que pour la partie opérée en Nouvelle-Zélande) qui porte, au 31 décembre 2012, un goodwill de 154 millions d'euros et 20 millions d'euros d'immobilisations incorporelles non amortissables.
- L'Amérique du Sud, UGT qui intègre principalement le sous-groupe Madeco acquis en 2008, mais aussi les activités historiques de Nexans au Brésil. Cette UGT porte un goodwill de 141 millions d'euros au 31 décembre 2012 ainsi que des immobilisations incorporelles non amortissables de 33 millions d'euros.

- L'UGT « Industrie Europe » regroupant notamment les activités des sociétés Intercond et Cabloswiss en Italie qui porte un goodwill de 24 millions d'euros au 31 décembre 2012 ainsi que des immobilisations incorporelles non amortissables de 2 millions d'euros.

La valeur recouvrable de ces UGT a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité conformément à la méthodologie présentée en **Note 1.n**. Les hypothèses clés utilisées pour ces projections sont présentées ci-avant.

Analyses de sensibilité

Les valorisations des UGT testées sont basées sur les dernières projections approuvées par le management du Groupe ainsi que sur les principales hypothèses présentées ci-avant. Les analyses de sensibilité suivantes ont par ailleurs été réalisées :

- Une augmentation généralisée des taux d'actualisation de 50 points de base par rapport aux hypothèses présentées ci-dessus, sur l'ensemble des UGT sensibles testées lors de la revue 2012 de la valeur des goodwills et actifs corporels et incorporels, conduirait à constater une charge de dépréciation complémentaire de l'ordre de 11,3 et 12,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 portant respectivement sur les UGT « Industrie Europe » et « Australie ».
- Les calculs présentés sont basés sur les cours des métaux constatés à fin octobre 2012. L'actualisation des calculs en prenant en compte le cours des métaux au 31 décembre 2012 n'aurait pas d'impact matériel sur le calcul de la charge de dépréciation comptabilisée en 2012.

Pour information, les cours des métaux au 31 décembre 2012 sont les suivants (moyennes communiquées ci-dessous sur une base trois mois) :

Euros / tonne	Cuivre	Aluminium
2013	6 019	1 614
2014	6 008	1 677
2015	5 993	1 740
2016	5 977	1 799
2017	5 955	1 854
Valeur terminale	5 955	1 854

Note 9 : Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente

Au 31 décembre 2012, ainsi qu'au 31 décembre 2011 il n'y a pas d'actif ou groupe d'actifs significatifs et séparables qui remplissent les conditions prévues par la norme IFRS 5, tant en termes d'actifs détenus en vue de la vente que d'activités abandonnées.

Faisant suite à la réception d'expression d'intérêt, le Groupe a annoncé explorer la possibilité de céder l'activité Berk-Tek située aux États-Unis et spécialisée dans les câbles LAN en cuivre et en fibre. Au 31 décembre 2012, cette activité ne remplit pas tous les critères prévus dans la norme IFRS 5 et n'a donc pas fait l'objet d'un retraitement spécifique dans les comptes consolidés.

Note 10 : Impôts sur les bénéfices

a. Analyse de la charge d'impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2012	2011
Charge d'impôts exigible	(44)	(60)
Produit/(Charge) net d'impôts différés	39	29
Impôts sur les bénéfices	(5)	(31)

En 2012, la Société Nexans SA est la société-mère d'un groupe fiscal de 11 sociétés en France. D'autres groupes fiscaux ont été constitués dans d'autres pays lorsque cela était possible (notamment en Allemagne, en Amérique du Nord et en Corée du Sud).

Sur le périmètre français, dans le cadre du remplacement de la taxe professionnelle par la Contribution Économique Territoriale (CET) à compter de 2010, le Groupe a décidé de faire entrer la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dans le champ d'application d'IAS 12. À ce titre, la CVAE est donc classée sur la ligne « Impôts sur les bénéfices » du compte du résultat à compter de l'exercice 2010 et donne lieu à comptabilisation d'impôts différés lorsque nécessaire.

b. Taux d'impôt effectif

La charge d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

Preuve d'impôt (en millions d'euros)	2012	2011
Résultat avant impôts	30	(155)
- dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	0	(2)
Résultat avant impôts et quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	30	(153)
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	36,10 %	36,10 %
(Charges) / Produits d'impôts théoriques	(11)	55
Incidence des :		
- Différence entre les taux d'impôt étrangers et français	2	8
- Changement de taux d'impôt de la période	3	-
- Effets liés à la non-reconnaissance d'impôts différés actifs	(3)	(33)
- Impôts assis sur une base autre que le résultat avant impôts	(4)	(3)
- Autres différences permanentes*	8	(58)
(Charges) / Produits d'impôts effectivement constatés	(5)	(31)
Taux d'impôt effectif (%)	18,08 %	20,21 %

* Sur l'exercice 2011 une différence permanente de - 72 millions d'euros portant sur la provision non déductible de 200 millions d'euros comptabilisée sur le premier semestre 2011, relative à la procédure en cours par la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel (Voir Notes 2 et 32).

La charge d'impôts théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôts et avant quote-part dans les résultats nets des entreprises associées le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

c. Impôts comptabilisés directement en autres éléments du résultat global

Au 31 décembre 2012, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global s'analysent comme suit :

		1 ^{er} janvier 2012	Gains / Pertes générés sur la période*	Recyclage en résultat sur la période*	Total Autres éléments du résultat global	31 décembre 2012
Couverture des flux de trésorerie	Valeur brute	(26)	46	(8)	38	12
	Effet d'impôts	6	(11)	(1)	(12)	(6)
	Impact net	(20)	35	(9)	26	6
Actifs financiers disponibles à la vente	Valeur brute	0	0	0	0	0
	Effet d'impôts	0	0	0	0	0
	Impact net	0	0	0	0	0
Différences de conversion**	Valeur brute	216	(13)	0	(13)	203
	Effet d'impôts	(4)	0	0	0	(4)
	Impact net	212	(13)	0	(13)	199
Pertes et gains actuariels sur engagements postérieurs à l'emploi	Valeur brute	(112)	(75)	N/A	(75)	(187)
	Effet d'impôts	24	17	N/A	17	41
	Impact net	(88)	(58)	N/A	(58)	(146)
Valeur brute	78	(42)	(8)	(50)	28	
Effet d'impôts	26	6	(1)	5	31	
- dont impôts courants	(1)				(1)	
- dont impôts différés	27				32	
Impact net	104	(36)	(9)	(45)	59	
<i>- dont part du Groupe</i>	<i>86</i>				<i>41</i>	
<i>- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>18</i>				<i>18</i>	

* Pour les soldes bruts et les effets d'impôts relatifs aux couvertures de flux de trésorerie et aux actifs financiers disponibles à la vente, les flux de gains, pertes et recyclage générés sur la période sont présentés sur la variation des capitaux propres consolidés au sein de la colonne « Variation de juste valeur et autres ».

** Les écarts de conversion sont présentés sur la variation des capitaux propres consolidés au sein de la colonne « Différences de conversion ».

Au 31 décembre 2011, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global s'analysaient comme suit :

		1 ^{er} janvier 2011 Retraité	Gains / Pertes générés sur la période*	Recyclage en résultat sur la période*	Total Autres éléments du résultat global	31 décembre 2011 Retraité
Couverture des flux de trésorerie	Valeur brute	66	(92)	0	(92)	(26)
	Effet d'impôts	(19)	25	0	25	6
	Impact net	47	(67)	0	(67)	(20)
Actifs financiers disponibles à la vente	Valeur brute	0	0	0	0	0
	Effet d'impôts	0	0	0	0	0
	Impact net	0	0	0	0	0
Différences de conversion**	Valeur brute	223	(8)	1	(7)	216
	Effet d'impôts	(3)	(1)	0	(1)	(4)
	Impact net	220	(9)	1	(8)	212
Pertes et gains actuariels sur engagements postérieurs à l'emploi	Valeur brute	(94)	(18)	N/A	(18)	(112)
	Effet d'impôts	20	4	N/A	4	24
	Impact net	(74)	(14)	N/A	(14)	(88)
Valeur brute	195	(118)	1	(117)	78	
Effet d'impôts	(2)	28	0	28	26	
- dont impôts courants	(3)				(1)	
- dont impôts différés	1				27	
Impact net	193	(90)	1	(89)	104	
<i>- dont part du Groupe</i>	<i>176</i>				<i>86</i>	
<i>- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>17</i>				<i>18</i>	

* Pour les soldes bruts et les effets d'impôts relatifs aux couvertures de flux de trésorerie et aux actifs financiers disponibles à la vente, les flux de gains, pertes et recyclage générés sur la période sont présentés sur la variation des capitaux propres consolidés au sein de la colonne « Variation de juste valeur et autres ».

** Les écarts de conversion sont présentés sur la variation des capitaux propres consolidés au sein de la colonne « Différences de conversion ».

Ces impôts se reverseront en résultat au même rythme que les transactions sous-jacentes auxquelles ils se rattachent (voir **Note 1.c** et **Note 1.bb**).

d. Impôts comptabilisés directement en réserves consolidées

Les impôts comptabilisés directement en réserves consolidées correspondent aux impôts différés constatés sur la part optionnelle des OCEANE à leur émission. Il s'agit notamment de 10 millions d'euros d'impôts différés passifs liés à l'OCEANE émise en juillet 2006, et à 1,3 millions d'euros liés à l'OCEANE émise en juin 2009 (Voir Note 22.g).

Sur le premier semestre 2012, les opérations suivantes ont généré des impôts différés qui ont été comptabilisés directement en réserves consolidées :

- rachat partiel en février 2012 d'une partie des OCEANE 2013 (se référer à la Note 2 et à la Note 25) : une reprise d'impôt différé passif de 1,3 million d'euros a été comptabilisée directement au crédit des réserves consolidées,
- émission en février 2012 de l'OCEANE 2019 (se référer à la Note 2 et à la Note 25) : un impôt différé passif de 14,2 millions d'euros a été comptabilisé directement au débit des réserves consolidées.

e. Impôts différés constatés dans l'état de la situation financière consolidée

Les impôts différés sont présentés par nature de différences temporelles dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2012 Retraité	Impact Résultat	Effets de change	Regroupement d'entreprises	Impact capitaux propres	Autres	31 décembre 2012
Goodwill	25	(5)	(3)	0	0	0	17
Immobilisations incorporelles	(47)	1	0	(22)	0	0	(68)
Immobilisation corporelles	(46)	5	1	(3)	0	0	(43)
Immobilisations financières	2	1	0	0	0	0	3
Stocks	3	1	0	1	0	0	5
Créances	(13)	0	(1)	0	0	0	(14)
Écarts actuariels (Pensions)	29	0	0	0	24	0	53
Provisions	46	(6)	(2)	2	0	1	41
Dettes financières	5	(13)	0	0	(13)	0	(21)
Dettes courantes	8	1	0	0	0	0	9
Valeur de marché des dérivés (métal et change)	8	(4)	0	0	(11)	0	(7)
Autres	(1)	3	0	2	0	0	4
Reports déficitaires	302	51	0	2	0	2	357
Impôts différés actifs (bruts) et passifs	321	35	(5)	(18)	0	3	336
Impôts différés actifs non reconnus	(302)	4	(1)	1	(8)	(3)	(309)
Impôts différés nets	19	39	(6)	(17)	(8)	0	27
- dont impôts différés actifs reconnus	123						141
- dont impôts différés passifs	(104)						(114)
Impôts différés nets hors écarts actuariels	(6)	39	(6)	(17)	(25)	0	(15)

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2011 Retraité	Impact Résultat	Effets de change	Regroupement d'entreprises	Impact capitaux propres	Autres	31 décembre 2011 Retraité
Goodwill	33	(6)	(2)	-	0	0	25
Immobilisations incorporelles	(49)	3	(1)	-	0	(0)	(47)
Immobilisation corporelles	(47)	9	0	-	0	(8)	(46)
Immobilisations financières	2	0	0	-	0	(0)	2
Stocks	(4)	7	(0)	-	0	0	3
Créances	(34)	21	0	-	0	0	(13)
Écarts actuariels (Pensions)	27	0	0	-	2	0	29
Provisions	43	2	(0)	-	0	1	46
Dettes financières	(0)	5	0	-	0	0	5
Dettes courantes	5	3	0	-	0	0	8
Valeur de marché des dérivés (métal et change)	(19)	0	0	-	27	(0)	8
Autres	(3)	2	(0)	-	0	(0)	(1)
Reports déficitaires	299	12	(2)	-	0	(7)	302
Impôts différés actifs (bruts) et passifs	253	58	(5)	-	29	(14)	321
Impôts différés actifs non reconnus	(280)	(29)	1	-	0	6	(302)
Impôts différés nets	(28)	29	(4)	-	29	(8)	19
- dont impôts différés actifs reconnus	102						123
- dont impôts différés passifs	(130)						(104)
Impôts différés nets hors écarts actuariels	(48)	29	(4)	-	25	(8)	(6)

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable s'élèvent à 309 millions d'euros au 31 décembre 2012 (302 millions d'euros au 31 décembre 2011). Ces actifs d'impôts différés comprennent majoritairement les déficits fiscaux reportables mentionnés en **Note 10.f** ci-après.

f. Déficits fiscaux reportables

Les déficits fiscaux reportables représentent une économie potentielle d'impôt au niveau du Groupe de 357 millions d'euros au 31 décembre 2012 (302 millions d'euros au 31 décembre 2011). Au 31 décembre 2012, les entités fiscales concernées par ces déficits sont principalement :

- Les filiales allemandes à hauteur de 158 millions d'euros (158 millions d'euros au 31 décembre 2011).
- Les filiales françaises à hauteur de 83 millions d'euros (51 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Pour les pays présentant une situation active d'impôts différés nets, après imputation des actifs et passifs d'impôts différés sur différences temporelles, le montant des actifs d'impôts différés reconnu dans l'état de la situation financière consolidée est déterminé sur base des business plans réactualisés comme indiqué dans la **Note 1.v**.

La ventilation des économies potentielles d'impôt par date de péremption des déficits fiscaux reportables se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2012	2011
Année N+1	2	6
Années N+2 à N+4	8	8
Années N+5 et suivantes	347	288
Total	357	302

g. Différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé relativement aux différences temporelles pour lesquelles, soit le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera (et il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible), soit cette différence temporelle ne donne lieu à aucun paiement d'impôt lors de son reversement (notamment suite à la suppression de la taxation en France des plus-values sur les cessions de titres à compter de 2007).

Note 11 : Résultats par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	2012	2011
Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	27	(178)
Économie de frais financiers (OCEANE) brute	Relatif	Relatif
Économie de frais financiers (OCEANE) nette d'impôts	Relatif	Relatif
Résultat net part du Groupe corrigé (en millions d'euros)	27	(178)
Résultat des activités abandonnées part du Groupe	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation	28 967 527	28 698 239
Instruments dilutifs :		
- Nombre moyen d'obligations convertibles (OCEANE)	Relatif	Relatif
- Nombre moyen d'actions gratuites ou de performance	24 126	Relatif
- Nombre moyen d'options de souscription dilutives	124 292	Relatif
Nombre moyen d'actions dilué	29 115 945	28 698 239
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies par action (en euros)		
- résultat de base par action	0,91	(6,21)
- résultat dilué par action	0,90	(6,21)
Résultat net part du Groupe des activités abandonnées par action (en euros)		
- résultat de base par action	-	-
- résultat dilué par action	-	-
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		
- résultat de base par action	0,91	(6,21)
- résultat dilué par action	0,90	(6,21)

Au 31 décembre 2012, les instruments relatifs sont les suivants :

- L'OCEANE 2013 émise en 2006 avec 1 351 583 titres en moyenne sur l'exercice 2012 et des charges financières avant impôts de 7 millions d'euros.
- L'OCEANE 2016 émise en 2009 avec 4 000 000 titres en moyenne sur l'exercice 2012 et des charges financières avant impôts de 16 millions d'euros.
- L'OCEANE 2019 émise en 2012 avec 3 780 588 titres en moyenne sur l'exercice 2012 et des charges financières avant impôts de 11 millions d'euros.
- En moyenne sur la période, 1 426 081 options de souscription d'actions accordées aux salariés du Groupe dont le prix d'exercice moyen était de 60,16 euros (y compris la valeur relative à l'avantage au personnel selon IFRS 2).

Au 31 décembre 2011, les principaux instruments relatifs étaient les suivants :

- L'OCEANE 2013 émise en 2006 avec 3 794 037 titres en moyenne sur l'exercice 2011 et des charges financières avant impôts de 18,4 millions d'euros.
- L'OCEANE 2016 émise en 2009 avec 4 000 000 titres en moyenne sur l'exercice 2011 et des charges financières avant impôts de 15,4 millions d'euros.
- En moyenne sur la période, 1 605 338 options de souscription d'actions accordées aux salariés du Groupe dont le prix d'exercice moyen est de 57,23 euros (y compris la valeur relative à l'avantage au personnel selon IFRS 2). Le nombre moyen d'options de souscription d'actions qui seraient relatives en cas de résultat net positif s'élève à 974 848 avec un prix d'exercice moyen de 69,38 euros (y compris la valeur relative à l'avantage au personnel selon IFRS 2).
- En moyenne sur la période, 12 663 actions gratuites ou actions de performance accordées aux salariés du Groupe.

Note 12 : Goodwill

(en millions d'euros)	Brut	Pertes de valeur	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée
1^{er} janvier 2011	442	(64)	378
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Effets de change	(1)	(2)	(3)
Autres mouvements*	11	-	11
31 décembre 2011	452	(66)	386
Regroupements d'entreprises	131	-	131
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	(3)	(3)
Effets de change	(6)	1	(5)
Autres mouvements*	2	(2)	-
31 décembre 2012	579	(70)	509

* Dont, le cas échéant, classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5).

Tous les goodwills font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites en Notes 1.k, 1.n et 8.

Principales évolutions

Au cours de l'exercice 2012, les principaux mouvements sur le goodwill correspondent :

- À la dépréciation du goodwill de l'entité égyptienne pour 3 millions d'euros (se référer à la **Note 8**).
- À l'acquisition de 100 % de la société américaine AmerCable (voir **Note 2.a**).

L'acquisition a été intégralement rémunérée en trésorerie pour un coût d'acquisition des titres de 155 millions de dollars américains accompagné du remboursement immédiat par le Groupe de l'intégralité de la dette financière externe d'AmerCable à la date d'acquisition, soit 128 millions de dollars américains. La trésorerie acquise s'élevait à 13 millions de dollars américains.

Le prix payé n'incluait aucune clause d'earn-out, mais était soumis à un ajustement de prix qui a donné lieu à un paiement complémentaire par le Groupe de 0,4 million de dollars américains.

Le montant payé net de la trésorerie acquise s'élève donc in fine à 270 millions de dollars américains.

Le goodwill définitif arrêté sur le second semestre 2012 après allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs identifiés s'élève à 147 millions de dollars américains, soit 109 millions d'euros à la date d'acquisition.

L'allocation définitive du prix d'acquisition est la suivante :

(en millions d'euros)	AmerCable – Acquisition 2012
Coût d'acquisition	115
<i>dont portion payée en trésorerie et en équivalents de trésorerie</i>	<i>115</i>
Coût d'acquisition des titres (A)	115
Remboursement concomitant de la dette financière externe d'AmerCable	95
Remboursement de la dette financière externe (B)	95
Actif	
Immobilisations (y compris financières)	76
Stocks	46
Créances	26
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9
Impôts différés actifs	-
Autres actifs	1
Passifs	
Provisions	9
Dettes financières*	-
Impôts différés passifs	17
Autres passifs	31
Actif net acquis (y compris Intérêts ne donnant pas le contrôle)	101
Part des Intérêts ne donnant pas le contrôle sur l'actif net acquis	-
Actif net part du Groupe acquis (C)	101
Goodwill (A)+(B)-(C)	109

* L'intégralité de la dette financière externe d'AmerCable a été remboursée par le Groupe concomitamment à l'acquisition.

Compte tenu de l'appréciation du dollar américain contre l'Euro entre fin février et fin décembre 2012, le goodwill s'élève à 111 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les coûts d'acquisition correspondants se sont élevés à 3 millions d'euros et ont été comptabilisés en compte de résultat en application de la norme IFRS 3. Conformément aux principes comptables du Groupe (se référer à la **Note 1.e**), ils sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé : « Frais connexes sur acquisitions ».

Allocation définitive sur acquisition du Groupe AmerCable

L'évolution entre le goodwill du Groupe AmerCable de 143 millions d'euros défini à titre provisoire dans les comptes au 30 juin 2012 publiés et le goodwill après allocation de 109 millions d'euros peut être détaillée comme suit :

(en millions d'euros)

Goodwill provisoire d'AmerCable au 30 juin 2012	143	
Allocation aux immobilisations corporelles	(1)	a)
Allocation aux marques	(18)	b) 1.
Allocation aux relations clientèles	(37)	b) 2.
Allocation aux stocks	(2)	c)
Provisions	6	d)
Impôts différés passifs nets	18	e)
Goodwill après allocation au 31 décembre 2012	109	

a) Le Groupe a procédé durant l'exercice 2012 à une évaluation à date d'acquisition de la juste valeur de l'ensemble des actifs corporels du groupe AmerCable : terrains, bâtiments et équipements industriels des différents pays d'implantation. Cette évaluation a été réalisée avec l'assistance de cabinets conseils spécialisés dans le domaine immobilier.

b) Nexans a également procédé sur la même période à l'évaluation des actifs incorporels du groupe AmerCable. Deux catégories significatives d'actifs incorporels ont été identifiées et valorisées avec l'assistance de cabinets de conseils spécialisés :

1. Les marques, qui ont été considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et ne sont donc pas amorties.
2. Les relations clientèles, considérées comme ayant une durée de vie définie.

c) Évaluation des stocks à leur juste valeur à date d'acquisition.

d) Le Groupe a procédé à une identification de la juste valeur des passifs et passifs éventuels à date d'acquisition en prenant en compte le partage des risques entre l'acquéreur et le vendeur, en fonction notamment des clauses de garantie de passif.

e) Les impôts différés comptabilisés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition : ils recouvrent les impôts différés comptabilisés sur les allocations du goodwill aux actifs corporels et incorporels acquis ainsi qu'aux passifs et passifs éventuels identifiés à date d'acquisition.

- À l'acquisition de 75 % de la société Shandong Yanggu New Rihui (voir **Note 2.d**).

Le prix d'acquisition s'élève à 75,7 millions d'euros (soit 606 millions de RMB). Il s'agit d'un prix d'acquisition soumis à des ajustements de prix non encore finalisés.

L'acquisition a été rémunérée en trésorerie à hauteur de 95 % du prix initial. Le solde à verser représente une dette financière dans les comptes consolidés du Groupe.

Le goodwill comptabilisé à titre provisoire et avant allocation aux actifs et passifs identifiables s'élève à 175 millions de RMB, soit, à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, 22 millions d'euros. Le tableau ci-après présente les principaux événements de détermination du goodwill provisoire :

(en millions d'euros)	Shandong Yanggu New Rihui – Acquisition 2012
Coût d'acquisition	76
<i>dont portion payée en trésorerie et en équivalents de trésorerie</i>	76
Coût d'acquisition des titres (A)	76
Actif	
Immobilisations (y compris financières)	70
Stocks	19
Créances	61
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3
Impôts différés actifs	1
Autres actifs	6
Passifs	
Provisions	0
Dettes financières	52
Impôts différés passifs	0
Autres passifs	35
Actif net acquis (y compris Intérêts ne donnant pas le contrôle)	72
Part des Intérêts ne donnant pas le contrôle sur l'actif net acquis	18
Actif net part du Groupe acquis (B)	54
Goodwill (A)-(B)	22

Les coûts d'acquisition correspondants se sont élevés à 3 millions d'euros et ont été comptabilisés en compte de résultat en application de la norme IFRS 3. Conformément aux principes comptables du Groupe (se référer à la **Note 1.e**), ils sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé : « Frais connexes sur acquisitions ».

En conformité avec les dispositions de la norme IFRS 3, l'allocation du coût d'acquisition aux justes valeurs des actifs et passifs éventuels acquis sera conduite au cours du premier semestre 2013.

Sur l'exercice 2011, le niveau des goodwills restait globalement stable.

Note 13 : Autres immobilisations incorporelles

a. Évolution des immobilisations incorporelles brutes

(en millions d'euros)	Valeur brute					Total
	Marques	Relations Clients	Logiciels	Brevets et licences	Autres	
1 ^{er} janvier 2011	35	167	67	5	34	308
Acquisitions	-	-	1	-	2	3
Cessions	-	-	-	-	-	-
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Effet de change	0	3	0	-	(0)	3
Autres mouvements	-	-	2	-	(0)	2
31 décembre 2011	35	170	70	5	36	316
Acquisitions	-	-	3	-	8	11
Cessions	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Regroupements d'entreprises	18	37	(0)	-	6	61
Effet de change	(0)	1	0	(0)	0	1
Autres mouvements	-	-	4	-	(4)	0
31 décembre 2012	53	208	77	5	46	389

b. Évolution des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations					Total
	Marques	Relations Clients	Logiciels	Brevets et licences	Autres	
1 ^{er} janvier 2011	-	51	55	3	6	115
Dotations aux amortissements	-	9	6	0	0	15
Pertes de valeur*	-	-	-	-	-	-
Reprises sur cessions	-	-	-	-	-	-
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Effet de change	-	1	0	1	0	2
Autres mouvements	-	-	0	-	(0)	0
31 décembre 2011	-	61	61	4	6	132
Dotations aux amortissements	-	13	6	0	0	19
Pertes de valeur*	-	-	0	0	-	0
Reprises sur cessions	-	-	(0)	-	-	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Effet de change	-	(0)	0	(0)	(0)	(0)
Autres mouvements	-	-	(0)	-	(0)	(0)
31 décembre 2012	-	74	67	4	6	151

* Voir Note 8.

Note 14 : Immobilisations corporelles**a. Évolution des immobilisations corporelles brutes**

(en millions d'euros)	Valeur brute					Total
	Terrains	Constructions	Instal.tech. Matériel	Outillage Immobilisations en cours	Autres	
1^{er} janvier 2011	95	731	2 186	73	229	3 314
Acquisitions	-	5	38	93	10	146
Cessions	-	(1)	(20)	-	(2)	(23)
Regroupements d'entreprises	-	(2)	(3)	-	(1)	(6)
Effet de change	-	-	(3)	(0)	-	(3)
Autres mouvements*	-	6	41	(67)	4	(16)
31 décembre 2011	95	739	2 239	99	240	3 412
Acquisitions	0	5	45	92	13	155
Cessions	(0)	(2)	(19)	-	(2)	(23)
Regroupements d'entreprises	0	31	52	0	0	83
Effet de change	0	1	4	1	2	8
Autres mouvements*	0	21	66	(107)	3	(17)
31 décembre 2012	95	795	2 387	85	256	3 618

* Dont, le cas échéant, classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5), transferts des encours lors de la mise en service des immobilisations et mises au rebut d'actifs en général totalement amortis.

Les immobilisations corporelles financées par des contrats de crédit-bail et de location de longue durée représentent une part non significative des montants ci-dessus.

b. Évolution des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations				Total
	Terrains	Constructions	Instal.tech. Matériel	Outillage Autres	
1^{er} janvier 2011	11	500	1 464	169	2 144
Dotations aux amortissements	0	19	90	12	121
Pertes de valeur**	-	3	29	3	35
Reprises de pertes de valeur**	-	(1)	-	-	(1)
Reprises sur cessions	-	(2)	(19)	(1)	(22)
Regroupements d'entreprises	-	(2)	(5)	(2)	(9)
Effet de change	-	1	(4)	-	(3)
Autres mouvements*	-	-	(13)	-	(13)
31 décembre 2011	11	518	1 542	181	2 252
Dotations aux amortissements	0	18	98	13	129
Pertes de valeur**	2	5	26	2	35
Reprises de pertes de valeur**	(1)	(0)	(16)	(0)	(17)
Reprises sur cessions	(0)	(2)	(18)	(2)	(22)
Regroupements d'entreprises	(0)	(0)	(1)	(0)	(2)
Effet de change	0	2	4	1	7
Autres mouvements*	(0)	(2)	(14)	(4)	(20)
31 décembre 2012	12	539	1 621	190	2 362

* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5) et mises au rebut d'actifs en général totalement amortis.

** Voir Note 8.

c. Autres informations

Les engagements fermes sur commandes d'immobilisations corporelles s'élèvent à 65 millions d'euros au 31 décembre 2012 (31 millions d'euros au 31 décembre 2011). En 2012, ce montant intègre les engagements fermes liés à la construction d'une usine de production de câbles haute tension à Charleston, aux États-Unis.

Note 15 : Participations dans les entreprises associées – Informations financières résumées

a. Valeur d'équivalence

Au 31 décembre, en millions d'euros	% de contrôle	2012	2011
Cablance Maroc	50,00 %	1	-
Qatar International Cable Company	30,33 %	1	0
Cobrecon / Colada Continua	33,33 % / 41,00 %	8	5
Recycables	36,50 %	3	2
Total		13	7

À la suite de l'accord signé le 8 juin 2011 avec le groupe Alstom, la coentreprise « Cablance Maroc » a été créée pour produire au Maroc des faisceaux de câbles destinés au marché ferroviaire. Cette coentreprise créée en décembre 2011 et consolidée dans les comptes du Groupe à partir du 1^{er} janvier 2012 est détenue à parts égales par Alstom Transport (50 %) et Nexans Harnesses (50 %), filiale à 100 % du Groupe Nexans.

Nexans a inauguré en 2010 une usine de câbles d'infrastructures d'énergie au Qatar. Cette unité est entrée en phase active de production au cours de l'exercice 2011. Nexans y est minoritaire avec une participation dans la société commune à hauteur de 30,33 % aux côtés de son partenaire local.

Suite à son acquisition en 2008 des activités câbles du groupe Madeco, Nexans dispose de deux sociétés mises en équivalence dont l'activité est le travail à façon de fil machine. Ces deux entités, « Cobrecon » (au Pérou) et « Colada Continua » (au Chili), sont détenues respectivement à hauteur de 33,33 % et 41 %.

La société Recycables détenue à 36,5 % par le Groupe est basée en France et accueille depuis 2008 l'activité de recyclage des déchets de fabrication développée en partenariat avec le groupe Sita.

b. Éléments financiers caractéristiques des entreprises associées

Les données ci-dessous sont présentées dans le référentiel comptable local de chacune des entités, les états de la situation financière et comptes de résultat complets IFRS n'étant pas disponibles à date de publication des états financiers consolidés du Groupe.

État résumé de la situation financière

Au 31 décembre, en millions d'euros	2012	2011
Immobilisations incorporelles, fonds de commerce	3	3
Immobilisations corporelles	57	50
Actifs circulants	37	35
Total capitaux employés	97	88
Capitaux propres	36	21
Provisions	2	2
Dettes financières nettes	21	34
Dettes d'exploitation	37	31
Autres	1	0
Total financement	97	88

Compte de résultat résumé

(en millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires courant	140	51
Résultat opérationnel	2	(10)
Résultat net	(1)	(6)

Les évolutions constatées sur l'exercice 2012 sont principalement liées à la poursuite de la montée en puissance progressive de la production de la société basée au Qatar ainsi qu'à un volume d'activité de la société Recycables en très forte hausse dû au développement de l'activité de recyclage des câbles usagers d'opérateurs de réseau télécom.

Note 16 : Autres actifs financiers (non courants)

Au 31 décembre, en millions d'euros	2012	2011
Prêts et créances à long terme	17	7
Titres disponibles à la vente	20	22
Autres	13	15
Total	50	44

L'échéancier de ces actifs financiers (hors titres disponibles à la vente constitués d'actions détenues sur des entités non consolidées, sans maturité) se présente de la manière suivante au 31 décembre 2012 :

Au 31 décembre 2012, en millions d'euros	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Autres	13	-	12	1
Total	30	-	24	6

Les mouvements sur les dépréciations des titres disponibles à la vente comptabilisés au coût (voir **Note 29.a**) sont les suivants :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotation	Cession	Autres	Clôture
2012	9	5	-	-	14
2011	7	2	-	(0)	9

Les « Prêts et créances à long terme » sont dépréciés à hauteur de 1 million d'euros au 31 décembre 2012. Ils ne faisaient pas l'objet d'une dépréciation au 31 décembre 2011. Les « Prêts et créances à long terme » ne présentent pas d'arriéré de paiement aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011.

Les « Autres » actifs financiers à long terme sont dépréciés à hauteur de 8 millions d'euros au 31 décembre 2012 (9 millions d'euros au 31 décembre 2011). Ils ne présentent pas d'arriéré de paiement au-delà.

Note 17 : Contrats de construction

Les contrats de construction sont évalués et présentés conformément à la **Note 1.g** de l'annexe aux comptes consolidés. Ces contrats sont essentiellement rattachés à l'activité « câbles haute tension » du segment opérationnel « Transmission, distribution et opérateurs » (voir **Note 4**).

Les positions présentées dans l'état de la situation financière consolidée au titre des contrats de construction correspondent, pour chaque contrat pris individuellement, au montant cumulé des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées, incluant le cas échéant les pertes à terminaison), diminué des facturations intermédiaires. Les soldes positifs sont présentés à l'actif dans les « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » et les soldes négatifs au passif dans les « Montants dus aux clients sur les contrats de construction » (inclus dans la rubrique « Dettes sur contrats de construction » de l'état de la situation financière consolidée).

Les éléments détaillés ci-dessous concernent les contrats en cours de réalisation à la clôture de chacun des exercices :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2012	2011
Actifs sur contrats de construction	335	293
- dont « Montants dus par les clients sur les contrats de construction »	335	293
Dettes sur contrats de construction	210	319
- dont « Montants dus aux clients sur les contrats de construction »	71	45
- dont solde des avances reçues sur les contrats de construction	138	274
Total contrats de construction Actif (Passif), net	125	(26)

Les avances reçues des clients sur contrats de construction correspondent à des travaux non encore exécutés à date d'arrêt.

Le solde actif net des contrats de construction aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011, hors avances reçues, peut être décomposé de la manière suivante (historique cumulé des flux relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture de l'exercice) :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2012	2011
Cumul des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées y compris le cas échéant pertes à terminaison)	3 120	3 030
Facturations intermédiaires	2 856	2 782
Solde net hors avances reçues	264	248
- dont « Montants dus par les clients sur les contrats de construction »	335	293
- dont « Montants dus aux clients sur les contrats de construction »	(71)	(45)

Le chiffre d'affaires courant reconnu au titre des contrats de construction au 31 décembre 2012 s'élève à 780 millions d'euros. Ce dernier s'élevait à 768 millions au 31 décembre 2011.

Il n'y avait pas de passif éventuel significatif relatif aux contrats de construction, ni au 31 décembre 2012 ni au 31 décembre 2011.

Conformément à IAS 11 § 41, nous vous indiquons que les montants de retenue sur les demandes de paiement émises s'élèvent à 37 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 27 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Note 18 : Stocks et en-cours

Au 31 décembre, en millions d'euros	2012	2011
Matières premières et marchandises	385	377
En-cours de production industrielle	298	279
Produits finis	502	458
Valeur brute	1 185	1 114
Dépréciation	(60)	(63)
Valeur nette	1 125	1 051

Note 19 : Clients et comptes rattachés

Au 31 décembre, en millions d'euros	2012	2011
Valeur brute	1 124	1 207
Dépréciation	(44)	(39)
Valeur nette	1 080	1 168

Aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011, des créances clients Euro ont été cédées à un établissement bancaire par Nexans France SAS à hauteur de respectivement 71 millions d'euros et 110 millions d'euros dans le cadre d'un programme de rachat de créances mis en place par le Groupe en 2010 (programme dit « *On Balance Sheet* » voir **Note 27.a**). Les cessions réalisées dans le cadre de ce programme ne respectent pas les conditions des normes IAS 27 et IAS 39 pour être décomptabilisées.

L'évolution des dépréciations sur les comptes clients et rattachés peut être analysée comme suit (se référer à la **Note 27.e** pour une description de la politique de gestion du risque de crédit client) :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotation	Consommation	Reprise sans objet	(écarts de conversion, IFRS 5)	Autres	Clôture
2012	39	8	(5)	(3)		5	44
2011	40	7	(4)	(4)		(0)	39

Les créances échues depuis plus de 30 jours à la date de clôture et non dépréciées sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Échues de 30 à 90 jours	Échues au-delà de 90 jours
31 décembre 2012	27	36
31 décembre 2011	32	18

À fin décembre 2012 et fin décembre 2011, les créances échues et non dépréciées résiduelles portent principalement sur des groupes industriels de premier plan, des compagnies d'électricité ou opérateurs télécom majeurs, publics ou privés, ainsi que des distributeurs significatifs. Elles sont généralement localisées dans des zones où les délais de paiement contractuels sont couramment dépassés et présentent un taux de défaillance négligeable sur les dernières années.

Note 20 : Autres actifs financiers courants

Au 31 décembre, en millions d'euros	2012	2011
Instruments dérivés	60	40
Dépôts versés	9	10
Actifs financiers court terme	0	50
Autres créances opérationnelles	21	10
Autres créances non opérationnelles	9	10
Autres	15	15
Valeur brute	114	135
Dépréciation	(1)	(1)
Valeur nette	113	134

Les « Instruments dérivés » correspondent aux instruments dérivés de change et aux contrats à terme sur les métaux non ferreux dont la juste valeur est représentative d'un gain latent à la clôture de l'exercice (voir **Note 28.a**).

Les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 27.d**) sont présentés sur la ligne « Dépôts versés » pour un montant de 1 million d'euros au 31 décembre 2012 (4 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Au 31 décembre 2011, les « Actifs financiers court terme » correspondaient à des instruments de placement d'une durée initiale supérieure à six mois qui pouvaient être assortis de produits dérivés de taux ou de crédit afin d'en améliorer le rendement. Ces instruments répondaient aux critères de risque de contrepartie définis par le Groupe, mais ne remplissaient pas les conditions pour être présentés sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » selon IAS 7. Ils étaient néanmoins inclus dans la dette nette consolidée du Groupe compte tenu de leur faible risque de liquidité, d'une maturité inférieure à douze mois, d'une volatilité limitée et en tant que partie intégrante de la politique de gestion des excédents de liquidité du Groupe.

Note 21 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre, en millions d'euros	2012	2011
Disponibilités	521	534
SICAV	324	270
Certificats de dépôts	2	55
Trésorerie et équivalents de trésorerie	847	859

Outre les disponibilités qui recouvrent les dépôts en comptes courants et les dépôts à terme d'une maturité inférieure à trois mois (165 millions d'euros au 31 décembre 2012), le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut essentiellement des SICAV et certificats de dépôt. Ces placements sont à maturité inférieure à trois mois, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les appels de marge versés, le cas échéant, dans le cadre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché est négative à la clôture d'un exercice, ne sont pas comptabilisés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » par le Groupe, mais en actifs financiers courants (voir Note 20).

La trésorerie détenue par des filiales et jugée non disponible pour une utilisation par le Groupe au sens de la norme IAS 7 était non matérielle, tant au 31 décembre 2012 qu'au 31 décembre 2011.

Note 22 : Capitaux propres**a. Composition du capital social**

Le capital social de Nexans est composé au 31 décembre 2012 de 29 394 042 actions entièrement libérées (28 723 080 actions au 31 décembre 2011), de 1 euro de valeur nominale. Les actions à droit de vote double ont été supprimées par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2011.

b. Distribution

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de décider la distribution d'un dividende de 0,50 euro par action. Le montant global du dividende proposé s'élèvera sur cette base à 14,7 millions d'euros en retenant les 29 394 042 actions constituant le capital social au 31 décembre 2012.

Au cas où lors de la mise en paiement du dividende, la Société Nexans détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions sera affectée en report à nouveau. À l'inverse, le montant total du dividende pourrait être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1^{er} janvier 2012 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie de levées d'options de souscription d'actions⁽¹⁾. Les OCEANE qui seraient converties entre la date de clôture de l'exercice et la date de distribution ne donneraient pas droit à dividende l'année de la conversion.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 a autorisé le 15 mai 2012 la distribution d'un dividende de 1,1 euro par action, mis en paiement le 8 juin 2012 pour un montant de 31,6 millions d'euros.

c. Actions propres

Nexans ne détenait aucune action propre aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011.

d. Options de souscription

Au 31 décembre 2012, il existe 1 389 395 options de souscription en circulation, donnant droit chacune à une action, soit 4,7 % du capital (1 579 665 options au 31 décembre 2011 donnant droit à 5,5 % du capital).

(1) Sous réserve, en outre, des éventuelles options levées entre le 14 mai (date anticipée pour l'Assemblée Générale annuelle 2013) et la date de mise en paiement du dividende, lesquelles options donneront également droit au dividende éventuellement décidé par l'Assemblée Générale annuelle 2013.

Les options en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2012 :

Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice des options
23 novembre 2005	344 000	142 211	40,13	23 novembre 2006* – 22 novembre 2013
23 novembre 2006	343 000	334 000	76,09	23 novembre 2007* – 22 novembre 2014
15 février 2007	29 000	19 000	100,94	15 février 2009** – 14 février 2015
22 février 2008	306 650	291 350	71,23	22 février 2009* – 21 février 2016
25 novembre 2008	312 450	280 363	43,46	25 novembre 2009* – 24 novembre 2016
9 mars 2010	335 490	322 471	53,97	9 mars 2011* – 8 mars 2018
Total	1 670 590	1 389 395		

* Acquis à raison de 25 % par an.

** Acquis à raison de 50 % au bout de deux ans puis 25 % chaque année suivante.

Évolution du nombre d'options en circulation

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation au début de la période	1 579 665	56,62
Options attribuées au cours de la période	-	-
Options annulées au cours de la période	(19 390)	63,19
Options exercées au cours de la période	(170 880)	28,34
Options échues au cours de la période	-	-
Options en circulation à la fin de la période	1 389 395	60,01
dont options exerçables à la fin de la période	1 227 015	60,81

Valorisation des options

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des options ayant une incidence sur le résultat des exercices 2011 et 2012 sont les suivantes :

Date d'attribution	23 nov. 2006	15 fév. 2007	22 fév. 2008	25 nov. 2008	9 mars 2010
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	76,09	100,94	71,71	40,59	56,79
Durée de vie moyenne estimée des options	5,75 ans	4,75 ans	4,5 à 6 ans	4,5 à 6 ans	4,5 à 6 ans
Volatilité (en %)	30,00 %	30,00 %	33,00 %	38,00 %	42,00 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)*	3,70 %	4,00 %	3,34 % – 3,46 %	2,72 % – 2,87 %	2,04 % – 2,54 %
Taux de dividendes (en %)	1,50 %	1,50 %	3,13 %	4,68 %	2,64 %
Juste valeur de l'option (en euros) **	22,79	28,22	19,24 – 17,44	9,38 – 8,47	19,71 – 17,85

* La méthode d'évaluation a été affinée à compter du plan du 22 février 2008 : la valeur moyenne par plan a été remplacée par une valorisation spécifique pour chacune des tranches, fonction de la durée de vie estimée des options correspondantes. L'impact de ce changement d'estimation n'a pas été significatif au regard des comptes consolidés du Groupe.

** À partir du plan du 25 novembre 2008, la valorisation tient compte de critères de performance pour les options attribuées aux membres du Comité Exécutif du Groupe.

Les options attribuées à compter du plan du 25 novembre 2008 comprennent des conditions de performance pour les membres du Comité Exécutif du Groupe. Ces conditions de performance sont basées d'une part sur l'évolution du cours de l'action Nexans comparée à un indice de référence, ainsi que sur la capacité du Groupe à dégager des flux de trésorerie positifs. La prise en compte des conditions de performance n'a pas eu d'incidence significative sur la valorisation des options. Les options attribuées aux autres bénéficiaires (hors Comité Exécutif) restent simplement soumises à une condition de présence.

La durée de vie estimée des options est déterminée en tenant compte notamment de la législation fiscale applicable aux bénéficiaires des options. La volatilité retenue a été déterminée sur base de la volatilité historique du titre Nexans sur une période de référence. Les options sont acquises par tranche d'un quart sur quatre ans à compter de leur date d'attribution (exception faite du plan du 15 février 2007 pour lequel la moitié des options était acquise après une période de deux ans puis chaque quart résiduel au cours des deux années suivantes).

La juste valeur des options est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. En conséquence, pour l'exercice 2012, une charge de 1,3 million d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (2,8 millions d'euros en 2011) (voir **Note 5**).

e. Actions gratuites et de performance

Le Groupe a procédé aux émissions d'actions gratuites et de performance suivantes :

- 121 370 actions gratuites et actions de performance ont été émises en 2012 ;
- 113 180 actions gratuites et actions de performance ont été émises en 2011.

Au 31 décembre 2012, il existe 232 400 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action, soit 0,8 % du capital (112 730 actions au 31 décembre 2011 donnant droit à 0,4 % du capital).

Les actions gratuites et de performance en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2012 :

Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions en circulation en fin de période	Fin de période d'acquisition des droits
21 novembre 2011	113 180	111 030	21 novembre 2015 pour les résidents étrangers et 21 novembre 2014 pour les résidents français, assortie pour ces derniers d'une période d'incessibilité de deux ans
20 novembre 2012	121 370	121 370	20 novembre 2015 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'incessibilité de deux ans et 19 novembre 2016 (fin de la période d'acquisition pour résidents étrangers)

Évolution du nombre d'actions gratuites et de performance en circulation

	Nombre d'actions
Actions en circulation au début de la période	112 730
Actions attribuées au cours de la période	121 370
Actions annulées au cours de la période	(1 700)
Actions acquises au cours de la période	-
Actions en circulation à la fin de la période	232 400

Valorisation des actions gratuites et de performance

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des actions ayant une incidence sur le résultat des exercices 2011 et 2012 sont les suivantes :

Date d'attribution	21 nov. 2011	20 nov. 2012
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	37,79	33,81
Durée d'acquisition des actions	3 à 4 ans	3 à 4 ans
Volatilité (en %)*	48 %	43 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)	1,50 %	0,25 %
Taux de dividendes (en %)	2,0 %	2,8 %
Juste valeur de l'action (en euros)	24,86 – 36,11	19,82 – 30,23

* Uniquement pour les actions à condition de performance boursière.

Les actions de performance sont compartimentées (50 % / 50 %) entre actions soumises à des conditions de performance boursière (évolution du titre Nexans) et actions soumises à des conditions de performance économique (suivi d'un indicateur financier) par rapport à un panier de référence. Pour chacun de ces deux indicateurs, une gradation de la performance permet d'allouer entre 0 % et 150 % des titres initialement prévus pour chaque bénéficiaire.

Tous les instruments attribués sont dénoués en actions. Leur juste valeur a été déterminée et figée à date d'attribution, les conditions de performance boursières étant intégrées au calcul de la juste valeur unitaire des instruments.

Les actions sont acquises à l'issue d'une période de respectivement trois ans et quatre ans selon que le bénéficiaire est résident fiscal français ou étranger. Les résidents français sont par ailleurs astreints à une période d'incessibilité de deux ans.

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. En conséquence, pour l'exercice 2012, une charge de 1,4 million d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (dont 0,4 million d'euros de taxes sociales) au titre des plans 2011 et 2012.

Sur l'exercice 2011, une charge de 0,3 million d'euros avait été constatée dans le compte de résultat (dont 0,2 million d'euros de taxes sociales).

f. Options de vente accordées à des Intérêts ne donnant pas le contrôle

L'engagement de Nexans d'acquiescer les parts des actionnaires minoritaires du groupe Liban Cables est considéré comme une dette financière en application de la norme IAS 32. Ce put a été constaté au 31 décembre 2005, en dettes financières, à hauteur de 4 millions d'euros en contrepartie du poste « Intérêts ne donnant pas le contrôle » pour 1 million d'euros, le solde, soit 3 millions d'euros, étant comptabilisé en goodwill conformément au principe comptable énoncé en **Note 1.1**. À noter que l'engagement au titre de ce put a été porté de 7 % à 10 % du capital de Liban Cables au cours de l'exercice 2010 conduisant à augmenter la dette financière de 2 millions d'euros en contrepartie des Intérêts ne donnant pas le contrôle.

Les dividendes versés portant sur des actions couvertes par ces options de vente accordées aux Intérêts ne donnant pas le contrôle sont analysés comme des compléments de prix et viennent augmenter le montant du goodwill, conformément aux principes comptables énoncés en **Note 1.1**.

g. Composante capitaux propres des OCEANE

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation des emprunts obligataires convertibles (OCEANE) émis en juin 2009 et février 2012 correspondant à la valeur de l'option, est présentée au sein des capitaux propres au poste « Résultat et réserves consolidées » pour un montant avant impôts de respectivement 36,9 millions d'euros et 41,2 millions d'euros (voir **Note 25.c**). La valeur des options de l'emprunt obligataire émis en juillet 2006 comptabilisée au sein des capitaux propres, s'élevait à l'initiation à 33,5 millions d'euros. Lors de l'opération de rachat de ces obligations en février 2012, une partie de la prime payée a été enregistrée au poste « Résultat et réserves consolidées » pour un montant avant impôts de 3,8 millions d'euros.

Se reporter à la **Note 10.d** pour les effets d'impôts y afférent.

h. Plan d'actionnariat salarié

Nexans a lancé au premier semestre 2012 une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 titres (voir également **Note 2.c**). Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 3 août 2012 et a conduit à émettre 499 984 actions nouvelles pour un montant global de 12,1 millions d'euros. La charge relative à ce plan a été comptabilisée en 2012 pour un montant de 0,5 million d'euros et prend en compte un coût d'incessibilité pour les salariés des pays dans lesquels la mise en place d'un FCPE a été possible.

Note 23 : Retraites, indemnités de départ à la retraite et autres avantages à long terme consentis aux salariés

Il existe dans le Groupe un nombre important de plans de retraite et assimilés :

- En France, chaque employé du Groupe bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur. Pour des raisons historiques, certains salariés bénéficient également d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies, fermé aux nouveaux entrants depuis 2005. Les membres français du Comité Exécutif du Groupe sont par ailleurs couverts par un système de retraite chapeau à prestations définies (voir **Note 31.d**).
- Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Nexans veille à assurer un financement de ses principaux plans de retraite à prestations définies de manière à disposer d'actifs de régime proches de la valeur des engagements. Les plans à prestations définies non financés concernent majoritairement des régimes fermés.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, sans que leurs écarts actuariels puissent être différés.

Norme IAS 19 Révisée

Un amendement à la norme IAS 19 a été adopté par le Parlement européen en 2012, et l'application du nouveau texte prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2013. Le Groupe a décidé d'appliquer la norme IAS 19 Révisée de manière anticipée pour la clôture 2012. À des fins de comparaison, les comptes consolidés 2011 ont été retraités sous la nouvelle norme IAS 19. Se référer également à la **Note 3**.

Principales hypothèses

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à des calculs actuariels, les hypothèses économiques de base ont été déterminées par le Groupe en lien avec son actuaire externe. Les hypothèses démographiques et autres (taux de rotation du personnel et augmentation de salaires notamment) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux se décomposent par zone géographique et pour les principaux pays contributeurs (les pays mentionnés ci-dessous représentent plus de 95 % des engagements de retraite du Groupe au 31 décembre 2012) de la manière suivante (taux moyens pondérés) :

	Taux d'actualisation 2012*	Taux de progression des salaires 2012	Taux d'actualisation 2011*	Taux de progression des salaires 2011
France	3,25 %	2,50 %	5,25 %	2,60 %
Allemagne	3,25 %	3,00 %	5,25 %	2,00 %
Norvège	3,75 %	3,50 %	3,00 %	3,75 %
Suisse	2,00 %	1,50 %	2,50 %	2,25 %
Canada	4,25 %	3,50 %	5,50 %	3,50 %
États-Unis	3,75 %	3,50 %	5,50 %	3,50 %
Australie	2,90 %	4,00 %	4,80 %	3,50 %

* Conformément à la norme IAS19 Révisée le produit financier des intérêts sur les placements est calculé avec le taux d'actualisation et non le taux de rendement attendu des actifs.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence :

a) Au taux de rendement des obligations émises par des entreprises privées de première catégorie (AA ou supérieure) pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés sont considérés comme suffisamment liquides. Lorsqu'il n'existe pas suffisamment d'obligations d'entreprises de première catégorie représentatives de la durée des plans de retraite considérés, le taux d'actualisation est défini à partir d'obligations de maturité plus courte et d'une extrapolation de la courbe des taux. Cette approche a notamment été utilisée pour la Zone Euro, le Canada, les États-Unis, la Suisse ainsi que pour la Corée du Sud.

À la suite d'une décision du Norwegian Accounting Standards Board autorisant l'utilisation des obligations d'entreprises privées, le Groupe a utilisé cette référence au 31 décembre 2012.

b) A défaut, pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés obligataires des entreprises privées de première catégorie ne sont pas considérés comme suffisamment liquides, y compris sur des maturités courtes, au taux des obligations émises par l'État d'échéance équivalente à la durée des régimes évalués. Cette approche a notamment été utilisée pour déterminer les taux d'actualisation de l'Australie.

Évolution des principaux agrégats

(en millions d'euros)	2012	2011 retraité
Coût de retraite pris en charge sur l'exercice		
Coûts des services rendus	(20)	(18)
Charge d'intérêts nette	(19)	(18)
(Pertes) et gains actuariels (médailles du travail)	(3)	(1)
Coûts des services passés	-	8
Effet des réductions et liquidations de régimes	-	0
Impact du plafonnement des actifs	-	1
Coût net sur la période	(42)	(28)
- dont coût opérationnel	(23)	(10)
- dont coût financier	(19)	(18)

(en millions d'euros)	2012	2011 retraité
Évaluation des engagements		
Valeur actuelle des engagements au 1^{er} janvier	843	839
Coûts des services rendus	20	18
Charge d'intérêts	35	33
Cotisations versées par les salariés	3	3
Modifications de régimes	-	(8)
Acquisitions et cessions d'activités	-	-
Réductions et liquidations de régimes	-	(4)
Prestations payées	(56)	(51)
Pertes et (gains) actuariels	108	3
Autres (variations de change)	8	10
Valeur actuelle des engagements au 31 décembre	961	843

(en millions d'euros)	2012	2011 retraité
Couverture des engagements		
Valeur de marché des fonds investis au 1 ^{er} janvier	451	442
Produit d'intérêts	16	15
(Pertes) et gains actuariels	31	(14)
Contributions de l'employeur	24	25
Contributions des salariés	3	3
Acquisitions et cessions d'activités	-	-
Liquidations de régimes	-	(3)
Prestations payées	(33)	(26)
Autres (variations de change)	7	9
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	499	451

(en millions d'euros)	2012	2011 retraité
Couverture financière		
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	(621)	(558)
Valeur de marché des fonds investis	499	451
Couverture financière des engagements financés	(122)	(107)
Valeur actuelle des engagements non financés	(340)	(285)
Engagement net de couverture	(462)	(392)
Surplus non reconnu (dus à la limitation d'actifs)	-	-
(Provision) / Actif net	(462)	(392)
Dont actif de Pension	1	2

(en millions d'euros)	2012	2011 retraité
Évolution de la provision nette		
Provision / (Actif net) au 1^{er} janvier	392	397
Charge / (produit) reconnu en résultat	42	28
Charge / (produit) comptabilisé en autres éléments du résultat global	74	17
Utilisation	(47)	(50)
Autres impacts (change, acquisitions/cessions...)	1	-
Provision / (Actif net) au 31 décembre	462	392
Dont actif de Pension	1	2

Coût des retraites

Sur l'exercice 2012, les pertes actuarielles sur les médailles du travail sont principalement dues à la baisse des taux d'actualisation.

Sur l'exercice 2011, un produit non récurrent généré par la filiale Suisse de 7 millions d'euros a été comptabilisé en tant que « Coûts des services passés ». Cet impact a été causé par la modification courant 2011 du règlement de la fondation Nexans dans ce pays qui a principalement conduit à réduire le taux de conversion à la retraite et à la préretraite applicable dès le 1^{er} janvier 2012.

Évolution des engagements et des actifs de couverture

Les écarts actuariels générés sur les engagements pendant l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Analyse des écarts actuariels sur les engagements	2012		2011	
	en millions d'euros	en % de la DBO	en millions d'euros	en % de la DBO
Taux d'actualisation	94	10 %	5	1 %
Hausse des salaires	(3)	(0) %	(0)	(0) %
Mortalité	15	2 %	10	1 %
Rotation des effectifs	0	0 %	0	0 %
Autres changements d'hypothèses	(3)	(0) %	(14)	(2) %
(Gains) / Pertes sur modifications hypothèses	103	11 %	1	0 %
(Gains) / Pertes sur modifications de plan	(0)	(0) %	(0)	(0) %
(Gains) / Pertes sur effets d'expérience	5	1 %	2	0 %
Autres	0	0 %	0	0 %
Total (gains) / pertes générés sur l'exercice	108	11 %	3	0 %

Les principaux impacts sur l'exercice 2012 sont :

- La baisse du taux d'actualisation générant des pertes actuarielles sur la Zone Euro, les États-Unis, le Canada et dans une moindre mesure en Suisse.
- Le changement de table de mortalité pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie pour la Suisse et les États-Unis.
- Les « Autres changements d'hypothèses » proviennent majoritairement de l'impact de la taxe de 24 % sur le régime de retraite supplémentaire en France et de la réduction du taux minimum de crédit d'intérêts en Suisse.
- Les effets d'expérience ont pour principale origine, les différences entre les hypothèses de rotation du personnel et d'augmentation de salaires et les données réelles correspondantes.

La répartition par nature des fonds investis se présente de la manière suivante :

Au 31 décembre	2012		2011	
	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %
Actions*	157	31 %	141	31 %
Obligations et assimilées*	187	37 %	180	40 %
Immobilier	69	14 %	64	14 %
Liquidités	33	7 %	14	3 %
Autres	53	11 %	52	12 %
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	499	100 %	451	100 %

* Les « Actions » et les « Obligations et assimilées » sont des actifs cotés.

Analyses de sensibilité

La valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi est sensible au taux d'actualisation. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation sur la valeur présente de l'engagement :

	2012	
	en millions d'euros	en % de la DBO
Europe	47	6,2 %
Amérique du Nord	10	6,2 %
Asie	1	3,6 %
Autres pays	1	8,8 %
Total	59	6,1 %

La valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi est également sensible au taux d'inflation. Fonction du type de régime, ce paramètre peut avoir des incidences sur la progression du niveau des salaires d'une part ainsi que sur le niveau des rentes d'autre part. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une hausse de 50 points de base du taux d'inflation sur la valeur présente de l'engagement (en considérant une stabilité du taux d'actualisation) :

	2012	
	en millions d'euros	en % de la DBO
Europe	28	3,6 %
Amérique du Nord	1	0,5 %
Asie	1	3,5 %
Autres pays	0	3,2 %
Total	30	3,1 %

Caractéristiques des principaux régimes à prestations définies et leurs risques

Les trois plans décrits ci-dessous représentent 66 % de la valeur actuelle totale des engagements du Groupe au 31 décembre 2012.

Suisse

Le régime de retraite de Nexans Suisse SA est un plan basé sur des cotisations avec, à la retraite, la garantie d'un taux de rendement minimal et d'un taux fixe de conversion. Il offre des prestations répondant à la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle obligatoire (loi « LPP / BVG »).

Le plan doit être entièrement financé selon la loi « LPP / BVG ». En cas de sous-financement, des mesures de rétablissement doivent être prises, telles qu'un financement supplémentaire soit de l'employeur seul, soit de l'employeur et des employés, et/ou la réduction des prestations.

Le fonds de retraite est établi comme une entité juridique distincte. Cette fondation est responsable de la gestion du régime, et est composée d'un nombre égal de représentants de l'employeur et des employés. L'allocation stratégique des actifs doit respecter la directive de placement mise en place par la fondation, qui a pour objectif de limiter le risque de rendement.

Par ailleurs, la société Nexans Suisse SA est exposée à un risque viager concernant l'engagement. En effet, deux tiers des engagements sont relatifs à des retraités.

Allemagne

Le régime le plus significatif de Nexans Deutschland GmbH est un régime à prestations définies fermé aux nouveaux entrants depuis le 1^{er} janvier 2005. Pour les autres salariés, la prestation de retraite sera accordée sur la base des droits acquis au moment de la fermeture du régime. Ce plan n'est pas financé.

Les membres sont aussi couverts contre le risque d'invalidité. En général, la prestation d'invalidité sera versée en complément du montant des prestations de retraite futures. En sus, le régime prévoit des pensions de réversion.

Norvège

En Norvège, les salariés de Nexans bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies, garantissant un taux de remplacement du dernier salaire. Le régime est fermé aux nouveaux entrants.

Le cadre réglementaire impose que le plan soit entièrement financé sur la base du taux technique et des hypothèses appliquées par l'assureur. Les rentes sont revalorisées selon un taux garanti par l'assureur. Le niveau du rendement garanti est indiqué dans la convention tarifaire et, indirectement, fixé par le régulateur.

L'engagement constitué est entièrement financé par les primes payées. L'unique risque est lié au niveau des primes futures qui dépendent du taux technique de l'assureur.

Autres informations

Les cotisations à verser par l'employeur au titre des actifs de régimes à prestations définies sont estimées à 22 millions d'euros pour 2013.

Les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à cotisations définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations qui constituent des charges de période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans pour l'exercice 2012 s'élève à 83 millions d'euros (78 millions au titre de 2011).

Note 24 : Provisions

a. Analyse par nature

Au 31 décembre, en millions d'euros	2012	2011
Risques sur affaires	38	47
Provisions pour restructuration	43	48
Autres provisions	228	220
Total	309	315
- dont courant	77	86
- dont non-courant	232	229

L'évolution de ces provisions se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Total	Risques sur affaires	Provisions pour restructuration	Autres provisions
Au 1 janvier 2011	150	41	75	34
Dotations	239	19	18	202
Reprises (provisions utilisées)	(51)	(8)	(41)	(2)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(19)	(6)	(3)	(10)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Autres	(4)	1	(1)	(4)
Au 31 décembre 2011	315	47	48	220
Dotations	38	8	22	8
Reprises (provisions utilisées)	(32)	(6)	(22)	(4)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(18)	(11)	(4)	(3)
Regroupements d'entreprises	9	-	-	9
Autres	(3)	(0)	(1)	(2)
Au 31 décembre 2012	309	38	43	228

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, les pertes sur contrats déficitaires et les pénalités liées aux contrats commerciaux (voir **Note 32**). Elles n'intègrent pas les provisions sur les contrats de construction en cours, comptabilisées le cas échéant, conformément à la **Note 1.g**, en tant que coûts des contrats correspondants.

En 2011, les dotations aux « Autres provisions » comprenaient essentiellement la provision de 200 millions d'euros pour une amende qui pourrait être infligée à Nexans suite à la communication des griefs reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel (voir **Note 2.f**).

Les reprises de provisions non utilisées étaient dues à des risques qui se sont éteints ou dénoués par une sortie de ressources plus faible que celle qui avait été estimée sur la base des informations disponibles à la clôture de la période précédente (dont les provisions pour garanties données aux clients, venant à expiration).

La ligne « Autres » inclut, outre l'effet des variations des taux de change, le reclassement des provisions pour restructuration constitutives de dépréciations d'actifs, sur les rubriques appropriées de l'état de la situation financière consolidée.

b. Analyse des coûts de restructuration

Les coûts de restructuration se sont élevés à 21 millions d'euros en 2012 et couvrent les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs*	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de l'exercice	20	2	0	22
Reprises de provisions devenues sans objet	(4)	0	0	(4)
Autres coûts de la période	2	(2)	3	3
Total Coûts de restructuration	18	0	3	21

* Présentées en moins des actifs correspondants sur l'état de la situation financière consolidée.

Les « Autres coûts monétaires » comprennent principalement les frais de dépollution, démantèlement et/ou maintenance de site ainsi que les coûts encourus dans le cadre de la réallocation d'actifs au sein du Groupe.

Les dépenses qui ne peuvent par nature donner lieu à provision sont présentées sur la ligne « Autres coûts de la période » et couvrent à titre d'exemples, les coûts salariaux du personnel ayant continué à travailler durant leur préavis, les coûts de redéploiement de l'outil industriel ou de reconversion du personnel au sein du Groupe ainsi que les coûts de maintenance de sites au-delà de la période de démantèlement ou de cession initialement anticipée.

La charge de 21 millions d'euros comptabilisée en 2012 correspond principalement à la constitution de provisions relatives à la réduction des effectifs en Allemagne. Les charges résiduelles sont relatives aux plans en cours au Brésil, en Italie et en France.

En 2012, comme au cours des années précédentes, tous les plans sont accompagnés de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et le cas échéant, les autorités compétentes, afin d'en réduire les conséquences pour les salariés concernés.

En 2011, les coûts de restructuration s'étaient élevés à 22 millions d'euros et couvraient les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs*	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de l'exercice	13	0	5	18
Reprises de provisions devenues sans objet	(3)	0	0	(3)
Autres coûts de la période	2	0	5	7
Total Coûts de restructuration	12	0	10	22

* Présentées en moins des actifs correspondants sur l'état de la situation financière consolidée.

La charge de 22 millions d'euros comptabilisée en 2011 correspondait pour une part significative à la constitution des provisions relatives à la réduction des effectifs sur le site de Rheydt en Allemagne, compte tenu d'une baisse durable de la demande sur certains câbles de spécialité fabriqués par cette usine et de sa situation de surcapacité. La charge résiduelle était liée d'une part à différents plans de restructuration de moindre ampleur et d'autre part aux coûts comptabilisés au fil de l'eau, conformément au référentiel IFRS, en lien avec les plans de restructuration engagés en 2009 et 2010 en France, au Brésil et en Italie (relocalisation d'actifs, reclassement de personnel, etc.).

Note 25 : Dette financière nette

Au 31 décembre 2012, la dette long terme du Groupe est notée BB par Standard & Poor's avec une perspective stable. La dette long terme du Groupe était notée BB+ par Standard & Poor's au 31 décembre 2011.

a. Analyse par nature

Au 31 décembre, en millions d'euros	2012	2011
Emprunt obligataire 2017*	361	360
Emprunt obligataire 2018*	247	N/A
Emprunt obligataire convertible (OCEANE 2019)*	240	N/A
Emprunt obligataire convertible (OCEANE 2016)*	204	197
Emprunt obligataire convertible (OCEANE 2013)*	86	315
Autres emprunts non courants*	4	9
Emprunts court terme*	281	232
Concours bancaires	30	19
Dette financière brute	1 453	1 132
Actifs financiers court terme	-	(50)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(847)	(859)
Dette financière nette / (trésorerie)	606	222

* Y compris intérêts courus non échus (courants et non courants).

Les emprunts obligataires présents au 31 décembre 2012 concernent :

- L'émission obligataire du 19 décembre 2012, dont les principales caractéristiques sont les suivantes (se référer à la **Note 2.g**) :
 - Montant : 250 millions d'euros ;
 - Prix d'émission : 99,398 % ;
 - Échéance : 19 mars 2018 ;
 - Coupon annuel : 4,25 %.
- L'OCEANE 2019 (obligation à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes) émise le 21 février 2012 (se référer à la **Note 2.b**), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - 3 780 588 obligations d'une valeur nominale de 72,74 euros, soit une émission totale de 275 millions d'euros ;
 - Prix d'émission représentant une prime de 35 % par rapport au cours de référence de 53,88 euros du jour de l'émission ;
 - Obligations remboursables au pair à échéance du 1^{er} janvier 2019 avec la faculté pour chaque porteur de demander le remboursement anticipé au 1^{er} juin 2018 ;
 - Coupon annuel de 2,5 %.

En application de la norme IAS 32, les options de conversion relatives à cette OCEANE ont été comptabilisées en tant qu'instruments de capitaux propres pour un montant avant impôts de 41,2 millions d'euros (pour l'effet d'impôts associé voir **Note 10.d**).

- L'OCEANE 2016 émise le 23 juin 2009 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - 4 000 000 obligations d'une valeur nominale de 53,15 euros, soit une émission totale de 213 millions d'euros ;
 - Prix d'émission représentant une prime de 30 % par rapport au cours de référence de 40,89 euros du jour de l'émission ;
 - Obligations remboursables au pair à échéance du 1^{er} janvier 2016 avec la faculté pour chaque porteur de demander le remboursement anticipé au 1^{er} janvier 2015 ;
 - Coupon annuel de 4 %.

En application de la norme IAS 32, les options de conversion relatives à cette OCEANE ont été comptabilisées en tant qu'instruments de capitaux propres pour un montant avant impôts de 36,9 millions d'euros (pour l'effet d'impôts associé voir **Note 10.d**).

- L'émission obligataire du 2 mai 2007, date à laquelle Nexans avait émis son premier emprunt obligataire. Les principales caractéristiques de cette obligation sont les suivantes :
 - Montant : 350 millions d'euros ;
 - Prix d'émission : 99,266 % ;
 - Échéance : 2 mai 2017 ;
 - Coupon annuel : 5,75 %.
- L'OCEANE 2013 émise en juillet 2006 pour un montant nominal à l'émission de 280 millions d'euros et dont une partie a été rachetée en février 2012 (se référer à la **Note 2.b**). Suite à ce rachat, les principales caractéristiques de cette OCEANE sont les suivantes :
 - 992 513 obligations de 73,80 euros de valeur nominale, soit une valeur nominale résiduelle totale de 73 millions d'euros ;
 - Pour mémoire, le prix d'émission de l'OCEANE en juillet 2006 représentait une prime de 35 % par rapport au cours de référence de 54,67 euros du jour de l'émission ;
 - Obligations remboursables au prix de 85,76 euros le 1^{er} janvier 2013 (soit 85 millions d'euros) ;
 - Coupon annuel de 1,5 %.

En application de la norme IAS 32, les options de conversion relatives à cette OCEANE ont été comptabilisées en tant qu'instruments de capitaux propres pour un montant avant impôts de 33,5 millions d'euros à l'émission en 2006 (pour l'effet d'impôts associé voir **Note 10.d**).

En application de la norme IAS 32, une partie de la prime payée lors de l'opération de rachat de février 2012 a été comptabilisée directement au sein des capitaux propres pour un montant avant impôts de - 3,8 millions d'euros (pour l'effet d'impôts associé voir **Note 10.d**).

Les emprunts obligataires 2017 et 2018 ainsi que les emprunts convertibles 2013, 2016 et 2019 sont assortis d'engagements classiques pouvant conduire à une exigibilité anticipée (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle).

Les « Emprunts court terme » comprennent depuis le deuxième trimestre 2010 un programme de cession de créances commerciales en euros mis en place par Nexans France dont l'encours maximum est contractuellement fixé au 31 décembre 2012 à 110 millions d'euros (voir **Note 27.a**).

Les appels de marge versés dans le cadre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché serait négative à la clôture d'un exercice donné, ne sont pas comptabilisés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » par le Groupe mais en « Autres actifs financiers courants » (voir **Note 20**).

b. Variation de l'endettement net

(en millions d'euros)	2012	2011
Trésorerie / (Endettement) au début de l'exercice	(222)	(144)
(Augmentation) / diminution de l'endettement net	(335)	(86)
Entrées / Sorties de périmètre	(50)	8
Impact des actifs détenus à la vente (IFRS 5)	1	0
Trésorerie / (Endettement) à la fin de la période	(606)	(222)

c. OCEANE

Le Groupe a dans ses livres trois emprunts obligataires convertibles à échéance respectivement du 1^{er} janvier 2013, du 1^{er} janvier 2016 et du 1^{er} janvier 2019 (voir ci-dessus **Note 25.a**).

En application de la norme IAS 32 (voir **Note 1.aa**), la quote-part de ces emprunts obligataires convertibles (OCEANE) correspondant à la valeur de l'option, a été portée au poste capitaux propres pour un montant avant impôts à date d'émission de respectivement 33,5 millions d'euros (OCEANE 2013), 36,9 millions d'euros (OCEANE 2016) et 41,2 millions d'euros (OCEANE 2019).

En application de la norme IAS 32, une partie de la prime payée lors de l'opération de rachat de l'OCEANE 2013, en février 2012, a été comptabilisée directement au sein des capitaux propres pour un montant avant impôts de -3,8 millions d'euros (pour l'effet d'impôts associé voir **Note 10.d**).

État de la situation financière consolidée

Au 31 décembre, en millions d'euros	2012	2011
Part capitaux propres (réserves)*	108	70
Emprunts obligataires convertibles (partie dette)	464	414
Intérêts courus sur emprunt	66	97
Dette financière	530	511

* Avant impôts (pour les effets d'impôts associés, se reporter à la **Note 10.d**).

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2012	2011
Intérêts financiers contractuels	(16)	(13)
Intérêts financiers supplémentaires calculés au taux hors option*	(24)	(21)
Charge financière totale	(40)	(34)

* Application de la méthode du taux d'intérêt effectif. Y compris soulte de 6 millions d'euros relative au rachat partiel en février 2012 de l'OCEANE 2013.

d. Analyse par devise et taux d'intérêt de la dette financière brute

Dette financière non courante (y compris intérêts courus non échus)

Au 31 décembre	TIE* moyen pondéré (%)		En millions d'euros	
	2012	2011	2012	2011
Euro (OCEANE 2019)	5,73	N/A	240	N/A
Euro (OCEANE 2016)	8,48	8,48	204	197
Euro (OCEANE 2013)**	N/A	6,23	N/A	315
Euro (Obligation 2017)	5,95	5,95	361	360
Euro (Obligation 2018)	4,53	N/A	247	N/A
Euro (hors OCEANE et Obligation)	N/A	2,80	N/A	0
Autres	0,45	2,20	4	9
Total	6,02	6,58	1 056	881

* Taux d'intérêt effectif.

** Le montant de la dette OCEANE 2013 échue le 1^{er} janvier 2013, qui était constaté en dette financière non courante au 31 décembre 2011, est transféré en dette courante.

L'endettement à moyen et long terme du Groupe est à plus de 98 % à taux fixe.

Les dettes financières non courantes en autres devises que l'euro sont essentiellement composées d'emprunts accordés à Liban Cable, qui bénéficient d'un taux bonifiés.

Dettes financières courantes (hors intérêts courus non échus sur la dette non courante)

Au 31 décembre	TIE* moyen pondéré (%)		En millions d'euros	
	2012	2011	2012	2011
Euro (OCEANE 2013)	6,23	N/A	86	N/A
Euro (hors OCEANE 2013)	2,30	3,54	47	46
Dollar US	3,33	5,12	40	43
Autres	6,94	9,45	224	162
Total	5,88	7,62	397	251

* Taux d'intérêt effectif.

À fin décembre 2012, l'endettement en dollars américains provient principalement de filiales situées au Moyen-Orient et en Asie.

Les dettes financières libellées dans des devises autres que l'euro et le dollar américain correspondent à des emprunts souscrits localement par certaines filiales du Groupe en Asie (Chine et Japon notamment), dans la Zone Moyen-Orient/Afrique du Nord (Turquie, Maroc et Égypte, par exemple) ainsi qu'en Amérique du Sud (Brésil et Colombie principalement). Ces financements sont dans certains cas rendus nécessaires pour les pays n'ayant pas accès à un financement centralisé. Ils peuvent néanmoins également permettre de bénéficier de taux d'emprunt particulièrement attractifs ou d'éviter un risque de change potentiellement important selon les zones géographiques considérées.

L'endettement à court terme du Groupe est très largement à taux variable et basé sur des indices monétaires (voir **Note 27.b**).

e. Analyse par échéances (y compris intérêts à payer)

Nexans Services, filiale à 100 % de Nexans, assure depuis le 1^{er} octobre 2008 la gestion de la trésorerie centrale du Groupe. La Société Nexans, en tant que holding de tête, continue néanmoins de porter les financements obligataires à long terme du Groupe.

Nexans Services suit sur une base hebdomadaire l'évolution des liquidités disponibles des holdings de tête du Groupe et la structure de financement du Groupe dans son ensemble (voir ci-dessous **Note 25.f** et **Note 27.a**).

Compte tenu des liquidités disponibles à court terme et de la structure à long terme de l'endettement du Groupe, l'échéancier des dettes est présenté sur un horizon à moyen et long terme :

Échéancier au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	< 1 an		1 an - 5 ans		> 5 ans		Total	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Emprunt obligataire 2017	-	20	350	81	-	-	350	101
Emprunt obligataire 2018	-	-	-	45	250	11	250	56
Emprunt obligataire convertible OCEANE 2013	85	1	-	-	-	-	85	1
Emprunt obligataire convertible OCEANE 2016	-	8	213	26	-	-	213	34
Emprunt obligataire convertible OCEANE 2019	-	6	-	28	275	14	275	48
Autres emprunts non courants	-	0	4	0	-	-	4	0
Emprunts court terme et concours bancaires	310	9	-	-	-	-	310	9
Total	395	44	567	180	525	25	1 487	249

Remarques relatives à la construction du tableau des échéanciers :

- L'OCEANE 2013 est remboursée le 2 janvier 2013.
- L'OCEANE 2016 est considérée remboursée au 2 janvier 2016.
- L'OCEANE 2019 est considérée remboursée au 2 janvier 2019.
- Les dérivés de change ou de taux en couverture de la dette externe du Groupe sont non significatifs à l'échelle du Groupe.
- La contre-valeur euro présentée dans l'échéancier pour les emprunts en devises étrangères a été calculée en utilisant les taux de change de clôture au 31 décembre 2012.
- Par hypothèse, il est considéré que le nominal des emprunts courants et des concours bancaires sera intégralement remboursé de manière régulière tout au long de l'exercice 2013.
- La charge d'intérêt a été calculée sur la base du taux contractuel pour les emprunts à taux fixe et sur la base du taux d'intérêt moyen pondéré constaté au 31 décembre 2012 (voir ci-dessus **Note 25.d**) pour les emprunts à taux variable.

f. Ligne de crédit confirmée

Au 31 décembre 2011, Nexans et ses filiales disposaient auprès d'un syndicat de onze banques d'une ligne de crédit confirmée à moyen terme non utilisée d'un montant de 540 millions d'euros dont l'échéance est fixée au 1^{er} décembre 2016.

Le contrat d'ouverture de crédit syndiqué est assorti d'engagements classiques (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle) et d'engagements sur le respect de deux ratios financiers :

- Un ratio d'endettement financier par rapport aux capitaux propres qui doit être inférieur à 1,10 et,
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA qui doit demeurer inférieur à 3. En décembre 2012, Nexans a obtenu des banques prêteuses une modification du ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA afin de le porter à 3,50 du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2012, comme à la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés.

Le non-respect des engagements pris au titre de ce crédit syndiqué entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période de trente jours, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.

En décembre 2012 une banque a accepté d'ouvrir une ligne de crédit confirmée dans les mêmes termes et conditions assortie de la même échéance que la ligne de crédit syndiquée pour un montant de 57 millions d'euros. Nexans demandera l'inclusion de cette banque et de son engagement dans le crédit syndiqué afin de porter le montant global des lignes de l'ouverture de crédit confirmée à 597 millions d'euros.

Se référer également à la **Note 35**.

Note 26 : Autres passifs financiers courants

Au 31 décembre, en millions d'euros	2012	2011
Instruments dérivés	29	75
Autres dettes opérationnelles	34	29
Autres dettes non opérationnelles	2	5
Autres	0	0
Total	65	109

Les instruments dérivés correspondent aux instruments dérivés de change et aux contrats à terme sur les métaux non ferreux dont la juste valeur est représentative d'une perte latente à la clôture d'un exercice (voir Note 28.a).

Ces passifs sont majoritairement échus dans les douze mois suivant la clôture.

Note 27 : Risques financiers

La politique de gestion des risques financiers est définie par la Direction Financière du Groupe :

- La Direction « Trésorerie et Financement » suit la gestion des risques de liquidité, de change, de taux, de crédit et contrepartie bancaires, de dépôt et placement. La Direction « Trésorerie et Financement » est localisée au sein de l'entité juridique Nexans Services.
- La Direction « Gestion des Métaux » suit la gestion des risques liés au cours des métaux non ferreux, de crédit ou de contrepartie financière pour les intervenants sur ces marchés de métaux non ferreux.

Les risques de change, de taux et l'accès à la liquidité sont gérés de façon centralisée pour les filiales situées dans des pays où la réglementation le permet.

Les principales filiales dont l'accès à la liquidité n'est pas centralisé au 31 décembre 2012 sont situées en Turquie, en Égypte, au Maroc, en Chine, en Corée du Sud, au Pérou, au Chili, en Argentine et en Colombie. Ces filiales, qui ont leurs propres relations bancaires, sont néanmoins soumises aux procédures du Groupe en matière de choix de leurs banques, de gestion des risques de change, ainsi que de taux et de couverture de leurs risques sur les métaux non ferreux.

De même, la gestion centralisée du risque lié aux métaux non ferreux est privilégiée dans la mesure du possible. Les sociétés nouvellement acquises sont progressivement intégrées à ce dispositif centralisé. Au 31 décembre 2012, les principales filiales non centralisées sont la Chine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

a. Risque de liquidité

Financement du Groupe

Le Groupe a poursuivi au cours de ces dernières années une politique de diversification de ses sources de financement :

- Emprunts obligataires convertibles, à savoir les OCEANE 2013, 2016 et 2019,
- Emprunts obligataires 2017 et 2018,
- Ligne de crédit syndiquée,
- Opérations de titrisation des créances commerciales,
- Lignes de crédit locales.

Principaux indicateurs de liquidité du Groupe au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Limites	Utilisations	Montants disponibles
Non confirmés			
Lignes bancaires non confirmées*	200	0	200
Découverts du système de cash pooling*	112	0	112
Confirmés			
Ouverture de crédit syndiquée	540	0	540
Obligation Convertible 2013**	85	85	0
Obligation 2017**	350	350	0
Obligation 2018**	250	250	0
Obligation Convertible 2016**	213	213	0
Obligation Convertible 2019**	275	275	0
Total des financements confirmés	1 713	1 173	540
Actifs financiers court terme inclus dans la dette nette			0
Liquidités			847

* Au niveau de la trésorerie centrale.

** Montant nominal y compris la part optionnelle le cas échéant.

Afin de continuer à gérer son échéancier de dette et tirer avantage des opportunités offertes par les marchés, le Groupe a procédé à trois opérations au cours de l'année 2012 :

- En février la Société Nexans a émis une obligation convertible pour un montant de 275 millions d'euros à échéance du 1^{er} janvier 2019.
- Concomitamment, la Société Nexans a offert de racheter ses obligations convertibles à échéance du 1^{er} janvier 2013. Cette opération a permis le rachat d'environ 70 % de la souche et le rallongement du profil des échéances de dette du Groupe.
- En décembre 2012 la Société Nexans a procédé à une émission obligataire pour un montant de 250 millions d'euros à échéance mars 2018 assortie d'un coupon de 4,25 % p.a.

Se référer également à la **Note 25.a** pour le détail de ces opérations.

L'OCEANE 2013, classée en dette courante au 31 décembre 2012, a été remboursée le 2 janvier 2013.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi une opération de titrisation de créances commerciales, mise en place en avril 2010, pour un montant maximum de 250 millions d'euros de créances cédées et une durée maximale de cinq ans. Deux filiales opérationnelles du Groupe participent à cette opération au travers de deux programmes distincts et complémentaires :

- Un programme dit « *On Balance Sheet* » non décomptabilisant pour un encours maximum actuellement fixé à 110 millions d'euros de créances financées, pour lequel l'acheteur des créances est engagé pour une période initiale de deux ans et demi ;
- Un programme décomptabilisant dit « *Off Balance sheet* » pour un encours maximum de créances cédées actuellement fixé à 25 millions d'euros. Ce programme est renouvelable tous les six mois. Les risques et avantages liés aux créances ont été transférés à l'exclusion du risque de dilution.

À la date du 31 décembre 2012, les montants de créances financées sur les programmes « On » et « Off » se montent respectivement à 45,5 millions d'euros et 25 millions d'euros ; au 31 décembre 2011, ces montants s'élevaient respectivement à 66 millions d'euros et 25 millions d'euros. Les créances cédées dans le cadre du programme « On » sont présentées en **Note 19**. Pour le programme « Off », le dépôt subordonné étant non matériel, les créances cédées sont similaires au montant financé.

Suivi et contrôle du risque de liquidité

La Direction « Trésorerie et Financement » suit sur une base hebdomadaire l'évolution de la position de trésorerie et de liquidité du Groupe (holdings et entités opérationnelles). Les filiales doivent par ailleurs reporter mensuellement des prévisions de trésorerie qui sont ensuite comparées aux réalisations sur une base hebdomadaire.

Les financements bancaires souscrits par les filiales qui ne se financent pas auprès de Nexans Services (filiales non centralisées) doivent être préalablement approuvés par la Direction « Trésorerie et Financement » et ne doivent pas, sauf dérogation expresse, avoir une durée supérieure à douze mois.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis sont le montant non utilisé des limites de crédits accordées au Groupe sous diverses formes ainsi que les liquidités disponibles.

Le Groupe suit par ailleurs la dette nette, telle que définie en **Note 25**, sur une base mensuelle.

Covenants et clauses d'exigibilité anticipée

Le crédit syndiqué de 540 millions d'euros comporte une obligation de respect de deux ratios financiers :

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les Intérêts ne donnant pas le contrôle qui doit être inférieur à 1,10 et
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA qui doit demeurer inférieur à 3. En novembre 2012 la Société Nexans a demandé et obtenu des banques prêteuses une modification du ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA afin de le porter à 3.5x du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers.

Il existe pour le contrat de crédit syndiqué comme pour l'OCEANE 2013, l'OCEANE 2016, l'OCEANE 2019 et les emprunts obligataires 2017 et 2018, des engagements classiques pouvant conduire à une exigibilité anticipée (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle).

Les programmes de titrisation de créances commerciales mis en place en 2010 ne comportent pas de clause d'exigibilité anticipée, mais des clauses de changement de contrôle, de défaut croisé et de modification significative du comportement des portefeuilles de créances cédées, pouvant entraîner la cessation d'acquisition des créances et la fin des programmes.

Gestion des excédents de trésorerie du Groupe

La politique du Groupe en termes de placement de ses excédents de liquidité est guidée par les deux principes suivants : disponibilité et sécurité. Les banques considérées par le Groupe comme des contreparties acceptables pour les placements doivent avoir des notations minima de A-/A2 chez Standard & Poor's et A3/P2 chez Moody's ou être majoritairement détenues par l'Etat de leur pays d'origine (membre de l'Union européenne, Canada ou États-Unis).

Au 31 décembre 2012, les excédents de trésorerie du Groupe sont classés sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » de l'état de la situation financière consolidée et placés :

- Dans des OPCVM monétaires sans sensibilité aux variations de taux d'intérêt et dont le sous-jacent est constitué d'émissions d'entreprises et d'institutions financières notées « *investment grade* » ;
- Dans des dépôts à terme, des certificats de dépôt ou des EMTN émis par des banques d'une durée initiale inférieure à douze mois.

b. Risque de taux

Le Groupe structure son financement de telle sorte qu'il ne soit pas exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt :

- L'endettement à moyen et long terme du Groupe est très majoritairement à taux fixe et est constitué majoritairement au 31 décembre 2012 des OCEANE 2016 et 2019 ainsi que des emprunts obligataires 2017 et 2018.
- Excepté l'OCEANE 2013 arrivant à échéance le 2 janvier 2013, l'ensemble de l'endettement à court terme du Groupe est à taux variable basé sur des indices monétaires (EONIA, Euribor, Libor ou des indices locaux). Les dettes financières à taux fixe souscrites à l'origine sur des échéances inférieures à un an sont par ailleurs assimilées à de la dette financière à taux variable. La trésorerie court terme étant placée à taux variable, l'exposition nette du Groupe aux fluctuations de taux est limitée : exposition nette active de respectivement 536 millions d'euros et 658 millions d'euros au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011.

En 2012, comme en 2011, le Groupe n'a pas utilisé d'instruments de couverture de risque de taux.

Au 31 décembre, en millions d'euros	2012			2011		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
Taux variables						
Dette financière	311	3	314	251	3	254
Actifs financiers inclus dans la dette nette	-	-	-	(50)	-	(50)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(847)	-	(847)	(859)	-	(859)
Position nette à taux variable	(536)	3	(533)	(658)	3	(655)
Taux fixes						
Dette financière*	114	1 025	1 139	26	851	877
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Position nette à taux fixes	114	1 025	1 139	26	851	877
Endettement net	(422)	1 028	606	(632)	854	222

* Inclut la part court terme des intérêts courus non échus sur la dette long terme.

c. Risque de change

Risque sur les flux d'exploitation

La sensibilité du Groupe au risque de change sur ses flux d'exploitation est considérée comme limitée en raison de la structure même de son activité. En effet, mis à part l'activité Haute Tension, la plupart des filiales opérationnelles ont une très forte dimension locale. L'exposition du Groupe au dollar américain pour ses achats de cuivre et dans une moindre mesure d'aluminium, est suivie dans le cadre de la gestion du risque métal.

Le Groupe a pour politique de couvrir le risque de change lié à ses flux commerciaux significatifs contractuels prévisibles et à certains flux budgétés. L'activité de change résultant de ces couvertures peut avoir pour conséquence de maintenir certaines positions ouvertes. Dans ce cas, les positions sont limitées dans leur montant et leur durée.

Certaines offres sont par ailleurs remises dans une devise différente de celle dans laquelle l'unité opère. Le risque de change lié à ces offres n'est pas systématiquement couvert, ce qui peut générer un gain ou un coût pour le Groupe dans le cas d'une forte variation du cours de change entre la remise de l'offre et son acceptation par le client. Toutefois, dans ce cas, le Groupe s'emploie à réduire son risque potentiel en limitant dans le temps la validité de ses offres et en tenant compte de ce risque à travers le prix proposé.

Le risque de change est identifié au niveau des filiales opérationnelles du Groupe. Les trésoriers des filiales couvrent le risque en faisant des opérations de change à terme, soit avec la Direction « Trésorerie et Financement » pour les filiales sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, soit avec leurs banques locales pour les autres filiales. Leur objectif est de ramener leurs flux dans leur devise fonctionnelle.

Risque sur la dette

Le Groupe considère qu'il est peu exposé au risque de change lié à sa dette. La mesure mensuelle de l'exposition des filiales au risque de change inclut néanmoins, au-delà des flux d'exploitation évoqués ci-dessus, systématiquement leurs dettes financières en devises. Conformément aux procédures du Groupe, cette exposition est couverte (sauf exceptions – voir ci-dessous) au même titre que l'exposition liée aux flux commerciaux en devises.

Contrôle de la bonne application des procédures

Le contrôle de l'application des procédures en matière de risque de change s'exerce par l'envoi mensuel à la Direction « Trésorerie et Financement » par toutes les filiales exposées à ce type de risque, qu'elles soient ou non sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, d'un rapport détaillant leurs positions dans l'état de la situation financière ainsi que leurs flux à venir certains et estimés pour chaque devise et les couvertures qui y sont affectées.

La Direction « Trésorerie et Financement » a développé des outils de formation à l'attention des équipes opérationnelles, et réalise des missions de contrôle *ad hoc* pour s'assurer de la bonne compréhension des procédures et leur application. Enfin, l'Audit Interne examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques de change lors de ses propres missions d'audit dans les filiales opérationnelles du Groupe.

Position nette au 31 décembre 2012

Le tableau de l'exposition au risque de change, présenté ci-dessous, reprend l'ensemble des actifs et des passifs en devises, les engagements futurs en devises (hors offres en cours non confirmées) ainsi que le nominal des opérations d'achat et de vente de devises à terme non échues au 31 décembre 2012 pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Les principales devises d'exposition du Groupe sont le Dollar américain, l'Euro et la Couronne norvégienne (les actifs et passifs en devises ne sont pas reportés dans le tableau ci-après lorsqu'ils sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'entité locale car ces derniers ne génèrent pas de risque de change).

Exposition au risque de change au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	USD	NOK	EUR
- Clients	247	4	57
- Fournisseurs	(309)	(3)	(67)
- Comptes bancaires	114	117	10
- Prêts/(Emprunts)	135	105	(154)
- Engagements - flux futurs	(150)	(10)	479
Exposition à couvrir	36	213	325
- Nominal net des couvertures	(111)	(210)	(352)
Position nette résiduelle	(75)	3	(27)

Les positions nettes résiduelles au 31 décembre 2012 s'expliquent essentiellement par les éléments suivants :

- La présence de dettes financières en dollars américains dans des pays dont la monnaie est très fortement corrélée à cette devise.
- Des endettements en euro ou en dollars américains dans des pays où le coût d'une couverture en devise locale, ou d'un financement en devise locale, est prohibitif.

Pour la première nature, le risque de gain ou de perte de change (effet résultat) est négligeable.

Risque de conversion

En raison de sa présence internationale, le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de conversion sur l'actif net des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'Euro. Le Groupe a pour politique de ne pas couvrir ce risque.

d. Risques sur les cours des métaux

La politique de gestion du risque sur les métaux non ferreux est définie et contrôlée par la Direction « Gestion des Métaux ». Elle est mise en œuvre par les filiales qui achètent du cuivre, de l'aluminium et dans une moindre mesure du plomb. La principale exposition du Groupe porte sur le cuivre.

Tendance des marchés en 2012

Au regard des deux années qui l'ont précédée, l'année 2012 est une année de relative consolidation, les cours du cuivre en euro ayant essentiellement évolué dans un intervalle compris entre 5 900 et 6 500 euros la tonne. La volatilité des cours en dollars a été un peu plus marquée, avec une amplitude de 7 400 à 8 500 dollars américains par tonne:

- Au 31 décembre 2012, le cours du cuivre à la clôture du London Metal Exchange s'établit à 7 907 dollars américains par tonne n'enregistrant qu'une légère hausse de 4 % par rapport au niveau de 7 590 dollars américains par tonne atteint au 31 décembre 2011. Le cours du cuivre exprimé en euro est quant à lui pratiquement stable, passant de 5 866 euros par tonne au 31 décembre 2011 à 5 988 euros par tonne à la clôture de l'exercice 2012 (+ 2 %).
- Sur l'ensemble de l'année 2012, le prix moyen comptant du cuivre sur le London Metal Exchange s'établit à 7 950 dollars américains par tonne, un niveau inférieur à celui de 8 811 dollars américains par tonne observé en 2011 (- 10 %). Exprimé en euro, il s'établit à 6 183 euros par tonne sur 2012, soit une variation légèrement moins marquée (- 2 %) par rapport à la moyenne de 6 329 euros par tonne observée en 2011.

La relative stabilité des cours du cuivre s'est en revanche accompagnée d'un relèvement progressif des primes « producteur », lesquelles ont renoué avec leur niveau de fin 2010.

Impact sur la Marge opérationnelle

Pour faire face aux conséquences de la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb), Nexans a pour politique de répercuter dans ses tarifs les prix des métaux et de couvrir son risque soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats de futures sur les bourses des métaux de Londres, de New York et dans une moindre mesure de Shanghai. Au titre de ces règles de gestion, Nexans ne dégage pas de résultat de nature spéculative sur les métaux.

Pour que les unités puissent assurer leur cycle normal d'exploitation, elles doivent néanmoins disposer d'un stock de métal permanent, appelé « Stock Outil ». Ce Stock Outil correspond aux quantités minimales nécessaires au bon fonctionnement des unités de production. En conséquence, les quantités de métal correspondant au Stock Outil ne sont pas couvertes et restent valorisées à leur coût d'achat initial au sein de la Marge opérationnelle (proche du LIFO). Comme précisé dans la **Note 1.i**, le Stock Outil est par contre valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) dans le Résultat opérationnel, l'écart entre la valorisation historique et la valorisation au CUMP étant comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat.

La réduction via cession du volume de Stock Outil, sous l'effet de modifications structurelles des flux commerciaux et d'exploitation d'une entité ou d'une variation très sensible du niveau d'activité dans certains métiers, peut se traduire par un impact sur la Marge opérationnelle du Groupe.

La Marge opérationnelle du Groupe reste par ailleurs partiellement exposée aux fluctuations du prix des métaux non ferreux pour certaines lignes de produits, telles que les câbles en cuivre de l'activité système de câblage et les produits du secteur Bâtiment. Pour ces marchés, il y a habituellement une répercussion des variations des prix des métaux non ferreux sur le prix de vente, mais avec un décalage dans le temps qui peut induire un impact sur les marges. La concurrence vive sur ces marchés a aussi une influence sur les délais de répercussion des variations de prix.

Il est également à noter que, de façon similaire à la gestion du risque de change, le risque de fluctuation du cours du cuivre et d'autres métaux n'est pas systématiquement couvert au niveau des offres en attente de la réponse du client (voir **Note 27.c** ci-dessus sur le Risque de change).

Contrôle de la correcte application des procédures

Le contrôle de la correcte application des procédures en termes de gestion et de couverture du risque métal se fait via une remontée mensuelle par chaque filiale opérationnelle de son exposition au risque cuivre, aluminium et plomb (exposition en tonnes et en valeur). Ces rapports sont analysés et consolidés au niveau Groupe par la Direction « Gestion des Métaux ».

Par ailleurs, la Direction « Gestion des Métaux » assure des missions régulières de formation et de contrôle dans les filiales, afin de s'assurer de la bonne compréhension des procédures et de leur application. Elle a de plus développé des modules de formation sur intranet à l'attention des équipes opérationnelles : personnel de vente, acheteurs, financiers et « opérateurs de couverture », ces derniers étant en charge au quotidien des couvertures de risques sur métaux. Enfin, l'Audit Interne examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques métaux lors de ses propres missions d'audit dans les filiales opérationnelles du Groupe.

Impact sur les besoins en financement

Les variations du prix du cuivre et de l'aluminium ont mécaniquement un impact significatif sur le besoin de financement du Groupe. Une augmentation du prix du cuivre entraîne une augmentation du besoin en fonds de roulement. Inversement, le Groupe peut bénéficier, comme en 2008, de la forte baisse des prix du cuivre.

En cas de baisse des prix des métaux non ferreux (l'impact étant symétrique pour une hausse), l'effet positif sur la dette nette du Groupe de cette amélioration du besoin en fonds de roulement opérationnel peut être totalement ou en partie temporairement compensé par l'effet négatif des appels de marge et du décalage entre les délais de règlement des clients et de paiement des fournisseurs. En effet :

- Le Groupe se couvre contre les variations du prix du métal entre la date d'une commande et la date de sa livraison, soit en fixant le prix d'achat du métal contenu dans la commande auprès d'un fournisseur, soit par l'achat de contrats sur les bourses de métaux. Dans ce dernier cas et dans un contexte de baisse forte et rapide des prix, la valeur de marché des instruments de couverture devient négative au point que les limites de crédit accordées aux filiales du Groupe par leurs contreparties deviennent insuffisantes. Les filiales doivent alors déposer de la trésorerie chez un courtier auprès duquel la couverture a été réalisée. Les sommes versées au titre des appels de marge sont comptabilisées en tant qu'actifs financiers court terme par le Groupe, en dehors de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » (voir **Note 20**). À l'échéance du contrat, la couverture joue son rôle en compensant par une perte le gain réalisé par le Groupe sur l'achat physique du cuivre à un prix plus bas.
- Le délai de règlement des fournisseurs de cuivre étant en moyenne plus rapide que celui des clients, l'effet positif de la baisse du prix du cuivre sur le besoin de financement du Groupe se concrétisera pleinement lorsque le portefeuille clients aura effectué un cycle complet pour n'intégrer que des factures établies sur base du nouveau cours du cuivre.

Comme au 31 décembre 2011, les appels de marge déposés par le Groupe étaient non matériels au 31 décembre 2012.

Principaux engagements du Groupe sur le cuivre

Au 31 décembre 2012 et 2011, les principales expositions du Groupe sur le cuivre sont les suivantes (indicateur clé suivi par les Dirigeants) :

Au 31 décembre, en tonnes	2012	2011
Engagements papiers		
- Achats	62 496	87 042
- Ventes	10 838	16 557
Engagements physiques		
- Achats*	112 771	114 679
- Ventes	110 656	129 607

* Hors quantités négociées dans le cadre de contrats *Take or Pay* dont le prix n'est pas fixé à la clôture. Y compris quantités en stock dont le prix est fixé à la clôture (ces quantités en stock incluent le *Stock Outil*).

Conformément à la politique de gestion décrite plus haut, le Groupe ne s'engage sur des flux physiques (commandes de clients ou de fournisseurs pour leur composante cuivre) que pour servir son exploitation et sur des flux papiers (contrats sur le LME, Comex ou SHFE) que dans une logique de couverture. Les principales filiales de Nexans documentent cette couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39 (couverture de flux de trésorerie).

La valeur de marché des instruments dérivés non échus sur le cuivre et les autres métaux non ferreux (engagements papiers) est présentée en **Note 28.a**. Ces pertes ou gains latents sont qualifiés de couverture des flux de trésorerie pour leur quasi-totalité et sont donc pour l'essentiel reconnus directement en capitaux propres (voir **Note 1.bb**).

e. Risque de crédit et de contrepartie

Outre l'exposition commerciale, le risque financier de contrepartie provient principalement des opérations sur dérivés pour couvrir les risques de change et sur les métaux non ferreux ainsi que des placements et dépôts du Groupe auprès d'établissements bancaires.

Risque de crédit client

La diversité des métiers, des bases de clients et l'implantation géographique internationale du Groupe sont des facteurs naturels d'atténuation du risque de crédit client. Aucun client ne représente en effet à la clôture de l'exercice 2012 un encours supérieur à 5 % des créances totales du Groupe.

Le Groupe pratique par ailleurs une politique active de gestion et de réduction de son risque de crédit client via l'utilisation d'une assurance crédit ou d'outils spécifiques. Néanmoins, une partie des créances clients n'est pas couverte par ce programme-cadre. Enfin, l'environnement de marché difficile créé par les crises économiques et politiques récentes dans le monde ont accru le risque de crédit amenant le Groupe à constater des retards de paiement de la part de certains clients. L'obtention de couvertures a en outre été rendue plus difficile ou très limitée en Grèce, en Espagne, en Argentine, en Égypte et au Maroc.

Instruments dérivés de change

Lorsque la législation locale l'autorise, les entités opérationnelles, qualifiées alors de « centralisées », effectuent leurs opérations de change avec l'entité dédiée Nexans Services. Cette dernière se couvre à son tour auprès des banques.

Afin de limiter le risque de contrepartie, le Groupe n'autorise ce type d'opérations qu'avec des contreparties bancaires dont la notation à moyen et long terme est supérieure ou égale à A- chez Standard & Poor's et A3 chez Moody's.

Pour les filiales qui ne sont pas sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, le même critère s'applique mais peut souffrir certaines exceptions en particulier pour les filiales situées dans des pays dont la notation souveraine est inférieure aux critères retenus. Dans ce cas, les filiales doivent traiter leurs opérations impliquant un risque de contrepartie, avec des agences ou filiales de groupes bancaires dont la maison-mère répond aux critères de risque définis ci-dessus.

Le risque de contrepartie pour ces filiales fait l'objet d'un suivi mensuel spécifique des engagements externes pris par chacune d'entre elles au titre de ses couvertures de change.

L'ensemble des opérations de change à terme non échues pour les principales filiales du Groupe exposées au risque de change au 31 décembre 2012 (sous le système centralisé de mise en commun des liquidités ou non) représentait un montant notionnel de 2 826 millions d'euros à l'achat et de 2 794 millions d'euros à la vente (voir **Note 28.b**). Au 31 décembre 2011, les opérations de change non échues représentaient un montant notionnel de 2 670 millions d'euros à l'achat et de 2 681 millions d'euros à la vente.

Les opérations de change à terme non échues au 31 décembre 2012 et gérées par Nexans Services représentaient un montant notionnel de 2 477 millions d'euros à l'achat et de 2 443 millions d'euros à la vente, soit environ 88 % des engagements totaux du Groupe à cette date (81 % des engagements totaux du Groupe au 31 décembre 2011). Le risque de contrepartie associé est considéré comme faible par le Groupe : ces engagements étaient principalement répartis sur quatorze contreparties dont les notations variaient de AA/Aa2 à A-/A3.

La répartition des montants notionnels (somme des valeurs absolues des notionnels acheteurs et vendeurs) par échéance au 31 décembre 2012 présente par ailleurs une forte exposition à des maturités très courtes (filiales placées ou non sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, voir **Note 28.d**) :

- moins de six mois : 75 %,
- de six mois à un an : 13 %,
- au-delà d'un an : 12 %⁽¹⁾.

La mise au marché de ces positions non échues au 31 décembre 2012 est présentée dans la **Note 28.a**.

Instruments dérivés sur les métaux

Le Groupe Nexans intervient sur trois marchés organisés pour couvrir ses risques sur le cuivre, l'aluminium et dans une moindre mesure le plomb : le LME à Londres, le COMEX à New York et marginalement le SHFE à Shanghai. En 2012 le Groupe a également effectué quelques opérations de couverture de produits pétroliers sur le marché ICE. La quasi-totalité des opérations faites sont des opérations de marché simples d'achat et de vente. En règle générale, le Groupe n'a pas recours au marché des options.

La Direction « Gestion des Métaux » traite les opérations pour le compte de la quasi-totalité des filiales, à l'exception à fin décembre 2012, des filiales chinoises, australienne et néo-zélandaise. Ainsi les opérations traitées en central pour le compte des filiales représentaient 93 % de l'encours net au 31 décembre 2012 et 97 % au 31 décembre 2011.

(1) Les échéances les plus lointaines sont en 2014 et représentent uniquement 3 % de l'encours global.

Les opérations de couverture des métaux non ferreux conclues sur les bourses de matières premières donnent lieu à un risque de contrepartie, susceptible de se matérialiser de deux manières :

- soit par le risque de non recouvrement des éventuels dépôts de liquidités (« appels de marge »),
- soit par le risque de remplacement des contrats objets du défaut (exposition de « mise au marché », c'est-à-dire par le risque que les termes du contrat de remplacement soient différents des termes initiaux).

La Direction « Gestion des Métaux » gère le risque de contrepartie de ses instruments dérivés via l'application d'une procédure fixant des limites par contrepartie et par nature de transaction. Le niveau de ces limites dépend en particulier de la notation de ces contreparties. Par ailleurs, les transactions effectuées sont régies par des contrats cadres qui permettent de compenser soldes créditeurs et soldes débiteurs sur chaque contrat (contrats des principales associations internationales de Futures et d'Options).

Le Groupe choisit le plus souvent ses contreparties parmi ses partenaires financiers, à condition qu'ils soient notés A/A2 ou mieux. Une des contreparties directes n'est pas notée, mais, pour celle-ci, le Groupe bénéficie d'une garantie illimitée en montant d'un groupe noté BBB/Baa3.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, pour des raisons de contrainte horaire, les entités du Groupe traitent avec un courtier australien lequel ne fait pas l'objet d'une notation mais vis-à-vis duquel le montant d'exposition est limité. En Chine, les filiales couvrent leur risque métal sur la bourse des métaux de Shanghai (SHFE) à laquelle n'ont accès que des courtiers locaux.

Par ailleurs, les transactions effectuées sont régies par des contrats cadres (contrats des principales associations internationales de Futures et d'Options), lesquels permettent, en cas de défaut, d'effectuer une compensation des actifs et des passifs d'une filiale du Groupe envers la contrepartie faisant défaut.

Le risque de contrepartie théorique maximal du Groupe sur ses activités de dérivés métaux peut être mesuré comme la somme des soldes créditeurs (incluant les mises au marché positives) et dépôts de liquidités, une fois effectuées ces compensations contractuelles. Au 31 décembre 2012 ce risque maximum théorique se limitait à 7,3 millions d'euros. Il était de 7,2 millions d'euros au 31 décembre 2011.

La répartition par échéance de l'ensemble des contrats non échus (filiales placées ou non sous le système centralisé de mise en commun des liquidités) relatifs aux métaux non ferreux au 31 décembre 2012 présente une forte exposition à court terme ce qui tend également à limiter le risque de contrepartie (sur base des montants notionnels nets, le Groupe étant majoritairement en position acheteuse) :

- moins de six mois : 71 %,
- de six mois à un an : 19 %,
- de un à deux ans : 9 %,
- de deux à trois ans : 1 %,
- au-delà de trois ans : 0 %.

L'encours des appels de marges versés aux courtiers était non matériel au 31 décembre 2012 (voir **Note 20**) comme au 31 décembre 2011.

En conclusion, l'exposition du Groupe au risque de crédit est limitée. Le Groupe considère que sa gestion du risque de contrepartie est conforme à la pratique du marché, mais qu'elle ne peut prémunir les états financiers du Groupe contre un impact important en cas de risque systémique.

Risque sur les dépôts et placements

Le tableau ci-dessous présente le risque de contrepartie sur les dépôts et placements auprès des établissements bancaires des excédents de trésorerie de Nexans Services au 31 décembre 2012. Les dépôts et placements de Nexans Services à cette date s'élèvent à 555 millions d'euros, soit 66 % du total Groupe.

(en millions d'euros)

Notation de la contrepartie	AA-	A+	A	BBB	SICAV	Total
Disponibilités	36	38	93	67		234
SICAV Monétaires Court Terme*	-	-	-	-	321	321
Certificats de Dépôt / EMTN	-	-	-	-	-	-
Total	36	38	93	67	321	555

* Selon la classification AMF.

Pour les autres filiales du Groupe, le risque de contrepartie sur les dépôts et placements est géré selon les principes et procédures décrits en **Note 27.a**.

f. Analyses de sensibilité aux risques de marché

Les paragraphes ci-dessous présentent la sensibilité du résultat et des capitaux propres du Groupe à une variation des principaux risques de marché précédemment identifiés.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Principales hypothèses :

- Les financements long terme du Groupe (obligations convertibles et emprunts obligataires) sont à taux fixe. Pour l'essentiel, seule la dette nette à court terme (hors OCEANE 2013) est souscrite à taux variable, la sensibilité est en conséquence calculée sur cette base.
- Les autres actifs et passifs financiers du Groupe (hors dette nette) ne sont que, de manière exceptionnelle, sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt (échéances essentiellement à court terme). Nous considérons cet impact comme négligeable pour cette simulation.
- En l'absence de dérivés de taux d'intérêt documentés comme de la couverture de flux de trésorerie, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact direct sur les capitaux propres du Groupe.

Sur ces bases, l'impact d'une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêt (hors marge) sur le résultat financier du Groupe en base annuelle (toute chose égale par ailleurs, notamment les cours des devises), est présenté ci-après.

Sensibilité au 31 décembre 2012

	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré de la dette brute courante (cf. Note 25.d)	Dette financière nette moyenne court terme (en millions d'euros)*	Dette financière nette court terme à date de clôture (en millions d'euros)*	Impact sur les frais / (produits) financiers (en millions d'euros) Dette nette moyenne	Impact sur les frais / (produits) financiers (en millions d'euros) Dette nette de clôture
Euro	2,30 %	(366)	(474)	(1,83)	(2,37)
Dollar américain	3,33 %	(33)	(65)	(0,16)	(0,32)
Autres	6,94 %	(29)	3	(0,15)	0,01
Total Groupe*		(428)	(536)	(2,14)	(2,68)

* Convention de signe : les produits financiers et les positions de trésorerie nette sont signés de façon négative.

Sensibilité au 31 décembre 2011

	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré de la dette brute courante (cf. Note 25.d)	Dette financière nette moyenne court terme (en millions d'euros)*	Dette financière nette court terme à date de clôture (en millions d'euros)*	Impact sur les frais / (produits) financiers (en millions d'euros) Dette nette moyenne	Impact sur les frais / (produits) financiers (en millions d'euros) Dette nette de clôture
Euro	3,54 %	(375)	(500)	(1,87)	(2,50)
Dollar américain	5,12 %	(12)	(19)	(0,06)	(0,09)
Autres	9,45 %	(132)	(139)	(0,66)	(0,70)
Total Groupe*		(519)	(658)	(2,59)	(3,29)

* Convention de signe : les produits financiers et les positions de trésorerie nette sont signés de façon négative.

L'hypothèse de dette nette moyenne court terme retenue pour cette analyse de sensibilité se base sur la moyenne des dettes nettes externes d'ouverture, de clôture et du 31 décembre des filiales du Groupe, pour chacune des devises considérées.

Sensibilité aux cours du cuivre

Une fluctuation des cours du cuivre est susceptible d'avoir un impact sur les états financiers tant en termes de résultat ou fonds propres que de besoins de financement du Groupe⁽¹⁾.

Une hausse des prix du cuivre aura pour effet :

- D'accroître le besoin en fonds de roulement (BFR) du Groupe, donc ses besoins de financement (l'éventuel effet positif à court terme des appels de marge n'est pas pris en compte dans la simulation),
- De majorer la valeur de marché du portefeuille d'engagements papiers Cuivre (le Groupe est acheteur net sur les marchés),
- De revaloriser le Stock Outil du Groupe.

L'accroissement du besoin en fonds de roulement aura pour effet d'augmenter les frais financiers du Groupe.

La majoration de la valeur de marché des engagements papiers affectera positivement soit le résultat opérationnel soit les capitaux propres du Groupe en fonction du traitement comptable retenu pour ces instruments dérivés (les dérivés des principales filiales étant documentés comme de la couverture de flux de trésorerie au sens d'IAS 39).

La revalorisation du Stock Outil aura un impact positif sur le résultat opérationnel du Groupe.

(1) Les calculs de sensibilité sont réalisés sur la base d'une hypothèse de hausse des prix du cuivre. Dans le cas d'une baisse des cours du cuivre, les effets seraient de sens opposé.

La simulation qui suit a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes (toute autre hypothèse étant supposée constante et notamment le cours des devises) :

- Hausse de 10 % des cours du cuivre constatés au 31 décembre 2012 avec translation à l'identique de cet impact sur l'ensemble de la courbe (pas de déformation du spread des points de terme).
- Toutes les composantes du besoin en fonds de roulement (stocks, clients et fournisseurs pour leur composante cuivre) seraient impactées par la hausse des prix du cuivre.
- Tonnes de cuivre présentes dans le besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 de respectivement 98 000 et 113 000 tonnes.
- Taux d'intérêt court terme (Euribor 3 mois) de respectivement 0,2 % et 1,4 % en 2012 et 2011.
- La simulation mesure l'impact du cas le plus défavorable, dans lequel la hausse du besoin en fonds de roulement serait constante sur l'année entraînant une charge financière induite mesurée sur un an (pas de prise en compte de l'effet temporairement positif des appels de marge).
- Nombre de tonnes de cuivre en Stock Outil de respectivement 54 800 et 57 000 tonnes aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011.
- Taux d'impôt théorique de 36,10 % en 2012 et 2011.

L'impact éventuel de l'évolution des cours du cuivre sur le niveau des dépréciations d'actifs immobilisés (IAS 36) du Groupe ainsi que sur la provision pour dépréciation des stocks n'a pas été considéré dans le cadre de cette simulation, aucun impact mécanique ne pouvant en être déduit.

(en millions d'euros)	2012	2011
Impact sur le résultat opérationnel	34	34
Impact sur le résultat financier	(1)	(1)
Impact net sur le résultat (après impôts)	22	21
Impact sur les capitaux propres* (après impôts)	19	26

*Hors résultat net de la période.

Sensibilité au dollar américain

- Le dollar américain est la principale devise d'exposition du Groupe.
- La simulation est réalisée en considérant une dépréciation de 10 % des cours spot du dollar contre toutes devises par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2012 et 2011 (soit à titre d'illustration, un cours \$/€ de respectivement 1,45 et 1,42) sans modification de la courbe des points de terme.
- Les principaux impacts sur les états financiers du Groupe proviennent de la revalorisation du portefeuille d'instruments dérivés en distinguant d'une part, les impacts capitaux propres liés à la documentation d'une couverture de flux de trésorerie et, d'autre part, les impacts résultat. Cet effet est compensé par la revalorisation des positions sous-jacentes en dollar comprises dans les portefeuilles clients, fournisseurs ainsi que la dette nette.
- Les autres actifs et passifs financiers du Groupe ne sont que de manière exceptionnelle sujets à risque de change. Ils n'ont pas été pris en compte dans la présente simulation.
- Les effets de conversion ne sont pas pris en compte dans les tableaux qui suivent.

Sensibilité au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	(11)	N/A
Comptes bancaires	(5)	N/A
Fournisseurs	14	N/A
Prêts / Emprunts	(6)	-
Position nette sous-jacents USD	(8)	-
Portefeuille d'achats à terme***	(13)	(21)
Portefeuille de ventes à terme***	20	20
Position nette dérivés USD	7	(1)
Impact net sur le Groupe	(1)	(1)

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 36,10 %.

*** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du dollar américain.

Sensibilité au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	(10)	N/A
Comptes bancaires	(4)	N/A
Fournisseurs	9	N/A
Prêts / Emprunts	1	-
Position nette sous-jacents USD	(4)	-
Portefeuille d'achats à terme***	(13)	(22)
Portefeuille de ventes à terme***	18	22
Position nette dérivés USD	5	0
Impact net sur le Groupe	1	0

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 36,10 %.

*** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du dollar américain.

Sensibilité au NOK

Le NOK (couronne norvégienne) est une devise de contrepartie essentielle dans les contrats de l'activité de Haute Tension sous-marine.

La simulation a été réalisée en retenant des hypothèses similaires à celles utilisées pour le dollar américain soit une dépréciation du cours spot du NOK de 10 % contre toute devise (avec à titre d'illustration, un cours de clôture NOK/€ au 31 décembre 2012 et 2011 de respectivement 8,09 et 8,53) sans modification de la courbe des points de terme.

Sensibilité au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	1	N/A
Comptes bancaires	(1)	N/A
Fournisseurs	(2)	N/A
Prêts / Emprunts	(0)	-
Position nette sous-jacents NOK	(2)	-
Portefeuille d'achats à terme***	6	15
Portefeuille de ventes à terme***	0	(46)
Position nette dérivés NOK	6	(31)
Impact net sur le Groupe	4	(31)

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 36,10 %.

*** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du NOK.

Sensibilité au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	1	N/A
Comptes bancaires	(2)	N/A
Fournisseurs	(2)	N/A
Prêts / Emprunts	8	-
Position nette sous-jacents NOK	5	-
Portefeuille d'achats à terme***	(5)	19
Portefeuille de ventes à terme***	(1)	(36)
Position nette dérivés NOK	(6)	(17)
Impact net sur le Groupe	(1)	(17)

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 36,10 %.

*** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du NOK.

Note 28 : Instruments dérivés

a. Valeur de marché

La valeur de marché des instruments dérivés utilisés par le Groupe en couverture opérationnelle des risques de change et de variation des cours des métaux non ferreux est présentée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2012	2011
Actif		
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	34	18
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	10	7
Dérivés de change – Trading*	16	12
Dérivés de métaux – Trading*	0	3
Total Actif	60	40
Passif		
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	14	19
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	5	25
Dérivés de change – Trading*	10	28
Dérivés de métaux – Trading*	0	3
Total Passif	29	75

* Au sens d'IAS 32/39.

Ces montants sont inclus dans les postes « Autres actifs financiers courants » (voir **Note 20**) et « Autres passifs financiers courants » (voir **Note 26**) de l'état de la situation financière consolidée. Les instruments dérivés sont constitués pour l'essentiel d'achats et de ventes à terme.

Pour les dérivés qualifiés de « Couverture de flux de trésorerie », une réconciliation directe des positions d'ouverture et de clôture de l'état de la situation financière consolidée avec les montants comptabilisés dans le poste « Variations de juste valeur et autres » des capitaux propres n'est pas possible, certaines positions pouvant notamment donner lieu à des reports d'échéances sans rupture de la qualification de couverture de flux de trésorerie.

b. Montants notionnels

Notionnels des dérivés métaux

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel des contrats dérivés métaux, décomposé par devise, pour leur contrevaieur euro au 31 décembre 2012 :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2012				
	USD	NOK	EUR	Autres	Total
Notionnels Acheteurs					
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	193	-	140	27	360
Dérivés de métaux – Trading*	26	-	33	6	65
Total Notionnels Acheteurs	219	-	173	33	425
Notionnels Vendeurs					
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	17	-	16	5	38
Dérivés de métaux – Trading*	41	-	2	4	47
Total Notionnels Vendeurs	58	-	18	9	85

* Au sens d'IAS 32/39.

Les engagements notionnels sur les dérivés métaux au titre des exercices 2012 et 2011 sont résumés ci-dessous :

(en millions d'euros)	2012	2011
Notionnels Acheteurs	426	604
Notionnels Vendeurs	(85)	(111)
Positions nettes dérivés de métaux*	341	493

*Convention de signe : les positions nettes acheteuses sont représentées par un solde positif, les positions nettes vendeuses par un solde négatif.

Notionnels des dérivés de change

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel des contrats dérivés de change au 31 décembre 2012 pour leur contre-valeur euro à cette date. Chaque contrat dérivé de change (achat à terme/vente à terme) a été décomposé entre le notionnel de sa jambe courte (le nominal des devises qui seront livrées par le Groupe à terme) et le notionnel de sa jambe longue (le nominal des devises qui seront reçues par le Groupe à terme).

Au 31 décembre, en millions d'euros	2012				
	USD	NOK	EUR	Autres	Total
Notionnels Acheteurs					
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	158	666	366	117	1 307
Dérivés de change – Trading*	372	277	510	360	1 519
Total Notionnels Acheteurs	530	943	876	477	2 826
Notionnels Vendeurs					
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	195	334	532	223	1 284
Dérivés de change – Trading*	447	62	435	566	1 510
Total Notionnels Vendeurs	642	396	967	789	2 794

* Au sens d'IAS 32/39. Les notionnels présentés sous la rubrique « Couverture de flux de trésorerie » représentent les notionnels des dérivés qualifiés de couverture à l'initiation du dérivé.

Les engagements notionnels sur les dérivés de change au titre des exercices 2012 et 2011 sont résumés ci-dessous :

(en millions d'euros)	2012	2011
Notionnels Acheteurs	2 826	2 670
Notionnels Vendeurs	(2 794)	(2 681)
Positions nettes dérivés de change*	32	(11)

* Convention de signe : les positions nettes acheteuses sont représentées par un solde positif, les positions nettes vendeuses par un solde négatif.

c. Décomposition des flux du compte de résultat

Les flux impactant le compte de résultat sur ces dérivés peuvent être décomposés de la manière suivante :

Exercice 2012 (en millions d'euros)	Trading*	Reversement Couverture Flux de Trésorerie*	Couverture de juste valeur*			Total Compte de résultat
			Sous-jacent	Dérivé	Inefficacité*	
Dérivés de métaux	0	7	-	-	0	7
Dérivés de change	1	1	-	-	3	5
Dérivés de taux d'intérêt	0	-	-	-	-	0
Total	1	8	-	-	3	12

* Au sens d'IAS 32/39.

Exercice 2011 (en millions d'euros)	Trading*	Reversement Couverture Flux de Trésorerie*	Couverture de juste valeur*			Total Compte de résultat
			Sous-jacent	Dérivé	Inefficacité*	
Dérivés de métaux	(3)	(1)	-	-	(0)	(4)
Dérivés de change	(17)	2	-	-	1	(14)
Dérivés de taux d'intérêt	0	-	-	-	-	0
Total	(20)	1	-	-	1	(18)

* Au sens d'IAS 32/39.

Principaux commentaires :

- Dérivés métaux : la documentation permettant la comptabilisation en couverture de flux de trésorerie des dérivés métaux non échus (CFH) porte sur l'essentiel des flux du Groupe.

Les reversements de CFH métal et d'une façon générale, le résultat réalisé sur les dérivés métaux, sont comptabilisés au niveau de la Marge opérationnelle. Le résultat latent sur les dérivés métaux considérés comme du trading, ou sur la part inefficace des dérivés traités en CFH est pour sa part enregistré sur une ligne spécifique du compte de résultat « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ».

- Dérivés de change : le reversement des positions documentées en tant que CFH portant sur les flux commerciaux est comptabilisé au niveau de la Marge opérationnelle. L'ensemble des autres flux relatifs aux dérivés de change, latents ou réalisés, est comptabilisé dans le résultat financier du Groupe soit en tant que composante du « Coût de l'endettement financier (brut) » s'ils portent sur une des composantes de la dette nette (et sont clairement identifiés comme tels dans les systèmes d'information amont du Groupe), soit sur la ligne « Autres charges financières ».

Les dérivés de change comptabilisés en « trading » correspondent pour l'essentiel :

- Soit à des couvertures économiques d'actifs et de passifs en devises. À noter que les dérivés initialement documentés comme de la couverture de flux de trésorerie perdent cette qualification comptable au moment où la facture sous-jacente est émise.

Leur impact résultat est dans ce cas compensé, pour leur composante spot, par la revalorisation de ces sous-jacents au cours de clôture (voir **Note 29.b**).

- Soit à des couvertures de flux futurs non documentés comme de la couverture de flux de trésorerie.

La part inefficace des dérivés de change correspond pour une large part aux points de terme, la documentation de flux de trésorerie portant généralement sur les seuls cours spot.

- Dérivés d'intérêt : ces derniers ne sont pas matériels au niveau du Groupe conformément à la politique de gestion exposée au niveau de la **Note 27.b** ci-avant. Leur impact est comptabilisé le cas échéant sur la ligne « Coût de l'endettement financier (brut) » du compte de résultat.

d. Échéances

Cet échéancier est présenté pour l'ensemble des dérivés ouverts à la date de clôture quelle que soit leur qualification comptable au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011. Les maturités sont essentiellement à court terme.

Dérivés de change

En ce qui concerne les dérivés de change, l'échéancier sur base des justes valeurs est le suivant :

(en millions d'euros)	2012		2011	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
À moins d'un an	42	23	23	43
Entre 1 an et 2 ans	8	1	6	4
Entre 2 ans et 3 ans	-	0	0	0
Entre 3 ans et 4 ans	-	-	-	-
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
Total	50	24	29	47

L'échéancier sur base des montants notionnels est le suivant au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 :

(en millions d'euros)	2012		2011	
	Notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs	Notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs
À moins d'un an	2 472	2 453	2 276	2 294
Entre 1 an et 2 ans	348	335	324	318
Entre 2 ans et 3 ans	5	5	70	69
Entre 3 ans et 4 ans	1	1	-	-
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
Total	2 826	2 794	2 670	2 681

Dérivés Métaux

En ce qui concerne les dérivés métaux, le Groupe renversant systématiquement les positions à échéance des dérivés, les justes valeurs sont la meilleure estimation à la date de clôture des flux nets de trésorerie futurs :

(en millions d'euros)	2012		2011	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
À moins d'un an	9	4	8	26
Entre 1 an et 2 ans	1	1	2	2
Entre 2 ans et 3 ans	0	0	0	0
Entre 3 ans et 4 ans	-	-	-	-
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
Total	10	5	10	28

Note 29 : Informations complémentaires sur les instruments financiers

a. Catégories d'actifs et de passifs financiers

Le Groupe a défini les principales natures d'actifs et de passifs financiers suivantes :

(en millions d'euros)	Catégories IAS 39	Niveau de juste valeur	Valeurs comptables au 31 déc. 2012	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur au 31 déc. 2012
				Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
Actifs								
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponibles à la vente	N/A	20	x	✓	x	x	20
Créances commerciales								
- Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêts et créances	N/A	335	✓	x	x	x	335
- Créances clients et comptes rattachés	Prêts et créances	N/A	1 080	✓	x	x	x	1 080
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	16	x	x	✓	x	16
			0					0
Instr. dérivés documentés comme couverture	Actifs financiers à la juste valeur par résultat*	Change : 2 Métal : 1	34	x	x	x	✓	34
			10					10
Autres actifs financiers courants et non courants								
- Actifs financiers court terme	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	83	x	x	✓	x	83
- Autres actifs financiers courants et non courants	Prêts et créances	N/A	0	✓	x	x	x	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	Dépôts à terme : 2 Autres : 1	22	x	x	✓	x	847
			825					

✓ Traitement comptable retenu.

* Ces dérivés étant documentés comme couverture de flux de trésorerie, leur traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ».

(en millions d'euros)	Catégories IAS 39	Niveau de juste valeur	Valeurs comptables au 31 déc. 2012	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur au 31 déc. 2012
				Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
Passifs								
Dette financière brute								
- Emprunts obligataires convertibles	Passifs financiers au coût amorti	N/A	530	✓	✗	✗	✗	583
- Emprunts obligataires	Passifs financiers au coût amorti	N/A	608	✓	✗	✗	✗	642
- Autres dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	N/A	315	✓	✗	✗	✗	315
Dettes commerciales								
- Dettes sur contrats de construction	Passifs financiers au coût amorti	N/A	210	✓	✗	✗	✗	210
- Fournisseurs et comptes rattachés	Passifs financiers au coût amorti	N/A	1 136	✓	✗	✗	✗	1 136
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	10 0	✗ ✗	✗ ✗	✓ ✗	✗ ✗	10 0
Instr. dérivés documentés comme couverture	Passifs financiers à la juste valeur par résultat*	Change : 2 Métal : 1	14 5	✗ ✗	✗ ✗	✗ ✗	✓ ✗	14 5
Autres passifs financiers courants et non courants	Passifs financiers au coût amorti	N/A	36	✓	✗	✗	✗	36

✓ Traitement comptable retenu.

* Ces dérivés étant documentés comme couverture de flux de trésorerie, leur traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ».

- La juste valeur des **autres actifs financiers non courants** est identique à leur valeur comptable.

- Les **titres disponibles à la vente** sont évalués au coût, leur valeur de marché n'étant pas disponible. Le Groupe n'était par ailleurs pas en mesure de déterminer la juste valeur de ces titres en utilisant des transactions comparables ou en actualisant des cash-flow futurs, ces derniers ne présentant pas un degré de fiabilité suffisant.

- La juste valeur des **actifs financiers courants**, y compris les **créances commerciales**, est identique à leur valeur comptable.

- L'**endettement à taux fixe** du Groupe est essentiellement constitué de la partie dette des OCEANE 2013, 2016 et 2019 et des emprunts obligataires 2017 et 2018, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur des obligations 2017 et 2018 a été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2012 et inclut les coupons courus à date de clôture. La juste valeur des OCEANE a été déterminée hors composante optionnelle et sur base des éléments suivants :

- (i) Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2012 (33,51 euros) ;
- (ii) Cotation spot des OCEANE au 31 décembre 2012 (respectivement 86,86 euros, 58,00 euros et 70,10 euros pour l'OCEANE 2013, l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019) ;
- (iii) Taux swap Euro à respectivement trois ans (0,38 %) et six ans (0,77 %) pour l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019 ;
- (iv) Spread de crédit à respectivement trois ans (269 points de base) et six ans (334 points de base) pour l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019 ;
- (v) Coût du prêt / emprunt de titres (50 points de base).

- La juste valeur des **autres passifs financiers courants et non courants**, y compris les **dettes commerciales**, est identique à leur valeur comptable.

L'information équivalente est donnée pour l'exercice 2011 ci-dessous :

(en millions d'euros)	Catégories IAS 39	Niveau de juste valeur	Valeurs comptables au 31 déc. 2011	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur au 31 déc. 2011
				Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
Actifs								
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponibles à la vente	N/A	22	x	✓	x	x	22
Créances commerciales								
- Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêts et créances	N/A	293	✓	x	x	x	293
- Créances clients et comptes rattachés	Prêts et créances	N/A	1 168	✓	x	x	x	1 168
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Change : 2	12	x	x	✓	x	12
		Métal : 1	3					3
Instr. dérivés documentés comme couverture	Actifs financiers à la juste valeur par résultat*	Change : 2	18	x	x	x	✓	18
		Métal : 1	7					7
Autres actifs financiers courants et non courants								
- Actifs financiers court terme	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	50	x	x	✓	x	50
- Autres actifs financiers courants et non courants	Prêts et créances	N/A	66	✓	x	x	x	66
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	Dépôts à terme : 2	177	x	x	✓	x	859
		Autres : 1	682					

✓ Traitement comptable retenu.

* Ces dérivés étant documentés comme couverture de flux de trésorerie, leur traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ».

(en millions d'euros)	Catégories IAS 39	Niveau de juste valeur	Valeurs comptables au 31 déc. 2011	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur au 31 déc. 2011
				Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
Passifs								
Dettes financières brute								
- Emprunts obligataires convertibles	Passifs financiers au coût amorti	N/A	512	✓	✗	✗	✗	531
- Emprunts obligataires	Passifs financiers au coût amorti	N/A	360	✓	✗	✗	✗	348
- Autres dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	N/A	260	✓	✗	✗	✗	260
Dettes commerciales								
- Dettes sur contrats de construction	Passifs financiers au coût amorti	N/A	319	✓	✗	✗	✗	319
- Fournisseurs et comptes rattachés	Passifs financiers au coût amorti	N/A	1 051	✓	✗	✗	✗	1 051
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	28 3	✗ ✗	✗ ✗	✓ ✗	✗ ✗	28 3
Instr. dérivés documentés comme couverture	Passifs financiers à la juste valeur par résultat*	Change : 2 Métal : 1	19 25	✗ ✗	✗ ✗	✗ ✗	✓ ✗	19 25
Autres passifs financiers courants et non courants	Passifs financiers au coût amorti	N/A	33	✓	✗	✗	✗	33

✓ Traitement comptable retenu.

* Ces dérivés étant documentés comme couverture de flux de trésorerie, leur traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ».

- La juste valeur des **autres actifs financiers non courants** était identique à leur valeur comptable.
- Les **titres disponibles à la vente** étaient évalués au coût, leur valeur de marché n'étant pas disponible. Le Groupe n'était par ailleurs pas en mesure de déterminer la juste valeur de ces titres en utilisant des transactions comparables ou en actualisant des cash-flow futurs, ces derniers ne présentant pas un degré de fiabilité suffisant.
- La juste valeur des **actifs financiers courants**, y compris les **créances commerciales**, était identique à leur valeur comptable.
- L'**endettement à taux fixe** du Groupe était essentiellement constitué de la partie dette des OCEANE 2013 et 2016 et de l'obligation 2017, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur de l'obligation 2017 avait été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2011 et incluait les coupons courus à date de clôture. La juste valeur des OCEANE avait été déterminée hors composante optionnelle et sur base des éléments suivants :

- Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2011 (40,10 euros) ;
- Cotation spot des OCEANE au 31 décembre 2011 (respectivement 84,30 euros et 57,40 euros pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016) ;
- Taux swap Euro à respectivement un an (1,41 %) et trois ans (1,36 %) pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016 ;
- Spread de crédit à respectivement un an (350 points de base) et trois ans (450 points de base) pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016 ;
- Coût du prêt / emprunt de titres (50 points de base).

- La juste valeur des autres passifs financiers courants et non courants, y compris les dettes commerciales, était identique à leur valeur comptable.

b. Calculs des gains et pertes nets

Exercice 2012 (en millions d'euros)	Gains / (Pertes) nets					Total 2012
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	
		À la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation		
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	N/A	(6)	0	(6)
Prêts et créances	1	N/A	(3)	(5)	-	(7)
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	8	N/A	N/A	N/A	8
Passifs financiers au coût amorti	(89)	N/A	1	-	N/A	(88)
Total	(88)	8	(2)	(11)	0	(93)

Exercice 2011 (en millions d'euros)	Gains / (Pertes) nets					Total 2011
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	
		À la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation		
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	N/A	(2)	-	(2)
Prêts et créances	1	N/A	(3)	(3)	0	(5)
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	(1)	N/A	N/A	N/A	(1)
Passifs financiers au coût amorti	(81)	N/A	(5)	0	N/A	(86)
Total	(80)	(1)	(8)	(5)	0	(94)

- Les gains et pertes liés aux intérêts sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Coût de l'endettement financier (brut) » dès lors qu'ils portent sur les agrégats repris dans la dette financière nette du Groupe (voir **Note 25**). Dans le cas contraire (dettes et créances d'exploitation), ils figurent au sein de la Marge opérationnelle.
- Les gains et pertes liés aux écarts de conversion sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres charges financières » ou en tant que composante du « Coût de l'endettement financier (brut) » s'ils portent sur un des agrégats de la dette nette et sont clairement identifiés comme tels au sein des systèmes d'information amont du Groupe.
- Les dépréciations portant sur des prêts et créances d'exploitation sont comptabilisées au sein de la Marge opérationnelle.
- Le traitement des impacts résultat relatifs à la juste valeur des dérivés est détaillé ci-avant dans la **Note 28.c**. Outre les dérivés sur le change et le métal, les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également la juste valeur comptabilisée sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour un montant de 6 millions d'euros en 2012 et 17 millions d'euros en 2011. Cette juste valeur est calculée en prenant en compte les intérêts reçus et versés sur ces instruments ainsi que les gains latents et réalisés. La juste valeur dégagée par les « Actifs financiers court terme » (voir **Note 20**) n'est pas matérielle sur l'exercice 2012.

Note 30 : Contrats de location simple

Les loyers restant dus au titre des contrats de location non résiliables sont les suivants :

(en millions d'euros)	Paiements dus par période			
	Total	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
au 31 décembre 2012	112	31	72	9
au 31 décembre 2011	115	29	70	16

Note 31 : Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec le groupe Madeco, actionnaire de référence de Nexans, les sociétés associées, les sociétés non consolidées et les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique, voir Note 31.d).

a. Compte de résultat

Les principaux postes concernés sont les suivants :

(en millions d'euros)	2012	2011
Revenus		
- Filiales non consolidées	79	82
- Coentreprises	-	-
- Entreprises associées	5	3
Coût des ventes		
- Filiales non consolidées	(5)	(8)
- Coentreprises	-	-
- Entreprises associées	(21)	(2)

b. État de la situation financière

Les principaux postes concernés sont les suivants :

(en millions d'euros)	2012	2011
Actifs		
- Filiales non consolidées	9	22
- Coentreprises	-	-
- Entreprises associées	2	2
Dettes / (créances) financières		
- Filiales non consolidées	(11)	(9)
- Coentreprises	-	-
- Entreprises associées	-	(1)
Autres passifs		
- Filiales non consolidées	2	2
- Coentreprises	-	-
- Entreprises associées	2	3

c. Relations avec le groupe Madeco

Suite à l'acquisition des activités Câbles du groupe Madeco au 30 septembre 2008 et à l'accord conclu le 27 mars 2011 ainsi que l'avenant à cet accord en date du 26 novembre 2012, visant à donner à Madeco une position de référence dans le capital de Nexans, le groupe Madeco détient directement près de 22,5 % du capital de Nexans SA au 31 décembre 2012 et dispose de trois sièges au Conseil d'Administration et d'un représentant au Comité des Nominations et des Rémunérations (voir **Note 2.e**).

Les relations contractuelles entre Nexans et le groupe Madeco au 31 décembre 2012 sont essentiellement liées au contrat d'acquisition des activités Câbles du groupe Madeco en date du 21 février 2008, tel que modifié par un avenant du 30 septembre 2008. Ce contrat a donné lieu à des contrats connexes, dont certains restent en vigueur au 31 décembre 2012 (notamment pour l'utilisation de certaines marques et licences).

Par ailleurs, un accord transactionnel a été conclu le 26 novembre 2012 dans le cadre du règlement de la garantie de passif donnée par le groupe Madeco au titre du contrat d'acquisition du 21 février 2008 (voir également **Note 32**).

Les flux et positions dans l'état de la situation financière correspondants aux contrats commerciaux et à l'accord transactionnel sont retranscrits dans les tableaux présentés ci-avant en **Note 31.a** et **Note 31.b**.

d. Rémunération des Principaux Dirigeants

(Administrateurs et membres du Comité Exécutif de Nexans)

Rémunérations totales

Les rémunérations totales pour les Principaux Dirigeants du Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2012	2011
Rémunération au titre du mandat social*	2,0	1,9
Jetons de présence*	0,6	0,6
Rémunération au titre du contrat de travail et avantages en nature*	10,7	8,7
Stock-options**	0,5	1,1
Actions de performance**	0,4	0,0
Indemnités de départ*	1,6	-
PILT**	-	1,3
Charges sur engagements de retraite***	4,2	2,8
Rémunérations totales	20,0	16,4

* Montants versés pendant l'exercice, charges sociales patronales incluses.

** Charge comptabilisée durant l'exercice.

*** Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut le coût des services ainsi que la charge d'intérêt de l'exercice.

Complément d'information quant aux rémunérations des Principaux Dirigeants du Groupe (Administrateurs et membres du Comité Exécutif de Nexans):

- Il est rappelé que :

- Jacques Villemur (Directeur des Ressources Humaines Groupe) a quitté le Comité Exécutif du Groupe au 31 octobre 2012 à la suite de son départ à la retraite. Anne-Marie Cambourieu lui a succédé à ce poste.

- Le Comité Exécutif du Groupe a été élargi à six nouveaux membres au cours de l'année 2011 : Giuseppe Borrelli (Directeur Europe de la Ligne de Marché « Utilities & Operators »), Antoine Caillault (Directeur Industriel et Supply Chain), Benjamin Fitoussi (Directeur de la Stratégie et du Développement), Jean-Philippe Machon (Directeur Europe de la Ligne de Marché « Distributeurs & Installateurs »), Paul Nelson (Directeur Europe de la Ligne de Marché « Infrastructures & Projets Industriels ») et Dirk Steinbrink (Directeur Haute Tension et Câbles Sous-Marins).

- Francis Krähenbühl (Directeur de la Zone Europe centrale) et Jorge Tagle (Directeur de la Zone Amérique du Sud) ont quitté le Comité Exécutif du Groupe au cours de l'année 2011.

- Le montant total des engagements au titre des retraites des Principaux Dirigeants, nets de l'actif de couverture, pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type dont bénéficient les membres du Comité Exécutif s'élevait à 29 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 17 millions d'euros au 31 décembre 2011.

- Toute attribution d'options aux Principaux Dirigeants entre 2007 et 2010 était assortie, conformément à la politique adoptée par le Groupe, d'un plan cash d'intéressement long terme (PILT). Aucune somme n'avait été perçue par les Principaux Dirigeants du Groupe au titre du PILT assorti au plan de stock-options du 22 février 2008 (plan n° 7) ainsi que du PILT assorti au plan de stock-options du 25 novembre 2008 (plan n° 8), les objectifs prévus par ces PILT n'ayant pas été atteints. Les provisions résiduelles au 31 décembre 2009 avaient été reprises sur l'exercice 2010 pour un montant de 0,8 million d'euros, charges sociales comprises.

Au titre du PILT assorti au plan de stock-options du 9 mars 2010 (plan n° 9) les Principaux Dirigeants du Groupe ont reçu, début 2012, un montant de 1,6 million d'euros (soit un coût de 2,1 millions d'euros charges sociales comprises), les objectifs prévus par le PILT ayant été en grande partie réalisés. Cette charge avait été intégralement provisionnée au 31 décembre 2011.

L'ensemble des engagements pris envers Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général est décrit en détail au paragraphe 7.4 du Rapport de Gestion.

Frédéric Vincent bénéficiera en tant que Président-Directeur Général des engagements suivants de la Société, autorisés par le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 et ratifiés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2009 :

- En cas de révocation de son mandat de Président-Directeur Général, Frédéric Vincent bénéficie d'une indemnité égale à douze mois de rémunération globale (fixe et variable) dont le versement est soumis à deux conditions de performance, dont l'une est liée à la performance financière du Groupe et l'autre fondée sur le taux moyen de performance boursière comparé de la Société par rapport à l'indice SBF 120. Le versement de cette indemnité sera fonction du niveau de performance atteint et ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.
- En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à douze mois de rémunération globale (fixe et variable), soit le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives. Cet engagement a été provisionné dans les comptes du Groupe depuis le 31 décembre 2009 à hauteur de 2,0 millions d'euros.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, l'ensemble des indemnités de départ – à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence – ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

En cas de départ à la retraite, Frédéric Vincent bénéficierait du régime de retraite supplémentaire mis en place par le Groupe en faveur de certains salariés et mandataires sociaux, lequel prévoit une rente basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Les charges comptabilisées au titre de ces obligations sont reprises dans le tableau des rémunérations totales présenté ci-dessus.

a. Enquêtes Concurrence

La Société, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs⁽¹⁾ de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés, pour des éléments allégués à l'encontre de Nexans France SAS.

En conséquence, la société Nexans France SAS a constitué dans ses comptes sociaux une provision pour risques d'amende de 200 millions d'euros qui figure également dans les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 30 juin 2011.

Ce montant correspond, à ce stade de la procédure, et par application du principe de prudence, à son estimation d'une amende qui pourrait lui être infligée compte tenu de la politique de la Commission en matière de sanctions, de la méthodologie et des éléments sur lesquels la Commission indique envisager de fonder une amende, ainsi que la prise en compte de certaines contestations que la Société et sa filiale Nexans France SAS ont faites dans le cadre de la réponse à la communication des griefs qu'elles ont soumise à la Commission européenne en 2011. S'agissant d'une estimation, on ne peut exclure que le montant effectif de l'éventuelle amende soit différent.

Courant juin 2012, la Société et sa filiale Nexans France SAS ainsi que les autres entreprises tierces visées dans la procédure ont été auditionnées par la Commission européenne. Les auditions sont une étape procédurale et ne permettent pas de préjuger de la décision qui sera prise par la Commission suite à ces auditions. La procédure n'est pas soumise à un calendrier officiel mais on observe, depuis quelques années, que l'audience est suivie d'une décision de la Commission dans les six à dix-huit mois suivant l'audience. Au 31 décembre 2012, il n'y a pas d'événements nouveaux conduisant à une réévaluation du montant de la provision.

Au vu de son caractère exceptionnel et de son montant très significatif et conformément au référentiel IFRS, cette provision a été isolée sur une ligne spécifique du compte de résultat (« Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne »), au sein du résultat opérationnel.

(1) Une communication des griefs est une étape officielle des enquêtes de concurrence de la Commission par laquelle cette dernière informe par écrit les parties concernées des griefs retenus à leur encontre. Le destinataire d'une communication des griefs peut y répondre par écrit, en exposant tous les faits dont il a connaissance qui sont susceptibles d'écarter les griefs formulés par la Commission. Il peut également demander à être entendu pour présenter ses observations à propos de l'affaire en cause. L'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure.

Certaines sociétés du Groupe demeurent aussi sous enquêtes d'autorités de la concurrence en Australie, en Corée du Sud (outre les procédures en cours portant sur les activités réalisées localement), aux États-Unis, au Brésil et au Canada, dans le même secteur d'activité. Les procédures suivent leur cours dans ces pays. Le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer à ce jour sur les suites qui seront données à ces procédures ni sur les conséquences financières induites, notamment financières, et à ce titre, n'a constitué aucune provision en dehors de celle pour une éventuelle amende de la Commission européenne. Les enquêtes au Japon et en Nouvelle-Zélande ont quant à elles été clôturées en 2011 sans qu'aucune sanction n'ait été prononcée à l'encontre du Groupe.

Dans son communiqué du 12 février 2009 et dans sa communication ultérieure, la Société avait indiqué qu'une issue défavorable à ces différentes procédures ainsi que les conséquences liées pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe, même en dehors de l'éventuelle amende de la Commission européenne.

b. Autres litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes :

- Lors de l'exécution d'un contrat de haute tension sous-marine en 2009, le bateau du sous-traitant chinois participant à l'installation des câbles avait accidentellement endommagé une liaison fibre optique sous-marine de l'armée chinoise, laquelle avait par la suite retenu le bateau en question et fait obstacle au déchargement de l'équipement appartenant à une filiale du Groupe qui était à son bord. Le sous-traitant réclame le paiement des factures couvrant la location de son matériel pour la période pendant laquelle ce matériel a été immobilisé à la demande de l'armée chinoise. La société du Groupe concernée réclame au sous-traitant le remboursement des préjudices (notamment retard) provoqués par l'accident. Ce différend fait l'objet d'un arbitrage à Singapour.
- Le Groupe avait procédé au cours du deuxième trimestre 2011 à une évaluation des éventuelles conséquences, en particulier financières et en termes d'approvisionnement, des événements intervenus en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et au Japon et avait conclu que ces événements n'étaient pas de nature à remettre en cause les objectifs que le Groupe s'était fixés.

Le Groupe avait néanmoins comptabilisé une provision dans ses comptes au 30 juin 2011 compte tenu de la difficulté à apprécier de manière complète et précise la situation dans certains pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, zone où, entre autres, le Groupe exporte des câbles haute tension terrestre.

La normalisation progressive de la situation politique des principaux pays sur lesquels le Groupe est engagé en Afrique du Nord et au Moyen-Orient au cours du deuxième semestre,

la capacité à confirmer fin décembre l'absence de dommage matériel sur les câbles entreposés localement et la volonté de procéder à un redémarrage progressif des activités dans cette zone géographique, ont conduit à une reprise de cette provision au 31 décembre 2011, le Groupe estimant ne plus être exposé à un risque significatif à cette date.

Ces éléments étant précisés, le Groupe reste vigilant quant aux évolutions politiques des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, et des éventuelles conséquences sur l'exécution des contrats significatifs conclus dans ces zones.

- Le Groupe avait identifié fin 2010 qu'une de ses filiales opérationnelles avait livré des câbles destinés à la marine militaire US (Navy) et d'autres clients gouvernementaux américains sans les avoir au préalable testés de façon exhaustive. Certains de ces câbles ne remplissaient pas l'ensemble des spécifications requises par le client. Le Groupe avait de ce fait comptabilisé dès fin 2010 une provision, dont le montant était non significatif au 31 décembre 2011, pour couvrir le rappel des produits non encore intégrés dans les bateaux/vaisseaux, les actions correctives qui pouvaient être nécessaires et les réclamations limitées reçues des clients.

La filiale opérationnelle concernée avait volontairement informé la Navy de ces faits. En octobre 2012 le Département de la Défense a confirmé l'absence de sanctions financières à l'encontre du Groupe. Au 31 décembre 2012, aucune provision résiduelle n'est comptabilisée.

- Dans le cadre du règlement de la garantie de passif donnée par le groupe Madeco au titre du *Purchase Agreement* du 21 février 2008, laquelle avait donné lieu à une mise en œuvre par la Société et par sa filiale brésilienne (Nexans Brasil), un accord transactionnel a été conclu le 26 novembre 2012 entre la Société, Nexans Brasil et le groupe Madeco en relation avec les montants dus par le groupe Madeco à Nexans Brasil à l'issue de procédures civiles, sociales et fiscales au Brésil.

Aux termes de l'accord transactionnel, il a principalement été convenu que le groupe Madeco verse à Nexans Brasil un montant forfaitaire d'environ 23,6 millions de Reais (soit l'équivalent d'environ 9,4 millions d'euros). Parallèlement, le groupe Madeco est libéré de toute obligation d'indemnisation pour les procédures civiles et sociales encore en cours identifiées dans l'accord transactionnel, sauf si le montant total du préjudice subi par la Société excède une certaine franchise. Un certain nombre de litiges fiscaux au Brésil relatifs à la période précédant l'acquisition ou en cours au moment de l'acquisition et encore ouverts à la date de conclusion de l'accord transactionnel restent régis par les termes des accords antérieurs conclus par les parties.

En raison de cet accord transactionnel et du fait de la limitation de l'obligation d'indemnisation du groupe Madeco, Nexans Brasil a doté des provisions pour couvrir les procédures civiles et sociales encore en cours.

Les autres risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 n'ont pas, individuellement,

selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

c. Passifs éventuels liés aux litiges, procédures et enquêtes administratives

Parmi les situations n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions figurent :

- La vente de câbles fabriqués par une filiale européenne du Groupe à un fabricant de faisceaux. Ce dernier les a ensuite revendus à un autre équipementier, qui les a lui-même revendus à un constructeur automobile européen. La filiale n'a pas été informée des spécifications requises par le constructeur automobile européen. Ce dernier aurait utilisé ces câbles conjointement avec des commutateurs servant notamment au fonctionnement d'essuie-glaces et un certain nombre de câbles se seraient cassés. La filiale de Nexans estime que les câbles vendus correspondaient aux spécifications de son client, le fabricant de faisceaux.

Une procédure de référé-expertise a été initiée en janvier 2008 par l'équipementier automobile à l'encontre du fabricant de faisceaux dont l'objet est la recherche et la préservation de la preuve dans le but d'identifier la cause technique du dommage et la filiale du Groupe concernée a été impliquée dans cette procédure. Dans le cadre de cette procédure, l'équipementier invoque la non-conformité des câbles aux spécifications techniques du fabricant de faisceaux, ce que le fabricant de faisceaux et la filiale du Groupe concernée réfutent. À l'issue de cette procédure, le tribunal rendra un constat d'expertise technique, qui n'a pas encore été rendu. Le constructeur automobile aurait lancé une campagne de rappel qui concernerait environ 350 000 commutateurs installés. Enfin, l'équipementier a confirmé que son client, le constructeur automobile a émis, en 2007, une réclamation de 17 millions d'euros à son encontre suite aux retours de véhicules à cette date. Ce cas a été notifié à l'assureur.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences du cas décrit ci-dessus, le Groupe estime que son issue n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière consolidée, sans pour autant pouvoir l'exclure.

- Nexans Inc. a lancé en 2012 une procédure d'invalidation de certains brevets déposés par la société Belden relatifs aux câbles de réseaux de données, laquelle a elle-même initié des actions en contrefaçon à l'encontre de Nexans Inc. Bien que l'issue de ces procédures ne soit pas connue, le Groupe considère que cette issue n'aura pas un effet matériel significatif sur les résultats financiers consolidés du Groupe, bien qu'une telle possibilité ne puisse être exclue.

À fin 2012, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

Note 33 : Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan jugés significatifs pour le Groupe aux 31 décembre 2012 et 2011 sont repris ci-dessous.

a. Engagements liés au périmètre du Groupe consolidé

- Contrat de rachat de créances commerciales

Dans le cadre de la mise en place, au cours du deuxième trimestre 2010, d'un nouveau contrat de rachat de créances commerciales Euro (tel que décrit dans la **Note 1.a** et dans la **Note 27.a**), Nexans a octroyé au bénéfice de l'établissement bancaire partenaire de l'opération un cautionnement solidaire couvrant pour une première partie les obligations de paiement auxquelles sont soumises les deux filiales cédantes en application du contrat de rachat de créances commerciales et pour une seconde partie principalement les conséquences de la nullité éventuelle des cessions de créances, en cas de procédures collectives ouvertes à l'encontre de l'un des cédants.

La probabilité d'un appel en garantie du partenaire bancaire est jugée extrêmement faible par le Groupe au 31 décembre 2012.

Le montant du cautionnement consenti s'élevait au 31 décembre 2012 pour la première partie à 20 millions d'euros et pour la seconde partie à 250 millions d'euros. Ce cautionnement solidaire a une durée résiduelle minimale supérieure à douze mois à la clôture du 31 décembre 2012, la maturité réelle variant fonction du cédant et de la nature de l'obligation concernée.

- Risques liés aux opérations de fusions et acquisitions

Les sociétés du Groupe peuvent accorder des garanties de passifs aux acquéreurs des activités cédées, sans normalement mise en place de garanties bancaires ou cautions. Lorsque des événements rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable), soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 24** et à la **Note 32**.

Inversement, les sociétés du Groupe bénéficient dans certaines opérations d'acquisitions de garanties de la part des vendeurs. Dans le cadre de l'acquisition, réalisée le 1^{er} août 2008, de la société italienne Intercond, Nexans bénéficie d'un compte séquestre en garantie des obligations d'indemnisation des vendeurs au titre du contrat d'acquisition (14 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2012 et 7 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2013).

Dans le cadre de l'acquisition d'AmerCable, réalisée le 29 février 2012, Nexans bénéficie d'un compte séquestre en garantie des obligations d'indemnisation des vendeurs sur lequel Nexans a versé à la même date 21 millions de dollars américains, soit 16 millions d'euros au 31 décembre 2012.

- Acquisition des activités Câbles du groupe Madeco

Dans le cadre de l'acquisition des activités Câbles du groupe chilien Madeco réalisée le 30 septembre 2008, le Groupe a repris certains litiges en cours ou latents, dont les plus significatifs sont couverts, au-delà d'un mécanisme de franchise, par la garantie de passif consentie par Madeco au titre du contrat d'acquisition. Les passifs et passifs éventuels liés à cette acquisition ont par ailleurs fait l'objet d'une provision dans le cadre de l'exercice d'allocation du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 (voir **Note 32**).

Un accord transactionnel a été conclu le 26 novembre 2012 entre la Société, Nexans Brasil et le groupe Madeco en relation avec les montants dus par le groupe Madeco à Nexans Brasil à l'issue de procédures civiles, sociales et fiscales au Brésil.

Aux termes de l'accord transactionnel, il a principalement été convenu que le groupe Madeco verse à Nexans Brasil un montant forfaitaire d'environ 23,6 millions de Reais (soit l'équivalent d'environ 9,4 millions d'euros). Parallèlement, le groupe Madeco est libéré de toute obligation d'indemnisation pour les procédures civiles et sociales encore en cours identifiées dans l'accord transactionnel, sauf si le montant total du préjudice subi par la Société excède une certaine franchise. Un certain nombre de litiges fiscaux au Brésil relatifs à la période précédant l'acquisition ou en cours au moment de l'acquisition et encore ouvertes à la date de conclusion de l'accord transactionnel restent régis par les termes des accords antérieurs conclus par les parties (voir également **Note 32**).

b. Engagements liés au financement du Groupe

- Engagements donnés

- Les sûretés réelles consenties par le Groupe en garantie d'emprunts se décomposent de la façon suivante par nature d'actifs au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2012	2011
Sûretés réelles consenties sur immobilisations corporelles	9	12
Sûretés réelles consenties sur immobilisations incorporelles	-	-
Sûretés réelles consenties sur stocks	-	-
Sûretés réelles consenties sur actifs financiers	-	-
Total sûretés réelles consenties	9	12

- Crédit syndiqué : dans le cadre du nouveau crédit syndiqué (voir **Note 25.f**), Nexans s'est engagé à garantir les obligations souscrites par Nexans Services en faveur des banques parties au contrat. Cette garantie est donnée pour un montant maximum de 594 millions d'euros au 31 décembre 2012.

- Engagements reçus

Le Groupe bénéficie au 31 décembre 2012 d'une ligne de crédit syndiqué non utilisée d'un montant de 540 millions d'euros à échéance du 1^{er} décembre 2016. Se référer à la **Note 25.f** pour des informations complémentaires.

Comme évoqué ci-dessus en **a)**, Nexans a par ailleurs mis en place en avril 2010 une opération de titrisation de créances commerciales. Cette dernière porte sur un montant maximum de 250 millions d'euros de créances cédées et une durée maximale de cinq ans. Se référer à la **Note 27.a** pour plus de détails.

c. Engagements liés aux activités opérationnelles du Groupe

Les principaux engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles (hors garanties de maison-mère – voir ci-après) sont résumés ci-dessous :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2012	2011	Références
Engagements donnés			
Instruments dérivés d'achat de devises*	2 826	2 670	Note 28.b
Instruments dérivés d'achat de métal	426	604	Note 28.b
Engagements fermes sur achats d'immobilisations corporelles	65	31	Note 14.c
Engagements d'indemnisation de tiers	2 109	1 940	Voir 1)
Contrats <i>Take-or-pay</i> sur achat de cuivre (tonnes)	112 771	114 679	Voir 2)
Loyers restant dus au titre des contrats de location non résiliables	112	115	Note 30
Engagements reçus			
Instruments dérivés de vente de devises*	2 794	2 681	Note 28.b
Instruments dérivés de vente de métal	85	111	Note 28.b
Contrats <i>Take-or-pay</i> sur vente de cuivre (tonnes)	110 656	129 607	Voir 2)
Autres engagements reçus	26	29	

* Y compris les dérivés couvrant la dette nette du Groupe.

(1) Engagements d'indemnisation de tiers

- De manière générale, les sociétés du Groupe donnent aux clients des garanties sur la qualité des produits vendus sans mise en place de garanties bancaires ou cautions.

Elles ont néanmoins également pris des engagements d'indemnisation auprès de banques ou d'autres tiers, notamment institutions financières, qui ont émis des garanties ou cautions de bon fonctionnement en faveur de clients et des garanties données en couverture des avances reçues des clients (respectivement 812 millions d'euros et 722 millions d'euros au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011).

Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable), soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 24** et à la **Note 32**.

- Le Groupe a par ailleurs consenti des garanties de maison-mère pour un montant de 1 297 millions d'euros au 31 décembre 2012 (1 218 millions d'euros au 31 décembre 2011). Ces dernières comprennent principalement des garanties de performance consenties à des clients.

(2) Contrats *Take-or-pay* (flux physiques)

Les volumes reportés dans le tableau reprennent les quantités négociées dans le cadre de contrats *Take-or-Pay* de cuivre dont le prix est fixé à date de clôture de l'exercice, y compris les quantités présentes en stocks. Se référer à la **Note 27.d** pour plus de détails.

D'une façon plus générale, le Groupe prend des engagements fermes vis-à-vis de certains clients ou fournisseurs au titre de contrats *Take-or-Pay* dont les plus significatifs portent sur les approvisionnements en cuivre.

Note 34 : Liste des principales sociétés consolidées

Les principales variations du périmètre de consolidation intervenues sur les exercices 2012 et 2011 sont présentées dans la **Note 2**. Le tableau ci-dessous reprend les principales entités du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2012.

Sociétés par zone géographique	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
France			
Nexans⁽²⁾	100 %	100 %	Consolidante
Nexans Participations	100 %	100 %	
Lixis	100 %	100 %	
Nexans France	100 %	100 %	
Nexans Interface	100 %	100 %	
Eurocable	100 %	100 %	
Recycables	36,5 %	36,5 %	Mise en équivalence
Nexans Power Accessories France	100 %	100 %	
Belgique			
Nexans Benelux S.A.	100 %	100 %	
Nexans Harnesses	100 %	100 %	
Nexans Network Solutions NV	100 %	100 %	
Nexans Services ⁽³⁾	100 %	100 %	
Opticable S.A. NV	60 %	60 %	
Allemagne			
Nexans Deutschland GmbH	100 %	100 %	
Nexans Superconductors GmbH	100 %	100 %	
Metrofunkkabel Union GmbH	100 %	100 %	
Nexans Auto Electric GmbH ⁽⁴⁾	100 %	100 %	
Confecta GmbH Deutschland ⁽⁵⁾	100 %	100 %	
Nexans Power Accessories Deutschland GmbH	100 %	100 %	
Europe du Nord			
Nexans Nederland BV	100 %	100 %	
Nexans Norway A/S	100 %	100 %	
Nexans Suisse S.A.	100 %	100 %	
Nexans Re ⁽⁶⁾	100 %	100 %	
Nexans Logistics Ltd	100 %	100 %	
Nexans Sweden AB	100 %	100 %	
Nexans Denmark	100 %	100 %	
Axjo Kabel AG	100 %	100 %	
Europe du Sud			
Nexans Iberia SL ⁽⁷⁾	100 %	100 %	
Nexans Italia SpA	100 %	100 %	
Nexans Participation Italia Srl	100 %	100 %	
Nexans Intercablo SpA ⁽⁸⁾	100 %	100 %	
Nexans Hellas S.A. ⁽²⁾	71,75 %	71,75 %	
Nexans Turkiye Endustri Ve Ticaret AS	100 %	100 %	

Sociétés par zone géographique	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
Europe de l'Est			
Nexans Russia	100 %	100 %	
Amérique du Nord			
Nexans Canada Inc	100 %	100 %	
Nexans USA Inc	100 %	100 %	
AmerCable Holdings, Inc	100 %	100 %	
Nexans Energy USA Inc	100 %	100 %	
Nexans Inc	100 %	100 %	
Amérique du Sud			
Nexans Indelqui	100 %	100 %	
Optel S.A	100 %	100 %	
Inercable	100 %	100 %	
Nexans Chile S.A. Cerrada	100 %	100 %	
Colada Continua S.A.	41 %	41 %	Mise en équivalence
Nexans Colombie	100 %	100 %	
Indeco Peru	96 %	96 %	
Cobrecon	33,33 %	32,00 %	Mise en équivalence
Nexans Brasil S.A.	100 %	100 %	
Afrique et Moyen-Orient			
Liban Câbles SAL	90 %	90 %	
International Cables Company Ltd	97,87 %	88,08 %	
Nexans Maroc ²	83,59 %	83,59 %	
Sirmel Maroc	83,50 %	69,80 %	
Cabliance Maroc	50 %	50 %	Mise en équivalence
Qatar International Cable Company	30,33 %	30,33 %	Mise en équivalence
Asie-Pacifique			
Nexans (Shanghai) Electrical Materials Co. Ltd	100 %	100 %	
Nexans Communications (Shanghai) Cable Co. Ltd	100 %	100 %	
Nexans China Wire & Cables Co. Ltd	100 %	100 %	
Nexans (Yanggu) New Rihui Cables Co. Ltd	75 %	75 %	
Nexans Korea Ltd	99,52 %	99,51 %	
Kukdong Electric Wire Co. Ltd	98,10 %	97,90 %	
Daeyoung Cable	100 %	99,51 %	
Nexans Vietnam Power Cable Co.	59,05 %	58,76 %	
Nexans (Nanning) Communications Co. Ltd	100 %	100 %	
Nippon High Voltage Cable Corporation	66 %	66 %	
OLEX Australia Pty Ltd	100 %	100 %	
OLEX New Zealand Ltd	100 %	100 %	

(1) Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale sauf indication différente.

(2) Sociétés cotées sur une bourse de valeurs.

(3) Entité assurant la gestion de la trésorerie du Groupe Nexans depuis le 1^{er} octobre 2008.

(4) Nexans Auto Electric GmbH, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous filiales notamment aux États-Unis, en Roumanie, en Ukraine, en République tchèque, en Slovaquie, en Tunisie et au Mexique.

(5) Confecta GmbH Deutschland, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous-filiales en Suisse et en France.

(6) Nexans Re est la société de réassurance du Groupe.

(7) La société Multinacional Trade a été fusionnée dans la société Nexans Iberia SL.

(8) Nexans Intercable SpA résulte de la fusion des sociétés italiennes Intercond SpA, Pessano Cavi et Cabloswiss SpA.

Note 35 : Événements postérieurs à la clôture

Conformément à l'annonce faite au marché le 7 décembre 2012 relative à l'élargissement de ses lignes de crédit confirmées, le Groupe a conclu le 5 février 2013 un avenant n° 2 au contrat de crédit syndiqué du 1^{er} décembre 2011. Aux termes du contrat de crédit syndiqué modifié, le Groupe s'appuie sur un nouvel établissement bancaire prêteur et la ligne de crédit confirmée a été augmentée de 57 millions d'euros, portant ainsi cette source de financement sécurisé à échéance 1^{er} décembre 2016 à un montant total de 597 millions d'euros.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Nexans, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la **Note 3** de l'annexe aux comptes consolidés « Changements de méthodes comptables : IAS 19 Révisée » qui expose un changement de méthode comptable relatif à l'adoption anticipée de la norme IAS 19 Révisée « Avantages du personnel »,
- les paragraphes « Enquêtes de concurrence » de la **Note 2 f)** et « Passifs éventuels, litiges » de la **Note 32** de l'annexe aux comptes consolidés qui font état des enquêtes de concurrence engagées à l'encontre de votre société.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dépréciation des actifs

Votre Groupe procède à chaque arrêté à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur des actifs non courants, selon les modalités décrites dans le paragraphe n « Tests de dépréciation des actifs » de la **Note 1** « Principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées notamment au regard de la refonte des UGT européennes liées aux nouveaux segments opérationnels. Nous avons également vérifié que les **Notes 1.n** et **8** « Dépréciations d'actifs nettes » de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Actifs d'impôts différés

Votre Groupe reconnaît des actifs d'impôts différés à son bilan consolidé sur la base des plans prévisionnels d'activité et de résultats, tel que décrit dans le paragraphe v « Impôts différés » de la **Note 1** « Principes comptables » et dans la **Note 10** « Impôts sur les bénéfices » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues aux fins de vérifier le caractère recouvrable des actifs d'impôts différés.

Pensions

Votre Groupe enregistre des provisions relatives aux régimes de retraite et assimilés. Comme indiqué dans les **Notes 3** et **23**, le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation la norme IAS 19 Révisée lors de l'exercice clos le 31 décembre 2012 avec application rétrospective au 1^{er} janvier 2011. Ces avantages ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à examiner la correcte application de la norme IAS 19 Révisée au 31 décembre 2012 et rétrospectivement sur l'exercice 2011 ainsi que l'information donnée à ce titre dans les **Notes 3** et **23** aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 6 février 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Valérie Besson
Associée

Neuilly-sur-Seine, le 6 février 2013

PricewaterhouseCoopers Audit



Eric Bulle
Associé



Comptes SOCIAUX

Bilan	224
Compte de résultat	226
Liste des filiales et participations	228
Inventaire des valeurs mobilières	229
Notes annexes	230
Notes sur le bilan	233
Notes sur le résultat	242
Renseignements divers	245
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	248

Bilan

Actif

Au 31 décembre, en milliers d'euros	Montants bruts	Amortissements	2012	2011
Immobilisations incorporelles	400	(276)	124	154
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	2 477 092	(85 000)	2 392 092	2 318 092
Créances rattachées à des participations	250	-	250	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	15 147
Autres immobilisations financières	551	-	551	1 331
ACTIF IMMOBILISÉ	2 478 293	(85 276)	2 393 017	2 334 724
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	16 684	-	16 684	14 154
Autres créances	531 470	-	531 470	342 356
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
Divers				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	105	-	105	102
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	87	-	87	87
ACTIF CIRCULANT	548 346	-	548 346	356 699
Charges à répartir sur plusieurs exercices	9 532	-	9 532	5 064
Primes de remboursement des obligations	2 609	-	2 609	8 362
Écarts de conversion – Actif	-	-	-	0
TOTAL GÉNÉRAL	3 038 780	(85 276)	2 953 504	2 704 849

Passif

Au 31 décembre, en milliers d'euros	2012	2011
Capital social	29 394	28 723
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 378 327	1 363 214
Écarts de réévaluation	-	-
Réserve légale	2 872	2 860
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	273 649	269 876
Résultat de l'exercice	(35 486)	35 422
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	6 226	4 739
CAPITAUX PROPRES	1 654 982	1 704 834
Provisions pour risques	-	0
Provisions pour charges	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	0
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	588 099	550 680
Autres emprunts obligataires	613 748	363 398
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33	401
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 672	14 249
Dettes fiscales et sociales	81 393	70 368
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	303	581
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	274	338
DETTES	1 298 522	1 000 015
Écarts de conversion – Passif	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	2 953 504	2 704 849

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	2012	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	25 970	17 922
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	7 046	1 563
Autres produits	-	-
PRODUITS D'EXPLOITATION	33 016	19 484
Autres achats et charges externes	(33 020)	(24 763)
Impôts, taxes et versements assimilés	(942)	(746)
Salaires et traitements	(10 733)	(5 056)
Charges sociales	(3 530)	(1 548)
Dotations d'exploitation		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	(90)	(56)
- Sur immobilisations : dotations aux provisions	-	-
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	-	-
- Sur autres actifs : dotations aux amortissements	(2 577)	(1 539)
Autres charges	(590)	(571)
CHARGES D'EXPLOITATION	(51 482)	(34 280)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(18 466)	(14 796)

(en milliers d'euros)	2012	2011
Produits financiers de participations	92 006	86 007
Autres intérêts et produits assimilés	2 399	5 176
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	481	762
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4	-
PRODUITS FINANCIERS	94 890	91 945
Dotations financières aux amortissements et provisions	(73 258)	(7 249)
Intérêts et charges assimilées	(36 555)	(33 072)
Différences négatives de change	(1 228)	(1 533)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
CHARGES FINANCIÈRES	(111 041)	(41 854)
RÉSULTAT FINANCIER	(16 151)	50 091
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(34 617)	35 295
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	1 008
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	1 008
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(18)	(76)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(1 487)	(1 492)
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(1 504)	(1 567)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 504)	(559)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(142)	(138)
Impôts sur les bénéfices	777	824
BÉNÉFICE OU (PERTE)	(35 486)	35 422

Liste des filiales et participations

Informations financières au 31 décembre 2012	Capital En milliers de devises	Capitaux propres (horscapital) En milliers de devises	Q.P. du capital détenue En %	Dividendes encaissés En milliers d'euros	Valeur brute Titres En milliers d'euros	Valeur nette Titres En milliers d'euros	Chiffre d'affaires ⁽⁵⁾ En milliers de devises	Résultat ⁽⁵⁾ En milliers de devises

A – Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société

1) FILIALES (plus de 50 %)

Nexans France Clichy - France (SIREN : 428 593 230)	30 000	24 966	100,00	-	377 400	308 400	1 934 195	(15 575)
Nexans Participations Paris - France (SIREN : 314 613 431)	385 500	1 481 375	100,00	92 006	1 848 256	1 848 256	-	89 858
Nexans Indelqui SA⁽¹⁾ Buenos Aires - Argentine	106 873	9 598	100,00	-	37 268	21 268	180 128	(9 191)
InverCable SA⁽²⁾ Santiago - Chili	82 400	65 436	99,999	-	194 948	194 948	-	9 764

2) PARTICIPATIONS (10 à 50 %)

Nexans Korea⁽³⁾ Chungcheongbuk - Corée	17 707 074	77 439 022	35,53 ⁽⁴⁾	-	16 940	16 940	329 722 041	2 341 049
---	------------	------------	----------------------	---	--------	--------	-------------	-----------

B – Renseignements globaux sur les autres titres

Ensemble des filiales françaises (> 50 %)				-	-	-		
Ensemble des filiales étrangères (> 50 %)				-	-	-		
Ensemble des participations françaises (10 à 50 %)				-	-	-		
Ensemble des participations étrangères (10 à 50 %)				-	-	-		
Autres titres					2 281	2 281		

(1) Montant exprimé en milliers d'ARS (peso argentin) : 1 ARS = 0,1539 euro au 31 décembre 2012.

(2) Montant exprimé en milliers d'USD (US dollar) : 1 USD = 0,75792 euro au 31 décembre 2012.

(3) Montant exprimé en milliers de KRW (won coréen) : 1 000 KRW = 0,7111 euro au 31 décembre 2012.

(4) Le pourcentage de détention de Nexans Korea est déterminé après déduction des actions autodétenues représentant 3,28 % de son capital.

(5) Données provisoires les comptes statutaires n'ayant pas encore été formellement arrêtés.

Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2012, en milliers d'euros
(dont la valeur brute inscrite au bilan
est supérieure à 100 milliers d'euros)

	Nombre de titres	%	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
1 - Titres de sociétés françaises					
Nexans France	10 000 000	100,00	377 400	(69 000)	308 400
Nexans Participations	25 699 946	100,00	1 848 256	-	1 848 256
2 - Titres de sociétés étrangères					
Nexans Korea	12 169 830	35,53	16 940	-	16 940
Kukdong Electric Wire Co.	131 080	9,72	2 281	-	2 281
Nexans Indelqui SA (Argentine)	106 871 901	100,00	37 268	(16 000)	21 268
InverCable SA (Chili)	3 993 350	100,00	194 948	-	194 948
3 - Valeurs mobilières de placement					
Néant					

Notes annexes

Les notes reprises ci-après constituent l'annexe au bilan, présenté avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2012, dont le total s'établit à 2 953 504 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste. L'exercice d'une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, dégage une perte de 35 486 milliers d'euros.

Les tableaux présentés ci-après sont édités avec des chiffres arrondis au millier d'euros le plus proche.

Note 1 : Événements significatifs

L'exercice 2012 a été marqué par les événements suivants :

1. Nexans a émis le 21 février 2012, une nouvelle obligation à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance 1^{er} janvier 2019 pour un montant nominal de 275 millions d'euros décomposé en 3 780 588 obligations d'une valeur nominale de 72,74 euros.

Cette valeur nominale fait apparaître une prime de 35 % par rapport au cours de référence⁽¹⁾ de l'action Nexans sur le marché Euronext Paris, soit 53,88 euros. Les obligations donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou d'actions existantes Nexans à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs.

Les obligations portent intérêt à un taux nominal annuel de 2,5 % payable annuellement à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année et seront remboursées au pair le 1^{er} janvier 2019. Les obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé total au gré de Nexans à compter du 1^{er} janvier 2016 si le cours constaté pendant 20 jours de Bourse consécutifs parmi les 40 qui précèdent l'avis de remboursement anticipé excède de 130 % la valeur nominale des obligations. Les porteurs pourront demander le remboursement anticipé des obligations le 1^{er} juin 2018 au pair majoré des intérêts courus (voir note d'opération publiée sur le site www.nexans.com, rubrique Finance / Documentation ainsi que sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers www.amffrance.org).

Concomitamment au placement des OCEANE 2019 auprès d'investisseurs institutionnels, Nexans a lancé une procédure de construction d'un livre d'ordres inversé (*reverse bookbuilding*) portant sur les OCEANE 2013 en circulation à cette date. Afin de maximiser le nombre d'obligations apportées, la société a offert un prix unitaire de 86 euros représentant une prime de 2,4 % au-dessus de la valeur de remboursement anticipé (prime de remboursement incluse).

À l'issue de l'ensemble de cette opération, Nexans a racheté, au prix unitaire de 86 euros par obligation, 73,8 % des OCEANE 2013 en circulation à cette date (2 801 427 obligations sur 3 794 037), pour un montant total de 241 millions d'euros.

2. Conformément au projet annoncé en février 2012, Nexans a lancé sur le premier semestre 2012 une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 titres, dont 400 000 actions réservées aux salariés et 100 000 actions réservées à la banque structurant l'offre alternative proposée dans certains pays.

Ce plan repose sur une formule structurée dite « à effet de levier », permettant aux salariés de souscrire à un cours préférentiel décoté tout en offrant une garantie du montant investi ainsi qu'un multiple de la performance éventuelle du titre. Les actions sont indisponibles pour une durée de cinq ans sauf cas de déblocage anticipé.

La période de réservation s'est tenue entre le 21 mai et le 7 juin 2012 (inclus) assortie d'une période de rétractation du 10 au 13 juillet 2012 (inclus). Le prix de souscription a été fixé le 9 juillet 2012 à 24,28 euros (soit une décote de 20 % par rapport à la moyenne des cours constatés durant les 20 jours de Bourse précédents). Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 3 août 2012 et a conduit à émettre 499 984 actions nouvelles pour un montant global de 12,1 millions d'euros.

Dans les pays où l'offre de parts de FCPE à effet de levier soulevait des difficultés juridiques, une formule alternative a été proposée comportant l'attribution de *Stock Appreciation Rights* (SAR).

Nexans souhaite, avec cette opération, associer toujours plus étroitement ses collaborateurs, tant en France qu'à l'étranger, aux résultats du Groupe. Il s'agit de la cinquième opération d'actionnariat salarié menée par Nexans depuis 2002, au terme de laquelle les salariés détiendront, directement ou indirectement, environ 4,3 % du capital.

3. La Société a annoncé la conclusion, le 26 novembre 2012, d'un avenant à l'accord du 27 juin 2011 avec son principal actionnaire, le groupe chilien Madeco. Cet avenant a pour objet de permettre à Madeco de porter sa participation maximum dans le capital de la Société de 22,50 % (aux termes de l'accord initial) à 28 % du capital social et des droits de vote, permettant ainsi au principal actionnaire de consolider sa position en tant qu'actionnaire de référence et partenaire de long terme.

(1) Cours de référence déterminé au regard de la moyenne, pondérée par les volumes de transactions, des cours de l'action Nexans sur le marché Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de Bourse du 21 février 2012 jusqu'à la fixation des modalités définitives des obligations arrêtees ce même jour.

L'avenant prolonge en outre la durée du pacte, qui arrivera à terme dix ans après la conclusion de l'avenant, soit le 26 novembre 2022, au lieu du 26 août 2021 aux termes de l'accord initial.

Aux termes de l'accord modifié, pendant une durée de trois ans expirant le 26 novembre 2015, Madeco s'engage à limiter sa participation à 28 % du capital social (*standstill*) et à conserver une participation minimum de 20 % (*lock-up*). Si la participation de Madeco vient à dépasser 25 % du capital social de la Société au cours des trois années suivant la conclusion de l'avenant, l'obligation de conservation de Madeco sera automatiquement portée à 25 % du capital.

Les autres principales dispositions de l'accord initial restent inchangées. En particulier, le renforcement de Madeco dans le capital de la Société sera sans effet sur la gouvernance de la Société, dont le Conseil d'Administration compte trois membres proposés par Madeco. En outre, en application des statuts, les voix exprimées par Madeco, comme par tout autre actionnaire, sont plafonnées à 20 % des droits de vote exprimés en assemblée sur les opérations structurantes (telles que fusions et augmentations de capital significatives). Enfin, les parties peuvent mettre fin à l'accord notamment en cas d'offre publique d'un tiers visant les actions de la Société. L'intégralité de l'accord et du texte de l'avenant du 26 novembre 2012 figurent sur le site www.nexans.com, rubrique Finance/Documentation.

4. La Société a émis le 19 décembre 2012 un nouvel emprunt obligataire à échéance du 19 mars 2018 pour un montant nominal de 250 millions d'euros. Le prix d'émission est de 99,398 % du pair.

Les obligations portent intérêt à un taux nominal annuel de 4,25 % payable annuellement à terme échu le 19 mars de chaque année, avec un premier coupon fixé au 19 mars 2014. Les obligations seront remboursées le 19 mars 2018. Le rendement à l'échéance de l'émission est de 4,375 % (voir note d'opération publiée sur le site de www.nexans.com, rubrique Finance / Documentation ainsi que sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org).

5. Une augmentation de capital par émission de 170 880 actions nouvelles, consécutive à la levée d'options de souscription d'actions, dans le cadre de plans de stock-options.
6. L'encaissement de dividendes versés par sa filiale Nexans Participations (92 006 milliers d'euros).
7. La souscription à l'intégralité de l'augmentation de capital réalisée par Nexans France (par compensation de créance), pour un montant de 140 000 milliers d'euros.
8. Une dotation pour dépréciation des titres s'élevant à 66 000 milliers d'euros a été constatée sur l'exercice (voir **Note 5-1**).
9. Le crédit syndiqué a fait l'objet d'un amendement en décembre 2012 (voir **Note 13**).

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés conformément à la réglementation comptable française.

Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2012 ont été établis dans le respect des principes de prudence et conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes et de l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend :

- Les « concessions, brevets et droits similaires » valorisés à leur coût historique, et amortis linéairement sur leur durée probable d'utilisation, soit cinq à vingt ans.
- Les « logiciels », valorisés à leur coût historique, et amortis linéairement sur trois ans.

Immobilisations financières

Titres de participation

La valeur brute des titres inscrits à l'actif avant le 31 décembre 2006 est constituée par leur coût d'achat, hors frais accessoires, ou leur valeur d'apport reçu.

Les titres acquis à compter du 1^{er} janvier 2007 sont comptabilisés à leur valeur d'achat, augmentée des frais accessoires externes, directement liés à leur acquisition, conformément à la possibilité offerte par le règlement CRC 2004-06.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire d'un titre de participation s'avère inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur d'inventaire est appréciée d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée en fonction d'une analyse multicritère qui tient compte notamment de l'actif net ré-estimé et de la valeur de rendement.

Traitements des frais d'acquisition

Les frais liés à l'acquisition de titres de participation, engagés au cours des exercices clos depuis le 31 décembre 2006 et intégrés au coût de revient des titres, sont fiscalement déduits par voie d'amortissements dérogatoires sur une période de cinq ans (CGI art. 209-VII).

Prêts

Ce poste est essentiellement constitué des prêts consentis à des filiales indirectes.

Autres immobilisations financières

Ce poste inclut le cas échéant les éléments suivants :

- Actions propres :
Lorsque la société procède au rachat de ses actions propres, dans le cadre du plan autorisé par l'Assemblée Générale, les titres ainsi acquis sont portés, pour leur coût d'acquisition, en « autres immobilisations financières », du fait de l'absence d'intention émise par le Conseil d'Administration quant à leur utilisation.
À la fin de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé au cours moyen de Bourse du mois de clôture. Une dépréciation est enregistrée si ce cours est inférieur à la valeur comptable nette.
- Immobilisations financières « en cours »
Les frais engagés en vue d'un projet d'acquisition de titres dont la réalisation est hautement probable à la clôture de l'exercice sont inscrits en « autres immobilisations financières ».
- Des dépôts de garantie consentis par Nexans.

Créances clients

Les créances clients sont enregistrées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

Autres créances, Emprunts et dettes financières divers

Le poste « Autres créances » intègre le montant des excédents de trésorerie placés à court terme auprès de Nexans Services. De même les avances à court terme reçues de Nexans Services sont inscrites au poste « Emprunts et dettes financières divers ».

Créances, dettes et trésorerie en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours de clôture à date d'arrêté :

- Les créances et dettes couvertes ne génèrent aucun impact en résultat compte tenu de la revalorisation symétrique des couvertures de change (voir ci-dessous).
- Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises non couvertes sont portées au bilan en écart de conversion. Conformément au principe de prudence les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque. Les produits latents restent sans influence sur le résultat.

La trésorerie en monnaies étrangères y compris les comptes courants de Trésorerie centrale est revalorisée par résultat au cours de clôture.

Instruments financiers

Nexans gère les risques de marché, essentiellement liés aux variations des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés et notamment des swaps de devises. Ces instruments sont uniquement utilisés à des fins de couverture.

Les résultats dégagés sur ces instruments financiers de couverture sont comptabilisés au compte de résultat de manière symétrique à ceux dégagés sur les éléments couverts sous-jacents. Les gains latents à date de clôture sont comptabilisés en autres créances et les pertes latentes en autres dettes.

Provisions réglementées

La Société dote, le cas échéant, toutes les provisions admises par la législation fiscale. Les reprises de provisions sont effectuées selon les modalités et délais réglementaires.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque Nexans a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Emprunts obligataires assortis d'une prime de remboursement

Les emprunts obligataires, ordinaires ou convertibles, assortis d'une prime de remboursement sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur brute, prime incluse, y compris lorsque le paiement de la prime est conditionné à la non-conversion des obligations en actions.

En contrepartie la prime de remboursement est constatée à l'actif du bilan. Elle est amortie linéairement sur la durée de l'emprunt.

Frais d'émission d'emprunt

Les frais engagés lors de l'émission d'un emprunt sont comptabilisés en charges à répartir sur plusieurs exercices à l'actif du bilan et amortis linéairement sur la durée de l'emprunt, par fraction égale.

Notes sur le bilan

Note 3 : Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2012 sont inscrits à ce poste :

- Des brevets pour une valeur brute de 226 milliers d'euros dont la durée probable d'utilisation a été estimée à sept ans. Leur valeur nette comptable au 31 décembre 2012, après constatation sur l'exercice d'une dotation aux amortissements de 32 milliers d'euros, s'élève à 32 milliers d'euros.
- Des logiciels pour une valeur brute de 174 milliers d'euros, dont 60 milliers d'euros acquis sur l'exercice. Ils sont amortis sur une durée de trois ans et leur valeur nette comptable au 31 décembre 2012, après constatation sur l'exercice d'une dotation aux amortissements de 58 milliers d'euros, s'élève à 92 milliers d'euros.

Note 4 : Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2012, comme au 31 décembre 2011, aucune immobilisation corporelle n'est inscrite à l'actif du bilan.

Note 5 : Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Participations et autres titres	Créances rattachées à des participations	Prêts	Autres immobilisations financières	Total
VALEURS BRUTES					
Au 31 décembre 2011	2 337 092	-	15 147	1 331	2 353 570
Acquisitions-augmentations	140 000	250	288	551	141 089
Cessions-diminutions	-	-	(15 435)	(1 331)	(16 766)
Au 31 décembre 2012	2 477 092	250	-	551	2 477 893
PROVISIONS					
Au 31 décembre 2011	(19 000)	-	-	-	(19 000)
Dotations	(66 000)	-	-	-	(66 000)
Reprises	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2012	(85 000)	-	-	-	(85 000)
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES					
Au 31 décembre 2011	2 318 092	-	15 147	1 331	2 334 570
Au 31 décembre 2012	2 392 092	250	-	551	2 392 893

5.1 Titres de participation

La composition de ce poste est décrite dans l'inventaire des valeurs mobilières.

- Le 20 décembre 2012, la Société a souscrit à l'augmentation de capital de Nexans France par compensation des créances existantes à cette date, pour un montant de 140 000 milliers d'euros. Cette opération s'est traduite par la hausse de la valeur des titres détenus sur cette filiale pour le même montant.
- Sur l'exercice, des dépréciations de titres ont été constatées pour 66 000 milliers d'euros.

5.2 Prêts

Au 31 décembre 2012, aucun prêt n'est enregistré à ce poste.

Au 31 décembre 2011, ce poste représentait les créances suivantes :

- prêts à Nexans USA pour 11 759 milliers de dollars US, soit 9 089 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans Inc pour 3 920 milliers de dollars US, soit 3 029 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans Energy Inc pour 3 920 milliers de dollars US, soit 3 029 milliers d'euros.

Ces montants incluaient les intérêts courus non échus.

Note 6 : Créances d'exploitation

Valeurs nettes Au 31 décembre, en milliers d'euros	2012	2011
Fournisseurs - Avances et acomptes	-	-
Clients et comptes rattachés	16 684	14 154
Autres créances :		
- Personnel et organismes sociaux	8	-
- État : impôts sur les sociétés	16 323	10 240
- État : taxe sur la valeur ajoutée	3 110	3 355
- Groupe et associés : intégration fiscale	1 154	1 329
- Groupe et associés : c/c de Trésorerie Centrale	510 772	327 335
- Autres débiteurs	103	97
Sous-total Autres créances	531 470	342 356
TOTAL	548 154	356 510

Note 7 : État des échéances des créances

Valeurs brutes Au 31 décembre 2012, en milliers d'euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	250	250	-
Autres immobilisations financières	551	551	-
TOTAL	801	801	-
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	16 684	16 684	-
Autres créances	531 470	531 470	-
TOTAL	548 154	548 154	-

Note 8 : Disponibilités

Les disponibilités correspondent aux soldes des comptes bancaires à la date de clôture non placés auprès de Nexans Services.

Note 9 : Composition du capital

Au 31 décembre 2012, le capital de Nexans SA était composé de 29 394 042 actions de 1 euro nominal.

Ces actions sont toutes de même nature, entièrement libérées et bénéficient des mêmes droits.

Les actions à droit de vote double ont été supprimées par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2011.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire.

Note 10 : Situation nette

10.1 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Situation au 31/12/2011 avant affectation du résultat	28 723	1 363 214	2 860	269 876	35 422	4 739	1 704 834
Affectation du résultat 2011	-	-	12	35 410	(35 422)	-	-
Dividendes versés	-	-	-	(31 637)	-	-	(31 637)
Autres mouvements ⁽¹⁾	671	15 113	-	-	-	1 487	17 271
Résultat de l'exercice 2012	-	-	-	-	(35 486)	-	(35 486)
Situation au 31/12/2012 avant affectation du résultat	29 394	1 378 327	2 872	273 649	(35 486)	6 226	1 654 982

(1) Les autres mouvements sont les suivants :

- La levée d'options de souscription d'actions, dans le cadre de plans de stock-options. Cette dernière a entraînée une augmentation du capital par émission de 170 880 actions nouvelles assorties d'une prime d'émission de 4 672 milliers d'euros.
- L'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du plan ACT 2012 qui a conduit à l'émission de 499 984 actions nouvelles ; la prime d'émission accompagnant cette augmentation de capital s'élève à 10 433 milliers d'euros nette de frais.
- Les provisions réglementées correspondant principalement à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres incorporés au coût des investissements.
- La conversion des obligations OCEANE a eu pour conséquence une émission de 98 actions nouvelles de nominal 1 euro. La prime d'émission consécutive à cette augmentation de capital s'élève à 8 milliers d'euros.

10.2 Distribution

Il sera proposé à l'Assemblée de décider la distribution d'un dividende de 0,5 euro par action. Le montant global du dividende proposé s'élèvera à 14 697 milliers d'euros sur la base des 29 394 042 actions constituant le capital social au 31 décembre 2012.

Le montant total du dividende pourrait être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1^{er} janvier 2013 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie éventuelle de levées d'options de souscription d'actions.

Note 11 : Options de souscription et attribution d'actions gratuites et de performance

11.1 Options de souscription

Au 31 décembre 2012, restent en vigueur 1 389 395 options de souscription, soit 4,7 % du capital, réservées au personnel.

Au 31 décembre 2011, le nombre d'options en vigueur était de 1 579 665, donnant droit à 5,5 % du capital.

Date d'attribution	Nombre d'options en circulation à la fin de l'exercice	Prix de souscription	Échéance
23-nov-05	142 211	40,13 €	23 novembre 2006 ⁽¹⁾ - 22 novembre 2013
23-nov-06	334 000	76,09 €	23 novembre 2007 ⁽¹⁾ - 22 novembre 2014
15-févr-07	19 000	100,94 €	15 février 2009 ⁽²⁾ - 14 février 2015
22-févr-08	291 350	71,23 €	22 février 2009 ⁽¹⁾ - 21 février 2016
25-nov-08	280 363	43,46 €	25 novembre 2009 ⁽¹⁾ - 24 novembre 2016
09-mars-10	322 471	53,97 €	9 mars 2011 ⁽¹⁾ - 8 mars 2018
TOTAL	1 389 395		

(1) Acquis à raison de 25 % par an.

(2) Acquis à 50 % au bout de deux ans - 25 % chaque année suivante.

Évolutions du nombre d'options en circulation	Nombre d'options
Options en circulation au début de la période	1 579 665
Options attribuées au cours de la période	-
Options annulées au cours de la période	(19 390)
Options exercées au cours de la période	(170 880)
Options échues au cours de la période	-
Options en circulation à la fin de la période	1 389 395
dont options exerçables à la fin de la période	1 227 015

11.2 Actions gratuites et de performance

Au 31 décembre 2012, il existe 232 400 actions gratuites et actions de performance en circulation, soit 0,8 % du capital, donnant droit chacune à une action (112 730 actions au 31 décembre 2011, donnant droit à 0,4 % du capital).

Date d'attribution	Nombre d'actions en cours d'acquisition au début de l'exercice ⁽¹⁾	Nombre d'actions en cours d'acquisition à la fin de l'exercice ⁽¹⁾	Échéance
21-nov-11	112 730	111 030	21 novembre 2014 (fin de la période d'acquisition pour les bénéficiaires français) 21 novembre 2015 (fin de la période d'acquisition pour bénéficiaires étrangers)
20-nov-12	-	121 370	20 novembre 2015 (fin de la période d'acquisition pour les bénéficiaires français) 19 novembre 2016 (fin de la période d'acquisition pour bénéficiaires étrangers)
	112 730	232 400	

Évolutions du nombre d'actions gratuites et de performance attribuées

Actions en circulation au début de l'exercice	112 730
Actions attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾	121 370
Actions annulées au cours de l'exercice	(1 700)
Actions acquises au cours de l'exercice	-
Actions gratuites et de performance en cours d'acquisition à la fin de l'exercice	232 400

(1) Attribution d'actions gratuites et actions de performance à hypothèse d'atteinte de la performance cible.

Les actions de performance sont compartimentées (50 % / 50 %) entre actions soumises à des conditions de performance boursières (évolution du titre Nexans) et actions soumises à des conditions de performance économiques (suivi d'un indicateur financier) par rapport à un panier de référence. Pour chacun de ces deux indicateurs, une gradation de la performance permet d'allouer entre 0 % et 150 % des titres initialement prévus pour chaque bénéficiaire.

Note 12 : Provisions

Les provisions réglementées inscrites au bilan sont constituées de l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres incorporés au coût des investissements (respectivement 6 134 milliers d'euros et 4 691 milliers d'euros aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011) et de l'amortissement fiscal des logiciels (92 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et 48 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

Note 13 : Dettes financières et autres emprunts

(en milliers d'euros)	Emprunts obligataires	Concours et crédits bancaires court terme	Total
Au 31 décembre 2011	914 078	401	914 479
Nouveaux emprunts	561 544	33	561 577
Remboursements, diminution	(273 775)	(401)	(274 176)
Au 31 décembre 2012	1 201 847	33	1 201 880

Les variations du solde des emprunts obligataires sur l'exercice 2012, outre les flux relatifs aux intérêts, sont principalement liées à :

- l'émission d'un emprunt obligataire, le 19 décembre 2012 pour un montant nominal de 250 000 milliers d'euros. Cet emprunt est assorti d'une prime d'émission de 1 505 milliers d'euros ;
- l'émission d'une nouvelle OCEANE, le 29 février 2012 pour un montant nominal de 275 000 milliers d'euros ;
- le rachat de 2 801 427 obligations OCEANE 2013 le 21 février 2012, ayant conduit à une diminution de la dette afférente de 240 238 milliers d'euros.

Pour plus de détail voir **Note 1**.

Au cours de l'exercice, la liquidité de la Société a été assurée d'une part par les produits des émissions obligataires convertibles de type OCEANE et principalement celles faites en 2009 et en 2012 pour des montants nominaux de 212 600 milliers d'euros et 275 000 milliers d'euros respectivement et d'autre part par le produit nominal des emprunts obligataires émis en 2007 et 2012 pour des montants respectifs de 350 000 milliers d'euros et 250 000 milliers d'euros.

Les excédents de trésorerie sont placés auprès de Nexans Services qui assure le financement et la gestion de la trésorerie du Groupe.

Au 31 décembre 2011, Nexans et ses filiales disposaient auprès d'un syndicat de onze banques d'une ligne de crédit confirmée à moyen terme non utilisée d'un montant de 540 millions d'euros dont l'échéance est fixée au 1^{er} décembre 2016.

Le contrat d'ouverture de crédit syndiqué est assorti d'engagements classiques (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle) et d'engagements sur le respect de deux ratios financiers :

- un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les intérêts minoritaires qui doit être inférieur à 1,10 et ;
- un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA qui doit demeurer inférieur à 3. En décembre 2012 Nexans a obtenu des banques prêteuses une modification du ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA afin de le porter à 3,50 du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2012, comme à la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés.

Le non-respect des engagements pris au titre de ce crédit syndiqué entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période de trente jours, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.

En décembre 2012, une banque a accepté d'ouvrir une ligne de crédit confirmée dans les mêmes termes et conditions assortie de la même échéance que la ligne de crédit syndiquée pour un montant de 57 millions d'euros. Nexans a demandé l'inclusion de cette banque et de son engagement dans le crédit syndiqué afin de porter le montant global des lignes de l'ouverture de crédit confirmée à 597 millions d'euros (voir **Note 30**).

Note 14 : Dettes d'exploitation

Au 31 décembre, en milliers d'euros	2012	2011
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 672	14 249
Dettes fiscales et sociales :		
- Personnel et organismes sociaux	5 504	3 310
- État	2 661	3 044
- Compte d'attente d'intégration fiscale	59 451	56 224
- Sociétés du Groupe : intégration fiscale	13 777	7 790
Sous-total – Dettes fiscales et sociales	81 393	70 368
Autres Dettes		
- Charges à payer	303	581
Sous-total – Autres dettes	303	581
TOTAL	96 368	85 198

Note 15 : État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montants au 31/12/2012	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts Obligataires Convertibles	588 099	100 499	212 600	275 000
Autres emprunts obligataires	613 748	13 398	350 350	250 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33	33	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 672	14 672	-	-
Dettes fiscales et sociales	81 393	81 393	-	-
Autres dettes	303	303	-	-
Produits constatés d'avance	274	63	211	-
TOTAL	1 298 522	210 361	563 161	525 000

Note 16 : Charges et produits constatés d'avance

Au 31 décembre, en milliers d'euros	2012		2011	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Financiers	-	274	-	338
Autres	87	-	87	-
TOTAL	87	274	87	338

Les produits constatés d'avance correspondent au résultat réalisé sur la couverture de taux relatif à l'emprunt obligataire 2007-2017. Le profit réalisé est rapporté au résultat, sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Note 17 : Charges à répartir – Primes de remboursement**17.1 Charges à répartir**

(en milliers d'euros)	Montants					Méthode d'étalement
	Au 31/12/2011	Inscrits sur l'exercice	Amortis sur l'exercice	Imputation sur prime d'émission	Au 31/12/2012	
- Frais d'émission des emprunts Obligataires Convertibles	2 424	4 718	1 730	-	5 412	Linéaire par part égale sur la durée des emprunts
- Frais d'émission des autres emprunts Obligataires	1 336	1 780	477	-	2 639	
- Frais d'émission des autres emprunts	1 303	549	370	-	1 481	
TOTAL	5 064	7 047	2 577	-	9 532	

Les frais inscrits sur l'exercice 2012 sont relatifs à :

- L'émission le 21 février 2012, d'un nouvel emprunt obligataire convertible (OCEANE) pour un montant de 4 718 milliers d'euros ; ces frais sont amortis par fractions égales sur sept ans.
- L'émission d'un emprunt obligataire le 19 décembre 2012 pour un montant de 1 780 milliers d'euros ; ces frais sont amortis linéairement sur sept ans.
- La renégociation du contrat de crédit syndiqué, pour 549 milliers d'euros ; ces frais sont étalés sur cinq ans par fractions égales.

17.2 Primes de remboursement

(en milliers d'euros)	Année d'inscription à l'actif	Au 31/12/2011			Au 31/12/2012		
		Prime brute	Amortissements cumulés	Prime nette	Amortie sur l'exercice	Amortissements cumulés	Prime nette
Prime de remboursement OCEANE 2006-2013 1,50 %	2006	45 360	38 368	6 992	6 992	45 360	-
Prime de remboursement Obligations 2007-2017 5,75 %	2007	2 569	1 199	1 370	257	1 456	1 113
Prime de remboursement Obligations 2012-2018 -4,25 %	2012	1 505	-	-	9	9	1 496
TOTAL				8 362	7 258		2 609

Les primes de remboursement sont amorties par fraction égale au prorata de la durée de l'emprunt auquel elles se rattachent. La charge de l'exercice s'élève à 7 258 milliers d'euros.

Note 18 : Charges à payer – Produits à recevoir

Au 31 décembre, en milliers d'euros	2012	2011
Charges à payer au titre :		
- des charges d'intérêts des emprunts obligataires	29 133	26 118
- des fournisseurs (factures à recevoir)	12 855	13 268
- du personnel	3 150	2 160
- des organismes sociaux	1 167	685
- de l'État	2 009	2 688
- des autres dettes	185	578
Produits à recevoir au titre :		
- des intérêts des prêts	-	3 554
- des clients (factures à établir)	11 680	11 860
- de l'État	2 106	2 141
- du Groupe et associés : intérêts des autres comptes courants	92	548

Note 19 : Écarts de conversion

Néant.

Note 20 : Éléments relatifs à plusieurs postes du bilan

Néant.

Notes sur le résultat

Note 21 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par la société Nexans en 2012 (25 970 milliers d'euros) correspond essentiellement à la facturation du coût de prestations rendues à ses filiales.

Note 22 : Résultat courant avant impôts

22.1 Résultat d'exploitation

Après refacturation des prestations aux filiales, les principales charges constituant le résultat d'exploitation qui représente une perte de 18 466 milliers d'euros, sont constituées de frais de siège, commissions et courtages, dotations aux amortissements et divers frais d'études.

22.2 Résultat financier

Nexans a reçu en 2012 des dividendes pour 92 006 milliers d'euros et perçu de Nexans Services, des produits nets de ses placements pour 903 milliers d'euros.

Les intérêts des prêts reçus des filiales nord-américaines se sont élevés à 288 milliers d'euros.

Par ailleurs, les prêts accordés sur l'exercice à Nexans France ont porté intérêts à hauteur de 1 118 milliers d'euros.

Les charges d'intérêts des emprunts obligataires se sont élevées à - 36 544 milliers d'euros et se décomposent comme suit :

- OCEANE 2013 : - 1 783 milliers d'euros,
- OCEANE 2016 : - 8 520 milliers d'euros,
- OCEANE 2019 : - 5 767 milliers d'euros,
- Obligations 2017 : - 20 125 milliers d'euros,
- Obligations 2018 : - 349 milliers d'euros.

Sur l'exercice, les provisions pour dépréciation des titres ont été dotées pour 66 000 milliers d'euros (cf. **Note 5.1**).

Les amortissements des primes de remboursements relatives à OCEANE 2013 ont été comptabilisés pour - 6 992 milliers d'euros.

Les amortissements des primes de remboursements relatives à l'emprunt 2017 et l'emprunt 2018 se sont élevés respectivement à - 257 milliers d'euros et - 9 milliers d'euros (cf. **Note 17.2**).

Compte tenu d'autres produits financiers divers nets de + 83 milliers d'euros et d'un résultat de change net négatif de - 747 milliers d'euros, le résultat financier de l'exercice (perte) s'est élevé à 16 151 milliers d'euros.

Note 23 : Résultat exceptionnel

Il est principalement constitué par les dotations aux amortissements dérogatoires pour - 1 487 milliers d'euros (cf. Note 12).

Note 24 : Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat courant	Résultat exceptionnel, intéressement et participation des salariés	Autres effets d'impôts	Total
Résultat comptable avant IS	(34 617)	(1 646)	-	(36 263)
Impôts sur les bénéfices :				
- au taux courant	-	-	839	839
- gain/(perte) d'intégration fiscale	(62)	-	-	(62)
Impôts sur les bénéfices	(62)	-	839	777
Résultat comptable net	(34 679)	(1 646)	839	(35 486)

24.1 Commentaires

Les « Autres effets impôts » au taux courant, soit 839 milliers d'euros, correspondent au crédit d'impôt recherche.

La perte d'intégration fiscale provient essentiellement d'un ajustement de l'impôt dû par les filiales intégrées.

24.2 Intégration fiscale

La société Nexans a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. Cette convention, entrée en vigueur pour la première fois le 1^{er} janvier 2002, a été signée dans le cadre de l'option prise par Nexans pour le régime de groupe tel que défini aux articles 223-A et suivants du Code Général des Impôts.

L'option est renouvelable par tacite reconduction par période de cinq ans, la période en cours expirant le 31 décembre 2016. La contribution de chaque filiale à la dette d'impôt sur les sociétés calculée sur le résultat d'ensemble est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés et de contributions complémentaires dont elle aurait été redevable si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée.

Dans le cadre de l'intégration fiscale pour laquelle Nexans est redevable de l'impôt pour le résultat d'ensemble, un déficit fiscal a été constaté à la clôture de l'exercice 2012 qui représente un actif d'impôt non reconnu de 83 088 milliers d'euros.

Aucune dépense et charge non déductible du résultat fiscal de Nexans, telle que visée à l'article 39-4 du CGI, n'a été engagée au titre de l'exercice 2012.

24.3 Créances et dettes futures d'impôts

La fiscalité latente et différée n'est pas traduite dans les comptes individuels. Les créances futures d'impôts traduisent des charges qui seront fiscalement déductibles ultérieurement ou des reports déficitaires qui entraîneront une diminution d'assiette fiscale.

Les dettes futures d'impôts traduisent soit des anticipations de déductions fiscales, soit des produits qui seront ultérieurement taxables et qui augmenteront la base fiscale future.

Les différences temporaires ayant générées des créances futures d'impôts sont essentiellement les reports déficitaires qui s'élèvent à 199 944 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (119 678 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

Compte tenu de l'absence de différence temporaire générant des dettes futures d'impôts, la créance future d'impôts, calculée à un taux de 34,43 % est de 68 840 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (41 205 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

Renseignements divers

Note 25 : Consolidation – Entreprises liées

La société Nexans publie des comptes consolidés. Les transactions avec les entreprises liées concernent essentiellement les opérations enregistrées avec les filiales et sociétés associées.

Les principaux postes concernés sont les suivants :

Éléments concernant les entreprises liées (en milliers d'euros)	2012	2011
POSTES DU BILAN		
Actif		
Participations, nettes	2 392 092	2 318 092
Prêts nets	-	15 147
Créances rattachées à des participations	250	-
Créances clients et comptes rattachés, nets	16 684	14 154
Autres créances, nettes	510 778	327 335
Comptes courants d'intégration fiscale	1 154	1 329
Passif		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 633	12 738
Comptes courants d'intégration fiscale	13 777	7 790
POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT		
Charges financières	-	227
Revenus des participations	92 006	86 007
Produits financiers	2 310	5 104

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention nouvelle avec les parties liées au sens de l'art.123-198 du Code de Commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

Note 26 : Effectifs (moyenne annuelle)

(en nombre de salariés)	2012	2011
Cadres	8	7
Employés, techniciens, agents de maîtrise	-	-
Ouvriers	-	-
TOTAL	8	7

Note 27 : Rémunération des dirigeants

En 2012, la rémunération brute totale versée, avantages et jetons de présence compris, du Président-Directeur Général est de 2 164 milliers d'euros avant impôts (base DADS).

Les éléments de la rémunération ont évolué de la façon suivante :

	2012	2011
Salaires de référence	800 ⁽¹⁾	800
Rémunération variable due	430 ⁽²⁾	869 ⁽¹⁾
Rémunération exceptionnelle	455 ⁽¹⁾	0
Jetons de présence	34 ⁽¹⁾	34
Autres avantages	6 ⁽¹⁾	6
TOTAL	1 725	1 709

(1) La somme de ces montants correspond à la rémunération brute totale avant impôts (base DADS) citée ci-dessus.

(2) Rémunérations afférentes à l'exercice N mais effectivement versées en N+1.

Les administrateurs, autres que le Président-Directeur Général, ont reçu la somme de 590 milliers d'euros au titre des jetons de présence relatifs à l'exercice 2012.

Note 28 : Engagements hors bilan

28.1 Engagements réciproques (en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2012, il n'y a aucun engagement réciproque.

Au 31 décembre 2011, la valeur de marché des ventes à terme de devises (USD) s'élevait à -1 263 milliers d'euros.

28-2 Engagements donnés

- La Société a consenti des garanties de Société Mère couvrant les obligations contractuelles de certaines filiales, dont l'encours au 31 décembre 2012 s'élève à 723 millions d'euros (hors engagements liés aux cessions de créances et crédits syndiqués ci-dessous).
- Dans le cadre du crédit syndiqué, Nexans s'est engagé à garantir les obligations souscrites par Nexans Services en faveur des banques parties au contrat. Cette garantie est donnée pour un montant maximum de 594 millions d'euros.
- Dans le cadre de la mise en place, au cours du deuxième trimestre 2010, d'un contrat de rachat de créances commerciales, Nexans a octroyé au bénéfice de l'établissement bancaire partenaire de l'opération un cautionnement solidaire couvrant pour une première partie les obligations de paiement auxquelles sont soumises les deux filiales cédantes en application du contrat de rachat de créances commerciales et pour une seconde partie principalement les conséquences de la nullité éventuelle des cessions de créances, notamment en cas de procédures collectives ouvertes à l'encontre de l'un des cédants.
Le montant du cautionnement consenti s'élevait au 31 décembre 2012 pour la première partie à 20 millions d'euros et pour la seconde partie à 250 millions d'euros. Ce cautionnement solidaire a une durée résiduelle minimale supérieure à douze mois à la clôture du 31 décembre 2012, la maturité réelle variant fonction du cédant et de la nature de l'obligation concernée.

28-3 Engagements reçus

Ligne de crédit non utilisée à échéance du 1^{er} décembre 2016 : 540 millions d'euros.

28-4 Engagements de crédit bail immobilier

Néant.

Note 29 : Rémunérations des Commissaires aux Comptes

Pour l'exercice 2012, les honoraires des Commissaires aux Comptes, au titre de leur mission de certification légale, s'établissent comme suit (en milliers d'euros) :

(en millier d'euros)	Audit des comptes sociaux	Audit des comptes consolidés	Total
KPMG 1, cours Valmy 92923 Paris-La Défense	19	185	204
PricewaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine	17	294	311
TOTAL	36	479	515

Note 30 : Événements postérieurs à la clôture

Conformément à l'annonce faite au marché le 7 décembre 2012 relative à l'élargissement de ses lignes de crédit confirmées, le Groupe a conclu le 5 février 2013 un avenant n° 2 au contrat de crédit syndiqué du 1^{er} décembre 2011. Aux termes du contrat de crédit syndiqué modifié, le Groupe s'appuie sur un nouvel établissement bancaire prêteur et la ligne de crédit confirmée a été augmentée de 57 millions d'euros, portant ainsi cette source de financement sécurisé à échéance 1^{er} décembre 2016 à un montant total de 597 millions d'euros.

Note 31 : Autres informations

La Société, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs⁽¹⁾ de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés pour des éléments allégués à l'encontre de Nexans France SAS.

En conséquence, une provision pour risques de 200 millions d'euros a été constituée dans les comptes de sa filiale Nexans France SAS au 31 décembre 2011. S'agissant d'une estimation, on ne peut exclure que les conséquences financières finales pour le Groupe puissent être différentes.

Ce montant correspond, à ce stade de la procédure, et par application du principe de prudence, à l'estimation d'une amende qui pourrait être infligée, compte tenu de la politique de la Commission en matière de sanctions, de la méthodologie et des éléments sur lesquels la Commission envisage de fonder une amende et la prise en compte de certaines contestations que la Société et sa filiale Nexans France SAS ont faites dans le cadre de la réponse à la communication des griefs qu'elles ont soumise à la Commission Européenne en date du 26 octobre 2011.

Courant juin 2012, le Groupe ainsi que les autres sociétés visées dans la procédure ont été auditionnés par la Commission Européenne dans le cadre des enquêtes ouvertes contre la Société et sa filiale Nexans France SAS en 2009 pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés. Les auditions sont une étape procédurale et ne permettent pas de préjuger de la décision qui sera prise par la Commission suite à ces auditions. La procédure n'est pas soumise à un calendrier officiel mais on observe, depuis quelques années, que l'audience est suivie d'une décision de la Commission dans les six à dix-huit mois suivant l'audience. Au 31 décembre 2012, il n'y a pas d'événements nouveaux conduisant à une réévaluation du montant de la provision.

(1) Une communication des griefs est une étape officielle des enquêtes de concurrence de la Commission par laquelle cette dernière informe par écrit les parties concernées des griefs retenus à leur encontre. Le destinataire d'une communication des griefs peut y répondre par écrit, en exposant tous les faits dont il a connaissance qui sont susceptibles d'écarter les griefs formulés par la Commission. Il peut également demander à être entendu pour présenter ses observations à propos de l'affaire en cause. L'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Nexans, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 31 « Autres informations » de l'annexe aux comptes annuels qui fait état des enquêtes de concurrence engagées à l'encontre de votre société et de sa filiale, Nexans France SAS.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des dépréciations des titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, qui est estimée d'après la valeur d'usage, s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, tel que décrit dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la **Note 2** « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux comptes

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 29 mars 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Valérie Besson
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit



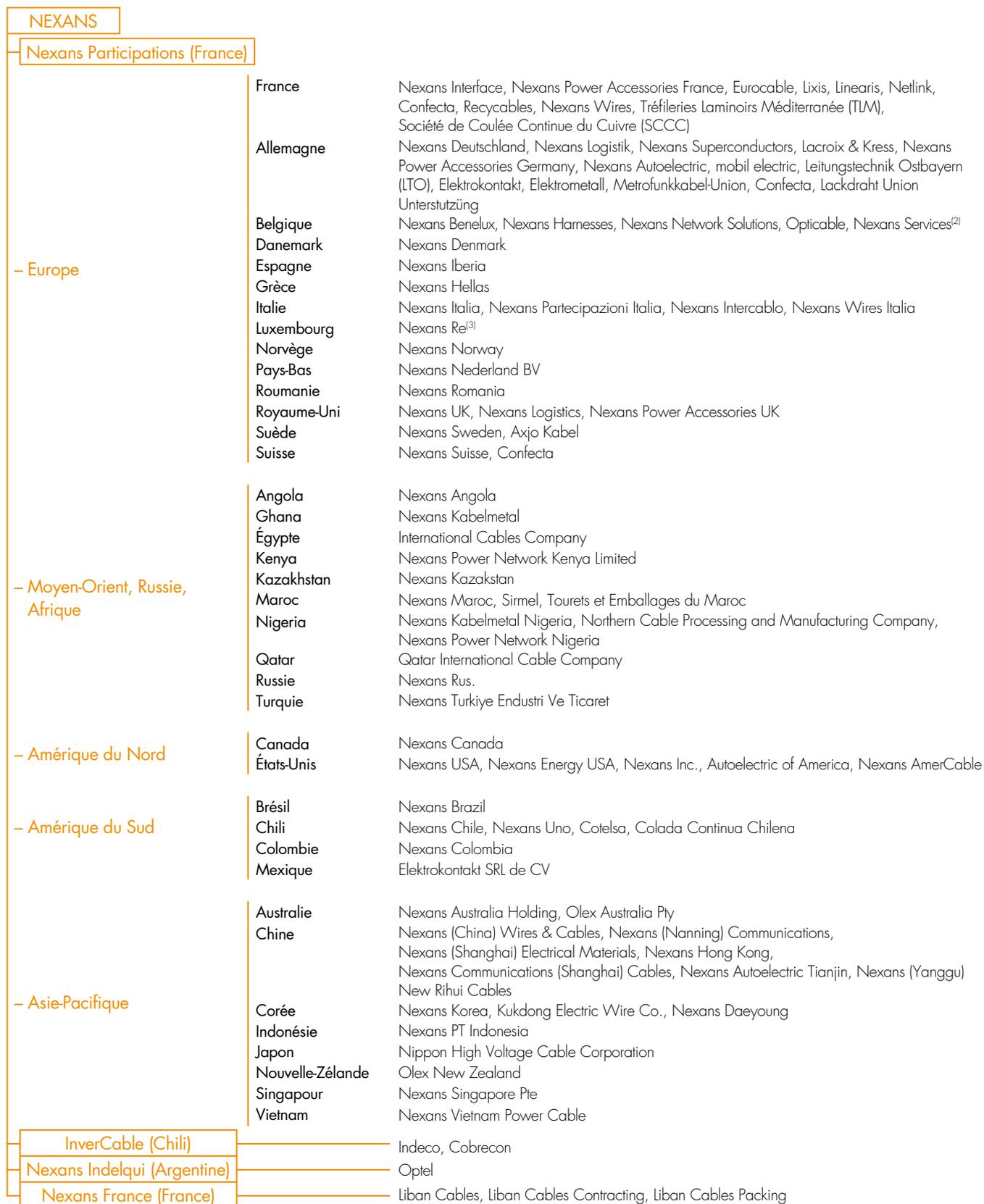
Eric Bulle
Associé

Informations complémentaires

Renseignements sur le Groupe et la Société Nexans	252
Conventions réglementées	260
Assemblée Générale 2013	268

Renseignements sur le Groupe et la Société Nexans

Organigramme simplifié⁽¹⁾



(1) Organigramme opérationnel simplifié au 31 décembre 2012. Les principales filiales et participations directes et indirectes de Nexans sont décrites à la Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés 2012 (pages 216 à 217 du présent Document de référence).

(2) Société assurant la gestion de la trésorerie du Groupe.

(3) Société de réassurance du Groupe.

Principaux actionnaires

Répartition estimée du capital au 31 janvier 2013

Au 31 janvier 2013, le capital social de la Société s'élevait à 29 394 042 euros entièrement libéré et divisé en 29 394 042 actions.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 janvier 2013 :

	Nombre d'actions et de droit de vote détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote ⁽¹⁾
Groupe Madeco ⁽²⁾	6 588 042	22,41 %
Fonds Stratégique d'Investissement	1 620 000	5,51 %
Manning & Napier (États-Unis)	1 486 819	5,06 %
Dodge & Cox (États-Unis)	1 522 132	5,18 %
Third Avenue Management, LLC (États-Unis)	1 486 586	5,06 %
Autres actionnaires institutionnels	12 280 459	41,78 %
Salariés	1 277 317	4,35 %
Autres actionnaires individuels	2 849 041	9,69 %
Actionnaires non identifiés	283 646	0,96 %
TOTAL	29 394 042	100 %

Sources : Euroclear France, Nominatif Nexans, enquête complémentaire et déclarations à l'Autorité des marchés financiers.

(1) Les droits de vote d'un actionnaire sont limités à 20 % des voix attachées aux actions présentes ou représentées lors du vote de certaines résolutions d'une Assemblée Générale extraordinaire portant sur des opérations structurantes (telles que des fusions ou des augmentations de capital significatives) (article 21 des statuts).

(2) La Société et le groupe Madeco sont liés par un pacte conclu le 27 mars 2011, modifié par avenant du 26 novembre 2012.

L'actionariat de la Société étant soumis à des variations fréquentes, le tableau de répartition du capital ci-dessus peut ne pas être représentatif de l'actionariat de Nexans à la date du présent Document de référence.

Aucun franchissement de seuil légal n'a été notifié à la Société entre la date du Rapport de gestion 2012 (6 février 2013) et la date de publication du présent Document de référence.

Au 31 décembre 2012, les membres du Conseil détiennent environ 0,1 % du capital de la Société (en direct et par le biais de FCPE).

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire détenant plus de 5 % du capital social qui ne soit pas mentionné ci-dessus.

La Société ne détient aucune de ses actions et chaque membre du Conseil d'administration détient au moins le nombre d'actions recommandé par les statuts de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas de personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, isolément ou de concert, exerce un contrôle sur le capital de Nexans et il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Répartition estimée de l'actionnariat

Au 31 janvier 2013, la répartition estimée de l'actionnariat, par zone géographique, était la suivante :

Institutionnels France	13,04 %
Institutionnels États-Unis	31,68 %
Institutionnels Royaume-Uni et Irlande	7,98 %
Autres institutionnels Europe	9,62 %
Institutionnels Reste du Monde (dont Amérique du Sud)	22,68 %
Actionnaires individuels	9,69 %
Actionnaires salariés	4,35 %
Non-identifiés	0,96 %

Évolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années

Actionnariat	Situation estimée au 31 décembre 2010			Situation estimée au 31 décembre 2011		Situation estimée au 31 décembre 2012	
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote**	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote**
Actionnaires institutionnels	23 723 945	83,0	81,8	24 519 310	85,4	24 984 038	85
Actionnaires salariés	878 447	3,1	4,0	840 786	2,9	1 277 317	4,3
Membres du Conseil d'Administration*	79 198	0,3	0,3	23 621	0,1	31 358	0,1
Actionnaires individuels	2 956 290	10,3	10,6	2 756 389	9,6	2 849 041	9,7
Autodétention	-	-	-	-	-	-	-
Non-identifiés	966 511	3,3	3,3	582 974	2	283 646	0,9

* Nombre d'actions détenues directement et par le biais de FCPE en propre par les seuls membres du Conseil.

** Suppression des droits de vote doubles statutaires à fin 2011.

Voir également la section 8 du Rapport de gestion 2012 « Information concernant la Société et son capital », en particulier en ce qui concerne le capital social au 31 décembre 2012, les titres donnant accès au capital, l'évolution du capital social au cours des cinq dernières années, les franchissements de seuils légaux durant l'exercice 2012 et l'actionnariat salarié (pages 55 à 58 du présent Document de référence).

Renseignements de caractère général

Identité de la Société

Dénomination et siège social :
Nexans
8, rue du Général Foy, 75008 Paris
Tél. : + 33 (0)1 73 23 84 00

Forme juridique et législation applicable

Société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions prévues par le Code de commerce.

Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393525852. Son code APE est 7010Z.

Documents accessibles au public

Les statuts de la Société, ses comptes annuels sociaux et consolidés, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux Comptes, et tous autres documents sociaux pouvant être consultés par les actionnaires en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, sont disponibles pour consultation au siège social de la Société et, le cas échéant, également sur le site Internet de Nexans : www.nexans.com où figurent, notamment, les informations réglementées publiées conformément aux articles 221-1 et suivants du Règlement général de l'AMF ainsi que le Règlement intérieur du Conseil d'Administration et le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires de Nexans.

Date de constitution et durée

5 janvier 1994, sous la dénomination sociale « Atalec » (remplacée par « Nexans » lors de l'Assemblée Générale du 17 octobre 2000), pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 7 janvier 2093. Nexans résulte du regroupement de la plupart des activités câbles d'Alcatel, qui n'est plus actionnaire de Nexans, et a été introduit en Bourse en 2001.

Objet social (résumé de l'article 2 des statuts)

En tous pays, l'étude, la fabrication, l'exploitation et le commerce de tous appareils, matériels et logiciels relatifs aux applications domestiques, industrielles, civiles ou militaires et autres de l'électricité, des télécommunications, de l'informatique, de l'électronique, de l'industrie spatiale, de l'énergie nucléaire, de la métallurgie et, en général, de tous moyens de production ou de transmission de l'énergie ou des communications (câbles, batteries et autres composants), ainsi que, subsidiairement, toutes activités relatives aux opérations et services se rapportant aux moyens ci-dessus visés. La prise de participations dans toutes sociétés, quelle qu'en soit la forme, associations, groupements français ou étrangers quels que soient leur objet social et leur activité ; et, d'une façon générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets indiqués dans les statuts et à tous objets similaires ou connexes.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Dispositions particulières des statuts

Forme et inscription des actions – identification des détenteurs et franchissements des seuils statutaires (article 7 des statuts)

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne physique ou morale et/ou tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions de la Société égal ou supérieur à 2 % du capital doit, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, informer la Société du nombre total des actions qu'il possède, par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette déclaration doit être renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un multiple de 2 % est atteint. Pour la détermination des seuils prévus, il sera tenu compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens de l'alinéa qui précède. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition.

En cas d'inobservation des dispositions prévues ci-dessus, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant les seuils qui auraient dû être déclarés. Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de quinze jours et selon les mêmes modalités.

Les actions sont représentées par des inscriptions en compte au nom de leur propriétaire sur les livres de la société émettrice ou auprès d'un intermédiaire habilité. Les titres inscrits en compte se transmettront par virement de compte à compte. Les inscriptions en compte, virements et cessions s'opéreront dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur. Dans le cas où les parties ne sont pas dispensées de ces formalités par la législation en vigueur, la Société peut exiger que la signature des déclarations ou ordres de mouvement ou virements soit certifiée dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

La Société pourra, dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, demander communication à tout organisme ou intermédiaire habilité de tout renseignement relatif à ses actionnaires ou détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, leur identité, le nombre de titres qu'ils détiennent et l'indication, le cas échéant, des restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Assemblées d'actionnaires (résumé de l'article 20 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les statuts. L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents ou dissidents. Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires peuvent participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales fixées par la réglementation en vigueur.

Le droit de participer, de voter à distance ou de se faire représenter aux assemblées est subordonné :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription conformément à la loi de leurs actions à leur nom sur les comptes tenus par la Société ou le mandataire de celle-ci ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, par la délivrance d'une attestation de participation conformément à la loi.

Les formulaires de vote par correspondance et les procurations données pour se faire représenter à une Assemblée pourront comporter une signature électronique de l'actionnaire ou de son représentant légal ou judiciaire prenant la forme d'un procédé conforme aux exigences de l'article 1316-4, al. 2, du Code civil, c'est-à-dire d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance des actionnaires doivent être reçus par la Société au moins un jour ouvré (au plus tard à 15 heures, heure de Paris) avant la date de réunion de l'Assemblée, sauf délai plus court prévu par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Droits de vote (article 21 des statuts)

Sous réserve des dispositions de la loi et des statuts, chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales.

Limitations des droits de vote (article 21 des statuts)

Quel que soit le nombre d'actions possédées par lui directement et/ou indirectement, un actionnaire ne pourra exprimer, au titre des votes qu'il émet tant en son nom personnel que comme mandataire, plus de 20 % des voix attachées aux actions présentes ou représentées lors du vote des résolutions suivantes par toute Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires :

- (i) toutes résolutions relatives à toute opération de réorganisation à laquelle la société est partie et qui a un impact sur le capital social et/ou les capitaux propres de l'une des entités participant à ou résultant de ladite opération, en ce compris notamment les opérations d'apport partiel d'actif, d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions, d'apport en nature, de fusion, de fusion-absorption, de scission, de scission partielle, de reverse merger ou toute autre opération de réorganisation similaire ;
- (ii) toutes résolutions relatives à une offre publique d'achat, d'échange, alternative ou mixte, initiée par ou visant la société, y compris les résolutions relatives aux moyens de défense en cas d'une telle offre publique ;
- (iii) toutes résolutions autres que celles liées aux opérations visées aux (i) et (ii) ci-dessus, relatives à l'augmentation de capital de la société par émission d'actions ordinaires de la société représentant plus de 10 % des actions ordinaires de la société au jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires concernée, et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société au sens des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce pouvant conduire à une augmentation de capital de la société représentant plus de 10 % des actions ordinaires de la société au jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires concernée ;
- (iv) toutes résolutions relatives à une distribution en nature égalitaire entre actionnaires ;
- (v) toutes résolutions relatives aux droits de vote à l'exception des résolutions relatives à (a) la création de droits de vote double, (b) l'abaissement du plafonnement des droits de vote en deçà du plafond de 20 % ou (c) l'extension de la liste des résolutions soumises au plafonnement des droits de vote à hauteur de 20 %, et
- (vi) toutes résolutions relatives à toute délégation de pouvoirs ou de compétence au Conseil d'Administration concernant les opérations visées aux paragraphes (i) à (v) ci-dessus.

Pour l'application de cette limitation, il sera tenu compte des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L.233-7 et suivants du Code de commerce.

Cette limitation devient caduque de plein droit dès lors qu'une personne physique ou morale vient à détenir au moins 66,66 % du nombre total des actions de la Société, à la suite d'une offre publique d'achat ou d'échange visant la totalité des actions de la Société.

Affectation du résultat (article 23 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice, tel qu'il résulte du compte de résultat. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires, est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende. En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée Générale Ordinaire a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

L'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration, en cas d'acompte sur dividende, détermine la date à compter de laquelle le dividende est mis en paiement.

Contrats importants

Au cours des deux années précédant immédiatement la date de publication du présent Document de référence, la Société et/ou un membre du Groupe n'ont pas signé de contrat autre que dans le cadre normal des affaires conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe autres que ceux visés ci-après.

Les principales acquisitions, cessions, partenariats, sociétés communes et variations du périmètre de consolidation intervenues en 2012 sont identifiés dans la section 1.2.11 (« Autres faits marquants de l'exercice ») du Rapport de gestion 2012 (pages 30 et 31 du présent Document de référence) et à la **Note 2** de l'annexe aux comptes consolidés 2012 (« Principaux événements »), pages 136 à 138 du présent Document de référence.

Les emprunts obligataires en cours, y compris les deux émissions réalisées au cours de l'année 2012, et la nouvelle ligne de crédit confirmée (*Multicurrency Revolving Facility Agreement*) conclue le 1^{er} décembre 2011 et modifiée les 19 décembre 2012 et le 5 février 2013, sont décrits à la **Note 25** (Dette financière nette) de l'annexe aux comptes consolidés 2012 (pages 180 à 184 du présent Document de référence). Le programme de titrisation de créances commerciales mis en place en avril 2010 est décrit à la **Note 27.a** (Risque de liquidité) de l'annexe aux comptes consolidés 2012 (pages 185 à 187 du présent Document de référence).

Accords avec l'actionnaire principal Madeco

Le 21 février 2008, la Société a conclu un accord avec Madeco en vue du rachat des activités câbles de Madeco en Amérique du Sud (Chili, Pérou, Colombie, Argentine, Brésil). Ce rachat a été réalisé au 30 septembre 2008 et a donné lieu à l'émission de 2,5 millions d'actions au profit de Madeco. En vertu du contrat d'acquisition, Nexans a pris l'engagement de proposer à l'Assemblée Générale de ses actionnaires la désignation d'un administrateur nommé par Madeco pour aussi longtemps que Madeco conserve 50 % de sa participation initiale au capital de Nexans, c'est-à-dire 1,25 million d'actions Nexans.

Le 27 mars 2011, Nexans a conclu un nouvel accord avec Madeco, en vue de renforcer la participation de ce dernier en tant qu'actionnaire principal du Groupe et lui conférer une position de référence au sein du capital de Nexans. Au 31 décembre 2012, Madeco détenait près de 22,5 % du capital de Nexans. Pendant toute la durée de cet accord, la Société s'engage à proposer aux actionnaires la désignation de membres proposés par Madeco de manière à ce que Madeco conserve trois sièges d'administrateurs au Conseil d'Administration.

Cet accord a fait l'objet d'un avenant conclu le 26 novembre 2012 ayant pour objet de permettre à Madeco de porter sa participation maximum dans le capital de Nexans à 28 % du capital social et des droits de vote. L'avenant prolonge en outre la durée du pacte, qui arrivera à terme dix ans après la conclusion de l'avenant, soit le 26 novembre 2022. Aux termes de l'accord modifié, pendant une durée de trois ans expirant le 26 novembre 2015, Madeco s'engage à limiter sa participation à 28 % du capital social (*standstill*) et à conserver une participation minimum de 20 % (*lock-up*). Si la participation de Madeco vient à dépasser 25 % du capital social de Nexans au cours des trois années suivant la conclusion de l'avenant, l'obligation de conservation de Madeco sera automatiquement portée à 25 % du capital.

Les autres principales dispositions de l'accord initial restent inchangées. En particulier, le renforcement de Madeco dans le capital de Nexans sera sans effet sur la gouvernance de la Société. En outre, en application des statuts, les voix exprimées par Madeco, comme par tout autre actionnaire, sont plafonnées à 20 % des droits de vote exprimés en assemblée sur les opérations structurantes (telles que fusions et augmentations de capital significatives).

Autres contrats importants

Société commune avec Viscas au Japon – En 2006, Nexans et une de ses filiales ont conclu un accord avec la société japonaise Viscas ayant donné lieu à la création au Japon d'une société commune pour la production de câbles haute tension, « Nippon High-Voltage Cable Corporation » (« NVC »). L'activité de cette société est strictement limitée à la production de câbles haute tension en vue de leur vente aux seuls actionnaires directs et/ou indirects de NVC à l'exclusion de toute activité commerciale ou de vente à des tiers. NVC est détenue à 66 % par Nexans Participations et à 34 % par Viscas Corporation. NVC a racheté à Viscas l'équipement et les machines nécessaires à l'exercice de ses activités et loue par ailleurs l'usine à Viscas. Aucune des parties n'a le droit de céder ses titres à un tiers sans l'accord préalable de l'autre partie. Dans plusieurs cas de figure, Viscas aura le droit ou bien l'obligation de céder l'intégralité de ses titres à Nexans à un prix correspondant à la quote-part que représentent ces titres dans la valeur des actifs nets de NVC.

Société commune avec Sumitomo en Belgique – Le 4 décembre 2008, Nexans et deux de ses filiales belges ont conclu un accord de société commune avec la société japonaise Sumitomo Electric Industries afin de collaborer dans le domaine des câbles à fibre optique pour réseaux terrestres en Europe par le biais de la société Opticable, filiale préexistante du Groupe. La réalisation définitive de l'opération est intervenue le 30 janvier 2009, date à laquelle Sumitomo a acquis 40 % d'Opticable, les 60 % restant détenus par le Groupe Nexans. Un contrat-cadre de fourniture de fibre optique a été conclu simultanément par les parties. Au titre du contrat de société commune, les parties peuvent être soumises à l'obligation de céder leurs titres à l'autre partie dans certaines circonstances.

Société commune avec Alstom au Maroc – En décembre 2011, une filiale belge du Groupe a conclu avec le Groupe Alstom un accord ayant donné lieu à la création d'une coentreprise pour produire au Maroc des faisceaux de câbles destinés au marché ferroviaire. La coentreprise est détenue à parts égales par Alstom Transport et par Nexans Harnesses, filiale du Groupe Nexans basée en Belgique, expert dans l'industrialisation et la production de faisceaux. Au titre du contrat de société commune, les parties peuvent être soumises à l'obligation de céder leurs titres à l'autre partie dans certaines circonstances.

Investissements

Les dépenses brutes d'investissements corporels et incorporels du Groupe Nexans s'élevaient à 160 millions d'euros en 2012 (148 millions d'euros en 2011) et se répartissent de la façon suivante :

- Par marché, les infrastructures d'énergie représentent 60 % des investissements du Groupe et concernent notamment la construction d'une usine de câbles hautes tension terrestres aux États-Unis qui sera achevée en 2013 et les adaptations de l'usine norvégienne de câbles sous-marin. Les investissements pour l'activité « Industrie » représentent 16 % des investissements du Groupe, concernant essentiellement le développement dans les faisceaux automobiles. Dans l'activité « Distributeurs et Installateurs », les investissements (17 %) ont été concentrés sur les câbles de bâtiment performants au feu et les câbles Lan à très haute performance. Les 7 % résiduels correspondent essentiellement à l'amélioration des systèmes d'information.

- Par zone, l'Europe et ses lignes de marché constituent 36 % des investissements du Groupe, les principaux projets étant les câbles optiques et les câbles résistant au feu, les faisceaux automobiles et le transfert des accessoires d'énergie. La ligne de produits Haute Tension représente 33 % des investissements, la moitié étant destinée aux câbles terrestres avec la nouvelle usine en Amérique du Nord, et l'autre moitié à l'activité sous-marine. En Zone Asie-Pacifique (12 %), les investissements ont porté sur l'optimisation des outils de production. La Zone Afrique, Russie, Proche-Orient représente 7 % des investissements du groupe et les investissements en Amérique du Sud et en Amérique du Nord (10 %), outre les câbles LAN, et sans compter l'usine haute tension terrestre, ont concerné le maintien de l'outil de production.

En 2013, les investissements devraient principalement permettre de développer l'implantation industrielle, notamment en Chine et aux États-Unis.

Propriétés immobilières

L'ensemble des usines et établissements du Groupe est réparti sur 57 pays dans le monde, avec des tailles et des caractéristiques d'activité très diversifiées. Il n'existe pas d'immobilisations corporelles d'une taille significative à l'échelle du Groupe (c'est-à-dire d'un montant supérieur à 6 % des immobilisations corporelles brutes totales – valeur de remplacement à neuf bâtiments et matériel). En tant que groupe industriel, Nexans ne dispose pas d'un patrimoine immobilier hors exploitation significatif. Nexans a réalisé deux acquisitions en 2012, Americable et Shandong Yanggu New Rihui Cables, dont les immobilisations corporelles ne sont pas significatives à l'échelle du groupe.

Pour les questions environnementales soulevées par l'utilisation des immobilisations corporelles, se reporter au Rapport de gestion 2012, section 9.1 « Démarche environnementales et données environnementales », pages 59 et suivantes du présent Document de référence.

Procédures judiciaires et arbitrages

Mis à part les éléments visés dans le présent Document de référence, en particulier aux paragraphes 1.2.6 (Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne) et à la section 6 (Facteurs de risque) du Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, pages 34 et suivantes du présent Document de référence, et à la **Note 24** (Provisions) et à la **Note 32** (Passifs éventuels, litiges) de l'annexe aux comptes consolidés 2012, respectivement pages 177 et suivantes et 211 et suivantes du présent Document de référence, et compte tenu des provisions, des assurances, des recours vis-à-vis des tiers et de l'évaluation de la Direction sur la probabilité d'un impact significatif net de ces paramètres, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de procédure gouvernementale, administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris de procédure en suspens ou dont Nexans serait menacé) qui pourrait avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Changements significatifs depuis la clôture et l'adoption du rapport de gestion 2012

À la connaissance de la Société et à la date du présent Document de référence, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale n'est survenu depuis le 6 février 2013, date d'arrêt des derniers comptes sociaux et consolidés publiés.

Conventions réglementées 2012

Liste des conventions réglementées 2012

1. Conventions poursuivies au cours de l'exercice 2012

1.1 Mandataire social concerné : Georges Chodron de Courcel (Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas)

- **Contrat global de garantie lié à l'émission obligataire de 2017**

Dans le cadre de l'émission obligataire 5,75 % 2017, un contrat de garantie, autorisé par le Conseil d'Administration du 27 mars 2007 a été signé le 25 avril 2007 avec le syndicat des banques (dont BNP Paribas en tant que Chef de File conjointement et à parts égales avec Société Générale et UBS Limited). Aux termes de ce contrat, Nexans s'est engagé à émettre des obligations pour un montant nominal maximal de 350 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces obligations, sur la base de certaines déclarations et garanties de Nexans et en contrepartie du versement d'une rémunération par Nexans.

Les garants sont BNP Paribas, Société Générale et UBS. La commission versée au titre de l'exercice 2007 et répartie entre les garants s'est élevée à 2 450 000 euros.

- **Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2009**

Dans le cadre de l'émission le 23 juin 2009 de 4 millions d'obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes remboursable le 1^{er} janvier 2016 (les « OCEANE 4 % 2016 »), un contrat global de garantie, autorisé par le Conseil d'Administration du 12 juin 2009, a été signé le 15 juin 2009 avec un syndicat de banques dont BNP Paribas est membre. Aux termes de ce contrat, Nexans s'est engagé à émettre des OCEANE pour un montant nominal maximal de 212 600 000 euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de Nexans et en contrepartie du versement d'une rémunération par Nexans.

Les garants sont BNP Paribas, ABN AMRO Bank N.V., Calyon, UBS Limited et Société Générale. La commission versée au titre de l'exercice 2009 et répartie entre les garants s'est élevée à 3 189 000 euros.

1.2 Mandataire social concerné : Guillermo Luksic Craig (Administrateur de Nexans et Directeur Général de Madeco)

- **Accord du 27 mars 2011 en vue du renforcement de la participation de Madeco en tant qu'actionnaire principal**

Le Conseil d'Administration du 25 mars 2011 (date à laquelle Madeco détenait moins de 10 % du capital de Nexans) a autorisé la conclusion d'un accord avec Madeco en tant qu'actionnaire principal visant à conférer à terme à Madeco une position de référence au sein du capital de Nexans en portant sa participation de 9 % à 20 % du capital.

Cet accord constituant une convention entre parties liées en raison de la présence d'un administrateur commun en la personne de Guillermo Luksic, sa conclusion a fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et a été soumise à l'approbation des actionnaires. Cet accord, conclu le 27 mars 2011 et ratifié par l'Assemblée Générale du 31 mai 2011, était d'une durée de dix ans à compter de la date à laquelle Madeco a franchi le seuil de 15 % des actions de la Société, c'est-à-dire à compter du 26 août 2011 (voir cependant avenant conclu le 26 novembre 2012 ci-après).

Cet accord s'est accompagné de la nomination à l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 mai 2011 d'un deuxième candidat proposé par Madeco en la personne de Francisco Pérez.

Conformément à ses engagements au titre de l'accord, suite au franchissement par Madeco du seuil de 15 % des actions de la Société, une Assemblée Générale des actionnaires s'est réunie le 10 novembre 2011 afin d'une part, de procéder à la nomination d'un troisième candidat proposé par Madeco en la personne d'Hubert Porte et d'autre part, à la modification des statuts par la suppression des droits de vote double et à la limitation des voix à 8 % ou 16 % exprimées en assemblée, remplacée par une limitation à 20 % des voix pouvant être exprimées en Assemblée Générale Extraordinaire par un actionnaire sur les opérations structurantes, ceci afin de prévenir tout droit de veto d'un actionnaire.

1.3 Mandataire social concerné : Frédéric Vincent (Président-Directeur Général)

- **Indemnité de fin de mandat (caduque depuis le 15 mai 2012 du fait du renouvellement de mandat)**

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 a consenti à Frédéric Vincent une indemnité en cas de révocation de son mandat de Président-Directeur Général.

L'indemnité due en cas de révocation du mandat de Président-Directeur Général sera égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base.

Le versement de cette indemnité sera subordonné à la constatation par le Conseil d'Administration de la satisfaction de deux conditions de performance liées (1) aux objectifs quantitatifs liés à la performance financière du Groupe fixés par le Conseil d'Administration au début de chaque année dans le cadre de la fixation des critères de performance qui déterminent la part variable de la rémunération de Frédéric Vincent, tel que ce taux de réalisation serait constaté par le Conseil en début d'année suivante ; et (2) à la performance boursière de la Société comparée à celle de l'indice SBF 120.

- **Indemnité de non-concurrence (caduque depuis le 15 mai 2012 du fait du renouvellement de mandat)**

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 a consenti à Frédéric Vincent une indemnité de non-concurrence.

En contrepartie de l'engagement de Frédéric Vincent de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent recevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

L'ensemble des indemnités de départ (à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence) ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

- **Régime de retraite et régime collectif de prévoyance (reconduit lors du renouvellement de mandat le 15 mai 2012)**

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 a autorisé le bénéfice par Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général du régime de retraite à prestations définies mis en place en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de Nexans ainsi que du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité, frais médicaux) mis en place par la Société.

2. Conventions conclues au cours de l'exercice 2012

2.1 Frédéric Vincent (Président-Directeur Général)

Dans le cadre du renouvellement de mandat du Président-Directeur Général, le Conseil d'Administration du 7 février 2012 a autorisé les engagements suivants, lesquels ont été ratifiés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2012 :

- **Indemnité de fin de mandat**

Le Conseil d'Administration du 7 février 2012 a consenti à Frédéric Vincent une indemnité en cas de révocation de son mandat de Président-Directeur Général.

L'indemnité due sera égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base.

Le versement de l'indemnité sera soumis à deux conditions de performance :

(1) Une condition de performance boursière consistant à mesurer l'évolution du titre Nexans de date à date sur une période de trois ans, la dernière date de relevé étant la date de décision de révocation, cette évolution étant rapportée au même indicateur calculé pour le panel de référence.

(2) Une condition de performance économique consistant à mesurer l'évolution du ratio marge opérationnelle sur ventes (à cours métal réel) sur trois ans (trois exercices complets précédant l'exercice au cours duquel a lieu la révocation) du Groupe, cette évolution étant rapportée au même indicateur calculé pour le panel de référence.

Le panel de référence est constitué des sociétés suivantes : Leoni, Prysmian (Draka), Legrand, General Cable, Rexel, ABB, Schneider Electric, Saint Gobain et Alstom.

La moitié de cette indemnité de fin de mandat sera fonction de la condition de performance boursière et l'autre moitié sera fonction de la condition de performance économique.

Pour chaque condition, la performance du Groupe Nexans sera à rapporter à celle du panel, par l'usage de paliers de performance, dont l'atteinte conditionne l'application d'un pourcentage minorateur du montant de l'indemnité perçue, selon l'échelle suivante :

Palier	Niveau de performance et pourcentage de l'indemnité de départ dû
Nexans supérieur à la médiane	100 %
Nexans supérieur au 4 ^e décile	80 %
Nexans supérieur au 3 ^e décile	50 %
Nexans inférieur ou égal au 3 ^e décile	0 %

Ainsi, une performance inférieure au 3^e décile ne donnera droit au versement d'aucune indemnité de départ.

Le niveau d'atteinte de ces conditions sera constaté par le Comité des Nominations et Rémunérations.

Il est précisé que le versement de l'indemnité de fin de mandat ne pourra intervenir (1) qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie et (2) avant que le Conseil ne constate, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, lors ou après la cessation ou le changement effectif des fonctions du Président-Directeur Général, le respect des conditions de performance prévues.

- **Indemnité de non-concurrence**

Le Conseil d'Administration du 7 février 2012 a consenti à Frédéric Vincent une indemnité de non-concurrence.

En contrepartie de l'engagement de Frédéric Vincent de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent recevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

Il est précisé que l'ensemble des indemnités de départ (à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence) ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

- **Régime de retraite et régime collectif de prévoyance**

Le Conseil d'Administration du 7 février 2012 a confirmé, dans le cadre du renouvellement de mandat, le bénéfice par Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général du régime de retraite à prestations définies mis en place en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de Nexans ainsi que du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité, frais médicaux) mis en place par la Société.

Le régime de retraite à prestations définies, dont le règlement a été adopté par le Conseil d'Administration en 2004 (et modifié les 1^{er} octobre et 25 novembre 2008), conditionne le bénéfice du régime supplémentaire à l'achèvement par le bénéficiaire de sa carrière au sein de la Société. La rente, viagère et réversible, est basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Cette rente vient en complément des régimes obligatoires et complémentaires de base et est limitée à 30 % de la rémunération fixe et variable du bénéficiaire. Le bénéfice du plan est subordonné à cinq ans d'ancienneté pour les nouveaux mandataires sociaux. Ce régime de retraite supplémentaire répond aux critères du Code AFEP-MEDEF en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires, l'ancienneté, un pourcentage limité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la période de référence utilisée pour le calcul des prestations.

2.2 Mandataires sociaux concernés : Guillermo Luksic Craig (Administrateur de Nexans et Président du Conseil d'administration de Madeco) et Francisco Pérez Mackenna (Administrateur de Nexans et de Madeco)

- **Avenant du 26 novembre 2012 à l'accord du 27 mars 2011 en vue du renforcement de la participation de Madeco en tant qu'actionnaire principal**

Le Conseil, dans ses réunions du 20 et du 23 novembre 2012, a autorisé la conclusion par la Société d'un avenant à l'accord du 27 mars 2011 avec son principal actionnaire, le groupe chilien Madeco. Cet avenant a pour objet de permettre à Madeco de porter sa participation maximum dans le capital de la Société de 22,50 % (aux termes de l'accord initial) à 28 % du capital social et des droits de vote, permettant ainsi au principal actionnaire de consolider sa position en tant qu'actionnaire de référence et partenaire de long terme.

L'avenant, conclu le 26 novembre 2012, prolonge la durée du pacte, qui arrivera à terme dix ans après la conclusion de l'avenant, soit le 26 novembre 2022, au lieu du 26 août 2021 aux termes de l'accord initial.

Aux termes de l'accord modifié, pendant une durée de trois ans expirant le 26 novembre 2015, Madeco s'engage à limiter sa participation à 28 % du capital social (*standstill*) et à conserver une participation minimum de 20 % (*lock-up*). Si la participation de Madeco vient à dépasser 25 % du capital social de la Société au cours des trois années suivant la conclusion de l'avenant, l'obligation de conservation de Madeco sera automatiquement portée à 25 % du capital.

Les autres principales dispositions de l'accord initial restent inchangées. En particulier, le renforcement de Madeco dans le capital de la Société sera sans effet sur la gouvernance de la Société, dont le Conseil d'administration compte trois membres proposés par Madeco. En outre, en application des statuts, les voix exprimées par Madeco, comme par tout autre actionnaire, sont plafonnées à 20 % des droits de vote exprimés en assemblée sur les opérations structurantes (telles que fusions et augmentations de capital significatives). Enfin, les parties peuvent mettre fin à l'accord notamment en cas d'offre publique d'un tiers visant les actions de la Société.

- **Accord transactionnel du 26 novembre 2012 en relation avec la mise en œuvre de la garantie de passif donnée par Madeco au titre du Purchase Agreement du 21 février 2008**

Dans le cadre du règlement de la garantie de passif donnée par Madeco au titre du Purchase Agreement du 21 février 2008, laquelle avait donné lieu à une mise en œuvre par la Société et par sa filiale brésilienne (Nexans Brasil), un accord transactionnel a été conclu entre la Société, Nexans Brasil et Madeco en relation avec les montants dus par Madeco à Nexans Brasil à l'issue de procédures civiles, sociales et fiscales au Brésil.

Aux termes de l'accord transactionnel, il a principalement été convenu que Madeco verse à Nexans Brasil un montant forfaitaire d'environ 23,6 millions de Reals (soit l'équivalent d'environ 9,4 millions d'euros). Parallèlement, Madeco est libéré de toute obligation d'indemnisation pour les procédures civiles et sociales encore en cours identifiées dans l'accord transactionnel, sauf si le montant total du préjudice subi par la Société excède une certaine franchise. Un certain nombre de litiges fiscaux au Brésil relatifs à la période précédant l'acquisition ou en cours au moment de l'acquisition et encore ouvertes à la date de conclusion de l'accord transactionnelle restent régis par les termes des accords antérieurs conclus par les parties.

2.3 Mandataire social concerné : Georges Chodron de Courcel (Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas)

- **Contrat de prise ferme lié l'émission obligataire 2012**

Dans le cadre de l'émission le 19 décembre 2012 d'un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 250 millions d'euros, portant intérêt au taux fixe de 4,25 % l'an et venant à échéance le 19 mars 2018, un contrat de prise ferme a été conclu en date du 17 décembre 2012 avec un syndicat de banques dont BNP Paribas est membre. Aux termes de ce contrat, Nexans s'est engagé à émettre un emprunt obligataire pour un montant nominal maximal de 250 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même cet emprunt, sur la base de certaines déclarations et garanties de Nexans et en contrepartie du versement d'une rémunération par Nexans.

Les garants sont BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate Investment Bank et Société Générale. La commission versée au titre de l'exercice 2012 et répartie entre les garants s'est élevée à 1,5 million d'euros.

- **Avenant au Multicurrency Revolving Facility Agreement (crédit syndiqué) du 1^{er} décembre 2011 avec inclusion de BNP Paribas comme prêteur**

Le Conseil du 7 décembre 2012 a autorisé la conclusion, en tant que convention réglementée, d'un avenant au contrat de crédit syndiqué du 1^{er} décembre 2011 conclu entre la Société et Nexans Services d'une part et un groupe de banques françaises et étrangères d'autre part relatif à la mise à disposition d'une ligne de crédit confirmée de 540 millions d'euros à échéance 1^{er} décembre 2016, consistant en l'élargissement de cette ligne de crédit à BNP Paribas en qualité de prêteur.

Conformément à l'annonce faite le 7 décembre 2012, il est précisé que le contrat de crédit syndiqué a fait l'objet d'un avenant n° 1 conclu le 19 décembre 2012 (non constitutif d'une convention réglementée) ayant pour objet principal l'assouplissement du ratio de leverage prévu au contrat de crédit syndiqué.

La conclusion de l'avenant n° 2 visant à l'élargissement du contrat de crédit syndiqué à BNP Paribas a recueilli l'accord préalable unanime de l'ensemble du syndicat bancaire conformément aux formes prescrites par le contrat de crédit syndiqué et est par suite intervenue le 5 février 2013.

Corrélativement à l'entrée de BNP Paribas en qualité de prêteur au contrat de crédit syndiqué, l'avenant n° 2 prévoit l'augmentation du montant de la ligne de crédit confirmée à près de 600 millions d'euros. Les autres dispositions du contrat de crédit syndiqué tel qu'amendé le 19 décembre 2012 sont inchangées et applicables à BNP Paribas. La conclusion de l'avenant n° 2 donne droit à BNP Paribas au versement d'une commission de participation correspondant à 0,68 % du montant de sa participation, qui s'élève à 56 666 666,67 euros ; cette commission de participation est de 385 333 euros. En sa qualité de prêteur, BNP Paribas percevra la même rémunération pour son engagement que les autres prêteurs au contrat de crédit syndiqué à compter de sa date d'accession audit contrat.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés (Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L- 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Convention conclue avec la société Madeco, Monsieur Guillermo Luksic étant Administrateur de Nexans et Président du Conseil d'Administration de Madeco et Monsieur Francisco Pérez étant Administrateur de Nexans et Madeco

- *Avenant du 26 novembre 2012 à l'accord du 27 mars 2011 en vue du renforcement de la participation de Madeco en tant qu'actionnaire principal*

Nature et objet

Le Conseil d'Administration, dans ses réunions du 20 et du 23 novembre 2012, a autorisé la conclusion par la Société d'un avenant à l'accord du 27 mars 2011 avec son principal actionnaire, la société chilienne Madeco. Cet avenant a pour objet de permettre à Madeco de porter sa participation maximum dans le capital de la Société de 22,50 % (aux termes de l'accord initial) à 28 % du capital social et des droits de vote.

Modalités

L'avenant, conclu le 26 novembre 2012, prolonge la durée du pacte, qui arrivera à terme 10 ans après la conclusion de l'avenant, soit le 26 novembre 2022, au lieu du 26 août 2021 aux termes de l'accord initial.

Aux termes de l'accord modifié, pendant une durée de 3 ans expirant le 26 novembre 2015, Madeco s'engage à limiter sa participation à 28 % du capital social (standstill) et à conserver une participation minimum de 20 %. Si la participation de Madeco vient à dépasser 25 % du capital social de la Société au cours des 3 années suivant la conclusion de l'avenant, l'obligation de conservation de Madeco sera automatiquement portée à 25 % du capital.

Les autres principales dispositions de l'accord initial restent inchangées.

- *Accord transactionnel du 26 novembre 2012 en relation avec la mise en œuvre de la garantie de passif donnée par Madeco au titre du Purchase Agreement du 21 février 2008*

Nature et objet

Dans le cadre du règlement de la garantie de passif donnée par Madeco au titre du Purchase Agreement du 21 février 2008, laquelle avait donné lieu à une mise en œuvre par la Société et par sa filiale brésilienne (Nexans Brasil), un accord transactionnel a été conclu entre la société, Nexans Brasil et Madeco en relation avec les montants dus par Madeco à Nexans Brasil à l'issue de procédures civiles, sociales et fiscales au Brésil.

Modalités

Aux termes de l'accord transactionnel, il a principalement été convenu que Madeco verse à Nexans Brasil un montant forfaitaire d'environ 23,6 millions de Reais (soit l'équivalent d'environ 9,4 millions d'euros). Parallèlement, Madeco est libéré de toute obligation d'indemnisation pour les procédures civiles et sociales encore en cours identifiées dans l'accord transactionnel, sauf si le montant total du préjudice subi par la Société excède une certaine franchise. Un certain nombre de litiges fiscaux au Brésil relatifs à la période précédant l'acquisition ou en cours au moment de l'acquisition et encore ouverts à la date de conclusion de l'accord transactionnel restent régis par les termes des accords antérieurs conclus par les parties.

Conventions conclues avec la société BNP Paribas, Monsieur Georges Chodron de Courcel étant Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas

- *Contrat de prise ferme lié à l'émission obligataire 2012*

Nature et objet

Dans le cadre de l'émission le 19 décembre 2012 d'un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 250 millions d'euros, portant intérêt au taux fixe de 4,25 % l'an et venant à échéance le 19 mars 2018, un contrat de prise ferme a été conclu en date du 17 décembre 2012 avec un syndicat de banques dont BNP Paribas est membre.

Modalités

Aux termes de ce contrat, la Société s'est engagé à émettre un emprunt obligataire pour un montant nominal maximal de 250 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même cet emprunt, sur la base de certaines déclarations et garanties de la Société et en contrepartie du versement d'une rémunération par la Société.

Les garants sont BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate Investment Bank et Société Générale. La commission versée au titre de l'exercice 2012 et répartie entre les garants s'est élevée à 1,5 millions d'euros.

- *Avenant au Multicurrency Revolving Facility Agreement (crédit syndiqué) du 1er décembre 2011 avec inclusion de BNP Paribas comme prêteur*

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 7 décembre 2012 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de crédit syndiqué du 1er décembre 2011 conclu entre la Société et Nexans Services d'une part, et un groupe de banques françaises et étrangères d'autre part relatif à la mise à disposition d'une ligne de crédit confirmée de 540 millions d'euros à échéance 1er décembre 2016, consistant en l'élargissement de cette ligne de crédit à BNP Paribas en qualité de prêteur.

Modalités

La conclusion de l'avenant visant à l'élargissement du contrat de crédit syndiqué à BNP Paribas a recueilli l'accord préalable unanime de l'ensemble du syndicat bancaire conformément aux formes prescrites par le contrat de crédit syndiqué et est par suite intervenue le 5 février 2013.

Corrélativement à l'entrée de BNP Paribas en qualité de prêteur au contrat de crédit syndiqué, l'avenant n°2 prévoit l'augmentation du montant de la ligne de crédit confirmée à près de 600 millions d'euros. Les autres dispositions du contrat de crédit syndiqué tel qu'amendé le 19 décembre 2012 sont inchangées et applicables à BNP Paribas. La conclusion de l'avenant n°2 donne droit à BNP Paribas au versement d'une commission de participation correspondant à 0,68 % du montant de sa participation, qui s'élève à 56 666 666,67 euros ; cette commission de participation est de 385 333 euros. En sa qualité de prêteur, BNP Paribas percevra la même rémunération pour son engagement que les autres prêteurs au contrat de crédit syndiqué à compter de sa date d'accession au dit contrat.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention conclue avec la société Madeco, Monsieur Guillermo Luksic étant Administrateur de Nexans et Président du Conseil d'Administration de Madeco

- *Accord du 27 mars 2011 en vue du renforcement de la participation de Madeco en tant qu'actionnaire principal*

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 25 mars 2011 (date à laquelle l'actionnaire Madeco détenait moins de 10% du capital social de votre Société) a autorisé la conclusion d'un accord avec l'actionnaire principal de votre Société, la société chilienne Madeco, visant à lui conférer à terme une position de référence au sein du capital social de votre Société en portant sa participation de 9 % à 20 % du capital social.

Modalités

Cet accord conclu le 27 mars 2011 est d'une durée de dix ans à compter de la date à laquelle Madeco a franchi le seuil de 15 % des actions de votre Société, c'est-à-dire à compter du 26 août 2011.

Cet accord s'est accompagné de la nomination à l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 mai 2011 d'un deuxième candidat proposé par Madeco en la personne de Francisco Pérez.

Conformément à ses engagements au titre de l'accord, suite au franchissement par Madeco du seuil de 15 % des actions de votre Société, une Assemblée Générale Mixte des actionnaires s'est réunie le 10 novembre 2011 afin d'une part, de procéder à la nomination d'un troisième candidat proposé par Madeco en la personne de Hubert Porte et d'autre part, à la modification des statuts par la suppression des droits de vote double et à la limitation des voix à 8 % ou 16 % exprimées en assemblée, remplacée par une limitation à 20 % des voix pouvant être exprimées en Assemblée Générale Extraordinaire par un actionnaire sur les opérations structurantes, ceci afin de prévenir tout droit de veto d'un actionnaire.

Conventions conclues avec la société BNP Paribas, Monsieur Georges Chodron de Courcel étant Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas

- *Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2009*

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 12 juin 2009 de votre Société a autorisé la conclusion d'un contrat global de garantie avec le syndicat des banques, dont est membre la société BNP Paribas, dans le cadre de l'émission des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE).

Modalités

Aux termes de ce contrat signé le 15 juin 2009, votre Société s'est engagée à émettre des OCEANE, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, souscrire lui-même les OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de votre Société et en contrepartie d'une rémunération versée par votre Société. Les garants sont les sociétés BNP Paribas, ABN AMRO Bank N.V., Calyon, UBS Limited et Société Générale. La commission versée au titre de l'exercice 2009 et répartie entre les garants s'est élevée à 3 189 000 euros. Aucune commission n'a été versée à ce titre par votre Société en 2012.

- *Contrat global de garantie lié aux obligations émises en 2007*

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 27 mars 2007 de votre Société a autorisé la conclusion d'un contrat global de garantie avec le syndicat des banques, dont BNP Paribas en tant que Chef de File conjointement et à parts égales avec Société Générale et UBS Limited, dans le cadre de l'émission obligataire 5,75 % 2017.

Modalités

Aux termes de ce contrat signé le 25 avril 2007, votre Société s'est engagée à émettre des obligations pour un montant nominal maximal de 350 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou à défaut, à souscrire lui-même ces obligations, sur la base de certaines déclarations et garanties de votre Société et en contrepartie d'une rémunération versée par votre Société. Les garants sont les sociétés BNP Paribas, Société Générale et UBS. La commission versée au titre de l'exercice 2007 s'est élevée à 2 450 000 euros. Aucune commission n'a été versée à ce titre par votre Société en 2012.

Engagements conclus avec Monsieur Frédéric Vincent dans le cadre du renouvellement de son mandat de Président Directeur Général

- *Attribution au profit de Monsieur Frédéric Vincent d'une indemnité de fin de mandat*

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 7 février 2012 de votre Société a autorisé l'attribution à Monsieur Frédéric Vincent en tant que Président Directeur Général de Nexans d'une indemnité de fin de mandat en

cas de révocation dont les conditions et modalités sont détaillées ci-dessous. Suite à l'approbation par l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 du renouvellement du mandat de Monsieur Frédéric Vincent, cette convention remplace et rend caduque l'indemnité de fin de mandat consentie par le Conseil d'Administration du 3 avril 2009.

Modalités

L'indemnité de fin de mandat de Président Directeur Général sera égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base. Le versement de l'indemnité sera soumis à deux conditions de performance, à savoir:

- 1) Une condition de performance boursière consistant à mesurer l'évolution du titre Nexans de date à date sur une période de trois ans (la dernière date de relevé étant la date de décision de révocation), cette évolution étant rapportée au même indicateur calculé pour le panel de référence.
- 2) Une condition de performance économique consistant à mesurer l'évolution du ratio marge opérationnelle sur ventes (à cours métal réel) sur trois ans (trois exercices complets précédant l'exercice au cours duquel a lieu la révocation) du Groupe Nexans, cette évolution étant rapportée au même indicateur calculé pour le panel de référence.

Le panel de référence est constitué des sociétés suivantes : Leoni, Prysmian (Draka), Legrand, General Cable, Rexel, ABB, Schneider Electric, Saint Gobain et Alstom.

La moitié de cette indemnité de fin de contrat sera fonction de la condition de performance boursière et l'autre moitié sera fonction de la condition de performance économique.

Pour chaque condition, la performance du Groupe Nexans sera à rapporter à celle du panel, par l'usage de paliers de performance, dont l'atteinte conditionne l'application d'un pourcentage minorateur du montant de l'indemnité perçue, selon l'échelle suivante :

Palier	Niveau de performance et pourcentage de l'indemnité de départ dû au titre de chacune des conditions (boursière et économique)
Nexans supérieur à la médiane	100 %
Nexans supérieur au 4 ^{ème} décile	80 %
Nexans supérieur au 3 ^{ème} décile	50 %
Nexans inférieur ou égal au 3 ^{ème} décile	0 %

Le niveau d'atteinte de ces conditions sera constaté par le Comité des Nominations et Rémunérations.

Le versement de l'indemnité de fin de mandat ne pourra intervenir (i) qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie (qui seront présumés, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, conformément au Règlement Intérieur du Conseil), et (ii) avant que le Conseil d'Administration ne constate, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, lors ou après la cessation ou le changement effectif des fonctions du Président Directeur Général, le respect des conditions de performance prévues ci-dessus.

• **Attribution au profit de Monsieur Frédéric Vincent d'une indemnité de non-concurrence**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 7 février 2012 de votre Société a autorisé l'attribution d'une indemnité de non-concurrence au profit de Monsieur Frédéric Vincent dont les conditions et modalités sont détaillées ci-dessous. Suite à l'approbation par l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 du renouvellement du mandat de Monsieur Frédéric Vincent, cette convention remplace et rend caduque l'indemnité de non-concurrence consentie par le Conseil d'Administration du 3 avril 2009.

Modalités

Monsieur Frédéric Vincent s'engage à ne pas exercer, pendant une durée de deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président Directeur Général tel que renouvelé par le Conseil d'Administration lors de sa première séance suivant la présente Assemblée, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société.

En contrepartie de cet engagement de non-concurrence, Monsieur Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de vingtquatre mensualités égales et successives.

Conformément aux recommandations du code AFEP-MEDEF et aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de votre Société, l'ensemble des indemnités de départ (à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence) ne pourra excéder deux ans de rémunération effective (fixe et variable).

• **Bénéfice au profit de Monsieur Frédéric Vincent du régime collectif de prévoyance et du régime de retraite à prestations définies**

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 7 février 2012 de votre Société a confirmé et reconduit, dans le cadre du renouvellement de son mandat de Président Directeur Général, approuvé par l'Assemblée Générale du 15 mai 2012, le bénéfice par Frédéric Vincent du régime de retraite à prestations définies en faveur de certains salariés et mandataires sociaux ainsi que du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité, frais médicaux) applicable aux salariés de Nexans.

Modalités

Le régime de retraite à prestations définies, dont le règlement a été adopté par le Conseil d'Administration en 2004 (et modifié les 1^{er} octobre et 25 novembre 2008) conditionne le bénéfice du régime supplémentaire à l'achèvement par le bénéficiaire de sa carrière au sein de la Société. La rente, viagère et réversible, est basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Cette rente vient en complément des régimes obligatoires et complémentaires de base et est limitée à 30 % de la rémunération fixe et variable du bénéficiaire. Le bénéfice du plan est subordonné à 5 ans d'ancienneté pour les nouveaux mandataires sociaux. Ce régime de retraite supplémentaire répond aux critères du Code AFEP-MEDEF en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires, l'ancienneté, un pourcentage limité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la période de référence utilisée pour le calcul des prestations.

Les Commissaires aux comptes

Paris la Défense et Neuilly sur Seine, le 29 mars 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Valérie Besson
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit



Eric Bulle
Associé

Assemblée Générale 2013

L'avis de convocation comportant en particulier l'ordre du jour, les modalités de participation à l'Assemblée du 14 mai 2013, le texte des résolutions qui seront présentées aux actionnaires et le rapport du Conseil sur le projet de résolutions sont publiés sur le site Internet de la Société www.nexans.com, rubrique Finance / Espace Actionnaires / Assemblées / Assemblée Générale 2013.

Renouvellement de mandats d'administrateurs – Conventions réglementées

Outre l'approbation des comptes sociaux et consolidés et la distribution d'un dividende de 0,50 euros par action, les actionnaires seront notamment appelés à décider du renouvellement pour une durée de 4 ans des mandats d'administrateur de Jérôme Gallot (administrateur indépendant) et de Francisco Pérez Mackenna (candidat proposé par Madeco en application du pacte conclu avec la Société).

Par ailleurs, les actionnaires seront amenés à approuver, en application de l'article L. 225-40 alinéa 2 du Code de commerce, les conventions dites « réglementées » conclues au cours de l'exercice 2012 et début 2013, dont il est fait état dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes présenté à l'Assemblée. Il s'agit de conventions conclues d'une part, avec l'actionnaire principal Madeco et d'autre part, avec BNP Paribas.

Autorisations financières – Plan d'actions de performance

Outre le renouvellement de la délégation arrivant à échéance permettant à la Société de disposer de la capacité de procéder à des rachats d'actions et le renouvellement de l'autorisation de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans des conditions similaires à l'autorisation consentie par l'Assemblée du 15 mai 2012, les actionnaires seront invités à renouveler pour une durée de 18 mois expirant au 14 novembre 2014 les deux délégations permettant au Conseil de mettre en œuvre la politique de rémunération long terme de la Société consistant en l'adoption annuelle d'un plan d'attribution d'actions de performance et d'actions gratuites destinées aux principaux cadres managers du Groupe.

Le plan d'actions de rémunération long terme proposé pourrait donner lieu d'une part à l'attribution d'un maximum de 260 000 actions de performance et d'autre part à l'attribution d'un nombre maximum de 15 000 actions gratuites non soumises à conditions de performance et réservées à des cadres à haut potentiel, sans caractère récurrent. L'acquisition définitive des actions de performance sera soumise à une condition de présence ainsi qu'à des conditions de performance exigeantes, mesurées sur une période de 3 ans. Les conditions de performance sont réparties en deux compartiments, boursier et économique ; elles sont décrites en détail dans le rapport du Conseil sur les résolutions disponible sur le site Internet www.nexans.com, rubrique Finance / Espace Actionnaires / Assemblées / Assemblée Générale 2013.

Les actions de performance attribuées au Président-Directeur Général représenteraient moins de 0,2 % du capital social au 31 décembre 2012. La part réservée au dirigeant-mandataire social ne représenterait pas plus de 20 % de l'enveloppe total d'attribution totale du plan d'action de performance et actions gratuites.

L'impact dilutif global du plan envisagé serait d'au plus 0,93% sur la base du capital social au 31 décembre 2012.

Synthèse des autorisations financières adoptées par l'Assemblée Générale 2012 et des propositions soumises à l'Assemblée du 14 mai 2013

Le tableau ci-dessous résume les autorisations d'augmenter le capital adoptées par l'Assemblée du 15 mai 2012 restant en vigueur jusqu'au 15 juillet 2014 et les propositions d'autorisations soumises à la présente Assemblée pour une durée de 18 mois :

	Plafonds par résolution	Plafonds communs à plusieurs résolutions
Émission d'actions ordinaires avec droit préférentiel de souscription (R14 - AG 2012) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès (R17 - AG 2012)	13,4 millions €** (moins de 50 % du capital)	13,4 millions €** (moins de 50 % du capital)
Émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital (OC, ORA, OBSA, OCEANE...) sans droit préférentiel de souscription par offre au public (R15 - AG 2012) ou par placement privé (R16 - AG 2012) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès (R17 - AG 2012)	Actions = 3,9 millions €* (moins de 15 % du capital) Titres de créances = 300 millions €	
Émission d'actions rémunérant des apports de titres (R18 - AG 2012)	5 % du capital social	
Attribution d'actions de performance (R9 - AG 2013)	260 000 €	-
Attribution d'actions gratuites (R10 - AG 2013)	15 000 €	
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (R11 - AG 2013)	400 000 €	
Émission d'actions par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (R19 - AG 2012)	10 millions €	-
		Plafond global 23,4 millions €

* Compte tenu de l'imputation sur le plafond initial de 99 989 actions émises en août 2012 dans le cadre de l'utilisation de la Résolution 21 adoptée par l'Assemblée du 15 mai 2012 (opération d'actionnariat salarié « Act 2012 »).

** Compte tenu de l'imputation sur le plafond initial de (i) 399 995 actions émises en août 2012 dans le cadre de l'utilisation de la Résolution 20 adoptée par l'Assemblée du 15 mai 2012 (opération d'actionnariat salarié « Act 2012 ») ; (ii) 157 055 actions de performance attribuées en novembre 2012 sur le fondement de la Résolution 22 adoptée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 et (iii) 15 000 actions gratuites attribuées en novembre 2012 sur le fondement de la Résolution 21 adoptée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2012.

Revue de la qualification d'indépendance des administrateurs

Dans le cadre de sa revue annuelle, le Conseil d'Administration du 20 mars 2013 a procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance définis par le Code AFEP-MEDEF et repris par le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et a conclu qu'en application stricte de ces dispositions :

- Huit administrateurs sont qualifiés d'indépendants : Robert Brunck, Gianpaolo Caccini, Cyrille Duval, Jérôme Gallot, Colette Lewiner, François Polge de Combret, Mouna Sepehri et Nicolas de Tavernost.

S'agissant de M. Gallot, sa principale fonction est celle de Conseiller non exécutif au sein de Veolia Transdev, qui est une entité indépendante sans lien direct avec le FSI, actionnaire à 5 % de la Société, et ceci même si les deux sociétés sont liées à la Caisse des Dépôts et Consignations. Par ailleurs, M. Gallot n'occupe aucune fonction exécutive au sein du FSI ou de la Caisse des Dépôts et Consignations. Quand bien même M. Gallot était considéré avoir une quelconque affiliation avec le FSI, sa qualification en tant qu'indépendant est conforme aux critères du Code AFEP-MEDEF dans la mesure où le FSI détient moins de 10 % du capital de la Société (5 % à fin 2012) et ne participe pas au contrôle de la Société.

- Sept administrateurs sont qualifiés de non indépendants en application stricte des présomptions du Code AFEP-MEDEF : Frédéric Vincent, compte tenu de ses fonctions de Président-Directeur Général ; Georges Chodron de Courcel (du fait de sa fonction actuelle au sein de BNP Paribas, une banque avec laquelle le Groupe entretient des relations d'affaires, étant néanmoins précisé que BNP Paribas n'est pas intervenu dans les trois dernières principales opérations de financement du Groupe) ; Véronique Guillot-Pepel compte tenu des fonctions corporate qu'elle a occupées au sein de Nexans jusqu'en 2008 ; Guillermo Luksic, Francisco Pérez Mackenna et Hubert Porte en tant que membres proposés par l'actionnaire principal détenant à fin 2012 environ 22,5 % du capital et des droits de vote de la Société ; et Lena Wujek, administrateur représentant les salariés actionnaires, du fait de sa qualité de salariée du Groupe.

S'agissant de Mme. Guillot-Pepel, il est relevé qu'au 16 juillet 2013, Mme. Guillot-Pepel aura cessé d'exercer effectivement des fonctions corporate au sein du Groupe depuis 5 ans et pourra donc, en application stricte des critères énoncés par le Code AFEP-MEDEF, être requalifiée en administrateur indépendant. Relevant par ailleurs que l'ancien lien de Mme Guillot-Pepel avec le Groupe n'a pas compromis l'exercice de son indépendance de jugement, le Conseil a considéré que Mme. Guillot-Pepel pourra être requalifiée en administrateur indépendant à compter du 16 juillet 2013 en application des critères du Code AFEP-MEDEF.

Ainsi, le taux d'indépendance du Conseil s'élève au 20 mars 2013 à plus de 53 %, ce qui est conforme à la proportion de moitié préconisée par le Code AFEP-MEDEF pour les sociétés ne disposant pas d'un actionnaire de contrôle et à la règle retenue par le Conseil dans son Règlement Intérieur.

Compte tenu des propositions soumises à l'Assemblée annuelle 2013 et de la requalification de Mme Guillot-Pelpel au 16 juillet 2013 en application stricte du Code AFEP-MEDEF, le taux d'indépendance sera renforcé à 57 % à compter du 16 juillet 2013.

Comités du Conseil (effectif au 20 mars 2013)

Le Comité Stratégique a été créé par une décision du Conseil du 6 février 2013. Ses attributions figurent dans le Règlement Intérieur du Conseil, publié en intégralité sur le site internet www.nexans.com à la rubrique Finance / Gouvernement d'entreprise. Le Conseil du 20 mars 2013 a décidé de la composition de ce Comité et des modalités de rémunération de ses membres, qui toucheront pour leur participation à ce Comité une part fixe de 6 000 € par an et 3 000 € par réunion, le montant total pouvant être perçu étant plafonné à 12 000 € par an. Par exception, le Président-Directeur Général ne touchera aucun jeton de présence au titre de sa présidence de ce comité.

Comité d'Audit et des Comptes

Georges Chodron de Courcel (Président)

Cyrille Duval

Jérôme Gallot

Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise

Robert Brunck (Président)

Jérôme Gallot

Véronique Guillot-Pelpel

Francisco Pérez Mackenna

François Polge de Combret

Comité stratégique

Frédéric Vincent (Président)

Robert Brunck

Jérôme Gallot

Colette Lewiner

Francisco Pérez Mackenna

Contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

KPMG

(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris)

3, Cours du Triangle, 92939 Paris-La Défense Cedex,
représenté par Valérie Besson.

Date de nomination : 26 mai 2009.

Échéance du mandat : AG 2015.

PricewaterhouseCoopers Audit

(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Versailles)

63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex,
représenté par Xavier Belet.

Date de nomination : 15 mai 2012.

Échéance du mandat : AG 2018.

Commissaires aux Comptes suppléants

Denis Marangé

3, Cours du Triangle, 92939 Paris-La Défense Cedex

Date de nomination : 26 mai 2009.

Échéance du mandat : AG 2015.

Étienne Boris

63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de nomination : 15 mai 2012.

Échéance du mandat : AG 2018.

Honoraires versés par Nexans aux responsables du contrôle des comptes

	KPMG International				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montant (HT)		Pourcentage		Montant (HT)		Pourcentage	
(en milliers d'euros)	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés								
Société mère	287	204	11 %	10 %	391	291	11 %	10 %
Filiales intégrées globalement	1 371	1 286	74 %	66 %	2 083	2 086	72 %	68 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes ⁽¹⁾								
Société mère	286	330	2 %	17 %	60	159	2 %	5 %
Filiales intégrées globalement	244	29	10 %	1 %	273	210	7 %	7 %
Sous-total	2 188	1 849	98 %	95 %	2 807	2 746	92 %	90 %
Autres Prestations								
Juridique, Fiscal, social	67	106	2 %	5 %	157	193	7 %	6 %
Autres	1	1	0 %	0 %	86	119	1 %	4 %
Sous-total	68	107	2 %	5 %	243	312	8 %	10 %
Total	2 257	1 956	100 %	100 %	3 051	3 057	100 %	100 %

(1) Les honoraires contiennent principalement les prestations directement liées dans le cadre de l'acquisition de la coentreprise Shandong Yanggu New Rihui.

Attestation de la personne responsable

Attestation du responsable du document de référence contenant un rapport financier annuel

Paris, le 3 avril 2013

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le Rapport de gestion figurant en pages 24 à 82 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

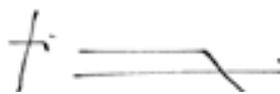
Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, présentés dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 19 avril 2011 sous le numéro D.11-0329, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 207 et 208 dudit document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Passifs éventuels, litiges » de la **Note 31** de l'annexe aux comptes consolidés qui fait état des enquêtes de concurrence engagées depuis fin janvier 2009 à l'encontre de votre société ».

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, présentés dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 avril 2012 sous le numéro D.12-0275, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 205 et 206 dudit document qui contient l'observation suivante: « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes « enquêtes de concurrence » de la **Note 2 d)** et « Passifs éventuels, litiges » de la **Note 31** de l'annexe aux comptes consolidés qui font état des enquêtes de concurrence engagées à l'encontre de votre Groupe ».

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, présentés dans le présent Document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 219 et 220 du présent document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés « Changements de méthodes comptables : IAS 19 Révisée » qui expose un changement de méthode comptable relatif à l'adoption anticipée de la norme IAS 19 Révisée « Avantages du personnel »,
- les paragraphes « Enquêtes de concurrence » de la **Note 2 f)** et « Passifs éventuels, litiges » de la **Note 32** de l'annexe aux comptes consolidés qui font état des enquêtes de concurrence engagées à l'encontre de votre société ».

Les comptes annuels de la société Nexans relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, présentés dans le présent Document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 248 et 249 dudit document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la **Note 31** « Autres informations » de l'annexe aux comptes annuels qui fait état des enquêtes de concurrence engagées à l'encontre de votre société et de sa filiale, Nexans France SAS ».



Frédéric Vincent,
Président-Directeur Général

Tables de concordance

Table de concordance du Document de référence	277
Table de concordance du Rapport financier annuel	279

Table de concordance du document de référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 ainsi que les informations financières contenues dans le rapport de gestion figurant respectivement aux pages 110 et suivantes et 22 et suivantes du Document de référence de l'exercice 2011 déposé auprès de l'AMF en date du 4 avril 2012 sous le n° D.12-0275.

- Les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 ainsi que les informations financières contenues dans le rapport de gestion figurant respectivement aux pages 106 et suivantes et 22 et suivantes du Document de référence de l'exercice 2010 déposé auprès de l'AMF en date du 19 avril 2011 sous le n° D.11-0329.

Les parties non incluses des Documents de référence 2011 et 2010 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes dans une autre partie du Document de référence 2012.

Dans le tableau ci-dessous, les pages mentionnées font référence au présent Document de référence de Nexans déposé auprès de l'AMF, sauf mention des pages du Document de référence 2010 ou 2011.

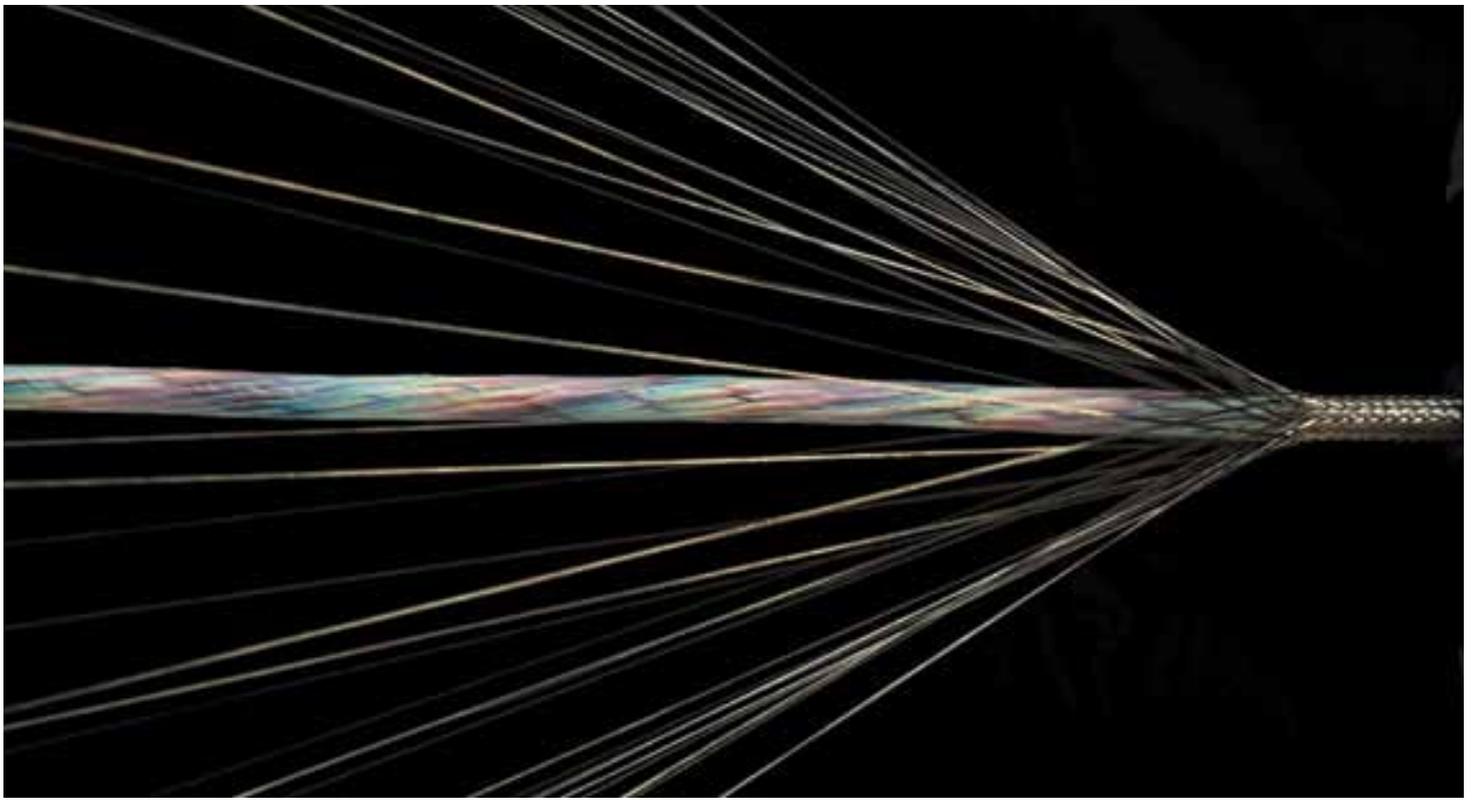
Table de concordance

Rubriques de l'Annexe I du Règlement Européen n° 809/2004	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	275
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	273
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	16-19
4. FACTEURS DE RISQUE	34-42
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la Société	255
5.2. Investissements	259
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	1, 26-28
6.2. Principaux marchés	1, 144-145
6.3. Événements exceptionnels	211-213
6.4. Dépendance éventuelle	33, 37
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	26-28, 38-39
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description sommaire du Groupe	26, 31-32, 182, 185-186, 244-245, 252
7.2. Liste des filiales importantes	216-217
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	162-163, 259
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	39-40, 59
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	16-19
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur	55-57, 168-172, 180-184
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	122
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	180-184
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	185-197

10.5. Sources de financement attendues	56-57, 180-184
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	33-34
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	34, 259
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Organes d'administration et de direction	20-21, 43-45, 90-100
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	100
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	47-54
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	172-177
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	93-100
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	269-270
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	102-105
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	92
17. SALARIÉS	
17.1. Nombre de salariés	64-72
17.2. Participation et stock-options des membres des organes d'administration et de direction	48-49, 53-54, 93-100
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	58
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	57, 253-254
18.2. Existence de droits de vote différents	N/A
18.3. Contrôle de l'émetteur	N/A
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	110 et suivantes du DDR 2011, 106 et suivantes du DDR 2010
20.2. Informations financières pro-forma	N/A
20.3. États financiers	110-247
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	219-220, 248-249
20.5. Date des dernières informations financières	110-247
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	22, 32, 168
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	34-40, 211-213, 259
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	259
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1. Capital social	22-23, 55-57, 168-172
21.2. Acte constitutif et statuts	255-257
22. CONTRATS IMPORTANTS	258
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	255
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	216-217, 252

Table de concordance du rapport financier annuel

	Pages
Comptes annuels de la Société Nexans	222-245
Comptes consolidés du Groupe Nexans	114-218
Rapport de gestion	24-89
Attestation du responsable du Rapport financier annuel	275
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	248-249
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	219-220
Honoraires des Commissaires aux comptes	273
Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce) sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	92-112
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	113



Pour plus d'information

Vous pouvez consulter les publications financières et institutionnelles de Nexans directement sur le site Internet www.nexans.com ou vous les procurer en nous contactant directement :

Direction de la Communication

Nexans

8, rue du Général Foy

75008 Paris (France)

- Tél. : +33 (0)1 73 23 84 00
- Fax : +33 (0)1 73 23 86 38
- E-mail : communication.institutionnelle@nexans.com
- Site Internet : www.nexans.com
- Fondation : www.fondationnexans.com
- Nexans sur les réseaux sociaux :



Contact presse

• Tél. : +33 (0)1 73 23 84 12

• E-mail : communication.direction@nexans.com

Contact Investisseurs

Direction Financière

Nexans

8, rue du Général Foy

75008 Paris (France)

- Tél. : +33 (0)1 73 23 84 56
- Fax : +33 (0)1 73 23 86 39
- E-mail : investor.relation@nexans.com
- Numéro Vert  **N° Vert 0800 898 898**
appel gratuit, France uniquement
- Site Internet : www.nexans.com/finance
- E-Club : www.eclub.nexans.com



Crédits

Publié par Nexans :

Direction de la Communication – Mars 2013

Conception-réalisation : **TERRE DE SIENNE**

Conseil éditorial et rédaction : Information & Conseil

Crédits photos et infographie : Nexans, Airbus, BMW, P. Dolemieux/La Company, S. Dolidon, M. Labelle, S. Lavoué, S. Modet, NASA, V. Rackelboom, Sanaa, ZanArtphoto, DR.

Document imprimé sur du papier PEFC 100 %

N° de certification PEFC : 10-31-1375 / Certifié PEFC /

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées / pefc-france.org



Rapport Annuel 2012



Document de Référence 2012



Brochure RSE 2012

Nexans a lancé un nouveau site Internet !



Ce nouveau site Web permet de fournir aux visiteurs un accès rapide et facile à toutes les informations qu'ils recherchent sur les produits, solutions et données financières du Groupe.

www.nexans.com

Nexans est l'un des deux premiers fabricants mondiaux de câbles. Le Groupe est un acteur majeur du secteur de l'énergie, positionné sur trois marchés principaux : infrastructure d'énergie (transmission et distribution), industrie et bâtiment.

Multispécialiste, il apporte des solutions pour les applications les plus complexes et les environnements les plus exigeants.

À l'écoute de ses clients, opérateurs de réseaux, producteurs d'énergie, exploitants miniers, sociétés d'ingénierie, constructeurs d'équipements, d'infrastructures et de bâtiments, installateurs et distributeurs, Nexans développe des offres complètes par segment de marché. Ses prestations couvrent toute la chaîne de valeur : étude, conception, production, installation, formation, services, surveillance et contrôle des installations. Leadership technologique, expertise mondiale, ancrage local : Nexans satisfait des besoins essentiels dans les meilleures conditions de sécurité, de performance, de respect des personnes et de l'environnement.

En 2012, Nexans a poursuivi son développement industriel et commercial mondial avec des acquisitions et la création de nouvelles capacités de production au Liban, au Maroc, au Qatar, en Chine, aux États-Unis et au Pérou. Le Groupe poursuivra en 2013 l'ensemble de ses initiatives prises en 2012.

www.nexans.com

 **Nexans**

Expert mondial des câbles et systèmes de câblage